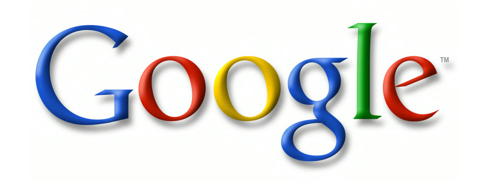






RECUEIL

I

A PARIS.

M. DCC. LX.

RECUEIL

I

A PARIS.

M. DCC. LX.



TRAITÉ
DE MARIAGE

Entre le Roi de Navarre & Marguerite de Valois sœur unique du Roi du 17. Aoust 1572.



FUrent presens & comparurent en leurs personnes, très haut, très-excellent & très-puissant Prince Charles par la grace de Dieu Roi de France, & très-haute, très-excellente & très-puissante Princesse Catherine par la même grace de Dieu Reine de France, mere du Roi, en leurs noms, & comme stipulans en cette partie pour très-haute & très-puissante Princesse. Madame Margueritte de France sœur dudit Seigneur Roi & fille de ladite Dame Reine aussi présente d'une part, & très-haut & très-puissant Prince Henry par

la grace de Dieu Roi de Navarre, Seigneur souverain de Bearn, Pair de France, Duc de Vendomois, d'Albret, de Beaumont, de Gaudie, de Maublan & de Pennefiel, Comte de Foix, d'Armagnac, de Merle, de Bigorre, & de Roden, Vicomte de Limoge, de Mazan & Gouverneur pour le Roi & son Lieutenant-général, & Amiral en Guyenne, assisté de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Prince Charles Cardinal de Bourbon son oncle paternel, d'autre part. Lesquelles parties de leurs bons grés confessent en la présence de très-haute & très-puissante Princesse la Reine Elizabeth épouse & compagne dudit sieur Roi, de très-haut, très-puissant Prince Monseigneur le Duc d'Anjou & de Bourbonnois, frere & Lieutenant-général, représentant la personne de Sa Majesté par tout son Royaume, pays, terres & Seigneuries de son obéissance, & Monseigneur Duc d'Alençon aussi frere de Sa Majesté, & très-hauts & très-puissants Princes Messeigneurs les Princes de Condé, Duc de Montpensier, Prince Dauphin, Princes du sang, & très-hauts & très-puissants Messieurs les Ducs de Guise, de Nevers & d'Aumalle, de

Meſſieurs les Ducs de Montmorency ; de Damville, de Coſte & de Tavannes, Marquis de Villars, Maréchal de Châtillon Amiral de France, du ſieur de Biron Grand Maître de l'Artillerie. De très-hautes & puiſſantes Princeſſes Madame la Ducheſſe de Lorraine ſœur du Roi, Madame la Ducheſſe de Ferrare tante dudit *Seigneur*, & Madame Catherine ſœur dudit *ſieur* Roi de Navarre, Meſdemoiſelles les Princeſſes de Condé, Ducheſſe de Montpenſier, Princeſſes Dauphin & de la Roche-ſur-yon, Ducheſſes de Guiſe & de Nevers & autres Princes & Princeſſes, Seigneurs & Dames, à quoi aſſiſterent les gens du Conſeil dudit *ſieur* Roi de Navarre, avoir fait & font entre elles les traitez, accords & convenances ci-après déclarées pour raiſon du mariage, qui au plaiſir de Dieu ſera de brief fait & ſolemniſé en ſainte Egliſe, entre ledit *ſieur* Roi de Navarre & madite Dame Marguerite de France, duquel mariage les articles & convenances ont été ci-devant faites & paſſées en la préſence de feue très-haute & très-excellente Princeſſe la Reine de Navarre, & d'icelui *ſieur* Roi de Navarre & par elle ſignez & ſuivant

iceux a été accordé & arrêté ce qui s'ensuit.

C'eſt à ſçavoir que ledit *Seigneur* Roi de France, & Reine ſa mere ont promis & promettent donner & bailler, & de preſent donnent & baillent en nom de loi de mariage ladite Dame Margueritte, leur ſœur & fille à ce préſente de ſon vouloir & accord & conſentement audit ſieur Roi de Navarre, qui a promis & promet la prendre, & dès à preſent l'a priſe & prend à femme & épouſe, comme ſemblablement ladite Margueritte, du conſentement & autorité que deſſus, a promis & promet de prendre, & dès à preſent a pris & prend ledit *ſieur* Roi de Navarre pour ſon mari & époux, en faveur & contemplation duquel mariage, & pour à icellui parvenir ledit Seigneur Roi de France a promis & promet bailler & delivrer en dot à la Dame ſa ſœur la ſomme de trois cens mille écus d'or ſol, valant au prix qu'ils ont cours à preſent en France, ſuivant l'ordonance du Roi, qui eſt à raiſon de cinquante quatre ſols l'écu la ſomme de huit cens dix mille livres, & ce pour tous droits ſucceſſifs, paternels, maternels, échéant & à

échéoir, moyenant laquelle somme madite Dame ne pourra avoir, prétendre, ni demander aucunes choses quelconques en biens, hoiries & successions du feu Roi Henri son pere, ni à l'avenir en ceux de la Reine sa mere, à quoi dès maintenant elle a renoncé & renonce au profit dudit Seigneur Roi & de ses Successeurs & ayans cause, promettant faire semblable renonciation & quittance en bonne & valable forme dès le lendemain de la solemnisation & consommation du mariage, à quoi faire ledit Seigneur Roi de Navarre sera tenu l'autoriser, pareille renonciation & autorisation seront faites par lesdits conjoints, sitôt que madite Dame & ledit sieur Roi seront parvenus à l'âge de vingt-cinq ans, & auront icellui accompli, & parce que les grandes & urgentes affaires dudit Seigneur Roi, l'incommodité du temps, & les dépenses qu'il lui convient supporter ne lui peuvent permettre de faire delivrer en argent comptant laditte somme de trois cens mille écus, comme il desireroit bien le pouvoir commodément faire, ledit Seigneur fera employer, mettre & assigner ladite somme de trois cens mille écus

en constitution de rente au denier douze sur l'Hôtel de la Ville de Paris, & en sera créée & constituée rente, valant à la raison que dessus la somme de soixante-sept mille cinq cens livres chacun an. Des revenus & arrerages de laquelle rente ladite Dame jouira par ses mains pour la depense & entretenement ordinaire de sa maison, desquels trois cens mille écus, les deux cens mille sortiront nature de propre à ladite Dame, ses Successeurs & ayans cause, & les autres cent mille écus en nature de meubles, & tourneront au profit de la Communauté d'entre lesdits époux, & sera ladite rente ainsi constituée sur ledit Hôtel de Ville, dedans le jour des épousailles en la même forme & manière que les autres constitutions qui ont été faites ci-devant, & avec assignation de certain fonds de revenu annuel, & obligations subsidiaires des recettes générales dudit Seigneur, même de celle de Guyenne, Poitou & Auvergne, dont-il obligera spécialement le revenu, & généralement tous & chacuns ses autres biens, présens & à venir pour la sureté & payement de ladite rente & principal d'icelle. Ledit sieur Roi de Navarre &

ladite Dame Marguerite, dès le jour qu'ils seront épousez, seront uns & communs en tous biens meubles & conquêts immeubles faits avant & constant ledit mariage.

Et pour la singulière amour que ladite Dame Reine porte à madite Dame sa fille, elle a promis lui donner la somme de deux cens mille livres tournois, laquelle sera pareillement employée en rente sur l'Hôtel de Ville de Paris pour être propre à ladite Dame, ses Successeurs & ayans cause, de laquelle elle jouira par ses mains pour l'entretenement de son Etat. Et pour le payement & sureté tant en principal de ladite somme de deux cens mille livres tournois, que de ladite rente d'icelle, ladite Reine obligera & oblige dès à present tous & chacuns ses biens. Et mesdits Seigneurs Ducs d'Alençon & d'Anjou promettent aussi bailler à madite Dame leur sœur, chacun la somme de vingt-cinq mille livres, faisant ensemble, la somme de cinquante mille livres qui sera employée en rente & revenu annuel qui demeurera propre à ladite Dame & aux siens. Semblablement mesdits Seigneurs Ducs d'Anjou & d'Alen-

çon pour le payement & fureté, tant du principal de ladite fomme de cinquante mille livres tournois, que de la rente d'icelle, chacun particulierement pour la fomme de vingt-cinq mille livres tournois, obligeront & obligent dès à préfent tous & chacuns leurs biens. Pareillement eft convenu & accordé qu'en cas de diffolutiou dudit mariage par le trépas dudit fieur Roi de Navarre, ladite Dame furvivante, foit qu'il y ait enfans ou non, il fera en fon choix & option de fe tenir à la Communauté, ou renoncer à icelle, & en cas de renonciation elle demeurera franche & quitte de toutes dettes & hipotéques de ladite Communauté, encore qu'elle fe fut obligée durant ledit mariage; & pourra néanmoins ladite Dame reprendre deux cens cinquante mille écus defdits trois cens mille écus à elle données pour fon dot par ledit Seigneur Roi, avec lefdites deux cens mille livres tournois à elle données, par la Reine fa mere, & les cinquante mille livres auffi à elle données par mefdits Seigneurs fes freres; & tous les autres biens qui lui pourront être échus & advenus durant le mariage par fucceffion,

donation, ou autrement, reprendre pareillement son Douaire & tous ses habillemens, bagues, joyaux & vaisselle d'argent servant & destinez à sa personne & à son usage ordinaire à quelque somme qu'ils se puissent monter, ensemble les bagues & joyaux qui lui auront été donnez par ledit sieur Roi de Navarre son mari, lesquels pour obvier à tout doute à l'avenir seront mis en inventaire, & advenant le cas que ladite Dame décede avant ledit sieur Roi de Navarre son mari, & que dudit mariage n'eut enfans, les Successeurs & ayans cause de ladite Dame auront & recouvreront toutes les bagues & joyaux par elle apportez & contenus en l'inventaire qui en aura été fait avec ledit sieur Roi de Navarre, pourveu toutes fois qu'elle n'en ait aucunement disposé, aussi les deux cens mille écus à elle constituez en dot qui doivent demeurer propres à elle & aux siens, ensemble les deux cens mille livres tournois à elle données par la Reine sa mere, & les cinquante mille livres tournois à elle données par mes Seigneurs ses freres, & outre ce tous les autres biens immeubles qui se-

ront advenus & échus à ladite Dame par ſucceſſion.

Eſt auſſi convenu & accordé qu'en cas que ladite Dame décede avant ledit ſieur Roi de Navarre ſon mari, & que de leur mariage y ait enfans, le gouvernement & adminiſtration des biens délaiſſez par ladite Dame, demeurera audit ſieur Roi de Navarre juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge, ſçavoir les mâles de dix-huit ans, & les filles de quinze ans, ſans qu'il ſoit tenu d'en rendre compte, pourvû toutesfois qu'il entretienne leſdits enfans ſelon leur qualité, & qu'il ſupporte les charges de la maiſon, & ſatisfaſſe à icelles.

Semblablement au cas que ledit ſieur Roi de Navarre prédécédât ladite Dame, & qu'il y eut enfans de leur mariage, elle aura l'adminiſtration & gouvernement de leurs perſonnes & biens meubles & immeubles, tant qu'elle demeurera en viduité juſques à ce que les enfans ſoient parvenus en âge, les fils de dix huit ans & les filles de quinze, ſans que ladite Dame ſoit tenue d'en rendre compte, n'y payer aucun reliqua, pourvû auſſi qu'elle entretienne &

nourrisse lesdits enfans, qu'elle soutienne & garde les droits, satisfasse aux autres charges de la maison.

Et a ledit sieur Roi de Navarre doué & doue ladite Dame son épouse de la somme de quarante mille livres tournois de rente & revenu annuel pour en jouir par elle sa vie durant lorsque douaire aura lieu, & ce sur le Duché de Vendomois ses appartenances & dependances, & où se trouveroit ledit Duché ne valoir de revenu annuel ladite somme, sera fait supplément jusques à la concurrence de ladite somme de quarante mille livres tournois sur le Duché de Beaumont & autres terres & Seigneuries plus commodes à ladite Dame à son choix & option, laquelle audit cas pourvoira & nommera à tous offices & bénefices d'icelles Seigneuries qui lui seront baillées en assignation de son dit douaire, & aura en icelle tout pouvoir & jurisdiction, avec les ville & chateau de Vendôme pour son habitation qu'on lui meublera de tous meubles, ornemens & ustensilles jusques à la somme de trente mille livres, sans que ladite ville & chateau ainsi meublez soient comptez ni viennent en diminution du

revenu dudit douaire, n'y que pareillement la faculté de pourvoir auxdits offices lui soit en rien comptée.

Item pour ce que par lesdits articles ainsi accordez avec ladite deffunte Royne de Navarre, étoit remis à son bon vouloir & dudit sieur époux de donner à madite Dame en faveur de mariage des bagues & joyaux de telle qualité & pour le prix que leur plairoit, & que ladite Dame est décédée sans en faire déclaration, a été accordé que ledit sieur Roi de Navarre donnera à madite Dame en faveur de mariage pour trente mille écus de bagues & joyaux, & outre ce l'anneau des épousailles où est en chacun * un Diamant de la valeur & estimation de dix mille livres : lesquelles bagues ainsi données par ledit sieur Roi de Navarre à ladite Dame en faveur dudit mariage, feront, comme dit est, mis en inventaire; & pour à présent étant ladite Royne de Navarre décédée, tout le bien paternel & maternel est demeuré ès mains dudit sieur Roi de Navarre, a été accordé que pour donner à ladite Dame meilleur moyen d'entre-

* Il y a ainsi dans le Ms. mais il faut lire enchassé.

nir son état, selon qu'il est convenable à sa grandeur & dignité, ledit sieur Roi de Navarre lui délaissera & délaisse dès dès à présent la jouissance libre des fruits, profits, & revenus du Comté de Marle & Chatellenie de la Ferre, Chatellenie de Dehan, Falny sur somme, Bahan, Beaurevoir & généralement de toutes les autres terres & Seigneuries qu'il a en Picardie, avec la disposition des offices & bénefices, & de toutes autres choses dépendantes desdittes terres & Seigneuries sans en rien réserver. Pour d'icelles jouir par ladite Dame durant & constant ledit mariage par ses mains, & de ses officiers : & où aucunes desdites terres & Seigneuries seroient baillées en partage par ledit sieur Roi de Navarre à madite Dame Catherine sa sœur, icellui sieur Roi, sera tenu d'en délaisser d'autres à madite Dame son épouse de pareil revenu, valeur & estimation pour en jouir ainsi que dessus est dit, dont ledit sieur Roi frere de ladite Dame, & ladite Royne sa mere seront premierement avertis.

Item est accordé en faveur & contemplation dudit mariage, que le premier fils descendant dudit sieur Roi de Na-

varre & de madite Dame ſera héritier univerſel dudit ſieur Roi de Navarre, & s'il y a pluſieurs enfans, les autres auront leur légitime aux biens étant en pays de droit écrit, & pour le regard de ceux qui ſeront du pays coutumier, partageront comme puiſnés ſelon les coutumes des lieux. Et au cas que le premier fils, ainſi déclaré héritier univerſel mourût ſans enfans, le droit d'héritier univerſel ſera dévolu à l'autre fils plus ainé d'age, procréé dudit mariage, & ainſi conſécutivement de fils en fils habile à ſuccèder; & en défaut de mâle, à la fille ainée née dudit mariage, & ainſi conſécutivement de fille en fille comme dit eſt des mâles. Et advenant que ledit ſieur Roi de Navarre ſurvequît ladite Dame, & convolât en ſecondes noces n'ayant enfans mâles du premier mariage, mais ſeulement des filles, & qu'il y eût des enfans mâles dudit ſecond mariage, en ce cas la Seigneurie de Béarn ſera & appartiendra après le décès dudit ſieur Roi de Navarre à la fille ainée du mariage de lui & de ladite Dame ſuivant les us & coutumes de Béarn, & ce ſans préjudice de la légitime de ladite fille

aînée es biens dudis ſieur Roi de Navarre ſituez & aſſis en pays de droit écrit, & de telle part & portion qui lui pourra appartenir es biens aſſis au pays coutumier, ſelon les coutumes des lieux. Auſſi au cas que ledit ſieur Roi de Navarre décede le premier, & qu'il y ait enfans de leur mariage, & que ladite Dame convole en ſecondes noces, dont elle ait pareillement enfans iſſus du mariage dudit ſieur Roi, ſoyent mâles ou femelles, ou les deſcendans d'eux, ſuccederont, & ſeront héritiers de moitié de tous les biens, tant meubles qu'immeubles préſens & advenir de ladite Dame, de quelque part qu'ils ſoient advenus & échus.

Ledit ſieur Cardinal de Bourbon en faveur & contemplation dudit mariage & pour l'affection qu'il porte audit ſieur Roi de Navarre ſon neveu, a confirmé & confirme à ſon profit les donations & renonciations aux ſucceſſions tant paternelles que maternelles, ci-devant par lui faites en faveur du deffunt Roi de Navarre ſon frere, & outre a donné & quitté audit ſieur Roi ce qui lui eſt dû de reſte de la ſomme de cent mille livres par la tranſaction faite & paſſée

à Paris, & par laquelle il eſt accordé entre la feue Reine de Navarre mere dudit ſieur Roi, & ledit ſieur Cardinal de Bourbon pour la ſucceſſion de la maiſon d'Alençon, & ſpécialement pour les terres de chateau neuf en Thimerais. Car ainſi a été le tout dit, convenu & expreſſement accordé en faveur dudit mariage, qui autrement n'eût été fait, nonobſtant us, ſtils & autres choſes à ce contraires, à quoi leſdites parties ont dérogé & dérogent pour ce regard. Promettant obligeant chacun endroit ſoi & renonçant. Fait & paſſé à Paris le dix-ſeptiéme jour d'Aouſt l'an 1572. Signé Charles, Catherine, Henry, François, Henry, Margüeritte & Charles Cardinal de Bourbon.

Nous obſerverons ici que Charles Roi de France dans cet Acte eſt qualifié de Seigneur, & Henri Roi de Navarre ſeulement de ſieur, & que peut-être eſt-ce une inattention de celui qui a fait la copie de ce Contract, qui eſt de l'écriture du temps.

LETTRES d'Henry Roi de Navarre premier Prince du ſang, premier Pair de France, du premier Janvier, 1585.

A MESSIEURS DU CLERGE'.

MM. Je me plains à vous en corps & en commun, & cependant je ne puis croire que vous ſoyez tous animés du même eſprit dans ce qui ſe braſſe aujourd'hui contre moi: Vous ne pouvez ignorer de quelle modération j'ai toujours uſé à votre égard, même dans la rigueur des armes: n'ignorez pas auſſi les juſtes néceſſitez qui m'y auroient quelques fois réduit, & je ſuis aſſuré que dans vos ames vous ſçavez bien en donner le blaſme à qui il appartient. En un mot, je n'ai jamais troublé la paix de gayeté de cœur, mais je puis dire avec vérité, que j'ai ſacrifié mes juſtes douleurs & mécontentemens de toutes ſortes de façons, au bien & au repos de cet Etat. Ceux, que vous aſſiſtez de vos moyens pour ma ruine,

ſi vous y prenez garde, n'en ont pas agi de la même maniere, d'une ambition particulière, ils en ont fait un zèle pour l'Egliſe, de leurs mécontentemens privez, une guerre publique: ils ne ſe ſont point fait de conſcience d'allumer le feu aux quatre coins de ce Royaume, pour ſe donner le plaiſir d'avoir mis le Roi en quelque peine, d'avoir ſceu venger les défaveurs & déagrémens qu'ils s'imaginoient avoir reçu de lui, par une calamité univerſelle. Dieu vous veuille ouvrir les yeux, & vous faire voir le fonds de leurs intentions. Je ne crains, & Dieu le ſçait, le mal qui me peut arriver, ni de vos deniers, ni de vos armes; l'un & l'autre ont déja été employez aſſez de fois en vain: je plains le pauvre peuple innocent, qui ſouffre preſque ſeul de ces folies; je plains même un grand nombre d'entre vous, qui contribuez à l'ambition de ces perturbateurs, vous de votre pauvreté, eux à peine de leur abondance. Je plains principalement la faute que vous faites tous, les uns par certains motifs, les autres par d'autres: Vous aurez un jour à répondre à ce Royaume & à votre Patrie des miſéres

& des précipices, où vous les jettez à vos dépens; vous qui devez être, selon votre état, les appuis de la tranquillité publique, vous répondrez devant Dieu de tant de sang innocent qui se répand, des desordres & des vices de la guerre que vous nourrissez. Ces guerres produisent les pleurs, les cris & les langueurs de tant de pauvres familles que votre abondance devoit nourrir, ou soulager; vous vous faites les instrumens de leur misere, la cause de leur faim, & le fleau de la chose publique. Vous m'alleguerez le zèle de l'Eglise: je veux bien croire que quelques uns d'entre vous en sont poussez. Que dira donc la postérité lorsqu'elle verra que vous avez negligé les offres que je vous ai faites? Que vous ayez mieux aimé mettre tout en confusion, que d'accepter un Concile, comme je le demandois au Roi par ma déclaration expresse, mieux aimé repandre du sang que de conférer doucement le sens des écritures? Mieux aimé renverser l'Etat, que la voye de convertir les ames, que vous croyez dans l'erreur & égarées, s'agissant même de ma personne, vous auriez dû plustost instruire que détruire. Ceux qui abusent

de votre zèle sçavent bien qu'il leur est impossible de tenir ce qu'ils promettent, & je dis d'extirper la Religion dans laquelle je vis par la force des armes. Ils ne cherchent pas la réunion de ce Royaume, mais sa ruine, & souvenez-vous qu'autrefois il vous ont fait en vain vendre votre temporel sous ce prétexte, & souvenez-vous que vos deniers seront consommez, & votre dévotion de les fournir éteinte, avant que vous ayez vû tant soit peu de progrès en vos délibérations. On va plus loin, quelques uns du Clergé, (je ne prétens pas dire qu'il y en ait beaucoup qui ayent consenti à un tel monopole) ont sollicité le Pape contre moi, & ont obtenu certaine déclaration, par laquelle je suis exposé en proye, déclaré inhabile à la succession de ce Royaume. Ne pensez pas, MM. que ces foudres m'étonnent, c'est Dieu qui dispose, & des Rois & des Royaumes, & vos prédécesseurs qui étoient meilleurs Chrétiens, & meilleurs François que les fauteurs de cette Bulle, nous ont assez enseigné que les Papes n'ont que voir * sur cet Etat. Il me de-

* Expression qui signifie n'ont aucun droit, pouvoir, que cela ne les regarde pas.

plaît seulement que, contre toutes bonnes mœurs, il se soit trouvé des gens si inconsidérez, que de faire consulter & décider à Rome la succession d'un Roi vivant & dans la fleur de son âge. Car à quoi bon tout cela, sinon à nous susciter en cet Etat, ou plusieurs dissipateurs, ou un usurpateur ? Il me deplaît aussi que nous ayons fait connoître aux nations étrangeres que notre nation autrefois si affectionnée envers ses Princes, ait produit des monstres en ce siécle, qui pour leur plaisir, ou pour leur ambition exposent la République en proye, & convient avec connoissance de cause tous les voisins, à venir saccager cet Etat. Car quant à mes interêts, Dieu m'a gardé que mes espérances percent audelà de la vie de mon Prince. Dieu confonde en sa juste fureur ceux qui fondent leur grandeur sur son tombeau, ceux qui sont si prévoyans, que d'anticiper sa mort par leurs conseils. Laissons MM. ces propos, je veux mieux juger de vous, que vos actions ne m'y convient, j'aime mieux juger de vos affections par moi, que par vos actions. On m'a suscité beaucoup de mal, je ne veux point l'imputer à tous en général, je veux croire

Pairs & principaux Officiers de ſa Couronne. Je ne doute donc point qu'il ne vous ſoit très-étrange de voir comme en un inſtant ce changement, de vous voir armez contre le ſang de France commandez par étrangers, que vous combattiez comme perturbateurs, & qui pis eſt, contre ceux, qui trois jours auparavant, pour le ſervice du Roi & du Royaume, ſe trouvoient mandez & commandez comme vous, rangez ſous les mêmes Enſeignes, & de même volonté que vous; mais vous ſçavez bien juger auſſi que les premiers mandemens procedoient du propre mouvement du Roi, ceux qui ont ſuivi depuis, de la violence des Perturbateurs. Car qu'ont fait depuis, même entre eux, ceux de la ligue, pour leur faire perdre les qualitez de rebelles, criminels de leze Majeſté & Perturbateurs du repos public qui leur ſont attribuées par tant d'arrêts: ou qu'ont commis ceux de la Religion vivans ſous la protection des Edits que Sa Majeſté avoit envoyés indifferement pour ſon ſervice, qui couroient auſſi également à l'embraſement commun, pour être aujourd'hui au deſir de ces Perturbateurs, chaſſez du Royaume, pourſuivis

pourſuivis à mort de toutes parts. Si c'eſt pour le fait de la Religion, n'y avoit-il pas des Edits exprès, n'étoient-ils pas nouvellement réiterez? Ce qui eſt permis par les loix du Royaume, peut-il être réputé à crime? Peut-il être pourſuivi de quelque peine? Si c'eſt, & ce l'eſt vraiement, pour avoir contrarié aux deſſeins de la ligue, n'êtes-vous pas donc complices de ce crime? N'êtes-vous pas ſujets à même peine, ne cherchez-vous pas donc votre ruine? Car quel crime pourſuit-on en eux ſi non d'être, & ne vouloir être que François? Je viens à moi-même, ſoit que vous jugiez de moi, par moi, ou par la comparaiſon de ceux de cette ligue, je ſçais bien que vous ne me pouvez donner le tort, je ſçais même qu'en vos ames vous le donnez à mes ennemis; ils ſe mêlent de parler de ma Religion: vous qui connoiſſez la dignité du ſang de France, qui ſçavez bien dire que vous ne devez du reſpect qu'à celui-là, ſera-t-il donc dit que j'en rende compte à l'étranger, ne ſuffit-il point d'en donner contentement au Roi & à la France? Quelqu'un s'eſt-il plaint que je l'aye violenté pour ſa Religion, & qu'ai-je pu

faire au reste, ou de plus raisonnable, ou de plus Chrétien, que de requerir un bon Concile? Ils se sont aussi formalisez du gouvernement de cet Etat, ils ont voulu pourvoir à la succession, l'ont fait décider à Rome par le Pape. Vous donc qui tenez le premiéres places en ce Royaume, si le besoin de ce même Etat l'avoit requis, auriez-vous été si non chalans de vous laisser prévenir par des étrangers en cet office? n'auriez-vous point eu soin de la postérité, vous seriez-vous endormis en ce devoir? Car qu'a-t-on vu autre chose dans ces troubles & remuemens que des Lorrains? Mais certes pour réformer, ou transformer cet Etat, comme ils le desirent, il n'est pas besoin de votre main, pour le faire passer sous la domination d'un étranger, il n'appartenoit qu'à des étrangers de l'entreprendre, pour chasser la France hors de la France: le procès ne se pouvoir juger en France, elle étoit trop suspecte en cette cause, il falloit qu'il fust jugé en Italie: ils se sont au reste pris directement à moi, je me suis offert à un duel, je suis descendu au dessous de moi-même, je n'ai point dedaigné de les combattre,

je l'ai fait, & Dieu m'en est témoin, pour sauver le peuple de sa ruine, pour épargner votre sang, de vous, dis-je, de qui principalement il se répand dans ces miséres & calamitez. S'ils avoient quelque chose à dire contre moi, ne leur étoit il pas plus honorable ? S'ils avoient à-cœur le bien & le salut de cet Etat, est-ce que je ne leur frayois pas un beau chemin ? Il s'en est trouvé qui sacrifioient leur vie pour le salut de leur patrie, qui jugerez-vous être ceux-ci, qui pour se soustraire du danger, veulent voir périr tout un Etat ? Vous faites profession de gens d'honneur, quel tort n'ont-ils pas fait à cet honneur de ne point accepter une si belle voie ? Quel tort ne faites-vous pas au vôtre, vous qui vous feriez conscience de participer à une tricherie faite à un de vos voisins ? Ne pensez pas, MM. que je les craigne, je sais ce que peut la force contre moi : on sera plustôt lassé de m'assaillir, que moi de me défendre ; je leur ai resisté plusieurs années plus forts qu'ils ne sont, & moi beaucoup plus foible que je ne le suis. Vous avez de l'experience & du jugement, le passé vous répondra de l'avenir, je plains

certes votre ſang répandu & prodigué en vain, ſang qui devroit être conſervé pour le ſoutien de la France, je le plains de ce que vous l'employez contre moi, pendant que vous devriez le réſerver pour moi, étant ce que Dieu m'a fait en ce Royaume, pour, ſous l'autorité & le bonheur du Roi, joindre une France à la France, au lieu qu'il ſert aujourd'hui à chaſſer la France de la France même; je le plains auſſi de ce qu'il ne ſera ni payé ni plaint de perſonne; car le Roi, forcé dans ſa volonté ne ſe tient pas pour ſervi par ceux qui lui font force & violence; ceux même qui vous font force ne vous ſçauront pas gré de ce ſervice, qui ſçavent que c'eſt le nom du Roi, & non le leur que vous ſervez. MM. que Dieu vous donne la grace d'y bien penſer. Les Princes François ſont les Chefs de la Nobleſſe, je vous aime tous, je me ſens périr & affoiblir dans la perte de votre ſang. L'étranger ne peut avoir le ſentiment, l'étranger ne ſent pas cette perte irreparable. J'ai bien lieu de me plaindre de quelques-uns; malgré ces ſujets de plainte, je ſuis preſt de les embraſſer tous : ce qui m'af-

ftige ; c'eſt que ceux que je diſtingue dans mon eſprit, & que je ſçais avoir été obſédez, je ne les puis diſtinguer au fort des armes. Mais Dieu ſçait mon cœur, leur ſang ſoit ſur les auteurs de ces miſéres. Quant à moi, MM. je le prie & le prierai inceſſament qu'il lui plaiſe ouvrir la voie par laquelle ſon nom ſoit ſervi & honoré, le Roï obéi, l'Etat en repos, tous les ordres & états de ce Royaume en leur ancienne dignité, proſpérité & ſplendeur. De Montauban, 1 Janvier 1586. Votre plus affectionné & bien bon ami *Henri.*

A MESSIEURS DU TIERS ETAT.

MM. je n'ai pas beſoin de grande éloquence, reſſouvenez-vous que lorſque les remuemens & les troubles ſont avenus, nous vivions en paix, & de jour en jour nous allions de mieux en mieux : reſſouvenez vous, que quoique les mouvemens fuſſent directement contre moi, je n'ai cependant pas bougé pendant huit mois entiers, & que ma patience a paſſé toute borne : reſſouvenez-vous que j'ai vû les armes qui me devoient être plus propres, jointes à mes enne-

mis, & acheminées contre moi, avant que de me resoudre à me défendre. Je vous jure, MM. que l'horreur d'une guerre civile & l'appréhension sensible des miséres & calamitez qu'elle produit, me rendit stupide & insensible à mon dommage propre, si je n'avois pas apperçu que ma trop longue patience tournoit au danger & à la ruine de ce Royaume, donnant loisir aux perturbateurs d'y faire violemment toute leur volonté. S'il a été question de la Religion, je me suis soumis à un Concile; s'il a été question de plaintes concernant cet Etat, à une assemblée des Etats, j'ai même desiré d'attirer sur ma personne seule tous les malheurs qui pouvoient tomber sur la France, pour la sauver de la misere, m'étant égalé de de mon plein gré à ceux que la nature m'a rendu inférieurs, au lieu que de leur propre intérêt, ils ont fait une calamité publique, de leur querelle particuliere une confusion universelle. J'aurois à me plaindre de ce que mes justes offres n'ont point été recues; je m'en plains à vous, pour vous cependant, non pas pour moi; je plains les dures extrémitez, où l'extrême injure

qu'on me fait, m'aura reduit, de ne me pouvoir défendre, ſans que le peuple innocent en ſouffre; je plains ma condition, puiſque pour garentir ma vie, il faut que vous ſentiez du mal, & de la peine, vous, pour le ſoulagement & l'avantage deſquels, j'étois prêt de répandre mon ſang, ſi mes ennemis n'euſſent mieux aimé ſe racheter par un combat où je les appellois, que par un parricide contre cet Etat, & par une combuſtion univerſelle. Mais je me conſole, parce que vous ſçaurez bien conſiderer que la nature des maux eſt telle, qu'ils ne peuvent pas être guéris ſans quelques maux, dont vous ſçauriez attribuer la cauſe, non pas au Chirurgien, qui n'a pour but que de guérir, mais pluſtôt à celui qui a fait la playe, & en cette playe, par conſéquent, toutes les douleurs qui s'en enſuivent. Que dans peu de temps, au reſte, Dieu me fera cette grace, après tant de travaux, de voir cet Etat purgé de ceux qui l'oppriment, de vous voir auſſi jouir d'un repos certain & aſſuré, qui nous faſſe en peu de temps oublier tous les travaux paſſez. Jugez, je vous prie, par les effets des intentions des hommes pour vous faire

applaudir à ces troubles : ces gens vous vouloient faire esperer qu'ils reformeroient les abus des finances, qu'ils diminueroient les tailles & subsides, qu'ils rameneroient le temps du Roi Louis XII. & déja, qui les eut voulu croire, ils se faisoient surnommer les peres du peuple. Qu'est-il advenu ? Leurs guerres après avoir rongé étrangement de toutes parts, s'est vuë terminée par une paix, en laquelle ils n'ont pensé qu'à leur intérêt particulier, & dans laquelle il ne s'est fait aucune mention de vous : leur paix, qui pis est, s'est aussi-tôt tournée en guerre contre ceux qui demeuroient paisibles, pour laquelle le Roi est contraint de doubler les impôts, le peuple exposé en proye aux gens de guerre, la France obligée, si Dieu n'y met bientôt la main, à être pour ainsi dire égorgée par elle-même. Car qu'est autre chose l'Edit qui a été extorqué, qu'une nécessité imposée au Roi de ruiner son peuple, de se deffendre lui-même & de sa propre main ? Au moins s'ils ne vouloient pas soulager le pauvre peuple, que ne se contentoient-ils de l'avoir amusé ? Et que leur avoit-il fait pour l'accabler ? On couvre le mal d'un zèle

de l'Eglise, l'ardeur de ce zèle se devoit montrer en charité, & la charité en l'union des deux Religions. Quelle charité, qui n'a pensé qu'à exterminer? Quelle ardeur de zèle qui embrase sa patrie, qui met en combustion tout un Etat? Cependant sous l'ombre que le Clergé aura payé quelques sommes d'avance pour donner courage à commencer la guerre, la voilà en train, ce sera au pauvre peuple à trouver deux cens mille écus ou environ, & sera bientôt obligé aux millions. Quelques-uns du Clergé, enfin, au grand regret du Roi, & même de leur corps, pour leur passion particuliére, auront conclu le marché tout seuls, & en auront fait avancer les arrhes; ce sera au pauvre peuple à tenir ce marché, & à parfournir le reste, à quelque somme qu'il se monte; ce sera celui qui n'a aucun intérêt dans la chose, qui en supportera le dommage, sans en attendre aucun fruit, le peuple supportera tout le faix de cette entreprise, en souffrira tout le mal qui en arrivera. Je vous repete ceci, MM. je suis né Prince Chrétien, j'ai cherché & proposé les voyes Chrétiennes pour composer

cet Etat & réunir l'Eglise. Je suis né François, je compatis à vos maux, j'ai tenté tous les moyens de vous exempter des miseres civiles, je n'épargnerai jamais ma vie pour vous les abbreger. Je sçais que pour la plusspart vous êtes assujettis sous cette violence, je sçais que vos volontez sont serves; je ne veux point vous imputer vos actions, vous êtes François, j'aime mieux vous imputer vos volontez: je ne vous demande à tous, qui suivant votre vocation, êtes plus sujets à endurer le mal, qu'à le faire, que vos vœux, vos souhaits, & vos priéres. Priez Dieu, MM. qu'il distingue par ses jugemens ceux qui cherchent le bonheur ou le malheur de cet Etat, la prospérité, ou la calamité publique. Quant à moi, je le prens à temoin, que je ne desire que le bien de ce Royaume, & de vous tous: je le prens pour juge, si jamais la passion ou ambition particuliére a aucunement poussé ou animé mes armes.

Votre affectionné & bien bon ami Henri. De Montauban 1. Janvier 1686.

A MESSIEURS DE PARIS.

MM. Je vous écris volontiers, car je

vous eſtime comme le miroir & l'abbregé de ce Royaume, non pas cependant pour vous informer de la juſtice de ma cauſe, que je ſçais vous être connue : c'eſt au contraire pour vous en prendre à témoin ; vous, qui par la multitude des bons yeux que vous avez, pouvez voir & pénétrer profondement tout ce qui s'eſt paſſé dans cet Etat. Vous ſçavez quel jugement a fait le Roi contre les auteurs de ces miſeres, quels ils a qualifiez, & comment il l'a prononcé à vos oreilles ; il requeroit de vous de l'aſſiſter contre eux, comme ennemis publics : c'étoit alors que ſa volonté étoit entiere & libre, avant que la violence eût rien gagné ſur lui ; tout le changement ſurvenu depuis, je ſçais que vous l'aurez imputé, non à ſon vouloir, mais à la force. Et en effet je ſuis bien informé qu'étant peu après requis de fournir aux frais de cette guerre, vous avez bien ſçu répondre, que ces troubles n'avoient jamais été de votre avis, que c'étoit à ceux qui les excitoient, & non à vous à en ſupporter le faix, réponſe que vous n'êtes point accoûtumez de faire lorſque vous penſez qu'il eſt queſtion, ou du ſervice du Roi, ou du bien du Royaume (car jamais

ſujets ont-ils été plus libéraux que vous à cet égard ?) Mais certes quand vous appercevez que vos deniers ne vont pas aux réparations, comme quelquefois on vous le fait croire, mais à la ruine du Royaume : quand vous voyez clairement qu'on ne vous demande pas vos bagues pour fournir à la rançon du Roi François ou de ſes enfans, ou d'un Roi Jean, mais pour éteindre le ſang & la poſtérité des Rois de France, & pour réduire votre Roi en ſervitude & en priſon. Or je ſçais très-bien que le Roi vous en aura ſçu gré, & tous bons François vous ont cette obligation, mais je vous en ai une très-ſpéciale par rapport au rang que Dieu m'a donné dans ce Royaume, & parce que, puiſqu'il lui a plû, je ſuis un des enfans de la maiſon. Jugez quel beſoin vous aviez de cette guerre, vous ſçavez que cet Etat ſe rendoit de jour en jour capable d'une paix : ſi on eut voulu traiter les affaires de la Religion, & y mettre la paix, il ne falloit que convoquer un bon Concile. Vouloit-on réformer la police de l'Etat, le Roi n'auroit pas refuſé une aſſemblée des Etats, & pour couper chemin à tous ces malheurs, vous ſçavez que je m'y ſuis ſoumis par

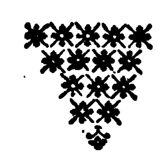
une déclaration expresse, même de vuider par un duel, ce que les perturbateurs auroient pû particuliérement prétendre contre moi. Ceux donc qui ont refusé ces bons moyens, sont les auteurs de la guerre, & d'une guerre non nécessaire, & par conséquent injuste; moi qui ai desiré ces voyes de pacification & qui volontiers m'y suis soumis, je me sens déchargé de tous les maux qui en viendront; car des moyens légitimes, on a pris plaisir de me reduire aux plus cruelles extrémitez, tellement que les armes que j'ai eu en main & que j'ai encore, sont nécessaires, & par conséquent justes. Comparez enfin mon obéissance à leur rebellion, ma grande patience à leur précipitation, mes actions moderées à leurs immoderées passions, & vous représentez sur tout cela quels ils sont en ce Royaume & quel j'y suis, vous concluerez qu'il m'est fait un tort inestimable, dont il n'y a aucun Gentil-homme en ce Royaume qui ne s'efforçast, & à qui il ne fust permis d'en demander raison. Je le dis avec vérité, j'en appréhende les conséquences, je vois que les innocens en souffriront; mais

ſouvenez-vous toujours que mes ennemis ſont ceux qui ont été déclarez ennemis du Roi & du Royaume, qu'ils ont troublé le repos, appellé des étrangers, fait exterminer les Regnicoles, emprunté les ennemis, & employé tous moyens illicites, nōn à ma ruine ſeule, mais à la confuſion de cet Etat. Alors, MM. vous imputerez à leurs offenſes tous les inconvéniens que peut attirer une juſte deffenſe, vous leur ſçaurez mauvais gré des maux conſécutifs, comme vous les reconnoiſſez auteurs & cauſes des premiers. Quant à moi, je me déplairai en mon malheur de ne pouvoir chaſſer le mal univerſel de cet Etat ſans quelques maux, je me plairai pour le moins en mon intégrité, ayant voulu les racheter de ma vie, qui la ſentirai toujours bien employée pour la conſervation de cet Etat, & de vous tous. Or, MM. je vous dirai pour la fin, que j'attens, & attendrai toujours de vous, tout ce qui ſe peut & doit de vrais François, & de la règle & exemple des François, attendez de moi pareillement tout ce qui ſe peut & doit d'un Prince François, d'un Prince Chrétien, pour

l'union de l'Eglise, le service du Roi mon Seigneur, le bien du Royaume, le soulagement du peuple, & le contentement de tous les gens de bien. Je prie Dieu, MM. qu'il ait pitié & compassion de ce Royaume, & nous donne à tous un bon conseil, pour sa gloire & notre propre bien.

Votre plus affectionné ami Henri.

De Montauban 1. Janvier 1586.



APOLOGIE de maistre André Maillard Conseiller du Roi & Maistre des Requêtes ordinaire de Sa Majesté, en 1588.

A Messire Philippe Hurault, Vicomte de Chiverny Gouverneur & Lieutenant-général pour le Roi au Duché d'Orléans & Chancelier de France.

MOnseigneur, tous ceux qui ont consideré les troubles ordinaires, dont la vie de l'homme est dedans & dehors agitée, ont estimé celui seul pouvoir retenir un esprit bien préparé à toutes sortes de mutations, qui sçait cognoître, qu'il n'y a que le vice qui rende en ce monde l'homme malheureux. Cette médecine de Philosophie a toujours été à tous les gens de bien le rempart ordinaire dont ils se sont en tout temps couverts contre les subits & inopinez changemens de la fortune, & par laquelle entre les plus fortes tempêtes de la République ils ont toujours trouvé du calme, & mis leur tranquillité en quelque abry. Ce que je dis,

Monſeigneur, n'eſt point pour me faire ſortir de derriere une tapiſſerie ſur un théatre un Caton, ni pour me faire voir en public un Stoïque éprouvé, n'ayant jamais acquis es préſentes douleurs cette tant fameuſe inſenſibilité, mais ſeulement pour recognoître le fruit de la Philoſophie m'avoir beaucoup ſoulagé, & beaucoup diminué le ſentiment de ma peine en ma préſente adverſité. Car j'eſpere que quand Dieu m'aura fait cette grace de pouvoir par le bénefice du Prince, & en lieu ſeur, & par devant juges non ſuſpects ni paſſionnez, deduire les droits de ma cauſe, & les juſtes moyens de mon innocence que je ferai cognoître à tout le monde que je ſouffre aujourd'hui le plus injuſtement, que feit jamais homme au monde, & d'autant que vous m'avez toujours fait cet honneur de me communiquer votre bienveillance, & de me connoître votre ſerviteur obligé, j'oſe vous adreſſer cette apologie, qui eſt ce que la pétulance de mes ennemis m'a contraint pour ma juſte & néceſſaire défenſe de ſortir en public. Vous me ferez donc, s'il vous plaît, cet honneur de la voir, & croire que je vis toujours d'auſſi bon

cœur votre ſerviteur que je vous baiſe très-humblement les mains, & prie Dieu, Monſeigneur, vous donner heureuſe & longue vie. Ce 10 de Mars 1588. Votre très humble & très-affectionné ſerviteur obligé Maillard.

APOLOGIE.

Quiconque dit le premier que la langue étoit le pire & le meilleur outil que Dieu eût donné à l'homme, montra qu'il ſçavoit très-bien juger des bonnes & mauvaiſes choſes; mais celui qui ajouta que la langue d'un peuple étoit le couloir de tous les menſonges & vanitez du monde, donna très-claire preuve qu'il y avoit bien différence entre un homme de bien & un homme du peuple. Auſſi diſoit Caſſandre en Euripide :

Eſtre loué d'un peuple, c'eſt vitupere.

C'eſt pourquoi je proteſte ici devant Dieu, que ce que je écris maintenant, n'eſt point pour contenter le peuple ni pour lui complaire, & moins encore pour répondre aux calomnies & faux

bruits, dont il a ci-devant très-injuſtement abbayé * ma calamité, eſtimant ce ſoin & cette étude très-indignes d'un homme libre & d'un homme de bien, mais ſeulement pour ſatisfaire aux deſirs de mes amis, & faire connoître à tout le monde combien la vie des plus gens de bien eſt devant & derriere regardée de précipices, & combien encore elle eſt ſubjete à la cou[illegible]e & aux morſures des plus mauvais hommes.

C'eſt donc ici où je deſire cette journée de ployer ſur ce tableau, & rendre à tout le monde, comme en un abbregé, préſente toute ma vie paſſée, & ſur les menſonges de mes ennemis faire très-clairement luire la vérité. Je jure donc devant Dieu tout-puiſſant, auquel toutes les cachettes de notre ame ſont ouvertes, que donc dans tout le cours de ma vie je ne feis acte, que la raiſon me dit, il eſt inique, il eſt injuſte, il eſt contre les loix; je dis la raiſon non troublée ni corrompue de paſſion, mais celle à laquelle conſent & s'accorde toute l'eſpece entiere de l'homme.

Il eſt pourtant paru contre moi de-

* Abbayé, inſulté.

puis quelque temps une accuſation laquelle & pour ſa qualité & eu le temps, & dans Paris, où elle étoit propoſée, devoit être un prodige & pleine d'horreur. Un paillard homme très-vif, prévenu en juſtice, pour retarder le chatiment de ſon crime, me deſſere de trois chefs de charges, qui ſont, que j'avois quelque mois auparavant fait tuer deux de mes [illegible]teurs domeſtiques, le premier nommé le Grand pour ce, dit il, qu'il avoit pollu & violé mon lit, ſecret qu'il dit avoir appris du Grand même; l'autre appellé Robert, pour avoir dit il, prêté ſon miniſtere à cette déloyauté, & pour quelqu'autre cas que je n'ai peu ſçavoir, & lequel Robert néanmoins eſt encore aujourd'hui plein de vie, bien que l'état de l'autre pour ſon abſence me ſoit incertain; le tiers que je voulus faire empoiſonner ma femme.

Sur cette accuſation & unique témoin de primſaut *, ſans preuve, ſans partie, & ſans pourſuite ſinon de l'injure du temps, priſe de corps eſt décretée en Parlement contre moi, décret bien étrange, les défauts courent, le procès prend ſon train, arrêt tel que chacun

* Primſaut, d'abord, à l'inſtant.

fait & lequel, bien que possible la rigueur des formes judicielles, & le vigilant soin de mes ennemis peussent tel, sera néanmoins ci après, la vérité bien recogneue, une très-claire lumière de la violence du temps.

Je sçais que ce n'est ici le lieu, où je dois proposer ma défence, & me justifier ; cela se doit devant un Sénat, de bouche, par présence, & en estat, aussi me tairai-je cy pour ce regard & n'en ouvrirai un seul mot qui concerne ce fait ; & quand le temps m'aura rendu le lieu de seur accès, où cela se doit, ou que le Roi par son ordinaire bonté m'y aura pourveu, je ferai connoître à tout le monde que ma cause est la plus juste qui remuast jamais l'état & le repos d'un homme de bien.

Au bruit de cette accusation comme à un éclat de tonnerre, un grand nombre des plus séditieux & violents hommes de Paris, se sont réveillez contre moi ; incontinent ils s'assemblent, ils consultent, & conviennent entre eux, à quelque prix & espèce d'injure que ce soit, de faire à ce coup couler à fond toute ma médiocre fortune, &

de me faire périr, & leurs Conseils passionnez passent en tant de fureur, qu'ils arrestent, si je me représente, de me faire dans les prisons saccager, dont adverti par un des leurs, je suis contraint de ceder au temps, laisser mon innocence exposée à toute injure, & de ne me point représenter. Poussez à cette haine mortelle contre moi, pour une lettre, laquelle y a deux ans passez, par le commandement & priere d'un des plus grands Seigneurs de ce Royaume, je rescris au Roi de Navarre, par laquelle représentant à toute la France les sensibles & inévitables dommages de ce dernier mouvement, je le suppliois très-humblement d'endurer une conférence amiable de quelques Docteurs Catholiques gens de bien avec les Ministres, & de se laisser instruire en notre Eglise & regler sa conscience; je laisse ici à tous les gens de bien de recognoistre si cet advis estoit digne de répréhension, laquelle mise es mains d'un Gentil-homme pour lui porter des copies en furent prises, & depuis imprimées sans mon sceu, joint que voyant ce malheur recherché, pré-

paret à decouvert tant de miſeres & de maux ſur la France, & leſquels il y a depuis trop largement reſpandus, je n'ai peu pour la foi que je dois à mon Prince, & pour l'amour de mon pays, me contenir, que ſouvent & en public & en privé je n'en aye dit librement mon advis, & que je n'aye infiniment comme la bouette de Pandore déteſté ce remuement.

Incontinent donc ils mettent ma vie entiere en un public encan, ils ſonnent de tous coſtez la trompette, & invitent tout le monde à y viſer comme à un blanc, & à y contribuer ſon menſonge. Ils diſent que quand ceſte accuſation ſeroit fauſſe, qu'il eſt pourtant expédient pour le bien de leur Communauté, que je ſois chaſſé de Paris, comme homme turbulent & factieux & pour n'eſtre pas mouche bien prenable dans leurs rets: incontinent donc leurs ſurveillans diſtribuent de troupe en troupe cet advis; leurs colporteurs, meſſagers & poſtillons de faux bruits, partiſſent leurs quartiers, & rien n'eſt par eux oublié, pour rendre mon nom en la bouche de tous les gens de bien odieux & tragicque. Quel jugement & quel juſtice

en ces esprits violens & passionnez : quelle misere de ces hommes, d'appeller factieux & turbulent celui, sur lequel pour avoir trop ouvertement condamné le trouble & la faction, ils découplent aujourd'hui tous leurs chiens, & tournent toutes les huées : appeller turbulent & factieux celui qui fuit leur faction, parce que illégitime, parce que contre les exprès commandemens de Dieu, parce que contre les loix & l'autorité du Prince ; un aime de tout son cœur la paix, qui aime son Prince & qui déteste la guerre. O belle faction, ô bons facteurs! Dieu paye vos sallaires. Dieu vous face plus justement trafficquer, & vous face meilleures factures.

A ces hommes passionnez se sont encore joints quelques miens particuliers ennemis, & encore à eux pour la qualité de la calomnie, tous les impudiques harats de Paris ; & soudain que cette accusation est ouverte, ils commencent de donner le change aux chiens, & de les ameuter sur une nouvelle chasse. Ils divisent les charges, il détournent ces prétendus meurtres à une nouvelle cause, & disent que l'accusateur est faux

pour

pour ce regard, qu'il a été inſtruit, & que la vérité eſt autre ; & entre ces éveillez impoſteurs, il s'en trouve de ſi aigus, qui aſſeurent que c'eſt moi qui l'ay ainſi façonné & fait entrer par grande fineſſe en cette priſon, pour m'accuſer moi-même, & y dire bien recordé de moi, tout ce qu'il dit : combien peut une folle paſſion qu'elle fait recevoir les fables pour Aphoriſmes & fait que l'homme ſe rend à toute rencontre ridicule, & que ſes meurtres ſont commis pour cacher & obſcurcir les grandes richeſſes que j'ai cumulées depuis cinq ou ſix ans : & pour rendre cette fiction plus ſenſible, plus préſente, & par manière de dire, la faire paſſer pour une vérité par les mains de tout le monde, il s'en trouve de ſi gens de bien, qui diſent que cinq ou ſix jours après mon retour de Provence, je conſtituai & acquis, des thréſors que j'en avois fait rapporter, deux mille eſcus de rente, qu'ils ſçavent les notaires qui ont receu les contrats, & qu'ils cognoiſſent les débiteurs. Miſérable menteur tu fais bon marché de ta langue. O gentil Hiſpo*, je t'entrevoi ruſer ſur la

* Hiſpo, ſuppôt, fourbe.

charte, il faut que j'use de mots de ton art : si donc qui que tu sois tu le sçais, & si il te reste non quelque vertu, mais seulement quelque mauvais courage, démenti que tu es publiquement aujourd'hui, monstre toi véritable, indique ces richesses & nomme ces notaires : quel malheur ! qu'il faille que les plus gens de bien sentent souvent les poinctures des plus mauvais hommes; mais, quoi ! ma condition présente est-elle si misérable, qu'il faille que j'allume maintenant en plein jour la chandelle, pour me faire voir, & que je sois contraint de réfuter ces fables. J'appelle donc tout le Parlement entier, toute la chambre des comptes, & tous les gens de bien de Provence, pour tesmoins de mes droits comportements en cette province, qui diront que je n'y ai oncques instruit une seule affaire, sans y appeller toujours un Conseiller, & un Avocat-Général de leurs corps, bien que je le peusse autrement, & que tous les jugemens des affaires instruites y ont été rendus, & ce Parlement averti que deça quelques uns m'avoient voulu calomnier sur la rigueur seulement de mes procedures, comme est la coutume de

ceux qui se sentent pressez de la justice, de troubler l'eau comme la seiche, & recourir aux calomnies comme au sacré Ancre de leur salut, en escrivit en corps de Cour au Roy & à son Conseil, luy tesmoignant avec la justice de mes procedures, combien toute la Province avoit ma presence à gré & à plaisir ; & mon Seigneur le Chancellier en receut les lettres ; & toutes les richesses furent trois mille tant d'escus que je receu de l'espargne à mon retour par ordonnance du Conseil, pour mes justes vacations. En quelle Augustie * donc suis-je reduit, qu'il me faille aujourd'huy appeller des témoins pour recompter tous les jours de ma vie, & prouver ce qui ne fut jamais douté ? Vous, Messieurs de la Cour des Aydes, avec lesquels j'ay longuement vescu, je vous appelle ici pour témoins, & vous conjure de cette verité. Je ne vous demande point par l'emprunt un tesmoignage, mais seulement ; si vous m'avez jamais reconneu homme questeux, taché d'avarice, ou trop attentif au gain. Ce vice est-il nourri si secret dans mon ame, & caché sous une si épesse cendre, qu'il

* Angustie, angoisse, peine, oppression.

n'ait peu en un aussi long-temps, que j'ai vescu avec vous, esclatter & produire quelqu'étincelle pour se faire veoir ? M'avez-vous jamais veu es affaires de la justice quitter les grands chemins ; & suivre les sentiers desrobez, faire le plongeon entre deux eaux, ou le renard sur le bord du terrier. Avez-vous jamais rien recogneu en moi de feint, ou de fardé, & je m'assure que vous me condamnerez plustost d'avoir avec une trop ouverte franchise dit toujours ce que j'ai pensé ; aussi n'ai-je donc succé le lait de mere Espagnole, & sais encore moins ce que c'est que de tromper seulement d'un curedent, ni de contrefaire le sage sous un visage enfumé. Je suis vrai François, ouvert & jamais masqué, je ne puis toutefois nier n'estre encore bien muni de cette patience Chrétienne, qui nous ordonne d'endurer les injures sans murmurer ; je sçais que jamais homme de bien ne me voulut de mal, & que tous ceux qui calomnient aujourd'hui ma vie, & qui comme à une chasse publique, y ont contribué la course & la denrée, sont gens, partie que la calamité publique a rendus ennemis de tous les gens de bien, partie hommes nouveaux élevez de la

poussiére par la misere du temps, & qu'il n'y a que trois jours cassoient encore leurs cocques pour esclorre, & toi peuple de ville, tu m'as pour un bon coup fait éprouver ton ordinaire ingratitude, moi qui, tout ce que peut rendre une mouche de cire à son essain, ai toujours rapporté à ton utilité publique, tout mon soin & tout mon estude, & de toutes mes foibles forces deffendu ta liberté : est-ce le prix que je reçois en ce temps de mes services, & le loyer de ma fidélité, que soudain que mes ennemis ont sonné la trompette, tu cours au bruit, tu recueilles ces mensonges, comme le gain de ton jour, & en parts innumerables tu les distribues? Est-ce le juste sallaire que tu me rends, pour avoir tant de fois pleuré en mon cœur tes miseres & ta calamité, qui ne te feis jamais mal, qui mille fois ai détesté ceux qui te succçoient les veines, & pour le soulagement duquel, j'eusse voulu partir ma vie en mille parts, tu me cours sus, & te propose un prix d'ajoûter quelque chose à mon adversité. Tu deffends contre moi ceux, qui pour t'avoir souvent contre eux deffendu, sont devenus mes ennemis : tu te rends Ministre de leurs fureurs & te

fais le chien qui abbaye ma calamité. Que puis je bien dire aujourd'hui, qu'un individu de peuple, est une estrange moquerie de la nature, & une imbécille chose, & qui me fait à bon droit douter, si en toute ceste multitude infinie, il se trouveroit un homme, & ne trouve plus estrange si ce philosophe portoit en plein jour la chandelle pour y en chercher un.

Il est encore ici advenu, que ceux que j'estimois plus fermes, plus droits, & moins prenables par les bruits d'un peuple. & que je pensois mes amis, ont incontinent branlé, & se sont laissez emporter au gré d'un mesme vent, & tout ainsi qu'il advient es subites terreurs paniques, que les plus asseurez soldats suivent l'élancement & la fuite de la multitude, sans recognoistre, ni la raison de la peur, ni la cause de la fuite, ainsi la plusspart d'eux, faisans comme la mouche, qui vosle toujours du côté ou plus elle veoit reluire la flamme, ou les bruits ont été plus fréquents, ils ont tourné la foi & quelques-uns d'eux (comme l'homme est desloyal & plein d'infidélité, & laquelle si elle ne paroist, est au dedans cachée), pour faire toujours sa monstre,

en sa saison) y ont encore adjouté du leur : & comme chacun pense en la discution de chacune chose avoir toujours un poys & une mesure plus juste que son voisin, & en tous affaires une particuliére sagesse, ou nul autre que lui ne voit ni ne penetre : ainsi estoit ce chose estrange de voir leurs divers jugemens, & diverses prudences, en la considération de ma fortune, pouvant aujourd'hui bien dire avec une très-claire preuve, que c'est une inconstante girouette que tout l'homme entier, & un infidèle animal, duquel la foi suit toujours la fortune, & est toujours comme un vil esclave attaché à son foyer.

Je reviens donc à ces imposteurs à louage, & leur dis que je ne crains point leurs haines, ni leurs injustes passions, s'ils mettent à part les voyes de fait, bien que le plus grand regret que j'aye en ce monde, c'est d'y compter un ennemi : aussi Dieu m'est témoin si je leur fets jamais facherie, ni seulement si j'ai soufflé jamais sur eux une mauvaise haleine ; je leur dis donc que tant qu'ils sont, qui de leur science & pure malice ont menti & parlé faux contre ma vie, ils vivent tous sans fiel, sans cœur & sans

éguillon, & n'ont comme les vieilles hosties immolées, que le ventre & la langue, s'ils ne produisent en quelque lumiére, & mettent en évidence quelque chose de ce qu'ils ont mal dit. Qu'ils remuent donc hardiment toute ma vie, dessus, dessous, en public, en privé, en la ville, aux champs, & entrent chez moi jusqu'aux foyers: leurs enquêtes & leurs peines me feront toujours un accroissement d'honneur, & ne trouveront rien en moi, que ce que l'on doit desirer en un homme, qui a toujours été très-véhement ennemi du vice, & des meschans: aussi est-ce le seul sujet pourquoi ils m'en veulent.

Or comme tous mensonges aux premiéres rencontres & premiéres sorties de la forge ont toujours les commencemens obscurs & tels qu'es esprits même les plus forts, ils engendrent le doute & l'incertitude, & es plus foibles l'erreur, aussi la vérité venant après à sortir du temps, comme un soleil d'un obscur nuage, les fait couler comme la chaleur la neige & manifeste à tout le monde l'impudence des auteurs. Ils ont enfin touché au doit, & recogneu la médiocrité de mes biens, qui seul absent, non

deffendu, exposé au flus de toute langue, & battu de tout faux oiseau, me deffend. Il demeurent tous estonnez, & toutes fois en ce combat d'honneur, ils ne veulent estre vaincus. Il faut de ce mensonge détruit en retiffer un autre. Ils disent donc que ces meurtres sont commis sur un faux soupçon, & pour cet effet, ils anatomisent par le menu une jalousie, ils la logent en ma maison, ils décrivent une patiente chez moi, ils la pleurent, ils la plaignent, & lui composent plus de grimaces que ne fait un Peintre à son guenon; gens inconsiderez qui ne peuvent juger qu'ils offencent ce qu'ils pensent deffendre, & ne peuvent mal faire à ce qu'ils veulent offencer; & pour rallumer ce nouveau feu, ils rassemblent toutes buchettes, & tous mauvais coppeaux, ils ont toujours porté la chandelle en ma maison, ils y ont toujours tenu une sentinelle, ils ont toujours tenus les yeux ouverts sur tous mes domestiques, ils ont toujours tenu registres de tous les pas de mon jour, & tous mes voyages & toutes mes absences leur ont toujours été une très-claire présence; Bref ils veulent présupposer pour une

vérité permanente ces meurtres fondé-ment très faux, & y veulent fantastiquer une cause à leur plaisir. C'est chose étrange que peut la passion ! contre moi toute ombre leur est un corps, tout soupçon leur est une présence, & toute chimere leur est une vérité, & pour moi le clair jour & le soleil même leur sont très-obscures tenebres.

Mais voici encore outre ceste accusation judiciaire, deux estranges calomnies qu'ils ont inventées & fait courir sans auteur par les bouches du peuple de moi, l'une que j'avois voulu faire exposer ceste fille, dont ce malheureux imposteur, qui m'a calomnié des autres cas mentionnez, étoit prévenu, dont il a été convaincu, & qu'il a judiciairement confessé, l'autre que j'avois fait mourir dans l'armée du feu Duc de Joyeuse le Seigneur de Gif, & son serviteur. Mauvaises langues & méchans hommes, si la vérité de l'un & l'autre évenement ne parloit d'elle-même, sans obscurité, & sans truchement, combien seroit aujourd'hui miserable ma condition, s'il me la falloit par conclusions empruntées, & par argumens élaborez, tirer d'un puis

pour la faire voir. O gentil *Satyre* combien ton jugement étoit droit, quant ayant apperçeu, que l'homme d'un même tuyau souffloit & le chaud & le froid, tu jugeas promptement qu'il devoit estre un méchant & infidele animal ! pour réfuter donc ce premier mensonge, je les renvoye à celui même, qui prévenu en justice, pour ceste exposition, & deuement atteint & convaincu, y a encore adjousté sa confession, & recogneu tout le commencement, & la fin de ce crime, de sa coulpe & de son invention, sans jamais m'en avoir chargé, ni rendu soupçonné. Mais à l'adventure qu'il a oublié à le dire, possible aussi qu'il m'a voulu espargner, & qu'il craignoit de me faire facherie, & de me préparer quelqu'ennui, & néanmoins c'étoit le cas unique de sa prévention, c'étoit le seul subjet de sa prison, & duquel pour retarder le temps de sa peine, il a malicieusement diverti à toutes les autres impostures qu'il a ourdies, & faussement inventées contre moi. Quoi donc le reste de sa desposition étoit possible envelopé, obscur & mal intelligible, & la passion de ces grands justiciers y a suggeré ces Commentaires. Encore si cela

estoit je me plaindrois plutôt de la fortune que de leur passionné jugement ni de leur malice : mais tout l'ordre de ceste déposition, a été par lui dit si intelligiblement, les circonstances si bien liées, les faits si bien constables, & tout l'artifice de ces mensonges si dextrement couverts, que la plus vraye histoire du monde ne se pouvoit ni dire plus naifvement, n'y escrire plus clairement, & néanmoins il n'a jamais lasché parole; pour le fait de ceste exposition, contre moi. Pour quoi donc m'a t'il plutôt épargné en ce cas particulier, & mesme que le faisant, c'étoit autant se décharger, que non pas es autres charges, dont il m'a calomnié. Mais la différence de son jugement est ici aisée à remarquer, il voyoit que pour le fait de ceste exposition y ayant des complices avec lui qui sur le champ le pouvoient convaincre de ce mensonge, il ne lui étoit aisé d'en déguiser la vérité, & que des autres imputations en restant seul & l'auteur & l'inventeur, il n'en pouvoit estre qu'à trait de temps convaincu de fausseté, & auquel seul prolongement, il constituoit toute son espérance & son salut. Aussi Dieu m'est témoin si j'ai cogneu ni si je

veis oncque cette fille, ni si jamais seulement il vint à ma cognoissance qu'elle fust au monde.

Combien la mutation de la fortune cause de changemens en la foi des hommes, & combien incontinent elle trouve de faux oyseaux qui la volent, & de mauvais chiens qui l'abbayent ; & ces mêmes mauvaises bestes, eu la prospérité sont les flateurs qui nous assiégent, qui servent & honorent nostre fortune, laquelle ils suivent toujours grand erre comme font les oyseaux de passage, la disposition du temps.

Il reste encore ici le dernier fait qui concerne la mort du Seigneur de Gif, mensonge si abominable, & dont la mention me cause tant d'horreur, que je ne le puis avec assez d'estonnement ni dire ni exprimer : mais Dieu me présente ici en plein jour tant de secours, & se rendent en tout ce fait tellement présens à mon innocence, que promptement au seul discours du fait, je mettrai en la main de tout le monde ceste calomnie, & y ferai de tous costez, luire la vérité.

C'est un fait permanent & véritable ; & qui a esté éclairé de la présence de deux mille, que Gentilshommes, que sol-

dans ; que le feu sieur de Gif, arrivé en l'armée d'Auvergne du feu Duc de Joyeuse, tomba à quelque mois delà en une févre quarte, laquelle bien réglée au veu de toute l'armée le travailla sans que jamais il s'alliéta, & sans relâche quatre mois entiers, que retournant l'armée de deça & lui contraint tout malade de la suivre par le chemin, sa quarte se tourna en continue, & à cent lieues d'ici pressé de la véhémence du mal, au veu de toute l'armée, il fut contraint de séjourner, où après avoir été, & visité plusieurs fois, & consolé, & secouru d'argent, par le Seigneur de Guiry, & plusieurs autres Gentilshommes ses amis : au bout de douze jours il mourut. Voilà pour son regard l'issue de sa maladventure ; pour son serviteur je n'ai peu encore apprendre, comment ni de quoi il mourut, mais j'ai bien sçeu ; & deux cents Gentilshommes m'en peuvent encore démentir, que la moitié entière de la Noblesse & des soldats qui estoient en ceste armée, y mourut, & que les serviteurs y moururent presque tous de froid & de malaise ; & qu'il y en mourut quatre ou cinq mille pour le moins ; & de tout l'ordre de cette narration, &

de toute cette vérité, je ne veux rejetter le témoignage du moindre soldat de l'armée.

Dieu tout-puissant destourne le fer & les flammes des mains de ces mauvais hommes qui ont les esprits si sanglans, les langues si venales, & les passions si forcenées. En quelle partie donc du monde se faudroit il retirer pour vivre à l'abri de ces meschans vents ? Ou sous quelles tentes pour fuir le vol & la picqueure de ces fausses mouches ? Quels assauts à une patience ! & quelles lancées* à une tranquillité d'esprit !

Je ne sçais ici si je ne dois point plus louer la misantropie de Timon, que la Communauté de Licurge, ni la République de Platon, & si ce n'a point été plus de prudence à lui de fuir la compagnie des hommes, comme les bancs & les escueils d'une mer, que de droit jugement à ceux-ci de les avoir voulu assembler.

Mais pour donner passage à mon ennui, & ouvrir quelque coulée à ma mélancolie, il faut que j'arreste ici, & que j'entre en un discours convenable à ma fortune, qui est donc maintenant

* Aiguillons.

l'homme sage qui voyant d'ici bas ; le foudre aigu, & les orages, toujours pendans dans la nue, qui le menacent, qui ne desire à toute heure, changer son jour en ténébres, & estre déja hoste du tombeau ? De quelque costé qu'il tourne sa vue, & en quelque part, que ses pieds le portent, il ne voit que mal qui coule, & que mal qui se prépare, & le mal pousse le mal, comme la vague ; sa peine est toujours présente, & l'ombre du bien le déçoit, & dans l'advenir mille images se représentent du mal qui toujours le suit : tout ce qu'il vit, n'est rien au temps qu'un point, & néanmoins ce peu qu'il vit, il vit moins à lui, qu'à chacune passion du corps qui le trouble jour & nuit. Le soleil qui se leve, le voit un autre homme, que celui du midi, celui du midi que celui qui se couche, & son changement est plus soudain, que la mouche n'ouvre son aisle : aussi nous voyons que toute ceste vie, n'est rien qu'une entrée & issue de Comédie, un flus perpetuel d'erreurs, que la plus longue vie, n'est qu'une plus meslée tissure d'adventures & un plus long ordre de miseres, que

plus y vivre, n'eſt que voir plus de ſoleils coucher, compter plus d'automnes, faire plus de fois un même cercle, tarder ou avancer en l'embarquement quelques momens, & enfin ſoit d'aviron, ſoit de voilles, ancrer toujours en même port: de là diſoit Pindare.

Il n'y a point d'hommes qui meure
L'ame ſeule vive demeure.
Image de l'éternité.

C'eſt donc pourquoi celui qui ne regarde plus que par tuyaux empruntez le ciel, celui qui ne cherche plus en la foi des ſens la vérité, & qui ſous les pieds d'une fortune ne ſent plus crouller ſa fortereſſe, & duquel le ſoing, le chagrin ni la peine, & telles menues dragées de miſeres n'approchent jamais, doit être ſeul réputé jouir d'un eſtat très-heureux & d'une condition très-deſirable, & la mort ſeule eſt celle qui peut acquerir cette tranquillité.

Qui conſiderera l'homme en ſa nature non violée, il n'y a rien, comme quelqu'un a dit, de grand en la terre que lui, rien de grand en lui que l'eſprit, & ſi l'on monte juſque là, l'on monte au

dessus du ciel : si l'on recline vers le corps & que l'on regarde le ciel, ce n'est plus qu'une fourmi, & moins s'il se peut dire : aussi l'homme que nous voyons, que nous traittons des mains, n'est point proprement l'homme, c'est le lit ou le chariot branlant, ou le sépulcre portatif, dans lequel l'homme git & repose, & néanmoins tel encore, que nous le voyons, il est de Dieu la vive image, de Dieu est la beauté de sa face, de lui est la liqueur de ses veines, l'esprit de ses arteres, le mouvement de son pouls & la dureté de ses os, & bref tout l'homme entier dedans & dehors bien anatomisé, n'est rien qu'une vive eschollе, dans laquelle nous apprenons de toutes parts la divinité.

C'est pourquoi il y a entre Dieu & lui un parentage, & pour le lui ramentevoir *, il lui a tourné les racines vers le ciel, afin qu'il eut toujours la veue tendue de ce costé comme vers le lieu de sa naissance, & afin qu'un si bel instrument fût rempli d'une complete harmonie, il lui a donné la raison comme un timon animé pour le remuer, & le mouvoir, avec regle & mesure ; la raison est un dégoût de l'immortelle

* Ramentevoir, rappeller, faire ressouvenir.

substance & une fluxion de la divinité; c'est un éclair de l'entendement par où l'homme discourt, il prévoit, il enquiert, il consulte, & par où au travers les plus espais nuages il se coule & pénétre à la vérité. C'est elle qui fait veoir à l'homme sans bouger les abysmes de la terre, qui le fait pleongeon dans les mers, qui le fait planer dans les cieux, & qui le conduit jusqu'à Dieu; & bref c'est toujours elle qui dompte la fureur, qui régit la phantaisie & qui loge toujours l'homme chez lui & pour y adjouter un entier complément & que ce divin don fut entre les hommes communicable, il lui a encore donné cet excellent outil de la parolle, la langue (ouvrier très-puissant de merveilles) par lequel il meut, il échauffe; il tend & détend toutes les secretes puissances & facultez de l'ame, par là il charme, & enchante nos sens, & par là il lie & deslie nostre volonté, & pour tout dire, quand il veut d'une voix articulée, poussée par ce gentil outil, l'homme retourne entre les hommes, il esclaire, il canone, & par sa douce force il dérobbe les cœurs & les courages de ceux qui s'approchent de lui & néanmoins

voyons aujourd'hui à quel usage l'homme retourne toutes ces richesses dont Dieu a embelli sa nature. Quest-ce donc maintenant sa raison, si non une boutique de malice, dont-il tire mille ruses, mille trahisons, mille engins, mille ferremens pour courir sus à l'homme même, qu'est-ce autre chose sa raison, si non un pays de ténébres & un enfer, dont il puise la désobéissance, pour renverser dessus dessous son pays, & dont il puise tant de fureurs ? Qu'est-ce donc aujourd'hui sa langue, si non un outil de malédiction ? Et qu'est-ce tout l'homme de maintenant si non une esponge d'ordure, & un magasin d'impieté ? Qu'est-ce aujourd'hui tout son visage, qu'une hypocrisie peincte, & toute sa pensée, qu'une cachette de fraudes & de thraisons. Que s'il vient à la touche, & s'il prend l'esprouvette, & s'il entre chez lui, combien trouvera-t-il de cabinets, combien d'arriere boutiques, dont il sort tantôt homme, tantôt satyre, tantôt ange, & beste sauvage ? Combien de divers soupirails dont-il souffle tantôt le chaud, tantôr le froid & dont-il sort tant de fumée ? S'il se reploye en lui, il pue à lui-même, & sa puanteur

propre le contraint à vomir : S'il entre en sa conscience, s'il y porte la chandelle, il ne voit de tous costez que cicatrices de crimes, & que taches de péchez : s'il descend en son ame, il la trouve au combat pressée de maint ennemi, ici l'un l'escarmouche, l'autre en camp clos la bat, tantôt une crainte la trouble, tantôt une volupté l'amollit, & mille passions eschellent sa forteresse, les assauts sont divers, ici campe l'ambition, deça un fol amour, ici la vengeance, deça l'avarice & à chacun d'eux l'intempérence assigne quartier. Si donc nous ouvrons les yeux sur l'homme entier de ce temps, qu'y verrons-nous qu'en une table raze mille grotesques, & mille chimeres, diversement représentées : c'est un tableau brouillé, où mille difformitez se rencontrent tracées à l'adventure : il a violé sa nature, il a abêti sa raison, & s'est tout confit en méchancetez.

Mais si nous considerons combien sa vie est subjecte aux mutations, combien chaque heure du jour peut faire de changemens, & combien chaque moment peut compter d'adventures. Que si nous sommes debout, nous chancellons, si

nous bougeons nous mesmarchons, si nous pensons monter, nous trebuchons, & bref tout nostre branler & mouvoir, n'est rien qu'un cours perpetuel d'erreurs.

Le deil entre chez nous, un ami nous eschappe, & pour lui cent fois nous mourons; le matin naistre, le soir mourir, tantôt aux ceps *, tantôt en liberté, tantôt un Dieu, tantôt une mouche, & jamais n'entre en un estat tranquille. L'un court l'honneur, & l'honneur le deçoit; mille labeurs le suivent à l'adventure, il court, il bruit, il cuid, il meurt d'ambition, il fuit, il chasse, il prend un ombre, il adore le vent, & un festu est son gain de son jour. . . . .

Un autre flatte un sordide vulgaire, c'est son idole, il la sert, il la suit, & toujours il pend à son oreille; c'est une sangsue, qui s'attache à sa peau, qui lui boit le sang sans qu'il sente percer ses veines, qui lui succe les mouelles sans qu'il sente le bris de ses os: bref c'est un ver, qui se paist de son cœur, qui le ronge & qui peu à peu le consume; & néanmoins comme dit Euripide: « Celui qui n'a ni voix ni pouls en bonne eschole est bien aimé du peuple, il est son vif idole. . . . . .

* Ceps, fers, à la gêne.

Un autre encore dresse mille sortes de desseins dans la nuë, tantôt il change son levier en un sceptre, tantôt son sceptre en un levier ; tantôt la terre ne le peut borner, tantôt il fuit la Seigneurie, & cherche le toît du bouvier : il est maintenant un Hercule, tout aussitôt un Thersites : s'il est aujourd'hui adoré, il n'est plus demain qu'un escoufle. *

Si donc nous considerons bien notre vie entiére, nous jugerons que ce n'est qu'un diaire ** & un recueil de labeurs vains, & de peines perdues ; que le gain de notre journée, n'est qu'une poignée de vent, & celui de notre année qu'une maison de vanité. Nous y verrons un carrefour de très-divers & contraires chemins, où chacun choisit la route, qui deça qui delà, qui par mer, qui par terre, & où chacun pense en ce voyage avoir quelque particuliére sagesse ; où nul autre que lui ne perce ni ne pénetre.

L'homme imprudent, se dit un Nestor en conseils, & se fait toujours la lampe ès ténébres d'autrui. Il est un Argus ès plus obscures affaires, & fait

* Escoufle ; milan oiseau de proie.

** Diaire, journal.

de son ignorance un reservoir de merveilles, & bref tout l'homme entier est si rempli de vent & de folie qu'il n'est pas jusqu'au plus chetif de toute l'espèce, & auquel la nature n'a donné la vie, que pour mouvoir & grenouiller, comme une limace demi boue & demi chair dans la fange, qui ne se forme en un Euclide, pour compter par ordre Arithmétique, des fautes en la vie du plus sage, & que dans le poussier il ne marque à la baguette, sur chacun de ses pas des détours & des choppemens. Sur tout ce qui se présente, il fait l'entendu, il juge, il deffinit, il divise, & sur chaque trace de cyron, il compose un Aphorisme, & bref sur les aisserons d'une mouche, il se veut faire porter sur les premiers éstages des cieux.

C'est pourquoi la vie des plus gens de bien est de tant plus pénible & calamiteuse, qu'elle demeure toujours exposée, comme un rocher aux coups de mer, aux faux & iniques jugemens des plus méchans & des plus sots, car comme l'on ne vit jamais (disoit Simonides) d'allouette sans huppe, aussi jamais un sot ne fut sans une lubrique & mauvaise langue, & de laquelle il est plus difficile

de se garder, que se veautrer dans une formiliére sans être de ses petits escquadrons attaqué. Que peut-il donc à l'homme de bien s'offrir en toute cette vie de plus misérable, que de vivre entre tant de gros troupeaux & estre contraint de paistre le chardon entre ces ânes, & entre ces loups de hurler? Que d'être en ce temps contraint de siffler entre les serpens, ou de faire le paresseux crappault dans un marets embourbé?

Il n'y a rien qui plus convienne à la dignité de l'homme, que la liberté, rien encore qui plus convienne à son excellence que la droite société, & néanmoins l'homme met aujourd'hui en la servitude sa plus chere félicité, & fuit comme un escueil les droits qui sont les fermes appuis de sa liberté, & l'homme est en la compagnie des hommes comme en mille bancs, & mille rochers qui souvent les font eschouer. Il n'y a aussi rien entre les hommes de plus divin, rien de plus saint que la foi, elle est le fondement de toute police, & de toute humaine société, & néanmoins elle ne sert aujourd'hui que de trappe & de piége, & est un rêt toujours tendu à l'homme même pour l'enroler. La foi des hom-

mes est aujourd'hui la mesure de leurs intérêts, selon lesquels elle se rompt où se renoue, & comme une paire d'estrivieres elle s'allonge & s'accourcit. Que peut-il donc plus rester entre les hommes d'entier & d'impolu, puisque la foi est bannie de nous ? Toutes les loix qui restent ne sont plus que muets Ministres d'injustice, toutes les politesses ne sont plus que brutalitez, & ce que nous appellons société n'est plus qu'un brigandage.

Mais tirons ce rideau, voyons les hypocrites de ce temps, & sur ce rapport déployons tous les plis & replis de leurs ames. Ces mots sacrez de Religion, de pieté, de foi Catholique & de justice sont toujours en leurs bouches, & à toute heure ils se contresignent en public les yeux & la bouche d'un signe de la croix, tristes trompeurs qui du sac & de la cendre, & d'une pâleur contrefaite, cachez les rides, & les découppures de vos méchantes & cauterisées consciences & en faites un rêt que vous tendez nuit & jour à la simplicité d'un peuple, guenons affetez qui d'un silence & d'un chagrin contrefaits, mettez à l'encan votre vanité, qui mettez la paille & la

feu sous le ventre de ces misérables, contrefaictes en public les Heremites empatenostrez. Qui faites les sages, qui faites les censeurs, & qui contrefaites les graves, & qui en tout sens vous composéz quand il est question comme le renard de ruser; méchant & pestueux genre d'hommes, & dont la France abonde aujourd'hui de tous costez & desquels j'ai pour un bon coup senti les coups de langues & les poinctures!

Or c'est assez extravaguer, il faut rentrer en ma premiére voye. Pour mettre donc par ces hommes passionnez à tant d'injures qu'ils avoient dégorgées contre moi un suprême & magnifique couronnement & pour ne se retirer du théâtre que tous les actes de la Comédie ne fussent joués, ils me font, par quelques protagogides de leur faction, publiquement prêcher dans Paris, que je suis un factieux, un politique, & de ceux que par espece de grand reproche, ils appellent aujourd'hui Catholiques Royaux (car au symbole de leur foi estre aujourd'hui serviteur du Roi, c'est estre criminel d'Hérésie) & ausquels pour la distribution de leurs bénédictions, ils ne promettent tout haut que le ban & la

mort, & que partant il me faut à quelque prix que ce ſoit chaſſer de Paris. Quelle ſainteté & quelle légalité en ces eſprits paſſionnez, quels cenſeurs & quels maiſtres de Polices ! Interrogez je vous prie l'Italie que lui couſtent ces différences des Guelfes & des Gibbelins. Demandez aux Anglois que leur ont valu ces deux couleurs de Roſe blanche & Roſe rouge. Quelle miſere il faille que ces mots, qui ont toujours été l'honneur & le prix de la foi, ſoient aujourd'hui les livrées d'une ſédition ouverte ! Si l'on n'adhere incontinent à eux, ſi l'on ne s'ivre en leurs paſſions, ſi l'on ne puiſe en leurs fureurs, ils bondiſſent, ils eſclattent, ils battent la terre, ils échellent le Ciel, & jettent fonds & douves dehors. Incontinent ils accuſent, ils condamnent, & ſur chaque lettre d'un oui ou d'un non ils conſtruiſent mille Héréſies. Quel reproche de notre patience, de voir aujourd'hui en France, des hommes nouveaux, à peine grandmairiens, encore un pied dans l'eſcolle, encore enfumez, & tous chargez de pouſſier monter es chaires publiques, prêcher ouvertement une ſédition, compoſer des mots de faction, injurier le Prince, dreſ-

ser des nouveaux rudimens de police ; & nous tisser publiquement des licols de servitude, & que ce crime soit en France payé de loyer, qui en tous les autres Estats, & Républiques du monde, seroit incontinent suivi de la peine ! De voir ces hommes encore demi vers & demi mouches, prévenir la prudence du Prince, marquer tous les pas de son jour, dresser ses voyes, tenir son conseil, & armer son peuple de fureur ! Et que chaque chaire publique soit aujourd'hui un toxin de sédition & une publique eschole de police !

Il n'y a jamais es ouvertures de séditions populaires de petits commencemens, & en telles occurrences, tous petits mouvemens sont toujours beaucoup à craindre, c'est une feuille superficielle en une lame de fer, laquelle en croissant fait une profonde incision, qui mipartit enfin tout le peuple, & divise tout le corps de la République, en contraires parts ; de la sont les guerres civiles, les saccagemens des Provinces, enfin la ruine universelle de tout un Estat. Et les Florentins qui veirent jadis en la naissance même de ce mal, la fin presque de leur République, apprirent bien

en un corps de République, les maladies intérieures, quand elles sont plus négligées, que plus elles se font sentir mortelles, c'est un signe très-évident de mutation prochaine, & de prochaine subversion d'Etat : & tout ainsi que la neige coulant du mont à bas d'un petit monceau croît en un instant en une autre montagne, & en une pille de grandeur espouvantable : ainsi est il des moindres fautes qui se commettent au gouvernement d'un Etat, lesquelles en un moment cumulent tant d'intérêt que le dommage excede la mesure & la proportion de tout remede, & le mal en est souvent rendu incurable : les maux de ce monde, comme les autres choses, ont leurs fluxions ordinaires, & le mal & le bien comme deux principes réguliers partissent le jour & l'an, & toutes les heures & les momens de notre vie : mais la prudence de l'homme prépare contre leurs descentes, des munimens en saison, qui nous en rendent & le sens moindre, & la présence plus supportable, ou bien les destourne & en décline sagement la chutte.

C'est chose bien certaine qu'il n'y a rien ici bas déterminé par la nécessité,

que rien n'est nécessaire par la fatalité. Que le ject de la pierre part du bras. Que le bras est poussé par la volonté. Que vouloir & penser sont toujours en notre liberté. C'est pourquoi la suite perpétuelle des choses de ce monde nous a bien appris que toute maladie d'Etat, procede du fait de l'homme. Que de son seul vouloir elle prend sa source, & par ce même tuyeau se coule, se dilate & se répand par tous les membres de la République. Que la fatalité n'y a point de part, que la vicissitude ni peut rien, & que l'un & l'autre sont purs noms & pures chimeres inventées pour couvrir nostre imprudence & nos fautes. Que partant la cure n'en est sinon autant rendue difficile, que l'erreur nous en destourne la volonté.

Il n'y a point d'indice plus grand de prochaine tempeste, que quand la mouche picque, la fourmi mord & la grenouille crie, & rien ne nous fait plus cognoistre la présence de cet orage, que tant de sortes de moucherons qui volent contre la flamme, tant de petits censeurs contre l'Estat, & tant d'abbayeurs contre le Prince, & l'impunité y a tant apporté de seureté, que toute la rétho-

rique de l'archipédanterie du monde, a aujourd'hui ce subjet, pour un theme ordinaire, & un assidu exercice de son mestier, & néanmoins le sage temporiseur de ce temps, mauvais & froid serviteur du Prince, qui fait le loir * dans la buche, & qui se contente comme le loup de heurler sur le cul-la tempeste, il voit le mal, & fait le ténébreux, & au premier bruit de feuillie il se renferme dans son escaille, il l'improuve en son cœur, il le craint, & se contente de le penser, & se tait. Que si quelqu'autre meilleur que lui le dit, il s'en moque, il le dit imprudent, il le dit inconsideré, il le dit aux dangers insensé, & appelle sa vertu témérité, & sa propre lâcheté une prudence, & une accorte science de police. Qu'il monte donc hardiment s'il veut dans le Ciel, comme fait l'alouette, quand elle fuit le vol de l'oiseau, qu'il descende dans les caves, comme faisoit Caligule, quand il entendoit tonner, ou qu'il perce la profondeur des mers, comme le Thum, pour se cacher, tout cela ne le peut sauver du naufrage, sitôt, si bien, si ouvertement il n'accourt, il n'aide qu'aux voilles, qu'aux cordages,

* Espece de rat qui dort presque toujours.

s'il ne secourt en ceste tempeste son Prince & son pays.

C'est chose que nous n'avons point apprise, mais que la nature a gravé dans nos cœurs, que le Prince est ici bas le vif image de Dieu, & que nous lui devons comme une debte de nature la vie. Que nous sommes par mêmes liens obligez de foi & d'amour à nostre pays. Qu'il y a six cens ans que ceste maison Royalle regne sur les François, que de son tige très-illustre tous les autres Royaumes de la Chrestienté ont renouvellé le plan de leurs sceptres, & dérivé la race de leurs Rois. Que partant elle nous doit estre & tout ce qui en depend de tant plus chere, & de tant plus vénérable, qu'elle est juste, qu'elle est légitime, & qu'elle est la plus ancienne Royauté du monde, & pour laquelle néanmoins sapper aux pieds, l'on commence de branche en branche de l'effeuiller.

Je ne doute point qu'à cet esclair de vérité une infinité de mouches ne s'esveillent, qui viendront de tous costez fondre aux voix de sa clarté, & que plusieurs médisans bien que désarmez

d'ongles & de dents ne la tentent plutôt de gensives, mais afin qu'ils n'ayent la peine d'appoincter ici leurs esguillons, voici que je leur déploye en public mon ouverte profession de foi. J'appelle donc Dieu pour témoin de la sincérité de mon zèle & de ma droite intention, & pour vangeur éternel, si je dis un parjure. Que j'ai toute ma vie creu, & crois encore très-constamment tout ce que l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine croit & enseigne, & que hors ce rond & ce pourpris * il n'y a point de salut. Je ne suis point grand Théologien, ici ma science a toujours été ma foi & mon humilité, & dans ce destroit, la crainte & la révérence ont toujours resserré toute ma pensée : mais je dirai librement que quand il me seroit loisible de fausser ces barrières, & ce pas deffendu, & d'en discourir librement & d'élire, la raison toujours me conduiroit à cette foi, que notre Eglise est en la droite succession des Apôtres, & qu'elle est la vraye Eglise de Dieu, continuée par droite descente, ordre & suite, depuis saint Pierre jusques à nous. La raison me feroit encore dire qu'il n'y a apparence

* Pourpris, enceinte.

quelconque ; que la vérité incontinent esclose par la naissance de notre Dieu, eut tout aussitôt fait esclipse, & se fut, comme un clair soleil dans un obscur nuage, quinze cens ans renfermée dans la semence d'un Jean Hus, d'un Luther ou d'un Calvin, pour après une si longue durée de ténèbres, renaître en leur chair, comme un nouveau Christ, & une nouvelle Evangile, & qu'elle nous feit aujourd'hui reveoir Dieu comme une lumiére requesté * dans un puis par les nouveaux Fondateurs de l'Eglise. Qu'il n'y a point d'apparence de phantastiquer une succession imaginaire sans Auteurs ; qui étoit un vide en la nature, & une chimère, & qui ne pouvoit estre & n'étoit point. Que partant elle est la vraye Eglise de Dieu. Que c'est une doctrine où le plus probable n'est point le plus vrai, ni le plus apparent le plus clair, & qui ne consiste point es arguties, & mieux liez syllogismes de la philosophie, & néanmoins je dis, que d'introduire entre les subjects d'un même Prince, ces livrées de faction, & ces élemens de sédition de politiques, Catholiques Royaux, & Catholiques de la Ligue, c'est un cri-

* Requesté, recherché.

me capital, & digne de très-grande animadversion.

Mais s'il est loisible, pour le soulagement de sa peine, entre les torses mêmes du treteau, & dans le phalaris même de souspirer & se plaindre; il faut que la suite de ces miseres publiques, donne une même suite à mon discours. Il ne faut donc point douter que cette France assiégée de tant de maux, ne soit éclairée de quelque bon voisin, qui sans espargne fournit de paille & de bois pour nourrir cet embrasement, dans lequel nous brûlons aujourd'hui de tous costez. Et bien que les Princes & Seigneurs de ce Royaume qui ont ouvert la guerre (Princes qui ont toujours estés & leurs devanciers aussi très-entiers & très-fidèles à cette Couronne) & se sont rendus auteurs de tout le mouvement, y soient poussez, comme je crois d'une sincérité de zèle, & que leur intention soit droite; si est-ce que notre malheur commun de tous, est qu'ils n'ont peu & ne peuvent encore aujourd'hui cognoistre, que l'estranger qui par obscures artifices, a resveillé en eux cette crainte passionnée, & qui leur cause cette ulcère de conscience & ceste combustion d'esprit, en l'ap-

parence de ces intérêts, leur donne finement un mord en la bouche, pour les duire petit à petit à ses alleures, & d'une main emmielée les apprivoiser doucement au joug, & enfin affoiblis par leurs propres armes, pour les faire uns & autres la proye de ses mains, & un accroissement de sa tirannie.

Et cependant en ceste publique calamité & universelle ruine de tous, c'est le Prince qui souffre les principaux dommages, c'est son Estat, ce sont ses subjects, & ce feu ne peut courir par les membres, que le chef n'en ressente les plus vives bruslures, & les victoires & les deffaictes sont toujours mesmes pertes qui le regardent, & de cette diminution de ses subjects, il affoiblit, tout son peuple se ruine, & son ennemi, qui aux escoutes, qui hors du bruit, & qui de loin trouble nostre ciel, & nous cause ceste tempeste, en tire tout seul les profits, & peu à peu tranche les chaînes & arrache les estançons * qui tiennent ferme & inecroulable cette Monarchie. Quel malheur de veoir aujourd'hui les subjects d'un même Prince, tous peuples nourris sous mesme Ciel, couverts sous

* Etais soutien, appui.

mesme toît, chauffez en mêmes foyers à tous parens, & tous voisins si étroitement couplez à la lutte, que de tous costez il convient à leur ruine, comme à des publiques despouilles les estrangers & que jusqu'ici ils ne se soient peu trouver aucuns expéditifs moyens pour leur faire à tous en paix esgallement ployer le genouil sous une même puissance & un Seigneur ? De voir des hommes passer d'un zèle de Religion en de si estranges fureurs, qu'ils oublient & Dieu même, la reverence de leur Prince, leur propre nature & leurs pays & y violent & polluent tous les droits humains & divins: Que si quelqu'Ange d'enhaut auroit les yeux sur ce que nous mouvons, & sur nos erreurs, penseroit-il voir des hommes ? Que pourroit aujourd'hui dire un Turc. Que pourroit penser un Juif, quand ils verroient tant de Chrétiens armez en deux parts chercher à pointes d'épées dans leur sang & dans les ruines de leur pays le sens de leur Evangile, brûler leurs maisons pour éclairer leur foi, & dans le salpestre & entre les épouventables siflemens de canons chercher Dieu & leur salut, & sur une par-

ticule d'oraiſon, & quelque différence du ſervice d'une même Religion ſe meurtrir & s'entretuer ? Seroit-ce point une mauvaiſe ſemonce pour faire à l'un quitter ſon Turban, & ſon faux Dieu, & à l'autre ſon incrédulité ? Qui verroit deux hommes dans une campagne, tous deux parens & tous deux acheminez à un meſme pays, & ſur la différence & élection de leurs chemins, ſe meurtrir & s'entretuer, que jugeroit-il de leur ſanté ? Les loix crient que l'on ne doit ſouffrir peine de ſa penſée, le péché ſe punit, l'ignorance s'excuſe, & la volonté les ſépare, & l'amendement du dernier ne peut eſtre, ou que de la raiſon par ſa clarté; ou de Dieu par la préſence de ſon eſprit. Que ſi l'opiniaſtreté s'y eſt trop collée & y a jeté de trop longues racines, ſi le préjudice y prend toujours le devant & y attache l'opiniaſtreté, la perfection de la cure ſe doit attendre du temps du ciel, car d'y vouloir apporter le feu & le cautere, ce n'eſt qu'irriter le mal, & reſpandre davantage l'humeur qui peche, & tout ce labeur n'eſt que courir toujours pour devancer ſon ombre. Que ſi dans l'œil il y a une paille, pour le guerir le faut-il crever ? Si eſt

un instrument de musique il se trouve un faux accord, faut-il brûler l'instrument pour réparer l'harmonie ? Il n'y a point d'homme au monde qui aime le naufrage, & nul ne desire périr & le cognoistre, & la poursuitte du bien, est le labeur du jour de l'homme. Il n'y a aussi si malheureux, qui ne cherche l'issue de sa peine, & celui qui en la voye se fourvoye, demande toujours d'être redressé, celui qui tâtonne dans les ténèbres, tourne toujours les yeux vers la clarté ; & rien n'est si cher à l'homme, que la présence de la vérité. C'est pourquoi c'est rigueur & injustice tout ensemble de malfaire à celui, qui veut le bien, qui le cherche, & ne le peut voir, & qui fuit l'erreur, & qui malgré lui dans l'erreur eschoue.

Dieu ne nous veut tirer à lui avec manottes, ou enchainez comme forçats, nous montons à lui par foi, nous y entrons par charité, il n'est point un Mars sanglant & empistollé. Il n'est pas un Bacchus Omestres, duquel l'autel soit un gibet, un pillory, ou une voyrie, & duquel les effusions soient ruisseaux ou fleuves de sang humain. Dieu n'est point un tyran, un Busiris, un Poliorcetes, un

meurtrier, un bandouiller, & qui ne maintienne sa puissance, que par estonnement, par garnisons, par bourreaux & par satellites, aussi ne faut ici nous réduire à l'exemple de Mahomet, lequel a renfermé la durée de sa Religion dans sa tyrannie, qui ne se maintient que par le glaive & par l'effroi, c'est pourquoi infinies fois le succès des choses nous a fait cognoistre, que ce n'est point par la guerre que l'on s'éleve à la cognoissance d'elle; & que le fer ni les flammes ne peuvent ni esteindre ni amander l'Hérésie, tout au contraire qu'ils fomentent l'erreur, & la multiplient, & d'un réformable abus, engendrent toujours une imployable opiniastreté, & que la guerre est la pollution & l'avilissement de toute Religion. Et l'Empereur Charles-Quint en a rendue très-claire l'expérience, lequel pour repurger les Allemagnes de l'Hérésie de Luther, qui commençoit seulement à y prendre pied, remua toute la Chrétienté, feit mourir un million d'hommes, & saccagea un grand nombre de villes, & le profit fut, que ce mal creut davantage où plus l'on le battoit, & de ce remument comme fait une plante d'un gras amandement, il

jetta de plus longues racines, & s'estendit en plus de branches, & cependant le Turc conquist sur la Chrestienté, la Hongrie, & seul de tout ce mouvement tira profit.

L'expérience nous a assez fait cognoistre, que toujours presque une mesme erreur, produit une mesme chutte. Que la division des subjections est toujours le précipice de la Monarchie. Que d'elle procéde la désobéissance, que de ceste-ci le mépris des loix, & le contemnement * du Magistrat. Que dela fluent comme de leur source naturelle, les rebellions, conspirations, séditions & guerres civiles. Que partant la Monarchie est un corps qui ne peut non plus que le point souffrir de division, où la société est toujours mal séable, où l'égalité jamais ne se mêle, sinon comme un tourbillon entre deux airs, ou un tonnerre dans une nuée qui l'agite & qui le remue, & qui en dereigle & désunit les accords, & laquelle change enfin l'Estat de la République, ou en pluralité de tyrannies, par la violence des usurpateurs, ou en oligarchie par la tourmente des contraires factions qu'elle y excite. C'est pourquoi

* Avilissement.

diviser en la Monarchie c'est rebeller; & désunir des subjects, c'est assembler des rebelles. Et proprement trancher le cours ordinaire d'une riviére pour en détourner l'eau en divers ruisseaux.

Sommes nous donc enchantez de quelqu'estonnement d'enhaut, que ceste raison si lumineuse ne puisse éclater & faire passage en nos esprits; que nous ne puissions cognoistre que deux & deux sont quatre, & que les choses les plus sensibles qui se touchent & qui se manient ne se puissent offrir à nos sens? Que nous brûlions au raiz de la chandelle, & ne puissions tourner les yeux vers sa clarté, & que nous ne puissions cognoistre la main qui nous encheveſtre? L'ambition des grands sera t'elle toujours le flambeau fatal, qui remplira le monde de mortelles querelles? Heurterons-nous de la tête la porte des enfers, premier que de relever de cette maladie? Il y a trente ans que sur un même champ nous nous colletons & que vainqueurs & vaincus nous souffrons toujours un même dommage: nous trouvons nos erreurs dans un cercle, & roulons toujours un même tonneau, c'est un peril que nous faisons nous-mesmes, & dans

lequel les yeux ouverts nous trebuchons, & plus il presse, & plus il poinct, & plus nous restons opiniastres au ressentimens de nos maux. Quelle misere de ce peuple de ville, que nuit & jour il bruit & il bourdonne la guerre, & comme disoit Sophocle.

Il court toujours l'homme insensé pour estre
Aux funerailles de son pays grand erre. *

Incessamment il gronde, & il murmure contre l'état, ingrat animal, ennemi des gens de bien, contempteur de vertu, qui n'aime la guerre pour sa fin, ni la paix pour le repos, sinon autant que de l'un à l'autre, il y a toujours changement : la confusion lui fait vouloir l'ordre, & l'ordre quand il y est lui déplaît. Il court toujours d'un contraire à l'autre, & de tous les temps le seul futur le repaist, monstre admirable dont toutes les parties & particules ne sont que langue qui toujours de tout parle & rien ne sçait, qui tout regarde, & rien ne voit, qui rit de tout, qui tout pleure, ingrat, menteur, muable, médisant, idolastre de vanité, qui comme le moineau vole la mouche, & qui chérit ceux qui l'op-

* Grand train, grand pas.

priment, qui craint tout, qui tout admire, bref duquel le jugement & la sagesse sont toujours arbisidez & l'adventuré.

Nous voyons de là, déja quelques villes branler, & déja se donner les mains pour se lier ensemble. Quel malheur que toute nouveauté, quelques miseres qu'elle traîne avec soi & quelque dégoût que la raison lui donne; fait toujours breche en un grand peuple, & trouve toujours assez de lieux vides es esprits foibles pour s'y seoir; & les conseils ni sont jamais bien receus; que quand les profits en sont escoulez, & le dommage receu. Recognoissons donc sans passion toutes les issues de ce mouvement, & faisons que le jour & nos yeux pénétrent en toutes ses cachettes, voyons que ce ne soit à l'estranger qui seul en est l'auteur, comme au chat un esteuf*, pour exercer toutes les subtilitez de sa pate.

C'est une maxime en fait d'estat que toute faction liée, dans une Monarchie, est toujours un corps fort soluble, que c'est une union fort divisible, où l'inégalité fait toujours bresche, où la défiance se mesle, où l'infidélité abonde, où un jeu, un regard, une parole, & mille

* Balle de paume.

telles légeres advantures peuvent à chague heure changer les intérêts & la foi.

Que partant la moindre petite ouverture, & le moindre petit soupirail, qui paroissent en la désunion, l'ordre & l'intelligence se séparent, & tout tombe en confusion. Que dela le retour naturel des choses s'offre de lui-mesme, & les eaux que l'on avoit pressées de leur débordement rentrent en leur premier ventre, & en leur premier canal. Que de là il est toujours bien aisé à celui que la nature rempare & fortifie, de faire profit de leurs divisions & peu à peu de les ruiner, & jamais ne s'en vit presque autre issue. Que si enfin cela est, combien de labeurs vains ! Combien de maux inutilement endurez ! Combien de milliers d'hommes sous la terre sans profit, & le peuple mal sage après avoir été la moisson des vaincus, restera encore la glane du vainqueur, & des reliques de son naufrage payera l'amande de son incrédulité.

Mais donnons * que ce mouvement puisse réussir, attachons lui la fortune comme une esclave. Que deviendra donc lors ceste Monarchie, sinon une subdi-

* Supposons, convenons, accordons.

vision

vision en cent petites tyrannies,& pour un Roi légitime que nous aurons cent facheux petits Seigneurs. Et toi Parisien qui cours toujours à la nouveauté & te pais comme le pluvier de vent, ton pays qui est toute une France bornée de mers & de monts presqu'inaccessibles, ne sera plus que la course d'un liévre, ta Seine sera ta mer, & les murs de ta ville, seront tes Alpes, & la borne même de ton champ, sera la borne de ton pays. Que si tu passe plus outre, tu entreras en pays estranger, ta monnoye ni aura plus de cours, ton trafic y sera mal aisé, il te faudra payer daces *, il te faudra être fouillé, & mille torts se suivront, mille injures, mille servitudes. S'il y a guerre tu y seras ennemi, s'il y a paix tu seras estranger, & tes belles Villes & tes belles Citez ne seront plus que Villes de frontiéres & de citadelles, & tes belles maisons que siéges de garnisons & queneiches ** de tyrans.

Divise hardiment le bon & le mauvais temps de la vie, & t'asseures, que des vingt parts, tu n'en viveras jamais une seule bonne en paix, & comme tu es maintenant sous un bon & riche Roi, un grand & opulent sujet, tu seras lors

* Impôts. ** Habitations.

ſous un mal aiſé petit Seigneur, un pauvre & chétif ſujet, plus decouppé & plus taillé de daçes qu'un vieil eſclave vendu ſur un port de mer, & toute fois ton pauvre eſprit, & ton grand entendement de Bourgeois, ne pénétre point en ces maux néceſſaires & tes yeux ne courent que ſur la ſuperficie de cet antre, & n'en peuvent veoir le fonds. Voi aujourd'hui l'Italie, conſidere quelle fut anciennement la Grece, quelle la Sicile, & quelle a été autrefois ceſte France, & croi que les affaires & choſes de ce monde ont ces muances néceſſaires quand l'imprudence & l'imbécilité nous y font gliſſer.

Mais je voi les ſorties qu'ils cherchent de ce pas dangereux, & que toute coulée leur eſt un bon paſſage, quand ils ſe veulent eux-meſmes à bon marché tromper, que la fin, diſent-ils de tout ce mouvement (après ce régne préſent) tombera en une libre élection d'un chef, & qu'il ſera lors eſleu un Roi. O trompeuſe attente, pour élire un Roi, il y faut un conſentement de tous ou de la plus grande partie, il y faut un accord & une concurrence de volontez, & que chacun remette à ce chef éleu tout ce

qu'il tient de puissance en privé. Ou sera ce consentement ? En plusieurs usurpateurs, qui se croyront égaux, qui contendront * de mérites, où l'ambition regne, & où chacun voudroit autant pour soi comme tous pour tous. Sçavons-nous pas bien que l'ambition de régner ne se peut resserrer, & qu'elle ne se restraint jamais dans aucunes limites ? Que tant s'en faut qu'elle remît jamais à un tiers, à un second, à un premier, qu'elle ne peut souffrir de compagnon. Que tant s'en faut que les choses conquises par la guerre, que le droit seul des armes & la violence a fait neutres, longuement attendues & poursuivies avec mille hazards se restituent, que celles mesmes qui sont ravies furtivement & sans peine, en pleine paix & sur les mesmes possesseurs, ne le sont pas. Qui fera donc ceste élection ? Ce sera-ce le peuple ? Le peuple est comme une mer qui ne se meut jamais si le vent ne l'enfle ; c'est un corps qui sans chef jamais ne se bouge. Ces chefs seront-ce ces nouveaux conquereurs qui déja l'auront lui, ses villes, ses possessions & sa liberté mis en partage, & qui l'auront divisé ? Quoi donc il se trouvera entre eux un Brutus, un Pho-

* Disputeront.

cion, un Dion, qui résigneront leurs puissances & les parts de leur fortune à l'amour de leur pays & à la liberté. Il n'y a plus au monde de ces hommes, la graine en est demeurée au Ciel.

C'est donc sans doute le profit unique, voire le pire & le meilleur évenement que l'on peut attendre de tout le trouble présent, que division & ce démembrement de Monarchie. Ce sera une dure servitude que vous aurez achetté au prix de votre sang, & de votre vie, digne conqueste de serfs & d'esclaves, ou mieux, juste châtiment de vostre infidélité. Ce sera le prix de vos belles finesses que vous cachez dans vos maisons & des conseils secrets que chacun jour vous y tenez, & cela à ceux qui ne prennent point la bale pour le grain, & une prison & une gallere & un enfer, sont toutes choses pareilles.

Peuple misérable qu'il faille toujours ou qu'il serve bassement, ou qu'il soit sans mesure insolent en son aise & en sa prospérité, déja vous pressez les bords de ce précipice, & courez de pieds & de mains sur ceux qui vous portent la chandelle pour vous y éclairer le danger, vous dressez des autels à vostre

ſervitude & vous allumez comme le Phœnix le feu dans lequel vous brûlez ; vous faites comme le ſot mouton, ſi l'un entre dans un gouffre, tous les autres le ſuivent, & avec une ſonnette, un ſiflet, ou un bruit de nouveauté, l'on vous aſſemble, comme l'on fait les mouches au ſon d'un baſſin. * Quel malheur que vous ne pouvez encore adoucir l'animoſité de vos eſprits en la conſidération des miſeres d'autrui. Déja le plat pays eſt déſert d'habitans, & depuis deux ans trois millions d'hommes en ce Royaume ont été eſteinčts par la faim. Qui n'a veu par la campagne les pauvres par troupeaux, deſeichez comme momies, & dont les corps ne reſtoient que des os enfilez enſemble, crier miſéricorde, & implorer pour dernier aide, la main du bourreau ? Qui ne les a encore veu paiſtre ſur terre comme les beſtes, & es pleines campagnes brouter ? Penſez-vous que Dieu demeure ſourd à leurs juſtes querelles, & que de leurs cris très-pitoyables, vos cruautez ne retentiſſent dans

* Quand un eſſain de mouches à miel ſort de la ruche & qu'il ſe diſperſe, on le raſſemble avec le bruit des chaudrons, poëlons & baſſins de cuivre.

le Ciel? Vous avez banni la paix & la bénédiction de chez vous, & pour échange la peste, la guerre & la famine vous assiégent, Dieu vous bat du matin jusqu'au vespre *, & deploye sur vous tous les fléaux de son ire, & ne pouvez céder à sa volonté; vous contrefaites dans vos murailles les pitoyables, vous visitez vos hospitaux, & faites montre publique d'une feinte charité, & néanmoins vous remplissez la France de pauvres. Vous demandez toujours la guerre, & comme la mouche contre son ombre, vous brouissez contre vous-mesmes & au premier bruit de trompette vous tremblez: vous faites comme le sot perdreau qui pense bien eschapper le vol & la veue de l'oiseau, quand il a seulement la teste sous le chardon: vous pensez dans la closture de vos portes, vous garentir de cest orages, le voir seulement & en discourir, & estre comme d'une seure guette seulement spectateurs des pertes & des ravages d'autrui.

Vous murmurez toujours contre le Prince, vous cognoissez des affaires d'Estat, & chacun de vous comme semence de Rois tient en ce temps eschole de l'art & de la plus occulte science de

* Soir.

régner : & bref il n'y a aujourd'hui boutique de factoureau, ouvroir d'artisans, ni comptouer de clergeau, qui ne soit un cabinet de Prince, & un conseil ordinaire d'Estat, & n'y a aujourd'hui si chetif & misérable pédant, qui comme un grenouillon au frais de la rosée, ne se mouve & ne s'esbatte sur ceste cognoissance. Si l'on parle du service du Prince il chauvit * des oreilles, il contrefait le ridé & fait mille torses de nez, & contre cet acier dresse toujours son aiguillon, & tous ces moucherons sont en République les guespes qui consument dans les ruches inutilement la cire & le miel, & qui remplissent de troubles & séditions souvent chacun exain. Quelle misere qu'il faille que le Prince qui est ici-bas comme un atome de la divinité, duquel la personne est oincte & sacrée, duquel la vie est très-religieuse, & qui n'espargne ni soin, ni sollicitude, ni sa propre vie, pour remettre sus la pureté, & splendeur de l'Eglise, & rallier dans son acceincte ses pauvres sujets qui (comme hommes qui pouvoient errer) s'en sont devoyez, ne puisse estre exempt de l'insolence de ces hom-

* Secoue.

mes ; & qu'il faille que toujours ses justes labeurs soient calomniez, & la gloire & la clarté de ses faits par mauvais artifices obscurcie & amoindrie. Ingrats & mal sages sujets qui ne désirent rien tant aujourd'hui, que de voir un soleil de Castille faire un Orient en France, ou la Lune de quelque petit étranger y engendrer un croissant, & leur semble qu'ils n'arriveront jamais à temps aux funerailles de leur pays, esprits malins & indignes de la lumiére du jour, voire très-indignes que ce soleil de France luise sur eux, qui courent de pieds & de mains à leurs propres ruines, & leur semble qu'ils n'arriveront jamais assez à temps pour joindre à cet embrasement leur tison, peuple insensé, contumélieux & superbe & indigne de la bonté & facilité du Prince qui régne sur lui, & qui enfin par son extrême fureur, pressera tant la patience de Dieu, que les marques de son ire, passeront en maint siécles de sa postérité. Quelle honte publique qu'il faille aujourd'hui qu'une si grande ville, peuplée de tant de gens de bien, fertile en tant de rares esprits, & la premiére ville du monde, souffre une crainte publique, & d'un petit nom-

bre d'hommes, tels que je laisse à chacun de les esplucher & recognoistre, & qu'elle ne puisse par les loix vendiquer la seureté de tous de cette honteuse peur, & même, où pour le faire il ne faut que le vouloir. Et bref qu'une poignée de ces hommes dressent tous les jours des embûches à cinquante mille bons citoyens, que cela se sçache & qu'il s'endure ? Combien de fois ont-ils déja tenté une publique sédition, combien de fois ont ils esté surpris en pleine minuit, par troupes, armez & empistolez, & tous bien déliberez d'ensanglanter leurs mains dans le meurtre de tous les bons citoyens ? Combien de fois ont-ils impunement dressé des rolles de proscription, & combien de papiers rouges, esquels chaque chef libre, & les premiers hommes, & plus gens de bien de la ville, estoient désignez à la mort que si nous les recognoissions, si nous les recomptions nous ferions comme le lion, qui étonné du cri de la grenouille, & la voyant se moque de sa peur. Il sera toujours aisé quand on voudra de leur apprendre à bien vivre, & de les ramener à la santé sans élebore, car les gens de bien qui meus de bon zèle sont entrez

en la ligue & ont donné dans ce rêt ne sont point de ceste faction, ne pouvant que l'indignité de ce fait ne pousse ceste voix libre de moi, que ces tiédes & mauvais serviteurs du Roi, qui par tout ailleurs, en leurs pas mesurez & en leurs mines composées veulent estre veus des Catons, & qui souvent mal à propos roidissent leurs sourcils en alesnes & font montre de leur sévérité, mériteroient ici d'estre conduits à la gaulle par troupeaux es pleines campagnes pour brouter, & volontiers m'escrirois comme Tibere, ô hommes nez à la servitude, mais ils feront possible comme le fuyard limier, qui ne se couple jamais à la deffence, qu'il n'ait senti sa peau percée de tous costez.

Enfin je m'asseure que les Princes & Seigneurs de ce Royaume, qui par le commun malheur de la France, se sont rendus auteurs de ce mouvement. Princes très-bons & très-vertueux & qui quand l'on aura donné seureté à leurs fort probables deffiances, rangeront toujours au bien & repos universel de ce Royaume, tous leurs intérêts privez, se trouveront enfin decquz & trompez de ce peuple & de ces Communautez. Car

la foi d'un peuple & la pensée d'un enfant sont de mesme durée, laquelle non-seulement se change selon que les intérêts peuvent changer, mais aussi selon la différence des bruits, que chaque heure du jour peut porter, & un peuple est une bête qui ne peut jamais ni souffrir le mord doux & tempéré, ni jouir d'une reiglée liberté & toujours court aux vitieuses extrémitez, & lorsque l'on pense mieux jouir de lui, & l'avoir mieux apprivoisé, en un moment il s'eschappe & retourne tête contre son bienfaicteur mesme, & lui court sus pour le dévorer. Je sçais que mes ennemis me menacent de longue main de ces Princes, mais le lion ne rugit jamais contre la mouche, & jamais Prince magnanime comme je les recognois n'aima la cruauté. Aussi Dieu m'est témoing si rien me convie à dire ce que je dis que le service de mon Prince, & l'amour de mon pays, car le Roi servi, les Princes du sang honorez, je leur rendrai toujours le troisiesme honneur que je reconnois en France leur estre deu, & en particulier je leur serai s'il leur plaist toujours très-humble serviteur, & ne pense point que celui-là ne fût jugé nourrir dans un

mauvais corps un injuſte eſprit, qui me blaſmeroit de déſirer une bonne paix en ce Royaume, une réconciliation non frauduleuſe entre les Princes, un bon Concile nationnal pour repurger par moyens légitimes de la France l'Héréſie de ce temps, & reſtablir la pureté de l'Egliſe, & dela un meſme & non diviſé ſervice à noſtre Roi. Que pleût à Dieu que les cours & les maiſons des uns & des autres fuſſent vuides de ces conſeils violens, & mortelles allumettes, qui ſans ceſſe aiguiſent leurs paſſions, & mouvent leurs deffiances, car je ſçais qu'ils ſont uns & autres, Princes très-débonnaires, & qui comme la vertu rallie aiſément les bons, ces furies & mauvais inſtruments bannis de leurs cours, facilement ſe rallieroient enſemble, & trouveroient aſſez de moyens pour lier & affermir entre eux une très-étroite réconciliation. Cette médecine de tant de miſéres publiques eſt aujourd'hui attendue de Dieu, lequel diſpoſera quand il lui plaira leurs volontez à un ſi ſainct effet, & c'eſt ce que tous les bons & les gens de bien de la France peuvent en ce temps & doivent déſirer comme la fin de leurs peines & travaux, & le

commencement de quelque tranquillité.
Que pleust à Dieu avoir à mon pays sacrifié ma vie, & que dès demain le jour nous ramenant la lumière nous feit présent de ce bien tant désiré, & si j'avois cent vies, je les voudrois toutes de bon cœur dévouer.

Je ne doute point que ces mauvais hommes qui de la langue, comme d'un tuyeau de sentive, purgent toutes les ordures de leurs ames, ne se servent encore de cet escrit, que comme d'une queue pour aiguiser leur appetit de mal dire, & pour réjouir leur loisir, & que ceste vérité qui leur est, comme une lumière aux yeux d'une chouette, & d'un oiseau de nuit, ne leur face faire autant de grimaces de bouche, de contradictions de sourcils, & de torses de nez, que fait ordinairement un joueur de dez par le malheur irrité, & que ce discours ne renfle de nouveau leurs veines, & ne les face retourner tout court à leurs accoustumez vomissemens. Mais je les prie de ne se lasser jamais de cet ebastement, car ils n'en sçauroient (puisque c'est injustement) ni tant dire, ni tant abbayer en beaucoup d'années, comme j'en méprise en un moment, & me suffit de

demeurer toujours prouvé des gens de bien, tel comme je suis, & tel que la vérité me fera toujours cognoistre, & n'ai jamais pris peine de me faire veoir au dehors, laissant ce soing & ce fard aux hypocrites de ce temps, mais dedans seulement & en vérité & aux effets. Et prie très-humblement tous les gens de biens de la France, qui me feront cet honneur de perdre quelque heure de leur loisir pour voir ceci, de m'excuser s'ils y trouvent quelque chose de trop véhément & de trop aigre, ayant esté tant injustement & en tant de façons par ces hommes passionnez, calomnié, qu'il m'est bien difficile au ressentiment de tant d'injures de rien penser n'y rien dire qu'aigreurs, protestant pourtant devant Dieu n'avoir rien eu en toute ceste deffence que ce but proposé. Enfin je puis bien dire aujourd'hui avoir bien esprouvé les deux temps, & de ma calamité encore j'ai tiré ce profit, que j'ai bien appris & en une bonne escolle combien la mutation de la fortune cause de changemens & es meurs & en la foi des hommes, & Dieu sçait si de maint endroits j'en ai ressenti de bons effects, mais la seureté de ma conscience m'a

tant apporté de mespris des mensonges & vanitez de ce mauvais peuple que de la j'ai mis mon esprit en repos, & mon infortune en patience, & laquelle je prie Dieu de bon cœur me continuer, jusqu'à la fin.

LA HARANGUE faite par Henri III. Roi de France & de Pologne, à l'ouverture de l'assemblée des trois Estats de son Royaume en sa ville de Blois, le seiziéme jour d'Octobre 1588.

MESSIEURS, je commencerai par une supplication à nostre bon Dieu, duquel partent toutes les bonnes & saintes opérations, qu'il lui plaise m'assister de son Saint-Esprit, me conduisant comme par la main en cest acte si célèbre, pour m'acquiter de ce que j'entreprens aussi dignement, que l'œuvre est sainte, desirée, attendue, & nécessaire pour le bien universel de mes subjects.

C'est la restauration de mon Estat par la réformation générale de toutes les parties d'icelui, que j'ai autant recherchée, & plus que la conservation de ma

propre vie. Joignez vous à ceste très-instante requête que je lui en fais, lui demandant qu'il renforce de plus en plus la constante volonté qu'il a déja enracinée pour ce regard en mon cœur ; & qu'aussi tellement il vous arrache toutes passions particuliéres, si quelques-uns en avoient, que rejettant tout autre parti que celui de vostre Roi, vous n'ayez miré qu'à embrasser l'honneur de Dieu, la dignité & autorité de votre Prince souverain, & à restaurer votre patrie de manière qu'il s'en ensuive une si louable & fructueuse résolution, accompagnée de si bons effects, que mon estat en recouvre son ancienne splendeur. Ce sera un ouvrage digne du rang où je suis colloqué, & qui témoignera votre capacité & loyauté.

Celui que j'ai à présent invoqué pour secourir & moi, & mon état, lequel est scrutateur de nos cœurs, peut rendre s'il lui plaît témoignage, qu'aussitost qu'il me constitua pour vous commander, il me vint un regret incroyable de vos miseres publiques & particuliéres, & un soin qui m'a toujours augmenté d'y apporter les salutaires remedes, avec une

fin aussi heureuse qu'elle y est plus que nécessaire.

Quelle douleur pouvez-vous penser qui m'a jusques ici rongé depuis ces derniéres années, ou l'âge & l'expérience m'ont rendu plus capable d'apréhender la désolation, foule & oppression de mon pauvre peuple, avec ce qu'il sembloit que mon regne étoit réservé à allumer le juste courroux de sa divine Majesté, que je recognois estre justement sur nos testes, & pour mes offences & pour celles de mes subjets en général.

Je m'efforçois pour ceste cause le plus que je pouvois d'estouffer la corruption, & le désordre qui y avoient pris une si violente habitude, & de résister aux maux que je n'aurois pas tous faits, & à quoi de mon seul mouvement, s'il y avoit du relâche, je l'y apposois. Car je dirai sans me vanter qu'il n'y a eu quasi voye pour reformer la dépravation de mon état, dont je ne me sois souvenu pour essayer de l'establir, si j'eusse été aussi bien secondé, comme je l'étois très-bien de vous, Madame *, & que la nécessité & ma bonne volonté le méritoient.

Mais je ne puis trop déclarer combien

* Il s'adresse à la Reine mere.

je l'ai toujours été de la Reine ma bonne mere : ce qui ne se peut assez dignement représenter, & dirai qu'entre tant d'autres & si étroites obligations dont elle tient toujours mes subjects attachez, ils lui en ont une singuliére, & moi particuliérement, qui avec vous, en ceste si notable assemblée, lui en rends graces très-humbles.

C'est qu'elle n'est pas cause seulement, par la grace de Dieu, que je suis au monde pour vostre Roi : mais par ses continuels & saints records, louables actions, & vertueux exemples, m'a tellement gravé en l'ame une droite intention à l'avancement de l'honneur de Dieu, propagation de sa sainte Eglise Catholique & Romaine, & réformation de mon estat, que ce que j'ai témoigné par ci-devant de tendre à toutes choses bonnes, à quoi plus que jamais je suis résolu, vient d'elle, n'ayant pas plaint ses labeurs, indispositions & incommodités même de son âge, où elle a recogneu de pouvoir servir à cest estat, l'ayant tant de fois conservé qu'elle ne doit pas seulement avoir le nom de mere de vostre Roi, mais aussi de mere de l'Etat & du Royaume.

Or étant mon principal ſoin & plaiſir que de pouvoir reſtaurer ceſte belle Monarchie, & ne jugeant pas les remedes particuliers être pour ce temps ſi convenables, je me réſolus à la convocation de mes Eſtats Généraux auxquels comme en toutes choſes pour le bien du Royaume, il lui pleuſt grandement m'y fortifier.

Incontinent que je recogneus de les pouvoir aſſembler, je n'y perdis une ſeule heure de temps quelques diverſitez de mouvemens qui euſſent ſemblé s'y oppoſer, & avec leſquels par aventure beaucoup eſtimoient que je ſerois tant traverſé, qu'il me les faudroit ou différer ou remettre du tout.

Vous voyez toutefois ſi j'ai eu la réſolution auſſi ferme qu'un bon Roi doit pour le bien général de tous ſes ſujets, ce qui eſt tant encré dans mon ame, que je ne reſpire rien plus que la conſervation de l'honneur de mon Dieu & la voſtre.

Ceſte tenue d'Etats eſt un remede pour guérir, avec les bons conſeils des ſujets, & la ſainte réſolution du Prince, les maladies que le long eſpace de temps, &

la négligente obſervation des ordonnances du Royaume, y ont laiſſé prendre pied, & pour rafermir la légitime autorité du Souverain, plutôt que de l'ébranler ou de la diminuer, ainſi qu'aucuns mal aviſés, ou pleins de mauvaiſe volonté, déguiſans la vérité le voudroient faire accroire.

Car la bonne loi reſtablie, & bien obſervée fortifie entiérement le ſceptre en la main du bon Roi, & lui aſſeure du tout la Couronne ſur la tête, contre toute ſorte de mauvais deſſeins.

Vous pouvez donc cognoiſtre par ma conſtance qui ſeule a reſiſté à infinis empêchemens qu'aucuns n'ont manqué d'oppoſer à ce bon œuvre, la ſincérité de mon intention, même puiſque la tenue des Etats eſt ce qui rompt autant les mauvais deſſeins des Princes qui ont l'ame auſſi traverſée, & peu deſireuſe du bien, que la mienne ſera toujours très-prompte, & du tout diſpoſée à ne vouloir ni rechercher autre choſe, ou je ſois confondu miſérablement.

Je n'ai point de remords de conſcience, des brigues ou menées que j'aie faites ; & je vous en appelle tous à temoins

pour m'en faire rougir, comme le mériteroit quiconque auroit usé d'une si indigne façon que d'avoir voulu violer l'entiere liberté, tant de me remonstrer par les cayers tout ce qui sera à propos pour confirmer le salut des particulieres provinces, & du général de mon Royaume, qu'aussi d'y faire couler des articles plus propres à troubler cet estat, qu'à lui procurer ce qui lui est utile.

Puisque j'ai ceste satisfaction en moi-même, & qu'il ne me peut être imputé autrement, gravez le en vos esprits, & discernez ce que je mérite d'avec ceux, si tant y en a, qui eussent procedé d'autre sorte & notez que ce qui part de mes intentions, ne peut être recogneu, ni attribué par qui que ce soit, pour me vouloir autoriser contre la raison, car je suis votre Roi donné de Dieu, & suis seul qui le puis véritablement & légitimement dire. C'est pourquoi je ne veux estre en ceste Monarchie, que ce que j'y suis, ni pouvant souhaiter aussi plus d'honneur ou plus d'autorité.

Favorisez donque & je vous en prie, mes bons sujets, ma droite intention, qui ne tend qu'à faire reluire de plus en plus la gloire de Dieu, nostre sainte

Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, à extirper l'héréſie en toutes les Provinces de ce Royaume, y reſtablir tout bon ordre & reigle, ſoulager mon pauvre peuple tant oppreſſé, & relever mon autorité, abaiſſée injuſtement, & je le deſire, non pas tant pour mon intereſt particulier, que pour le bien qui vous en redondera à tous.

Entre toutes les ſortes de gouverner, & commander aux hommes, la Monarchie excelle les autres : le profit, que vous & les voſtres en aurez tiré, ſous la légitime & douce domination de mes prédéceſſeurs, vous convie à louer aſſez ſa divine Majeſté de vous y avoir fait naiſtre, & ſous un, lequel étant de la même race, n'a pas ſeulement hérité de la Royauté, mais du même & plus grand zèle ; s'il ſe peut, à augmenter la gloire de notre bon Dieu, & à vous conſerver tous : comme je vous promets, que mes actions vous le confirmeront.

Ce que la malice du tems a enraciné de mal en mes provinces, ne me doit être tant attribué, non que je m'en veuille du tout excuſer, comme à la négligence, & par avanture à aucuns autres défaux de ceux qui par ci-devant m'ont aſſiſté,

à quoi j'ai déja commencé de mettre ordre, ainsi que vous l'avez veu. Mais je vous assurerai bien, que j'aurai tellement l'œil sur ceux qui me serviront à l'avenir, que ma conscience en sera déchargée, mon honneur acreu, & mon état restauré au contentement de tous les gens de bien, & forcera ceux, lesquels toutesfois contre la raison, ont mis leur affection en autre endroit qu'au mien, de recognoistre leur erreur.

Les témoignages sont assez notoires, & même par aucuns de vous autres qui vous y êtes honorez en m'y assistant, avant & depuis que d'estre vostre Roi, de quel zèle & bon pied j'ai toujours marché à l'extirpation de l'hérésie, & des Hérétiques. A quoi j'exposerai plus que jamais ma vie, jusqu'à une mort certaine, s'il en est besoin, pour la défense & protection de notre sainte Foi Catholique, Apostolique & Romaine, comme le plus superbe tombeau où je me pourrois ensevelir, que dans les ruines de l'Hérésie.

Non-seulement les batailles que j'ai gaignées, mais ceste grande armée de Reistres, de laquelle sa divine bonté m'a choisie à l'honneur de son saint nom,

& de son Eglise, pour en rabattre la gloire, en est une suffisante preuve, de quoi les trophées & dépouilles en demeurent à la veue d'un chacun.

Se trouvera-t-il donque des esprits si peu capables de la vérité, qui puissent croire que nul soit plus enflammé à vouloir leur totale extirpation, ne s'en estant rendu de plus certains effects que les miens.

Et quant l'honneur de Dieu, qui m'est plus cher que ma propre vie, ne me seroit en telle recommandation, de qui est-ce que les Hérétiques occupent, & dissipent le patrimoine, de qui est-ce qu'ils espuisent les receptes, de qui aliènent-ils les subjects? de qui méprisent-ils l'obéissance? de qui est-ce qu'ils violent le respect, l'autorité & la dignité? Et je ne voudrai pour le moins autant que nul autre leur ruine? dessillez vos yeux, & jugez chacun de vous quelle apparence il y a.

La réunion de tous mes sujets Catholiques, par le saint Edict que j'ai depuis peu de mois fait, l'a assez témoigné, & que rien n'a eu plus de force en mon ame, que de veoir Dieu seul honoré, révéré & servi dans mon Royaume.

Ce

Ce que j'eusse continué de monstrer ; comme je le ferai toujours au péril de ma vie, sans ceste division, qui arriva de Catholiques, incroyable avantage au parti des Hérétiques, m'ayant empêché d'aller en Poictou, où je croi que la bonne fortune ne m'eust non plus abandonné, qu'aux autres endroits, dont, graces à Dieu, mon Etat en a tiré le fruit desiré & nécessaire.

Encore que vous n'obmettiez, comme j'estime, aucun point qui regarde la restauration & la réformation de ce Royaume, si vous témoignerai-je par quelques-uns de ceux que je recognois des principaux, combien je suis très-disposé, non-seulement par ce que j'en dirai maintenant, mais par les effects qui s'en ensuivront à les embrasser tous, comme je dois, le jugeant tres-requis pour la nécessité que nos ames, nos honneurs, & cet estat en ont.

L'extrême offence que notre Dieu reçoit journellement des jurements & des blasphêmes, qui lui sont si desplaisans, & à moi tant à contre cœur, me fait vous convier tous de n'oublier en vos cayers la punition du juste châtiment qu'ils méritent : ce que je desire sans

exception, ni de qualitez ni de personnes.

La recherche & punition de la simonie, ne sera, ainsi que doivent tous bons Chrétiens, aussi oubliée, ni l'ordre requis en la vénalité des offices de judicature & multiplicité desdits Officiers, étant indigne & trop grieve à mon pauvre peuple. A quoi sans le trouble qui commença en l'année * quatre-vingt & cinq; j'y avois de mon propre mouvement mis ordre. J'en attendrai de vous les saintes & bonnes ouvertures pour les bien embrasser.

Comme à la distribution & provision des bénéfices de Judicature, & des autres honneurs, Charges, Estats, dignitez & autres offices de mon Royaume, il va aussi de ce que j'ai le plus cher, qui est de mon ame, de mon honneur, de la conservation & splendeur de l'Etat & de la bienveillance de tous mes sujets envers moi. Afin d'y satisfaire dignement je prendrai un temps désormais, dont l'on sera averti pour plus murement y penser & les départir, avec autant de considération des mérites d'un chacun que Dieu m'y oblige, la raison le veut, ma réputation m'y astraint, &

* Mil cinq cens,

le bien que je veux à mon Estat : voulant que cy-après chacun tienne de moi seul les biens & honneurs qu'ils en recevront & s'y adressent, puisqu'ils en viennent, leur donnant plus que jamais tout facile accès à moi, selon que je reglerai mes heures pour cet effect.

Aussi je semonce tous mes subjects de se résoudre à apporter autant de droiture, d'affection & fidélité, aux fonctions dont je les ai pourveus, ou pourvoirai, qu'il sera requis pour la décharge de ma conscience, & de la leur : à quoi je ne suis pas résolu d'endurer doresnavant aucun manquement.

M'adstraignant par serment d'ici & déja de ne donner jamais de réserves, de quoi que ce soit, revoquant celles qui ont été cy-devant obtenues : les déclarant désormais toutes de nulle valeur n'entendant plus y être obligé, comme chose qui pouvant convier à vouloir pourchasser la mort d'autrui, est très-damnable, & pour moi, & pour ceux qui les impétrent.

Je déclare aussi que je ne donnerai plus de survivances, me remettant pour celles qui sont accordées à en faire comme vous m'en conseillerez.

Il est très-nécessaire de régler les évocations, les graces, remissions & abolitions, & que la justice soit plus prompte & moins à la charge du peuple, & les crimes soient exactement punis.

Vous n'oublierez aussi l'enrichissement des Arts & des sciences, l'embellissement des villes de mon Royaume ; reglement du commerce & de la marchandise, tant de la mer que de la terre, retranchant du luxe, & des superfluitez & taxation des choses, qui sont montées à un prix excessif.

Le rafreschissement des anciennes Ordonnances, concernant l'autorité & la dignité du Prince souverain, & la révérence qui lui est due & à ses Magistrats, sera embrassé par vous, ainsi que la raison le veut.

La juste crainte que vous auriez de tomber après ma mort, sous la domination d'un Roi Hérétique, s'il advenoit que Dieu nous infortunast tant que de ne me donner lignée, n'est pas plus enracinée dans vos cœurs que dans le mien.

Et j'atteste devant Dieu, que je n'ai pas mon salut plus affecté, que j'ai de vous en oster & la crainte & l'effet,

C'est pourquoi j'ai fait quasi principalement mon saint Edit d'union, & pour abolir ceste damnable Hérésie, lequel encore que je l'aye juré très-saintement & solemnellement, en lieu & devant celui qui apporte toute constance à tenir irrévocables les bons & saints serments, je suis d'avis pour le rendre plus stable, que nous en fassions une des Loix fondamentales du Royaume, & qu'à ce prochain jour de Mardi, en ce même lieu & en ceste mesme & notable assemblée de tous mes Estats, nous la jurions tous, à ce que jamais nul n'en prétende cause d'ignorance.

Et afin que nos saints desirs ne soient vains, par la faute de moyens, pourvoyez-y par les conseils que vous me donnerez, d'un tel ordre, que comme le manquement ne viendra point de moi, il ne vienne aussi du peu de provision que vous y aurez apporté, à ce que les effects de notre bonne volonté réussissent.

Par mon saint Edit d'union, toutes autres ligues, que sous mon autorité, ne se doivent souffrir, & quant il n'y seroit assez clairement porté, ni Dieu, ni le

devoir ne le permettent, & sont formellement contraires : car toutes ligues, associations, pratiques, menées, intelligences; levées d'hommes & d'argent & reception d'icelui, tant dedans que dehors le Royaume, sont actes du Roy, & en toute Monarchie bien ordonnée, crimes de Léze-Majesté, sans la permission du Souverain.

Voulant bien de ma propre bouche, tesmoignant ma bonté accoustumée, mettre sous le pied, pour ce regard, tout le passé : mais comme je suis obligé, & vous tous, de conserver la dignité Royale, je déclare & je confirme dès-à-présent pour l'advenir, après que la conclusion sera faite des loix que j'aurai arrestées en mes Estats, atteints & convaincu du même crime de Léze-Majesté, ceux de mes subjects qui ne s'en départiront, ou y tremperont sans mon aveu, en la forme due, scellée de mon grand sceau.

C'est en quoi je m'asseure, que vous ferez autant reluire vostre félicité, me conseillant & requerant de rafraîchir & fortifier cette belle & ancienne loi, enracinée dans le cœur des vrais François qui les défend. Ce qui sera mis par

paroles claires & expresses : je me le dois & à mon Royaume, & vous me le devez & à mon Estat que vous representez, & je vous ensemonds * par le Dieu vivant.

Par le passé, le bel ordre & police exactement observé entre les gens de guerre, apportoit une admiration & terreur de nostre nation, & honorable gloire à la noblesse Françoise.

Maintenant remarquerons cest honneur, dont nous avons esté remarquez sur tous autres Royaumes. C'est à quoi je me veux autant peiner ; faites en de même, à ce que l'ire de Dieu s'appaise, & que nos forces soient pour conserver l'Estat, & non pour le détruire, donnant tant de contentement & de soulagement à mes sujets, qu'ils désirent autant le gendarme, ou l'homme de pied, pour leur hoste, comme il les craignent, & les ont en horreur avec très-grande raison.

Il me fâche infiniment que je ne puis maintenir ma dignité Royale, & les charges nécessaires du Royaume sans argent : car c'est ce qui me passionne le moins en mon particulier que d'en avoir,

* Semonds.

mais c'est un mal nécessaire, la guerre aussi ne se peut dignement faire sans finances, & puisque nous sommes en quelque beau chemin d'extirper cette maudite hérésie, il est besoin de grandes sommes de deniers pour y parvenir, sans lesquels il ne faut point déguiser la vérité, les forces seront plus à nostre dommage qu'à nostre profit, & toutefois il ne se peut faire aucun bon exploit sans en avoir.

Je me promets donc que de ma part, n'y voulant rien espargner, vous y apporterez aussi par effect le zèle que vous m'avez toujours asseuré porter au service de Dieu, & au bien de l'Etat.

C'est pourquoi il faut, vous faisant voir par le menu le fonds de mes finances, que vous ayez la considération que remonstra le Senat Romain à un Empereur, lequel comme je voudrois, desiroit de supprimer tous les subsides, lui disant que c'estoit les nerfs & les muscles qui contenoient le corps de l'Etat, & lesquels étant otez, il venoit à se dissoudre & désassembler.

Et toutefois je dirai, que pleust à Dieu que la nécessité de mon Etat ne

me contraignît à en avoir, & que je peusse faire tout d'un coup ce beau présent à mon peuple, & que ma vie s'en abregeast, ne désirant vivre qu'autant que je serai utile au service de Dieu, & à votre conservation.

Quant au reste de l'ordre requis en mes finances, tant pour le soulagement de mon peuple, soit sur le nombre effréné des Officiers qui y sont, ou pour les autres particularitez, je m'asseure que vous y aurez l'égard nécessaire par les propositions que vous m'en ferez, comme étant l'un des principaux pivots, sur lequel & nous, & tout le général de l'état, sommes en bonne partie appuyez.

Aussi va-t-il de nos ames de pourveoir aux debtes que je n'ai pas toutes faites, & lesquelles étant celles du Royaume, vous en devez avoir le soin: à quoi la foi publique & la prudhommie oblige les hommes: vous verrez quelles elles sont.

Le Roi étant le tableau sur lequel les sujets apprenent à se former; c'est pourquoi avec mon inclination naturelle, je metterai peine d'establir un tel réglement en ma personne & en ma maison,

qu'ils serviront de patron & d'exemple à tout le reste de mon Royaume.

Or afin de vous témoigner par effect, ce que vous pouvez désirer de moi, & que j'ai très-gravé dans l'ame, pour le regard de ceste célèbre assemblée, ayant pris l'entiére résolution sur vos cayers, que je vous prie que ce soit au plutôt, & avec vos bons avis & conseils, selon que je vous le déclarerai, le lendemain en l'Eglise, à ce que moi & tous mes subjects le sçachent, & tiennent pour loi inviolable & fondamentale, & que nul n'y puisse contrevenir qu'à sa honte & infamie, & qu'il ne soit déclaré pour jamais criminel de Léze-Majesté, & déserteur de sa patrie, ains l'embrasse de tout son pouvoir. Je me veux lier par serment solemnel sur les saincts Evangiles, & tous les Princes, Seigneurs, & Gentilshommes, qui m'assistent en cest office, avec vous les députez de mes Estats, participans ensemble au bien heureux Mystere de notre Rédemption, d'observer toutes les choses que j'y aurai arrestées, comme loix sacrées, sans me reserver à moi-même la licence de m'en départir à l'advenir, pour quelque

cause prétexte & occasion que ce soit, selon que je l'aurai arresté pour chaque poinct : & l'envoyer aussitôt après par tous les Parlemens & Bailliages de mon Royaume, pour être fait le semblable, tant par les Ecclésiastiques, la Noblesse que le tiers Estat, avec déclaration que qui s'y opposera, sera atteint & convaincu du même crime de Léze-Majesté.

Que s'il semble que ce faisant, je me soubsmette trop volontairement aux loix dont je suis l'Auteur, & qui me dispensent elles-mêmes de leur empire, & que par ce moyen je rende la dignité Royale aucunement plus bornée & limitée que par mes prédécesseurs : c'est en quoi la vraye générosité du bon Prince se cognoist, que de dresser ses pensées & ses actions selon la bonne loi, & se bander du tout à ne la corrompre. Et me suffira de répondre ce que dit ce Roi à qui on remonstroit, qu'il laisseroit la Royauté moindre à ses successeurs, qu'il ne l'avoit reçeue de ses peres, qui est qu'il leur lairoit beaucoup plus durable & plus asseurée.

Pour finir mon discours, après avoir usé de l'autorité, & du commandement, je viendrai aux exhortations & aux prié-

rès, & vous conjurerai tous par la révérence que vous devez à Dieu, qui m'a constitué sur vous, pour représenter son image, par le nom de vrais François, c'est-à-dire de passionnez amateurs de leurs Princes naturels & légitimes par les cendres & la mémoire de tant de Rois mes prédécesseurs, qui vous ont si doucement & heureusement gouvernez, par la charité que vous portez à votre patrie, par les gages & les hostages qu'elle a de votre fidélité, vos femmes, vos enfans, & vos fortunes domestiques, que vous embrassiez à bon escient ceste occasion : que vous vaquiez du tout au soing du public, que vous vous unissiez & ralliez avec moi pour combattre les désordres & la corruption de cest Etat, par votre suffisance, par votre intégrité, par votre diligence, bannissant toutes pensées contraires & n'y apportant à mon exemple que le seul desir du salut universel, & aussi alienez que moi de toute autre ambition, que celle de bons sujets, comme je n'ai que celle de bon Roi.

Si vous en usez autrement, vous serez comblez de malédictions, vous imprimerez une tache d'infamie perpétuelle,

à vostre mémoire, vous osterez à vostre postérité ce beau titre de fidélité héréditaire envers vostre Roi, qui vous a été si soigneusement acquis & laissé par vos dévanciers.

Et moi je prendrai à témoin le Ciel & la terre, je attesterai la foi de Dieu & des hommes, qu'il n'aura point tenu à mon soin ni à ma diligence, que les désordres de ce Royaume, n'ayent été réformez ; mais que vous avez abandonné vostre Prince légitime, en une si digne, si sainte & si louable action.

Et finalement, vous adjournerai à comparoistre au dernier jour devant le Juge des Juges, là où les intentions & les passions se verront à découvert, là où les masques des artifices & des dissimulations, seront levez, pour recevoir la punition, que vous encourriez de votre désobéissance envers votre Roi & de votre peu de générosité & loyauté envers son Estat.

Adieu ne plaise que je le croye, mais plustôt que vous vous y gouvernerez, comme je me le promets de vos prudhomies, affection & fidélité : & vous ferez œuvre agréable à Dieu & à vostre Roi, vous serez benis de tout le monde,

& acquerrez la réputation de conserva-teurs de vostre patrie.

HYMNE en l'honneur du Roi Henry IV. avant la bataille d'Ivry. Par le Clergé de Tours 1590.

AU LECTEUR.

QUiconque d'une gaillardise,
N'a guerres [a] au nom de l'Eglise
La Prose au Duc du Maine fit, [b]
Certes il eut fort bonne grace,
Et le premier rompit la glace
Dont plusieurs ont fait leur profit.

Bien que [c] les Prestres de Touraine,
Ne soient en la science humaine
Si grands Clercs [d] que ceux de Paris;
Pourtant ils ne sont Hérétiques,
Ni Espagnols, ni frénétiques,
Et de la Ligue ils sont guéris.

[a] Il n'y a pas long-temps.
[b] Le Duc de Mayene.
[c] Quoique.
[d] Clerc en ce temps-là, c'est-à-dire en 1590. signifioit encore en général un sçavant, un homme éclairé.

HYMNE.

I.

Chantons Henry notre grand Prince,
Tout le Clergé de la Province
Chante ſon nom de banc en banc,
Prions que la paix il apporte,
Afin que les trois lys qu'il porte,
Ne ſoient plus entachez de ſang.

II.

D'être Roi il eſt le plus digne
Comme aîné de la mâle ligne
Qui ſe rapporte à ſaint Louis,
C'eſt lui que devons reconnoître
Pour notre pere, pour notre maître,
Né en notre propre païs.

III.

Après les horribles allarmes,
Et l'effroyable ſon des armes,
Retourné vainqueur des aſſauts,
Parmi le ſang & le carnage,
Il ne mépriſera l'hommage
Que lui font ſes humbles vaſſaux.

I V.

Meure donc, meure donc la Ligue ;
Meure cette Lorraine brigue,
Qui épuisoit tous nos moyens,
Puisque la charité Chrétienne.
Et la prud'homie ancienne
Renaît entre les Citoyens.

V.

Plus ne faut que le Duc du Maine
Les étrangers en France amaine,
Pour accroistre encore nos malheurs
Ce qu'il dit faire pour l'Eglise,
N'est qu'un manteau dont il déguise
Les saffraniers [a] & les voleurs.

V I.

Nous sçavons bien de quelle sorte
En son armée il se comporte,
Quand il souffre publiquement
Manger de la chair en Caresme,
Faire la Cene & le Baptesme
Et prêcher huguenotement.

[a] Injure de ce temps, avides de butins, ravisseurs.

V I I.

Pourvû qu'à ſon but il parvienne;
Peut lui chaûlt [a] que la foi devienne;
La Meſſe eſt tout ſon dernier ſoin.
Pour parvenir à la Couronne,
Il étranglera la Sorbonne,
Voire le Pape en un beſoin.

V I I I.

Il nous fut aiſé de comprendre
A quoi l'union vouloit tendre,
Lorſque nos Fauxbourgs furent pris.
Qui croiroit qu'un ſoldat de France,
Dans le pays de ſa naiſſance,
Si vilain cas eût entrepris.

I X.

Des Temples les portes rompues,
Filles & femmes corrompues
Aux yeux des peres déſolez:
Les chevaux au Chœur de l'Egliſe,
La Croix & la Chaſuble priſe
Et les Preſtres pris & volez.

[a] Peu lui importe, il ne s'en inquiéte pas.

X.

Ils eussent bien fait davantage,
Si ce Prince de grand courage
N'eust volé à notre secours,
Pour délivrer le Roi son frere
A qui la fortune prospere [a]
Ne donnoit un si heureux cours.

XI.

Pauvre Roi, tu fis une faute
Quant ta dévotion peu caute [b]
A Blois te rendit trop humain,
Tu devois toute cette race
Insupportable en son audace
Achever d'une même main [c].

XII.

Nous en tenons l'aîné de Guise
Jeune d'ans, mais plein de feintise [d]
Et déja bouffi de fierté ;

[a] Heureuse, avantageuse, favorable, ces mots ne remplacent pas, *prospere*.
[b] Caut, fin, rusé.
[c] Du même coup.
[d] Feinte, dissimulation.

Toujours le fils au pere semble [a],
Si on les eût noyez ensemble,
O quel bien ce nous eût été.

XIII.

A Loches un pourceau repose
Qui de graisse a la bouche close,
Semblant n'avoir soin que de soi ;
Toutes fois entre les bouteilles,
Quelques fois il conte merveilles,
Disputant qui doit être Roi.

XIV.

Vous Duc de Mercure [b] & d'Aumalle
Qui de cette grandeur Royalle
Avez aussi le coeur espoint [c],
Si le morceau si doux vous semble,
A tant de Roitelets ensemble
Six Frances ne suffiroient point.

XV.

Mais le Cardinal sans malice
A Fontenai fait la police

[a] Ressemble.

[b] Dans ces temps les Ducs de Mercoeur, étoient nommez Mercure.

[c] Aiguilloné, excité.

Roi contre son intention,
Cependant que le Duc de Maine,
Gros & gras, & la pance plaine,
Se perd en son ambition.

XVI.

Le neveu Cardinal & Prince,
Qui gouverne notre Province,
Se sçait mieux tenir en son rang,
Quelque chose qu'on puisse faire,
Au monde l'Eglise il préfere,
Et soûtient l'honneur de son sang.

XVII.

Maints grands Prélats sçavans & sages,
Et maints autres grands personnages
Auprès de lui nous ont resté.
Déja le Parlement commence
A rétablir l'honneur de France
Et son antique Majesté.

XVIII.

De Harlay Président très-digne
De la mort méprisseur insigne,
Sorti n'a gueres de prison,

Comme un nouveau Caton tempere;
Tout ainſi que faiſoit ſon pere
La rigueur avec la raiſon.

X I X.

Ici le tout ſçavant d'Eſpaiſſe
De qui la vertu ne s'abaiſſe
Pour crainte des ſéditieux,
Montre en ſes arrêts ſa conſtance,
Deſquels la Gueſſe fait inſtance
Contre les deſſeins factieux.

X X.

Ce Poitevin plein d'avarice,
Plus duit [a] au gain, qu'à la juſtice
Ne corrompt point notre cité.
Il fait à Paris ſes affaires,
Où il a publié n'a gueres
Maints Edits pleins de vanité.

X X I.

Près de nous au Château d'Amboiſe
Nully plein de fiel & de noiſe
Fait un eſtroit & long ſéjour,
Au même lieu où l'Eſpinace

[a] Duit, addonné, inſtruit, porté.

Archevesque de la Primace
Avec sa sœur faisoit l'amour.

XXII.

Nous n'avons point ici ces pestes,
De Pigenat & de l'Incestes,
Et de Feuillantins furieux.
Ici Boucher ce borgne infame,
Tout yvre, & tout saoul ne déclame,
Ses libelles injurieux.

XXIII.

Roland y perdroit son escrime,
Et la Chapelle qui s'estime
Cauteleux & fin harangueur,
Avec les seize coupe-gorges,
Qui comme des soufflets aux forges
Allument le peuple ligueur.

XXIV.

Ici on ne voit par la rue *,
Ni Bussy, le Clerc ni la Rue
Pour outrager les gens de bien,
Ni Louchart, ni la Morreliere,
Ni Crucé, ni telle maniére
De pendarts qui ne valent rien.

* Dans la rue.

XXV.

Que diroit-on du Roi d'Espaigne
Qui de telles gens s'accompaigne,
Et par eux la France prétend?
Qu'en peut penser le Duc son gendre,
Et cette fille à l'honneur tendre,
Fille, que le pere aime tant.

XXVI.

Quoi nous souffrirons qu'un Marrane,
Soit de l'Eglise Gallicane
Protecteur, & chef volontiers?
Nous entendons trop ses cautelles, *
Il veut guérir des escrouelles
Qui abondent en ses quartiers.

XXVII.

Faut-il qu'une Payenne race
A coups d'estrivieres nous chasse
Hors de notre possession,
Ainsi qu'il a fait Dom Anthoine;
Voudroit-il qu'un orgueilleux Moine
Nous mist à l'Inquisition?

* Ruses,

XXVIII.

Mourons, mourons de mort cruelle;
Plustost qu'endurer force telle,
D'un vieillaque [a] rempli de vent;
La Noblesse n'est pas esteinte
Qui parut en la Terre sainte
Du Ponant jusqu'au Levant.

XXIX.

Emeu-toi [b], Grand Roi Capitaine;
Délivre-nous de cette peine
Par le plus droit & seur chemin,
Puisqu'un grand hyver ne t'arreste,
Rien ne bornera ta conqueste,
Que le Ciel qui n'a point de fin.

XXX.

Tu as près de toi tous les Princes
Et la pitié de tes Provinces,
A venir aux mains te semond [c];
Tu as pour te faire assistance
Deux vaillans Maréchaux de France
Messieurs de Biron & d'Aumont.

[a] Fanfaron homme sans foi leger, auquel on ne se doit fier.
[b] Emouve-toi.
[c] T'invite, te sollicite.

XXXI.

Puis après une grand'victoire,
Couvert de lauriers & de gloire
En triomphe revien nous voir;
Déja nostre ville se pare
Et mil & mil trophées prépare
Pour dignement te recevoir.

XXXII.

Le peuple prie Dieu sans cesse
Les Prestres célebrent la Messe
Pour te rendre victorieux;
Si pour ceste priére unie
Le Légat nous excommunie,
Nous en serons plus glorieux.

XXXIII.

Quand tu auras fini la guerre,
Le bœuf ira fendre la terre,
Le Marchand ira voyager,
L'artisan ouvrira boutique,
Le Procureur aura pratique
A chaque tour de messager.

XXXIV.

O Henry Prince des Gendarmes,
Fay pendre aux rasteliers les armes;
Donne la paix en ta saison *,
Fay durant ton regne paisible,
Qu'aux gens de bien il soit loisible
Vivre en repos en leur maison. Amen.

Le Choriste saint Martin chantoit cet Hymne à Tours, le 17. Mars 1590.

Second Hymne du Clergé de Tours, après la victoire d'Ivry.

I.

HEnry premier Roi de la terre,
Invincible chef à la guerre,
A qui rien ne peut résister,
Preneur de villes admirable,
Contre qui nul fort n'est tenable
Et nul mur ne peut subsister.

I I.

Au bruit de ta belle victoire,

* Pendant ton Regne.

Pleine de bonheur & de gloire
Tel aise nous avons senti,
Que de nous & nos voisins proches
Les voix, les orgues & les cloches
Jusques au Ciel ont retenti.

III.

On nous conte ici par merveille,
Qu'à ta vaillance non pareille
L'honneur de la victoire est du
Et que toi seul soustins la charge,
Qui déja repoussoit au large
Ton bataillon presque perdu.

IV.

Que toi seul au champ de bataille,
Sur un coursier [a] de riche taille
Ombragé d'un panache [b] blanc,
A tes gens haussant le courage
Non apprentif à tel usage
Ordonnois chacun à son rang.

V.

Que deux grands Princes de ta race
S'avançant d'une brave audace,

[a] Cheval de guerre & de parade.
[b] Plume.

Tenoient ferme à tes deux costez ;
Et que leur force avec toi jointe
Plus vivement soutint la pointe
Des Espagnols épouvantez.

V I.

Que Biron Maréchal de France
Et son fils d'une grand'prudence
Conduisoient l'œuvre auprès de toi :
Mais d'Aumont vaillant & sage
Le premier ouvrit le passage,
Pour te faire vainqueur & Roi.

V I I.

Puis te meslant parmi la presse,
Dedans la foule plus épaisse
Comme une foudre qu'on voit venir,
Tu fus premier cause sans doute,
Que tout leur gros se mit en route
Ne pouvant tes coups soutenir.

V I I I.

Qu'ayant par ta force & conduite
Reduit tes ennemis en fuite,
En moins d'une heure le matin,

Et défait leur infanterie,
Et gagné leur artillerie,
Et mis leur bagage au butin.

I X.

Toutefois ton cœur débonnaire
Montre sa clémence ordinaire,
Prenant les vaincus à merci *,
Et poursuivant jusques à Mante
Ta victoire bien peu sanglante,
Tu pris Vernon & Mante aussi.

X.

O que tu nous es admirable,
Grand Roi, toujours à toi semblable;
Sans cesse aux hazards travaillant;
Indomptable entre tant de peines,
Pour avoir les fleurs de lys pleines,
Toujours veillant, toujours vaillant.

X I.

Enfin il te faut reconnoître
Pour Roi légitime & pour maître,
Roi tout-à-fait à ce coup-ci:
L'aînesse de la mâle ligne

* Les recevant, leur faisant miséricorde.

T'en rendoit assez le plus digne;
Mais ta vaillance y sert aussi.

XII.

Tu as calmé toutes les vagues
En chassant bien loin ces hydalgues
De nos sœurs destinez maris;
Maintenant avance tes armes
Et la chaleur de tes gens d'armes,
Jusques aux portes de Paris.

XIII.

C'est la source & la pépiniére,
C'est la retraite & la taniére
Des plus séditieux voleurs;
C'est le sommaire de la guerre,
C'est où doit tomber le tonnerre,
Pour mettre fin à nos malheurs.

XIV.

Une crainte nous donne peine,
Que sur ta vie on entreprenne,
Et par dol tu nous sois osté,
Ton frere donc te face sage *
Qu'un petit Moine plein de rage
Traitreusement a sagmenté.

* Henry III.

X V.

De France l'Erine * boiteuſe,
D'un ſceptre dotal convoiteuſe,
Qui ſe penſe Roïne en ſongeant,
Tient toujours des Preſtres apoſtes,
Que par voluptez elle acoſte,
Ou qu'elle corrompt par argent.

X V I.

Les Cordeliers toujours en pique
Contre l'ordre ſaint Dominique,
Jaloux de ce couteau fatal,
S'efforceront en quelque ſorte
Pour faire un acte qui apporte,
A la France encore plus de mal.

X V I I.

Quel ſonge, quel cahos étrange,
Quel déſordre & cruel mêlange,
Toi mourant, par-tout adviendroit,
La France en cent piéces tirée,
Par cent Roitelets déchirée,
Son nom à peine retiendroit.

* Furie.

X V I I I.

Tu te mets aux harquebuzades,
Aux brêches & aux escalades,
Comme les simples soldats font :
Songe qu'en te perdant, sans doute
Tu perds avec la France toute,
Tous ceux qui serviteurs te sont.

X I X.

Si nos vœux peuvent quelque chose,
Que ta Majesté se compose
Avec moins de facilité ;
Mais sur-tout garde-toi des Moines,
Il n'y a pas gens plus ydoines
A faire une méchanceté.

X X.

Beaucoup de gens ont espérance,
Qu'après avoir réduit la France
Sous une meilleure union,
Sans nulle force, & sans contrainte,
Mais de la seule grace sainte,
Tu lairras ton opinion.

XXI.

Toutefois, si tant il importe,
Et le destin de France porte
Que tu y demeures constant,
Quelques cours que tu pourras prendre ;
Nous ne lairons pas de te rendre
Toute obéissance pour tant.

XXII.

Instruits par la Bible ancienne,
Et nourris sous la loi Chrétienne,
Aux Rois nous devons corps & biens ;
Même la Catholique Eglise
S'est toujours humblement soumise
Au joug des Princes Arriens.

XXIII.

Que nous faut-il, puisqu'on nous laisse
En liberté chanter la Messe,
Et tout le service amplement ?
Un chacun qui veut y assiste,
Et personne ne nous résiste,
En portant le S. Sacrement.

XXIV.

Nous jouissons de nos prébendes,
De nos baise-mains & * offrandes;
Nul n'empêche nos revenus;
Les Edits de ta sauve-garde,
En ce que l'Eglise regarde,
Sont saintement entretenus.

XXV.

Tout au contraire par la ligue,
Nous n'avons que peine & fatigue,
Et que ruine en nos maisons;
Les armes Ecclésiastiques
Ne sont d'arquebuses & de piques,
Mais sont de jeûnes & d'oraisons.

XXVI.

Si tu veux que Dieu te bénisse,
Fais autoriser ta justice
Avec plus de sévérité;
C'est un secret de Monarchie,

* Anciennement le Prêtre faisoit baiser sa main simplement aux gens qui alloient à l'offrande, ce que l'on appelloit dans le XIII. siécle offrir à la main. Voyez les miracles de saint Louis à la suite du Joinville nouveau.

Qui ſe rompt quant elle eſt fleſchie
Par la moiteur d'impunité.

XXVII.

Affectant par trop de clémence,
Tu entretiens la guerre en France;
Et n'en verras jamais le bout;
Tes ſujets à toi ſe comparent,
Et leur pardonnant, ils préparent
Nouveaux moyens pour troubler tout.

XXVIII.

Il faut que ſous ton heûreux regne,
Le méchant à t'offenſer craigne,
Et le bon ſoit récompenſé:
Que le Citoyen ait relâche,
Et de la garniſon qui fâche,
Que nul ne ſoit plus offenſé.

XXIX.

Tu n'as point d'importune mere;
Tu n'as point de turbulent frere,
Ni de mignons auprès de toi:
Tu n'es pas amateur de Daces,
Auſſi ne fais tu dons ni graces,
Que tu ne ſçaches bien pourquoi.

X X X.

Dieu veuille que cette victoire,
Face la paix avec la gloire,
Et qu'avec les mieux avisez,
Toi regnant, ton peuple s'accorde,
Chassant cette horrible discorde,
Qui tient tes sujets divisez.

X X X I.

Lors en toi seront terminées
Toutes les vieilles destinées,
Qui te désignent par ces vers.
Quand sur les vaches Bearnoises
Naîtront les fleurs de lys Françoises,
Un grand nez vaincra l'Univers.

Le Chantre de saint Gatien chantoit cet Hymne à Tours, le 24. Mars 1590.



LETTRE de M. le Maréchal de Biron à M. du Haillan contenant le recit de la bataille d'Ivry gagnée par Henry IV. sur ses ennemis. Le 24. Mars 1590.

M Du Haillan mon bon ami, je vous prie m'excuser & pardonner, si je ne vous ai écrit après cette bataille, d'autant que j'ai été beaucoup empêché [a] à la conduite de l'armée, & depuis à des Conseils frequens, où nous demeurions trois heures le matin, & quatre après disner, où le Roi me donnoit charge d'assister toujours, d'autant qu'après une si grande bataille & victoire, il se présente beaucoup d'affaires, auxquelles il faut pourvoir. Le Roi m'a fait cet honeur, & me done toutefois [b] grande peine, en me commandant d'y avoir l'œil. Vous aurez déja entendu par un bref discours que l'on depescha [c] comment cette affaire s'est passée; on en a fait un autre plus au long, &

[a] Embarrassé.
[b] Cependant.
[c] Envoyé.

a t'on dit à celui qui le fait, qu'il ſoit véritable, ayant été rabroué [*d*] trois ou quatre fois. Tant y a que le Roi a gagné une très-grande victoire contre ceux qui penſoient l'emporter à pied levé, je dirai qu'il n'a combatu qu'avec les deux parts [*e*] de ſa cavalerie, & quaſi point de gens de pied, & le demeurant [*f*] qui reſtoit a toujours tenu ferme, ce qui a été une des principales cauſes de la victoire; d'autant que quelques uns des nôtres, qui n'avoient accoutumé de ſe repaiſtre de tels morceaux, prirent un peu le large, mais ils ſe raviſerent, & vinrent ſe joindre à la troupe que je commandois, à ſçavoir deux bataillons de Suiſſes de deux ou trois mille Arquebuſiers. Mon Regiment qui pouvoit être de deux à trois cens chevaux, deux cens cinquante Reiſtres, & les ſieurs de Humieres & de Mony qui y arriverent, étant aux mains à l'avant-garde avec cent cinquante chevaux. Il ſe trouva enfin qu'il ſe vint joindre à moi plus de mille chevaux. Le Roi y fit très valeureuſement; car avec ſa Cornette & ſon

[*d*] Reprimendé.
[*e*] Les deux tiers.
[*f*] L'autre tiers.

Regiment, il alla charger ſept Eſcadrons de gens de cheval Walons & Reiſtres, & en danger qu'il ne ſe fut avancé, comme il fit, que la troupe de M. le Marechal d'Aumont eût été renverſée & miſe en deroute, & ſes chevaux legers, comme il y en eut beaucoup qui allerent par trop loin. Les ennemis s'étonnerent de me voir marcher toujours ferme vers eux en gros oſt, [*g*] ce qui leur fit perdre la victoire. Le Roi y fit très-bravement, généreuſement & hardiment, autant qu'il ſe peut, & quaſi trop ; car il ſe retourna, [*h*] n'ayant que trente chevaux, & vint ſe retirer vers moi, & pour ſuivre la victoire, il prit la troupe deſdits ſieurs de Humieres & de Mony, mon fils l'accompagnant toujours, avec quatre coups d'épée qu'il avoit, à ſçavoir deux petits au viſage, d'où il ſortoit beaucoup de ſang, mais il s'en va gueri, [*i*] & un au bras, & l'autre à la main, il eſtoit dédié [*l*] avec deux cens chevaux pour marcher à coſté du Roi, & peu devant

[*g*] Grande armée.
[*h*] Retira, revint.
[*i*] Dont il eſt bientôt guéri.
[*l*] Deſtiné.

pour doner dans le flanc à ceux qui chargeroient Sa Majesté, ou le couvrir s'il étoit besoin. Il est si heureux que Sa Majesté a contentement de son service, le louant plus qu'aucuns envieux en voudroient.

Je ne peux dire autre chose, sinon qu'il y a beaucoup de gens de bien qui ont accompagné le Roi. On me met du nombre de ceux qui ont part à la victoire, encore que je n'aye combatu.

Vingt-quatre enseignes de Suisses en deux bataillons se rendirent à moi, que je fis mettre derriere les nostres, après avoir baissé les piques : il y eut vingt enseignes de gens de pied qui en firent de même, qui les flanquoient. Il y avoit huit cens chevaux entre les deux bataillons des Suisses susdits & des François, qui me voyant marcher vers eux, abandonnerent lesdits Suisses & les François; mais ils ne gagnerent gueres, car le Roi les poursuivant, en défit plusieurs par les chemins jusques au bourg d'Ivry qui est long, & a trois ponts. Les ennemis s'embarrassèrent dans ce bourg, ne pouvant passer; les premiers firent des barricades, & rompirent un pont, qui fut cause de leur entiere ruine; car le Roi voyant

cela, alla à Anet passer la riviere d'Eüre, & me manda de faire haster des gens de pied, pour aller dans ce bourg, ce qui fut promptement exécuté, & pense qu'il y fut tué quatre cens homes de cheval, ce qui est plus que si on avoit tué en campagne quatre mille homes de pied. Outre ce il fut tué plusieurs gens de pied de toutes nations qui s'étoient sauvez en partie à bone heure. On prit quatre pieces d'Artillerie, & tout leur bagage où il y en avoit de précieux, & de l'argent: le Roi ayant passé à Anet, poursuivit la victoire jusqu'auprès de Mante, & coucha à Rosny.

Le Comte d'Aiguemont, qui menoit les troupes du pays bas, le suivit avec quinze cens lances Walons, dont il y avoit sept Compagnies de Gens d'armes, étant de cent hommes chacune, & autant d'Archers des principaux Seigneurs des pays bas, qui n'étoient point venus en personnes parce qu'ils ne vouloient point obéir au Comte d'Aiguemont: outre ce il avoit mené cinq ou six cens chevaux legers, & cinq cens Arquebusiers Espagnols à cheval, qui étoient armez de cuirasses & habillemens de testes ou chapeaux de fer; un Colonel de Reistres y fut tué,

bref, de dix-neuf cens chevaux qu'avoit armez le Comte d'Aiguemont, & de douze cens Reiſtres, il n'y a pas huit à neuf cens qui ayent paſſé la riviere, & penſe qu'il y a quinze cens hommes à cheval de tuez, & force priſonniers. On nous a aſſuré par pluſieurs fois que de ceux qui ſe retirerent enſemble, & ſont encore joints, qui étoient Walons & Reiſtres, les premiers dévaliſerent les ſeconds, comme auſſi de nos François, diſans que les Reiſtres étoient occaſion de la perte de la bataille.

Le Roi a eu nouvelles certaines que le Comte Maurice avoit pris la ville & chateau de Breda, une des plus fortes places qui ſoit en Brabant, & tenoit aſſiegé S. Germ de Berge, qui eſt là où le Rhin & la Meuſe s'aſſemblent [m].

Il eſt certain que le Duc de Parme avoit contremandé les troupes que menoit le Comte d'Aiguemont, le Roi lui a renvoyé ce qui reſtoit, & pour faire plus grande diligence, c'eſt ſans bagage.

Les villes de Vernon & de Mante ſe ſont rendues au Roi, & comme auſſi d'autres. Nous attendons des canons &

[m] Au confluant du Rhin & de la Meuſe.

des munitions que l'on avoit envoyé querir [n] auparavant, car les munitions nous faillirent à Dreux, nous sommes attendans pour faire quelque grand dessein. M. de Longueville avec six ou sept cens chevaux s'est joint avec nos Reistres en Champagne.

Le saint Pere m'a envoyé un brief autentique & le Légat une lettre à quatre pieces, le tout honorablement; je ne sçais si je m'aboucherai avec M. le Légat, comme il montre le desirer.

Excusez cette Lettre qui est à bâtons rompus, & faite à deux matinées, parce que l'on ne me donne pas le loisir, & hier de quatorze heures de jour, je n'en pûs demeurer qu'une en mon logis, embarrassé d'une infinité d'affaires. Le Roi a envoyé querir son Conseil qui est à Tours, pour le mettre en cette ville de Mante. Vous serez près du Roi, & nous nous verrons plus souvent. Je suis après pour gagner deux mois pour m'aller reposer, & je crois que le meilleur seroit pour toujours, & aller prier Dieu, puisqu'il m'a fait cette grace d'avoir vécu si longues années avec grande réputation, au dedans & au dehors du Royau-

[n] Quérir, vaut bien chercher.

me ; & même en cette derniere bataille, dont le Roi se loue infiniment de moi, & a grand contentement de mon fils. J'ai été en six batailles, j'ai eu six arquebusades, j'ai vendu sans les bois, six mille livres de rente, & servi six Rois, il est temps de me retirer, nous en deviserons plus amplement, mais que [n] nous nous voyons. On dit que M. de Mercy sera ici aujourd'hui ou demain, & sur ce, je me recommande affectueusement à vos bonnes graces, priant le Créateur vous avoir en sa sainte garde.

Du Camp de Mante le 24 Mars 1590. Votre bien affectionné ami. *Signé* BIRON.

[o] Lorsque nous nous verrons.



LETTRE de M. du Haillan responsive à la précédente.

MOnsieur, je m'attendois bien recevoir de vous cette grande faveur que j'en ai reçue, par le discours qui vous a plû m'envoyer, de la vraie & ample description de la bataille donnée par le Roi contre les traîtres rebelles, & de la victoire tant heureusement obtenue sur eux.

La bonne volonté que vous m'avez toujours portée, me promettoit cette faveur. Votre coûtume & diligence à écrire tout ce qui se passe, me faisoient espérer & souhaiter ce discours; & ce même discours, venant de vous, me donnoit une grande assurance de voir en lui le recit de ce dont plusieurs personnes nous donnoient des mensonges. L'honneur & le plaisir que j'en ai reçû n'ont pas été petits.

Le premier pour avoir appris de votre amitié & bonne grace toutes les particularitez de ce grand exploit de

guerre ; & l'autre pour l'avoir vû si bien décrit.

Le Roi a envoyé ici un discours pour le faire imprimer, & venant de la main de celui qui l'a donné, il ne peut être que bien fait ; mais ce qui sera de véritable, sera dû à Sa Majesté & à vous, & les fleurs des belles paroles dues seulement à l'ouvrier.

Mais comme le vôtre vient d'un grand Capitaine, qui non seulement a été à la bataille, qui non seulement l'a vuë, mais qui en a été l'un des principaux Chefs, Conducteur, membre & instrument du gain d'icelle, aussi faut-il chercher en lui la vérité plustôt que dans les autres.

Pour moi, il sera toujours mon seul discours, & l'oracle de cette victoire ; car je m'amuse plus au sens qu'aux mots, & à celui qui a vû & conduit un œuvre, qu'à celui qui l'a vû de loin. Chaque art a ses mots, & celui qui a fait un ouvrage, ou qui a aidé à sa façon, en peut mieux décrire les particularitez, qu'un autre qui en parle par ouïr dire. Nul ne sçait bien parler de la guerre, que les guerriers, autrement, comme dit l'ancien proverbe, *il en parle en clerc d'armes.*

J'ai eu assez d'affaires pendant trois ou quatre jours, de montrer votre Lettre, ou plustôt votre discours, chacun la vouloit voir, & en avoir une copie. Votre nom qui porte avec soi l'expérience & la vérité, la faisoit desirer.

Vous êtes heureux, & plus heureux qu'on ne sçauroit dire, de vous être trouvé sur vos vieux ans en cette tant signalée bataille, en laquelle par la décision des justes armes sur le tribunal de la France, a été jugé le différent de la juste cause du Roi avec l'injuste de ces traitres, de voir votre chef chenu * couronné d'une si belle & si verte couronne de triomphe, votre vertu augmentée & enrichie d'une nouvelle gloire, & vos anciens honneurs illustrés de ce nouvel honneur, surpassant tous les autres précédens, d'avoir vû le M. le Baron votre fils montrer la valeur aux yeux de son Roi & de son pere, bien servir l'un & honorer l'autre, & d'avoir vû que vous, Monseigneur, son pere, & lui votre fils, participiez mutuellement à la gloire l'un de l'autre.

Il est aussi bien heureux d'avoir par conséquent son Roi & son pere specta-

* Aux cheveux blancs, *canus*.

teurs & témoins de ſa valeur, & d'avoir par icelle ſi bien payé, à vous ſon précepteur & maître au métier de la guerre, ce qu'il devoit de ſon apprentiſſage. Il eſt maintenant maître, & non apprentif, il fait honneur à celui qui l'a inſtruit, & à ſoi-même.

Vous avez, dites-vous, Monſeigneur, vendu ſix mille livres de rente, eu ſix arquebuſades, ſervi ſix Rois, été en ſix batailles : les biens nous ſont peu de choſe, les playes vous ſont honorables, vous avez aſſez ſervi de Rois, il n'en faut plus changer, mais il ſe faut encore trouver en une bataille diffinitive de ce différend, qui fera un nombre ſeptenaire accompli & parfait. Il n'eſt pas temps que vous vous retiriez, vous avez la force en la teſte, aux bras, & en toutes les parties de votre corps, pour endurer le travail. Vous ſervez trop au public, & avant que vous mouriez, vous mettrez entre les mains de votre illuſtre fils les récompenſes de ſon mérite, & le laiſſerez ſucceſſeur de vos grades, comme il le ſera de vos biens, de votre valeur & de votre vertu.

Dieu bénit votre maiſon, M. Votre pere mourut en une bataille, vous avez été

été à ſix, & monté à tous les grades par les degrez par leſquels on y monte. Vous voyez votre fils dans ce même chemin ; ainſi Dieu vous face la grace de voir en l'état que vous deſirez, votre famille pourvue, & vous auſſi content que je veux à jamais demeurer. M. Votre.

De Tours ce 2. Avril 1590.

AVERTISSEMENT de Henry le Grand au Roi ſur les affaires de la Valteline en 1625.

J'Ai reçu dans les champs Elyſées avec un contentement inexprimable les nouvelles de vos victoires : il y avoit long-temps que je gemiſſois de voir la France, le ſéjour de ma valeur, & la demeure ordinaire de mes plus ardens deſirs, ravagée & opprimée par une poignée de gens, qui s'étoient voulu cantonner à la Hollandoiſe dans le ſein de votre Empire. J'écoutois avec regret les juſtes plaintes de tant de braves Capitaines qui ſont morts en cet échec pour votre ſervice. Je ne pouvois rete-

nir mes larmes de voir les campagnes Françoises teintes du sang de mes sujets fidèles & infortunez ; je ne pouvois entendre , sans pousser des soupirs, tant de combats furieux , tant d'assauts violens , & tant d'escarmouches, où vous vous précipitiez vous-même, & je n'étois pas un seul moment sans craindre de vous voir tomber en quelqu'affreux précipice. Mais quel contentement pour moi d'apprendre que vos ennemis mêmes ont reconnu que le ciel favorisoit vos entreprises, & que la guerre que vous aviez entrepris étoit juste : aussi le Dieu des armées a-t-il permis que vous ayez moissonné des lauriers pour couronner votre tête, & immortaliser cette conquête.

Je viens, mon fils, vous féliciter de toutes ces victoires , me réjouir avec vous de tant de triomphes, & principalement de ce que vous avez donné la paix à vos sujets : action qui servira beaucoup plus à vous immortaliser que tous ces triomphes. Vous avez dû apprendre de moi combien la clémence est recommandable, & qu'elle est la vertu d'un Roi : il faut qu'elle soit en paralèlle avec la justice, & qu'elle modere son ardeur.

Le pardon gagne le cœur d'un sujet, la clémence le rameine à son devoir & à l'obéissance, & le plus souvent on a par amitié ce que la force ne peut obtenir.

Il est vrai que la guerre que vous aviez entrepris étoit juste; car vouloir démembrer mon Empire, abolir les loix fondamentales, saper les constitutions, bouleverser les ordonnances, se mutiner & fermer la porte à celui de qui on tient la vie, c'étoit trop entreprendre. Un sujet, sous quelque prétexte que ce puisse être, n'a jamais le droit de se rebeller. Je sçais bien que les rebelles vous avoient donné un juste sujet de faire éclater votre courroux, tant de cercles assemblez, tant de monopoles pratiquées contre votre commandement dans votre propre Royaume, tant de séditions, tant de secrettes pratiques & révoltes faites dans la France à votre insçu, étoient plus que suffisans pour vous faire quitter Paris, & aller vous-même en prendre vengeance : aussi ont-ils éprouvé à leur dam qu'il ne faut jamais se soulever contre son Prince, ils ont dû remarquer que le Ciel n'approuve point ces mutineries, & que s'ils ont

eu l'impudence & l'effronterie de vous résister, & de se rebeller contre vous, vous avez eu la force & la puissance de les renverser.

Mais puisque ces tempêtes sont calmées, & que ce différent est terminé par une heureuse paix : puisque la belle Astrée, qui avoit pris la fuite, afin de ne point voir tant de meurtres & de carnages ; est encore une fois descendue du Ciel : puisque le Temple de Janus est fermé, & que vous êtes retourné triomphant après tant de guerres intestines dont le but n'étoit que de ruiner & saper votre Etat : puisque Saturne, comme on l'espere, va faire renaître le siécle d'or si désiré par mes bons sujets : puisqu'enfin Pandore est allée répandre sa boëte vénimeuse dans d'autres climats, jouissez grand Prince, jouissez mon cher fils, du repos que vos longs & pénibles travaux vous ont acquis, jouissez du bonheur qui vous a accompagné dans vos voyages. Puisse-t-il arriver que la paix ne s'éloigne jamais de votre lit de justice. Face le Ciel, que vous protégiez vos sujets sous vos Edits, avec union & tranquillité.

Ce sont les souhaits sincères que je fais

pour votre Royale personne, ce sont les desirs dont vos sujets chargent les Autels de votre gloire, ce sont enfin les vœux qu'ils font en attendant votre retour triomphant. La France vous bénit de lui avoir donné la paix, vos sujets opprimez vous louent, & chantent vos triomphes au milieu des peines les plus cuisantes, & par cette paix ils espérent encore jouir du repos qu'ils ont perdu par les guerres passées.

Mais cependant, puisque votre Royaume est en paix, que tout est réuni à votre Couronne, & que ceux qui s'étoient soustraits à votre obéissance, ont été enfin contraints d'avoir recours à votre clémence, vous devez maintenant jetter les yeux sur vos voisins, examiner s'ils ne font rien à votre désavantage, considérer leur maintien, & prévoir leurs projets; c'est une maxime d'Etat qu'un Prince doit pratiquer. *Parcere subjectis, & debellare superbos.*

Si un Roi fait la guerre, & que son courage martial le porte à suivre les armes, il doit, autant qu'il peut, appaiser les guerres civiles, & éteindre le brasier qui s'allume en son propre pays; car la

discorde y est bien plus grande, les ruines plus certaines, & les combats plus sanglans.

Vous sçavez que le plus grand ennemi que j'aye jamais eu à combattre, c'est l'Espagnol : il est couvert, & ne se sert que d'embûches. La France peut attester la peine que j'eus à chasser cet hidre de mes terres, & à lui trancher ses ambitieuses têtes ; vous devez jetter les yeux sur ses déportemens, & voir de loin les ravages qu'il prémédite. L'Espagnol ressemble proprement à la cangrenne, qui empiéte toujours & corrompt les membres où elle se jette, jusqu'au point que les ferremens & les remedes les plus violens ne sont pas souvent assez efficaces pour la faire reculer.

Voici les plaintes que j'entens tous les jours de cet ancien ennemi. On me rapporte qu'il envahit, & qu'il usurpe tous les jours sur vos voisins, à votre désavantage, & contre les traitez & accords faits par le passé ; vous y devez prendre garde, & prévoir les projets, machinations & stratagêmes de cette ancienne Ligue.

Il y a deux ans, & plus, que pendant

vôs voyages contre les rebelles, il a choisi ce temps, & pris de-là occasion pour envahir les lignes Grises & la Valteline, vous pouvez bien vous souvenir comme il manqua à la parole qu'on avoit donnée à M. de Bassompierre, qui étoit alors Ambassadeur en Espagne pour ce sujet, & que contre tous droits divins & humains on veut vous boucher le chemin du Milannois & de l'Italie, où avec justice vous avez des droits & prétentions. C'est un point d'Etat, tout le Conseil d'Espagne ne vise qu'à aggrandir leur Royaume aux dépens d'autrui, & sur les débris de toutes les autres Monarchies & Républiques bâtir les prétendus triomphes de leur grandeur : c'est-là où de tous temps se sont portées leurs prétentions, c'est toujours ce que leurs courses, leurs pratiques, guerres, stratagêmes & batailles ont eu pour objet. Ce qu'ils font, c'est de miner peu à peu, & non pas tout d'un coup, (car cela seroit trop frappant) les Royaumes, de s'acquerir la puissance sur toute la terre : tout ce qu'ils ont envahi dans tous les temps a été de cette façon, leur domination est tyrannique après leurs triomphes; & quand ils sont

une fois entrez en un pays de conquête, on les voit difficilement l'abandonner: cependant ils ont éprouvé en moi, qu'ils avoient affaire à un rude guerrier, qui ne les a point laiſſé jouir long-temps de leurs conquêtes & de leurs prétentions.

Vous devez repaſſer en votre mémoire toutes les inventions dont ils ont uſé pour troubler votre Royaume, pendant qu'ils recherchoient ces envahiſſemens.

Vous avez pû reconnoître toutes leurs ligues, leurs brigues, leurs conſeils & monopoles, & par quelles voyes deſavantageuſes à votre Couronne ils ont tâché d'empiéter ſur vos voiſins. Ils ſe ſont d'abord couverts du manteau de la Religion, pour faire trouver bon au Pape l'envahiſſement qu'ils vouloient faire de la Valteline & des Lignes Griſes; ce qu'ils exécuterent enfin par un maſſacre général qu'ils firent au mois de Juillet 1620. dans pluſieurs Egliſes de ces Provinces ſans avoir aucun égard ni au ſexe ni à l'âge. Faiſant donc voile ſur ce fleuve de ſang, ils ſe rendirent maîtres abſolus de ce pays: déſaſtre qui a entraîné enſuite la perte du Comté de Chiavene & l'entiére oppreſſion de

l'ancienne liberté des Grisons, qui ont été de tous cotez ensevelis & environnez de troupes Espagnoles, jusqu'à ce que par le moyen du Duc de Milan ils ont été contraints de s'assujettir sous leurs loix, & d'accepter toutes les conditions qu'on leur a voulu prescrire, & ainsi on les a fait renoncer, non-seulement à la Valteline, mais à plusieurs autres priviléges qu'ils avoient eu de tout temps.

En tout cet envahissement il n'y a aucun Royaume plus intéressé que celui de la France, puisque par-dessus toutes les autres Monarchies & Républiques il en a pris la deffense.

Sur cette nouvelle vous avez envoyé votre Ambassadeur à Madrid pour réunir ce démembrement, les articles y sont signez; mais on n'a rien observé de tout ce qui y avoit été arrêté. Car premiérement il étoit porté que toutes choses seroient remises en leur état, qu'il n'y auroit rien d'innové, que les soldats, tant de part que d'autre, seroient congédiez excepté la garde ordinaire. Secondement, que les principaux Seigneurs de la Ligne Grise accorderoient un pardon général aux traîtres &

rebelles qui avoient fait soulever la Valteline, & plusieurs autres particularitez qui avoient été concluës, dont l'effet ne s'est point ensuivi; car au lieu de le faire exécuter, le Gouverneur de Milan par des pratiques secrettes, qu'il avoit avec l'Archiduc Léopold, conjura leur ruine totale, lequel de son côté a tâché de ruiner tout le pays.

Plusieurs demanderont de quelle importance il est à la France que les Lignes des Grisons & la Valteline soient en la domination d'Espagne. Mais s'ils prennent garde aux profits & avantages qu'elle en peut tirer contre la France, ils verront que ce n'est pas sans raison qu'ils usurpent le pays; joint à ce que l'Archiduc Leopold & le Gouverneur de Milan n'auroient pas fait d'aussi grands efforts pour les subjuguer, s'ils n'avoient pas été très-persuadez que cette conquête feroit tort à la France.

Vous sçavez premierement que le Duché de Milan vous appartient de droit par succession aussi bien que le Royaume de Naples, & qu'on ne peut vous en priver sans enfraindre & sans détruire toutes les loix fondamentales des Mo-

narchies & des Républiques. Or ayant droit sur toutes les Provinces & les villes qui sont à présent sous la domination des Espagnols, vous pouvez, quand bon vous semblera, repeter ce droit, & redemander justement ce qui vous appartient légitimement, & pour en venir à bout, il en faut venir aux mains. Qui est-ce maintenant qui ne juge à l'œil, que le passage vous étant bouché, la conquête vous en sera difficile, & que tout étant fermé du côté de la France, vous ne pouvez étendre plus loin vos confins & limites, ni agrandir votre Royaume? C'est à quoi ont songé vos ennemis pendant que vous étiez occupé à debrouiller par votre présence les cahos & dissipper les troubles qui s'étoient élevez dans vos Provinces : c'est en quoi ils ont témoigné combien ils aimoient le remuement & l'innovation. De tous les temps l'Espagnol a craint que vous ne prissiez les armes pour reprendre ce que l'on avoit usurpé sur vous dans l'Italie.

Voici une autre considération qui vous doit mouvoir à apporter à cette plaie un prompt secours, & à remedier au plustôt à cette cangrenne qui gagne insensiblement dans vos Etats; c'est que

les Espagnols ont fait ce qu'ils ont pû pour posséder toutes les Alpes, & d'occuper toutes les avenues, afin de vous empêcher, non seulement d'entrer en Italie, mais aussi de prêter secours aux Venitiens, de qui la puissance les incommode fort, & qui les soutiendront jusqu'au dernier soupir. Or vous pouvez assez juger combien est préjudiciable à un Roi puissant en armes, renommé par sa vertu, & redouté par tout le monde, comme vous êtes, d'avoir ses passages fermez, & non ces avenues libres pour aller dedans & dehors son Royaume, où le droit de sa cause le peut appeller.

A tout ceci il faut que j'ajouste les calamitez & les malheurs où se sont vû plonger les pauvres Grisons. Depuis deux ans & demi qu'ils ont ressenti les desastres de cet envahissement, il n'y a personne en votre Cour qui ne le sçache, & cependant personne ne vous en parle. Il est impossible de vous expliquer les cruautez, les tyrannies, les rapts, les sacrileges qu'on y a commis; ce sont des malheurs universels, qu'on ne peut exprimer de bouche, il suffira pour faire sentir toutes les horreurs & tous les maux qui s'y sont perpetrez, de dire que ce sont

les Espagnols qui y ont passé : car par cette simple expression, c'est dire toutes les abominations, les cruautez & tyrannies qu'on se peut imaginer.

Les Couronnes de France & d'Espagne étant les deux équilibres de la Chrétienté, il n'y a point de doute, qu'à mesure que l'Espagne étend ses limites & ses confins, & qu'elle accroît par ses usurpations journalieres sa puissance, que la France n'en diminue d'autant, & ne tombe, non seulement dans un mépris odieux, mais même en un tel état, qu'elle ne pourra plus d'or en avant se tenir assurée dans ses propres limites. La France, dis-je, qui aux siècles passez étoit en réputation d'être l'arbitre de l'Italie, l'ayant quelque fois délivrée avec de très-puissantes armées, quelque fois par la crainte, retirée de l'envahissement que ses ennemis en minutoient, & quoique ce Royaume soit de tout temps demeuré protecteur des Grisons, par le moyen de ses alliances, ça été néanmoins sans aucune usurpation tyrannique ou apparence d'abus, au dommage d'autrui ; au lieu que l'Espagnol & la maison d'Autriche, qui du côté

de Milan & du Tyrol, affectent la pleine & entiere domination de ce pays, pour leur propre intérêt, & au grand préjudice des autres Provinces & Etats voisins, qu'ils tiendront bloquez & resserrez tant en Allemagne qu'en Italie.

Je vous laisse donc à juger, & à tous bons François, s'il est raisonnable de souffrir cette usurpation sans prendre les armes, & affranchir cette pauvre nation de ce coup qui l'a terrassée tout à fait.

L'honneur & la reputation de la France y sont engagés spécialement, puisqu'on leur a promis à Madrid de restituer la Valteline, & de remettre le tout en son premier état; ce que tant s'en faut on n'a pas effectué, puisqu'au contraire on s'est emparé de tout le reste du pays au grand mépris de la parole qu'on avoit donnée.

Enfin, mon cher Fils, pour terminer cet avertissement, souvenez-vous de mes anciennes confédérations, pesez très-attentivement les secours que vous en avez tirés, & vous sentirez combien ces pays vous ont été utiles. Vous ne pouvez trouver une plus belle occasion pour signaler votre ardeur martiale dont votre ame est;

animée, il y va de l'honneur de la France, le ſang répandu de tant de malheureux, dont les deſcendans ſont reduits & opprimez ſous la domination d'Eſpagne, vous demande juſtice, & crie vengeance devant vous; leurs regrets, leurs gemiſſemens & leur plaintes, qui s'élancent juſqu'aux cieux, vous doivent exciter à prendre leur défenſe contre ces nouveaux uſurpateurs, il y va de votre propre intérêt. C'eſt votre cauſe, & en le faiſant, le renom & la reputation que vous vous êtes déja acquis par vos armes glorieuſes, triompheront de la mort & du deſtin; vos voiſins vous craindront, vos peuples vous reſpecteront, les nations éloignées vous applaudiront, comme au plus grand & redouté Monarque de la terre, & par deſſus tout cela les Griſons & autres infortunez eſclaves, qui reſpirent maintenant les derniers accès de leur vie infortunée ſous une oppreſſion ſi inique, & ſous une ſi horrible tyrannie, ſeront pénétrez d'une vive & éternelle reconnoiſſance, & tiendront à bonheur d'être remis en leur premier état ſous vos victorieux auſpices. Je vous conjure, mon cher fils, par mes manes, & par les prières que vous en peut faire

l'ombre de celui qui vous a engendré. Mon esprit reposera en paix, & je serai entierement satisfait quand j'aurai vû que vous aurez effectué ce mien présent avertissement.

ENTRETIEN du Roi Henry IV. avec le Duc de Bouillon dans les champs Elysées. Avec le voyage de ce Duc auprès de Louis XIII. en 1623.

LE *Roi.* Que vois-je! il me semble appercevoir l'ombre du Duc de Bouillon : il faut que je sçache si je ne me trompe point, & si c'est lui, que je puisse être instruit des affaires qui se passent en l'autre monde; car je suis assuré qu'il ne me déguisera rien de ce qu'il sçaura. Je sçais bien qu'il m'a toujours été très-fidèle, & qu'il m'instruira fidèlement de l'état & de la disposition du Royaume de France; d'autant plus que je n'ai jamais bien sçû comment se gouvernoit le Roi mon fils, parce que tous ceux qui sont venus ici de l'autre monde, m'ont toujours deguisé la vérité, tellement que j'ai été jusqu'à pré-

ſent dans un doute continuel, qui m'a fortement tourmenté, & me faiſoit craindre pour lui.

Le Duc. N'eſt-ce-pas là le Grand Henry que je vois devant mes yeux? Qu'il a changé depuis qu'il eſt parti du Louvre? Je l'aurois à peine reconnu ſans ſon nez & ſa barbe ronde. Sa gravité & ſon air majeſtueux me prouvent que c'eſt lui, ſon air ſombre me fait ſoupçonner qu'il eſt rempli de triſteſſe & d'ennui. Je me doute que cela vient du déplaiſir qu'il a eu d'entendre les accablans recits des affaires qui ſe ſont paſſées en France depuis ſon départ. Je ſuis aſſuré qu'il vient à moi dans l'eſpérance d'en apprendre de meilleures : c'eſt en quoi il ſera trompé, car j'en ſçais encore moins que lui, néanmoins il y a du remede: il faut le ſaluer.

Henry. Hé bien, M. de Bouillon, qui vous amene? N'êtes-vous point fâché de nous être venu voir ſi-tôt en ces lieux ſolitaires, où habitent ſeulement les eſprits bienheureux après avoir quitté le monde? Dites-moi d'où vous venez, & s'il y a long-temps que vous n'avez vu le Roi mon fils, & comment vont à pré-

ſent ſes affaires? On m'a dit ici qu'il avoit eu bien de la peine & du mal depuis qu'il eſt ſur le thrône, & qu'il étoit encore à préſent dans de grands embarras. Je me ſuis réjoui ſitôt que je vous ai vû, parce que je ſuis aſſuré que vous me direz franchement la vérité de tout ce qui s'eſt paſſé, & que vous ne deguiſerez rien.

Le Duc. C'eſt ſans regret, Sire, que je ſuis deſcendu aux Champs Elyſées; & ſi mes ferventes prieres avoient été favorablement ouies de Dieu, il y a long-temps que je ſerois venu vous joindre: mais le ciel a été ſourd à ces prieres, & m'a laiſſé ſi long-temps ſur terre, pour que je fuſſe témoin des malheurs & des miſeres dont la France eſt affligée.

Henry. Vous m'affligez par ce préambule, il ſemble que je doive conjecturer par ce diſcours que la France que j'avois rendue ſi paiſible & ſi heureuſe, ſoit à préſent toute renverſée, & que le Royaume de mon fils ſoit entierement renverſé. Otez moi de cette peine, & me dites franchement l'état de cette Monarchie, afin que j'aviſe à lui donner quelque bon conſeil, par le moyen

duquel il puiſſe retablir ſon Empire en un meilleur ordre, & qu'il le remette & maintienne en la même tranquillité que je le lui avois laiſſé.

Le Duc. Je ſuis fâché, Sire, de ne pouvoir ſuffiſament vous ſatisfaire ſur ce que vous me demandez. Il y a pluſieurs années que je me ſuis retiré de la Cour, & j'ai eu fort peu de connoiſſance des affaires de l'Etat. Tout ce que je pourrai vous en dire, ne ſera que ſur le rapport de ceux qui ont toujours ſuivi le Roi votre fils, & qui m'ont fait l'honneur de me donner certains avis ſur tout ce qui ſe paſſoit de plus important à la Cour & de plus ſecret.

Henry. Pourquoi n'avez-vous pas toujours demeuré auprès de lui pour l'aider de vos bons conſeils, & empêcher les troubles & les ſéditions qui ſe ſont émues parmi ſes ſujets ſous prétexte d'appaiſer des rebellions?

Le Duc. Le peu de ſureté que j'y voyois pour moi, a fait à la vérité que je n'y ai pas beaucoup reſté depuis la Conférence de Loudun, & que je me ſuis encore moins mêlé des affaires publiques, où je voyois que tout le monde

travailloit pour ſoi, & ſans deſſein de ſervir l'Etat. Il eſt vrai que le Royaume a été accablé de miſeres & de calamitez ; mais ſans en ſçavoir préciſement la ſource, ſi ce n'eſt de l'inſolence & de l'impudence de ceux qui ont orgueilleuſement pris le gouvernement de tout le Royaume, & l'ont conduit ſelon la préſomption de leur vanité. Quant à moi, je me ſuis retiré dans ma ville de Sedan, où j'ai demeuré très-conſtamment juſqu'au moment que je ſuis venu vous rejoindre.

Henry. Je m'étonne que mon fils ait ainſi chaſſé loin de lui tous ceux qui m'avoient toujours fidèlement ſervi ; il pouvoit bien penſer que je les avois jugez & trouvez capables de demeurer auprès de moi, puiſque je les avois décorez de charges conſidérables & confié des affaires importantes, que je me repoſois même ſur eux de l'exécution de mes deſſeins, ainſi que j'en ai ſouvent agi à votre égard, il devoit les entretenir, & être perſuadé que je les avois bien éprouvés.

Le Duc. C'eſt un malheur qui a toujours accompagné la France, & cela, comme vous ſçavez très-bien, Sire, eſt

presqu'ordinaire à toutes les Monarchies; qu'au commencement du regne des jeunes Rois, les esprits fins & cauteleux brouillent tellement les affaires, que le plus souvent ils reduisent les Empires sous le joug de leur tyrannie, après avoir trompé le bon naturel des Princes qui se laissent aller à l'éclat des premiers objets.

Henry. Il est vrai, mais encore ceux qui ont le maniement des affaires du Royaume, ne devroient pas le permettre, & encore moins le souffrir; il seroit de leur devoir de s'opposer hardiment à de pareilles iniquitez, afin qu'elles ne prissent point accroissement.

Le Duc. Cela devroit être, mais c'est ce qui ne se fait point, soit qu'on ne le puisse, ou soit qu'on le tolere. Cependant, je contenterai Votre Majesté en lui disant avec sincérité la vérité de tout ce que j'ai appris avant de quitter mon chateau de Sedan, où le soir avant d'en partir je vis encore un Gentilhomme qui revenoit de Paris, & me dit ce que faisoit le Roi, ce qu'il avoit resolu de faire, & le parti qu'il avoit pris touchant les troubles & les guerres civiles qui agitoient & troubloient la France.

Henry. Vous me ferez plaisir ; & de ne me point déguiser la vérité, je suis resolu d'écouter patiemment tout ce que vous m'en direz, soit en bien, soit en mal.

Le Duc. Je sçai bien que la magnimité de votre courage est trop constante pour vous laisser vaincre par le déplaisir d'une impossibilité sans remede, & d'ailleurs vous devez croire, Sire, que ce que je vous dirai, sera plustôt par la compassion que j'ai de voir la France se perdre & se détruire, qu'à dessein d'augmenter vos chagrins. Peut être qu'après que vous aurez appris les affaires du Royaume de votre fils, votre prudence & sage expérience y pourront tellement remédier, que les moindres avis que vous pourrez lui donner, seront peut-être cause que toute sa Monarchie sera conservée. On m'a dit d'abord que la paix n'avoit été faite que par considération, & parce que si la guerre avoit duré davantage, le Royaume auroit tombé en decadence, que la France étoit tellement ruinée, qu'on prévoyoit plustôt sa destruction & sa ruine totale, que le rétablissement des Provinces & des Villes en leur premier devoir ; car plus

le feu s'enflamme, & plus le brasier en est dangereux & ardent. On m'a dit que le Roi votre fils avoit été conseillé de déposer les armes, & de faire une publication générale de la paix, avec une déclaration conforme aux Edits précédens en faveur de ceux de la Religion Réformée, mais que sous main on lui avoit insinué les expédiens d'exterminer tous ceux de cette Religion, sans donner à connoître le dessein qu'on avoit de les détruire.

Henry. Comment seroit-il possible que l'on voulût s'ingérer de troubler ceux qui m'ont si fidèlement servi ? Quoi ! mon, fils ne considere point que ce seroit une mauvaise action de faire du mal à ceux qui nous ont tant fait de bien : mais aussi est-il bien vrai que ce soit à eux qu'on en veuille ? Car on m'a dit qu'il ne demandoit autre chose que ses villes, & qu'il ne vouloit nullement les troubler en l'exercice de leur Religion, que même par plusieurs & divers Edits il les avoit pris sous sa protection & sauve-garde, leur accordant les priviléges dont ils avoient accoûtumé de jouir, à condition qu'ils se tiendroient

en leur devoir & lui seroient soumis, ce qui est très juste & raisonnable.

Le Duc. Il est vrai que c'est une injustice criante, de voir des sujets avoir l'audace de se bander effrontément contre leurs Princes, & s'opposer à leurs volontez & justes desseins, mais aussi c'est une prudence bien salutaire que les bons sujets se sçachent conserver en juste liberté qui de tous les temps leur a été accordée par les Rois. En cela on ne doit pas regarder simplement l'opposition qu'ils font, mais le sujet qu'ils ont de s'opposer, pour sçavoir s'il est équitable & légitime. Si on ne s'attaquoit simplement qu'aux murailles, & aux bâtimens des villes, ce seroit peu de chose; mais on m'a dit que c'est seulement un prétexte de Clermont, afin que le procédé n'éclatast point avec tant d'apparence, & que l'action en parût beaucoup plus juste & religieuse sous lequel étoient cachées les équivoques qui faussent le serment sans parjurer. En effet il paroît manifestement que c'est à la Religion & non aux citez que l'on en veut; car depuis ces troubles & remuemens, on a vû que toutes choses ont

ont été subverties & renversées, les pensions du petit Etat, les gages des Ministres, des Académies, des Garnisons, des Villes de sûreté, même les Charges & les Offices, tout a cessé: on me dit même quelques jours avant que je quittasse le monde, qu'on avoit résolu dans le privé Conseil de ne plus recevoir d'Officiers de la Religion Réformée en aucune Charge publique, qu'il y en avoit plusieurs qui sollicitoient leur réception, à laquelle ils ne pouvoient parvenir, parce qu'ils n'étoient pas enfans de notre Mere sainte Eglise, & qu'on les amusoit toujours par des vaines espérances; j'en connois même quelques-uns qui sont dans ce cas. On a créé de nouveaux Offices auxquels on n'admet nullement ceux de la Religion Prétendue Réformée, qu'ils n'ayent premiérement tourné leur jaquette, & la plupart sont contraints de le faire pour les indemniser des pertes qu'ils ont fait; les Officiers de la Couronne ont été même interdits de leurs Charges le quartier dernier un certain Guespin en a été exclus par la seule considération qu'il étoit Huguenot. Cela a été poussé jusqu'à un tel point que les gens de cette Religion de

la Ville de Poitiers étant maltraitez & tourmentez par le Maire & habitans de cette ville, soit pour la garde d'icelle & autres Charges de la Ville, délibérerent & prirent la résolution d'envoyer des députez au Roi votre fils pour lui présenter leurs plaintes, & requérir Sa Majesté de faire un réglement pour empêcher ces désordres: mais comme ils présenterent leurs cahiers on se moqua d'eux, on ne voulut point les entendre, & on les renvoya en disant qu'on étoit ennuyé de ces sortes d'affaires & qu'on avoit la tête rompue de pareilles plaintes, & si peu importantes. De sorte que V. M. peut aisément juger par-là du danger auquel la France est exposée, si on suit davantage le pernicieux conseil de ces esprits qui n'aiment que le trouble & la sédition. Je vous en parle avec franchise, vous connoissez mon humeur qui n'a jamais été dissimulée, principalement lorsque j'ai connu qu'il y alloit de l'intérêt de la Couronne, au service de laquelle j'ai toujours été affectionné.

Henry. Certes, ce que vous me dites m'étonne, je n'en avois point encore tant appris: je suis extrêmement affligé de sçavoir que mon fils ne punit pas ces

mauvaises consciences, qui ne deman-dent que la ruine de tout son Royaume. Mais dites-moi, je vous prie, ce qui se passe au sujet de ses autres affaires, & comment il s'y comporte.

Le Duc. Si V. M. desire que je ne la flatte point, & que je lui dise franchement ce que j'ai appris avant de venir ici, je lui dirai très-volontiers qu'on craint vivement que la fortune de d'Esplan * ne soit plus ruineuse & plus préjudiciable à l'Etat que celle des autres : elle n'est pas encore éclose ; mais le bouton commence à paroître.

Henry. En quelle dignité le voudroit-on élever ? On y devroit bien prendre garde ; car je suis assuré que la gloire & la vanité l'emporteront s'il entre en crédit auprès du Roi mon fils. Et du bon homme d'Epernon, qu'en dit-on maintenant ?

Le Duc. Il s'est toujours bien maintenu : mais on dit qu'il a laissé son esprit au Marquis de la Vallette, & que dernièrement en la Galerie des prisonniers du Palais, il cherchoit chez les Libraires la Clef de Salomon, & autres Livres semblables qui contiennent les plus se-

* Voyez les piéces contre les Duels.

ctettes inventions ; dont les plus curieux ont accoustumé de se servir.

Henry. Je ne trouve pas cela étrange, il suit les préceptes de son pere, il sçait par pratique toutes les instructions qu'il lui a donné. Le Cardinal de la Rochefoucault est-il encore en être ? *

Le Duc. Plus que jamais : on m'a dit que c'étoit lui seul qui entretenoit la faveur des Peres de la Société ; car quoiqu'il n'en porte pas l'habit, il ne laisse pas d'en observer l'ordre & les constitutions.

Henry. J'ai toujours jugé sa conscience grandement portée à la régle du bon Pere Ignace : mais est-il bien à présent avec le Duc de Guise ?

Le Duc. Il n'y a personne aujourd'hui à la Cour, & dans le Conseil du Roi votre fils, qui ait tant de puissance que le Cardinal de la Rochefoucault, il fait une partie de ce qu'il veut ; mais à la vérité il est grandement barbouillé des cas de conscience dont les bons Peres Confesseurs sont soigneusement observateurs, & cela va jusqu'au point qu'il croiroit blesser sa conscience, s'il faisoit avoir le bâton de Maréchal de France

* En faveur.

au Baron de Champdenier son neveu; qui le sollicite tous les jours pour s'avancer davantage, pour parvenir par son moyen, s'il est possible à la qualité de Marquis, de Comte & de Duc. Il s'applique à la loi bénéficiale, qu'il ne transgresseroit pas pour le revenu de saint Jovin : je n'ai point oui dire qu'il fût mal avec aucun Seigneur de la Cour, si ce n'est avec un Secretaire d'Etat, pour avoir ôté d'entre ses mains un bon Bénéfice pour le transferer à la Société, dont il honore l'ordre, & encore moins qu'il fût en mésintelligence avec le Duc de Guise, sinon qu'on m'a rapporté, qu'au commencement que cesserent les derniers troubles de la France, le Duc de Guise lui voulut un peu de mal, parce qu'il avoit conseillé au Roi de faire la paix avec ses sujets de la Religion Prétendue Réformée. Ce Duc prétendoit qu'on devoit tous les ensevelir sous les ondes de Neptune, parce que les Rochellois l'y avoient excité, en l'épargnant un peu & le traitant avec toute sorte de douceur.

Henry. Que fait à présent le Prince de Ginville avec la femme du deffunt Connestable, & dites-moi comment il

s'accorde avec le Duc de Montbazon; car ils sont d'une humeur bien différente.

Le Duc. On m'a bien dit touchant ce propos, que le Prince de Ginville l'avoit prise à cause de ses richesses, & dans l'espérance de se placer dans la citadelle d'Amiens, afin de faire agir dans la suite les ressors de ses desseins cachez; mais jusques ici il s'est toujours tenu couvert, & n'a point manifesté la volonté qu'il avoit de réveiller les anciennes rumeurs des brouillons de Lorraine.

Henry. Il ne faut pas que j'oublie à vous demander des nouvelles du Prince de Condé; il y a quelque temps qu'on me dit qu'il étoit allé à Rome pour voir Sa Sainteté: je voudrois bien sçavoir que lui a valu ce voyage; car on dit que cheval ni homme n'amendérent jamais pour aller à Rome; vous en pourrez bien sçavoir quelque chose, si par hazard il étoit de retour quand vous êtes parti de Sedan, & si vous avez oui parler de ce qu'il a brassé en ce pays; car il a l'esprit assez turbulent.

Le Duc. Je pourrai bien vous en dire quelque chose, car j'en ai souvent oui

parler par des personnes qui étoient avec lui lorsqu'il a fait ce beau voyage. Il a, je vous assure, fait mentir le Proverbe; car il en a amendé de plus de cinquante mille livres de rente.

Henry. Il n'est point mal habile d'avoir fait une si bonne affaire; mais dites-moi comment & de quelle manière il y est parvenu.

Le Duc. Le Pape lui a donné les Abbayes & les Bénéfices qu'il tenoit en spirituel, comme un bien dont il auroit hérité successivement, & les lui a transferez en bien temporel, tellement qu'il est à présent occupé à en chasser les Moines, & particuliérement ceux du Bourg-Dieu *, où il a envie de faire bâtir un château de Plaisance : mais les Religieux de cet endroit s'y opposent, & disent que résolument ils ne sortiront jamais de leur Monastere, & qu'ils y desirent mourir puisqu'ils y ont tant vécu; si bien qu'ils sont encore sur cela en grande contestation; cependant la cause est bien suspecte du côté des Moines, parce qu'ils ont envoyé leur consentement à la Cour de Rome.

Henry. Mais dites-moi, comment se

* En Berry près de Château-Roux.

Pape a-t-il pu consentir à cela, il me semble qu'il devroit plustot croître le revenu de l'Eglise que de le diminuer, comme un bon pere de famille doit toujours être soigneux du profit & de l'accroissement du bien de ses enfans.

Le Duc. On m'a dit que c'étoit pour le récompenser de ce qu'il s'étoit si fort acharné contre les pauvres Huguenots, & parce qu'il s'étoit montré leur ennemi mortel, & de leur Religion.

Henry. Mais comment cela peut-il être, pendant que ses prédécesseurs ont été partisans si zélés de ce parti, & pendant qu'ils sont morts pour le soûtenir? D'ailleurs on m'a dit qu'au commencement de ces troubles il s'étoit entiérement déclaré pour les Huguenots, & que MM. de la Rochelle l'avoient reçu dans leur ville avec des honneurs inexprimables.

Le Duc. Cela est vrai, j'étois avec lui en ce temps-là, mais il a bien changé depuis, il s'est servi d'eux tant qu'il en a eu besoin, & ensuite quand il a vû qu'il s'en pouvoit passer, il a suivi la maxime des ingrats, qui disent qu'il faut se défaire des personnes desquelles on a reçu des services, afin que la re-

connoissance & la récompense finissent avec eux.

Henry. Je n'aurois jamais pensé cela de lui : mais cependant je sçais bien qu'il s'en faut beaucoup que les rejettons ressemblent à la tige qui les produit. Mais où est-il à présent, & à quoi s'occupe-t-il ?

Le Duc. Il y a long-temps qu'il séjourne à Bourges, depuis qu'il est Gouverneur du Berry, il y a demeuré la plus grande partie du temps, & y a fait plusieurs bonnes affaires, il a fait entre autres démolir & ruiner Sancerre, dont vous faisiez autrefois tant de cas, & l'a reduit à un tel point, qu'il n'est plus aujourd'hui qu'une petite Bourgade.

Henry. Hé bien, il faut supporter cela, puisque ce sont les effets d'un Prince couronné. Mais que fait-il à Bourges, y est-il pour étudier ?

Le Duc. Je ne sçai, on m'a bien dit à la vérité qu'il fréquente fort les Ecoliers, & encore plus, qu'il prend tous les jours les leçons de deux Docteurs, & vit avec autant de familiarité avec eux, comme s'ils étoient de la condition & de l'âge pour mener une bonne vie avec eux.

Henry. Cela n'est point défendu : mais encore, ne va-t-il point à la Cour ? demeure t il perpétuellement à Bourges, sans s'informer des affaires de l'Etat, & voir si le Roi n'auroit pas besoin de lui, pour l'employer en quelque bonne occasion ?

Le Duc. Il est bien là jusqu'à ce que l'on trouble le repos des pauvres Huguenots : lorsqu'on leur aura déclaré la guerre, on le verra sortir tout d'un coup de sa place pour s'armer contre eux, afin de leur faire paroître sa haine, dont ils ne sont nullement en doute, & qu'ils ne craignent pas cependant beaucoup.

Henry. Il fait bien de se donner du bon temps pendant qu'il en a le moyen & le loisir. Que dit on maintenant des autres Princes & Seigneurs de la Cour, qui sont à présent à la suite du Roi mon fils ?

Le Duc. Ils sont presque tous étonnez, & en attente ; car on ne sçait quelle sera l'issue d'une entreprise qui se brasse en ce pays bas entre les Etats & les Espagnols, on craint bien que le tout ne tourne au préjudice de la France, qui semble être, avoir été, & devroit être la proye de ces Harpies qui ne cher-

chent qu'à s'aggrandir en excitant des troubles pour avancer la ruine du public.

Henry. Que sont devenus les Ducs de Rohan & de Soubise?

Le Duc. On parle fort peu d'eux à present, les guerres les ont éloignés, mais ils ont espérance de se reintroduire avec le temps.

Henry. Et mon ancien & fidèle serviteur le Duc de Sully?

Le Duc. Depuis votre décès il n'a plus été en charge, il n'a même gueres paru à la Cour depuis, il s'est retiré dans sa maison, & vit sans bruit, sans mot dire, & sans se mêler nullement des affaires du temps.

Henry. Je suis grandement étonné de toutes ces nouvelles, & très-mécontent de ce qui se passe. Je veux que vous retourniez au Louvre, & que vous disiez à mon fils le deplaisir que j'ai d'entendre tous les jours tant de plaintes & de reproches que l'on fait contre lui. Que vous lui donniez vos avis & sages conseils qui sont les miens, afin qu'en les suivant, il puisse remettre tout son Royaume en bon état, & le rétablir dans la splendeur & le bon ordre où il a été.

Le Duc de Bouillon à Louis XIII.

Sire... Vous sçavez que la France n'a jamais eu de repos depuis la mort lamentable de Henry le Grand votre illustre pere, vous avez éprouvé des disgraces assez contraires à votre Royauté depuis que vous êtes assis sur le thrône. Vous avez toujours vû depuis son trepas des troubles & altercations dans le Royaume qui en ont banni la justice & la tranquillité, sans que peut-être vous en ayez parfaitement sçû la cause, d'autant que vous n'avez jamais recherché les personnes qui pouvoient vous en donner la connoissance & les remedes, pour chasser promptement ces tumultes & ces séditions, qui ont été les instrumens seuls par lesquels votre Monarchie a été furieusement ébranlée, & presque reduite à une entière destruction.

Il n'y a point d'Empire, si puissant qu'il soit, qui ne decline, même qui ne change beaucoup de condition, par les troubles & les guerres civiles, qui est un mal tout à fait contagieux, ou pour mieux dire une cangrene incurable, que l'on ne peut absolument gue-

rir qu'en coupant promptement la partie qu'elle a déja gagnée. Et quoique souvent telles dissensions semblent légitimes, justes & raisonnables; on les voit néanmoins ordinairement finir par une catastrophe malheureuse, qui attire avec elle la perte de l'honneur, de la gloire & de toute la prospérité de la Monarchie: c'est ce qui obligea Henry le Grand votre pere, d'heureuse mémoire, à appaiser les séditions, qui de son temps émurent son peuple à prendre un parti contraire. Il est vrai qu'il a été aussi bien que vous de cette calamité, mais quant à lui c'étoit par force, & vous avez volonté d'exciter la guerre, & émouvoir les troubles. Je reviens maintenant des Champs Elisées par son ordre, afin de vous remontrer & vous faire envisager le peril où votre Royaume est exposé, & les malheurs où il est prêt de tomber, si vous n'y mettez promptement ordre, en y établissant une bonne police. Les esprits turbulens, & qui n'aiment que le trouble, & qui portent & excitent votre bon naturel à la sévérité des armes, ne considerent pas le danger où ils exposent votre couronne & votre personne; & moins affectionnez au bien de

votre Etat, qu'à leur propre utilité, ils passent de la justice à l'impiété, & n'ont pas de conscience, en vous faisant faire des actions trop rigoureuses qui ne pacifieront jamais votre Royaume, qu'auparavant vous n'ayez éloigné de votre personne ces gens que vous reconnoissez entierement liguez contre la félicité & l'heureuse paix qui avoit été donnée à vos sujets.

Je suis chargé de sa part de vous représenter qu'indubitablement votre Etat sera détruit, si vous permettez que ces mauvaises intentions ayent plus longtemps cours, & ayent leur effet, & si on afflige davantage votre pauvre peuple, qui va haletant après la crainte & la misere, sans espoir ni apparence de recevoir de l'allegement en sa peine, ni de la consolation en sa douleur, si ce n'est par une faveur speciale du ciel. Déja par trois fois ces tristes calamitez ont été dans la France, & peu s'en est falu qu'elles ne l'ayent reduite dans une si affreuse détresse, que très-difficilement eût-elle eu la liberté de se plaindre en ses malheurs. Le regret qu'en a Henry le Grand en son ame, sont cause que je suis revenu à vous pour vous faire part de ses

conseils, & vous engager de les suivre sans crainte, afin que vous puissiez appaiser efficacement les troubles dont votre Royaume a été jusqu'à present malheureusement affligé.

Premierement je suis chargé par lui de vous représenter les hazards & les dangers auxquels vous vous exposez & tout votre Royaume, si vous laissez davantage enraciner ces mauvaises semences de sédition que vous pouvez étouffer, en suivant les mêmes moyens qu'il a lui même pratiqué en semblable occasion, qui sont d'être absolu, & souverain en autorité, sans dépendre ni suivre les volontez des mal affectionnez à votre service, qui voudroient vous entraîner dans leurs mauvais desseins pour parvenir plus heureusement au but de leurs damnables entreprises.

Secondement vous devez penser qu'il n'est point en la puissance d'un Prince de la terre, d'avoir un Empire sur les consciences, qui dépendent entierement de la Divinité; d'ailleurs ni le fer, ni le bois, ni les supplices ne sont pas les armes qui attirent les ames à une conversion, mais la parole & la raison. Les Rois, à l'imitation du Monarque des

Monarques, doivent laisser le culte & la devotion en liberté, les volontez ne doivent en aucune façon être contraintes : les corps sont de la terre, & les Rois ont puissance sur eux ; mais les ames sont du ciel, & la jurisdiction en appartient au souverain Roi du ciel & de la terre.

Pour ce qui concerne la Police de votre Etat, il vous sera très aisé d'y mettre un bon ordre sitôt que le mal commencera à se faire paroître, car il ne sera jamais si dangereux que celui qui sera couvert du prétexte de la Religion, & c'est aussi le seul malheur qu'on doit le plus craindre ; car d'abord que l'intérêt de conscience est mis en jeu, on rejette toutes les autres considerations du monde pour se porter de tout son pouvoir, & au peril même de sa vie pour soutenir sa croyance. Animez de l'esprit de Religion, les glaives acerez, l'ardeur des flammes, l'horreur des prisons & tous les supplices imaginables ne produisent qu'une plus grande ardeur de soutenir cette croyance. On méprise la mort, & c'est ce que Votre Majesté a pû reconnoître dans ces troubles derniers.

Ainſi ſi vous diſſipez tous ces tumultes de Religion, vous affranchirez votre Royaume de crainte, vous affermirez votre regne, vous ferez revenir le bonheur & la proſperité : ce ſeul point là ceſſé, toutes les autres allarmes ceſſeront en même temps. Vous pouvez penſer que dans ces horribles diſcordes les ennemis de la France n'aſpiroient qu'à un plus grand embraſement afin de ſe jetter à corps perdu dans ces confuſions & ces deſordres pour y profiter aux depens de votre Empire.

Voilà donc, Sire, de quoi j'étois chargé de la part du Grand Henry votre illuſtre pere : je ſupplie Votre Majeſté de me pardonner ſi je lui ai parlé ſi librement de ſa part. Je ſuis aſſuré que vous le prendrez en bonne part, puiſque vous ſçavez que la nature & le devoir m'obligent à cette obéiſſance.

F I N.

TABLE
DES PIECES CONTENUES
dans ce Volume.

Fin de la Table.

RECUEIL

K

A PARIS.

M. DCC. LX.

RECUEIL

K

A PARIS.

M DCC LX



HARANGUE
OU
REMONTRANCES,

Faite au Duc d'Epernon entrant en l'Eglise Cathédrale de Rouen, le 3. May 1588. en qualité de Gouverneur de la Province, Par le Pénitencier.



ONSEIGNEUR, Puisqu'il a plû au Roi vous honorer du Gouvernement de cette Province, nous dirons volontiers à votre venue, ce qui fut dit à un grand en l'Histoire de Judith : *Veni nobis pacificus, & servi tui erimus.* Venez pour nous donner la paix & le repos, & non pour nous travailler *, & nous

* Travailler jusqu'à la fin du XVII. siécle. C'étoit molester, tourmenter.

ferons vos ferviteurs. C'eft la requête que font ordinairement les Royaumes à l'entrée de leurs Rois, & les Provinces de leurs Gouverneurs, qu'ils les maintienent en repos, qu'ils les garentiffent de toute oppreffion, & faffent juftice des mechans, fans laquelle les Royaumes, les Monarchies, les Principautez & Gouvernemens ne font autre chofe qu'une pure volerie, & brigandage, comme a remarqué S. Augûftin.

Or, s'il y a Province en ce Royaume, qui ait occafion de faire cette demande, la Normandie en a d'autant plus de befoin, qu'elle fe reffent, à fon très-grand regret, foulée & opprimée par deffus les autres. Je ne parlerai point du tiers Etat, pour l'affurance que j'ai, que Meffieurs de cette ville s'en font acquité dignement en leurs remontrances: feulement, je dirai en paffant, que fi Dieu n'y met la main, il fera contraint en brief pour la malice des Maltôtiers, & autres qui abufent de la facilité & autorité du Roi, de faire la même plainte que faifoit le peuple d'Ifraël en fa captivité. *Aquam noftram pecunia bibimus.* Nous fommes réduits en telle affliction, qu'il nous faut acheter l'eau pour

boire, au prix de notre argent. Je dis ceci à cause du sel qui provient de l'eau, & qui doit être commun comme l'eau, & néanmoins réduit à un si haut prix, que le pauvre peuple n'en peut avoir pour sa nécessité.

Je parlerai donc seulement de l'ordre sacré de l'Eglise & de la Religion, laquelle s'en va de jour en jour méprisée par l'audace des Hérétiques, qui par la connivence des politiques, contre toutes loix divines & humaines, contre ce saint Edit de reunion, vivent opiniâtres en liberté & sans recherche.*

La peur & fraieur qu'ils avoient conçû par la publication de l'Edit, les avoit fait absenter; mais l'impunité & l'appui des Machiavelistes, les a fait retourner en leurs maisons, plus assurez, impudens, & effrontez qu'ils ne furent jamais.

L'Etat Ecclésiastique ne peut plus subsister, aux trop fréquentes & extraordinaires décimes & aliénations de son bien, privé de ses droits & immunitez, réduit & ravalé au rang du simple populaire.

Voilà un petit Etat général de nos

* Sans être inquietez.

maux, lesquels si je voulois déduire par le menu, le temps me défaudroit * plutôt que la matière. C'est à vous d'y remédier, si vous voulez faire l'office d'un bon Gouverneur, vous en avez bien la puissance, pour avoir l'oreille, la faveur, le crédit, le cœur & l'autorité du Roi en main, il ne reste que la bone volonté, de laquelle vous ferez paroître les effets quand vous voudrez.

Faites donc que le Clergé de cette Province en particulier, & tous les bons Catholiques en général, se ressentent de votre venue, en les faisant jouir d'une paix & d'une tranquillité, en ce qui concerne principalement le fait de la Religion; non pas en laissant les loups avec les brebis, les renards avec les poulles, les Hérétiques avec les Catholiques, comme veulent persuader au Roi ceux qui ont été nourris à l'école de cet atheiste Machiavel. Montrez-vous zélateur de l'honeur de Dieu & de son Eglise, si vous voulez que Dieu vous assiste, comme remontra S. Ambroise à l'Empereur Valentinian. Poursuivez l'exécution de cet Edit de reunion, le vrai & seul moyen de faire renaître cette

* Manqueroit.

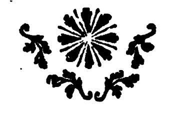
première ſplendeur de l'Egliſe. Faites que vous n'ayez point de plus grands ennemis que ceux de Dieu & de ſon Egliſe, en vous conformant au zéle ardent de ce grand Gouverneur de la Judée qui diſoit à Dieu en ſon Pſeaume. *Nonne qui oderunt te Domine, oderam ; perfecto odio oderam illos.* Seigneur n'ai-je point hai tes ennemis : oui je les ai hai d'une haine parfaite & irreconciliable. Si donc ces ennemis viennent à tomber en vos mains, gardez-vous de les laiſſer aller, de peur d'encourir la punition de Saül, & autres qui s'en ſont très-mal trouvez. Certes il ne faut laiſſer paſſer ſans grande remarque , que vous ayez fait votre entrée ce jour de l'Invention ſainte Croix , auquel il y a vingt-ſix ans que les Hérétiques en firent une en cette ville même , cruelle & violente : cela nous fait deſirer que vous en faciez votre profit, & que tout ainſi qu'elle fut funeſte & malheureuſe pour la Ville , la Province & la Religion, & apporta un commencement à la deſolation d'icelle , celle-ci nous ſoit autant avantageuſe , ſiniſtre & pernicieuſe aux Hérétiques , & un commencement de leur ruine & confuſion.

Rendez-vous ennemi de ces Maltôtiers infames qui font chomer par trop souvent à cette Province l'invention de la Croix, (je ne dis pas de la sainte) les actions desquels ne conspirent à autre fin, que d'aliéner les cœurs & bones volontez des sujets de l'obéissance de leur Roi. Sur-tout prenez garde que vous soyez plus aimé que craint, qui est la chose plus à desirer en ce monde, car comme disoit un ancien Payen Romain nommé Symmachus à l'Empereur Valentinien, *Amari, coli, diligi, majus Imperio est.* Nous vous prions de prendre en bone part ce que nous vous disons, & croire que, *sicut pacificus nobis veneris, ita & servi tui erimus.* Comme vous nous maintiendrez en paix, & serez affecté vers notre Etat, & celui de l'Eglise, nous prierons pour vous.

Réponse du Duc d'Epernon.

Messieurs. Vous ne devez faire aucun doute, de la bone volonté & affection du Roi à l'égard de ses sujets, & de la conservation de la Religion, laquelle il nous a fait paroître par cette signalée

victoire qu'il a depuis n'a guères seul obtenue sur les ennemis de Dieu & du Royaume. Quant à moi je suis marri d'être si malheureux, de n'avoir point eu de moyen d'effectuer la bone volonté que j'ai de servir au public de cette Province. Je vous prie de croire, que je n'ai rien plus engravé dans le cœur que le service de Dieu, du Roi, & du Public, & de vous faire ressentir l'affection que j'ai de vous gratifier, & en général, & en particulier.



*HUMBLES remontrances & ſupplications au Roi, par le ſieur Drion * l'un des Gentilshommes ſervans de Sa Majeſté pour faire connoître ſon innocence.*

SIre, les Phéniciens après avoir échappé aux dangers du naufrage, tous pantelans ** encore, & batus de l'orage, ſe jettoient aux pieds de la Déeſſe Aſtarte, pour la remercier des malheurs qu'ils avoient évitez par ſon ſecours. Quand par votre bonté je ſortis de la Baſtille, & des mains de mes ennemis; appuyé de mon innocence, j'eus deſſein auſſitôt de me préſenter à Votre Majeſté pour la remercier de la liberté qu'elle m'avoit rendue. Votre eſprit alors porté à ſes généreuſes entrepriſes, & votre courage occupé à dompter la préſomption de ceux qui faiſoient un Etat dans le votre, empêcherent la réſolution que j'avois priſe, & ne jugeai pas qu'il fût à propos

* Ailleurs de Rion.

** Pantelant, effrayé, dont le cœur eſt agité par des mouvemens de frayeur.

durant la guerre & les tumultes, de rechercher la paix en mes miseres, espérant toujours que mon innocence, qui parloit d'elle-même, & qui étoit reconnue de tout le monde se fortifieroit par le temps, qui sert de lumière à la vérité, lors même qu'elle semble être plus offusquée par la calomnie. Aussi les Romains, quoi qu'ils eussent en singuliere recommandation de célèbrer pour le salut de leur Etat, les sacrifices qu'ils appelloient l'Augure de leur salut durant les guerres & les troubles, remettoient les cérémonies en d'autres temps, crainte d'importuner les Dieux. Maintenant que Votre Majesté a reduit les rebelles en son obéissance, & fait en si peu de temps ce que tant d'autres grands Rois n'ont pû faire en tant d'années; j'ai crû qu'il étoit temps d'employer votre clémence pour survenir aux miseres d'un serviteur injustement opprimé, si ce n'est que prévenue par ses ennemis, qui sous l'autorité de son nom l'ont fait souffrir, elle en ait eu agréables les peines, que j'ai en ce point là seulement méritées. Sire, avant d'entrer plus avant en la lecture de mes justifications, je fais à Dieu la

même priere que lui fit Esdras Gentilhomme servant du grand Roi de Perse ; lorsqu'il le convia * par ses larmes à retablir le Temple de Jerusalem, qu'il anime de même le cœur de Votre Majesté à la connoissance de mon innocence, & lui accorde une patience jusqu'à la fin du discours. Je suis assuré qu'elle trouvera, que jamais serviteur n'a eu plus d'affection, dit plus de bien, ni écrit plus dignement de son maître que j'ai fait. Sondez, grand Roi, votre conscience, que vos affaires d'importance ne retardent point le cours ordinaire de votre justice, si naturelle à tous vos sujets, qu'elle vous en a fait acquerir en la pratiquant par dessus tous les Rois de la terre, le nom & le titre de Juste : ne dédaignez point de regarder, & de verifier les miséres d'un pauvre innocent, humiliez-vous jusques là, s'il vous plaît, puisque vos vertus héroïques, & votre réputation est montée en un si haut degré, qu'elle ne se peut plus élever, qu'en s'humiliant, imitez ce grand Dieu, dont vous êtes ici bas l'image, que je prens & pour juge, & pour témoin de mes actions, lequel, quoi que l'étendue du

* Conjura.

ciel, ſon principal ſéjour, ſoit fort petite pour le contenir, ſe laiſſe cependant captiver très-ſouvent par ſa bonté, habite preſque toujours dans les cœurs des humbles, en exauçant leurs ſupplications & leurs vœux.

Sire, ce ne ſont point des paroles, des ſuppoſitions, ni des excuſes que je lui préſente, mais des preuves violentes, des effets, & des témoignages extraordinaires de l'excès d'amour que j'ai toujours pris dès le jour qu'il fut ſacré à Reims, juſques aujourd'hui pour ſes intérêts, elle verra, & touchera au doigt par les extraits que j'ai tiré de pluſieurs de mes diſcours, publiez à la face de tout le monde, & ſouvent au hazard de ma vie, un viſage égal, & un feu perpetuel qui m'échauffera juſques au tombeau, j'eſpere même que l'abondance & la violence de ſes flammes retourneront par un rejailliſſement naturel en Votre Majeſté d'où elles ſont parties, puiſque l'amour n'eſt qu'un flus & réflus.

Au retour de Rheims, Sire, je fus ſollicité par les plus grands de la Cour, d'écrire ſur l'Etat préſent : l'honneur qu'ils me firent de me juger capable d'un ſi

grand dessein, anima en quelque façon ma plume, quoi que trop foible pour l'élever si haut, & de trop peu de mérite pour publier vos louanges, la gloire en est due aux plus excellens esprits. Aussi ne convenoit-il qu'au seul Phidias de représenter naïvement les images des Dieux ni permis aux autres statuaires de n'employer que le bois de Tia pour les statues de Mercure.

Me voyant donc en la crainte d'être accusé de témerité si j'entreprenois un projet si relevé, ou d'ingratitude, si je gardois le silence sur vos vertus, & sachant que ceux qui ressentent les fruits des libéralitez royales, sont obligez de faire voir au public quelque témoignage de reconnoissance, j'ai pensé entre ces deux extrêmités, que je serois plus excusable de pêcher par excès, que par défaut, & moins blâmé d'être réputé téméraire qu'ingrat ; car représenter vos mérites, ce n'est rien entreprendre que plusieurs n'entreprennent ordinairement; & si c'est manquer que de vous aimer, & chanter vos louanges, je manquerai, Sire, avec tout votre peuple, qui n'a point de plus commun sujet de ses discours, que le recit de vos vertus: Quel

qu'un plus habile que moi, en parleroit avec plus d'éclat, mais avec moins d'affection. Vous prendrez donc, s'il vous plaist, Sire, en bonne part ce discours, qui est un abbrégé de plusieurs autres, qui n'ont eu d'autre but que l'intérêt de Votre Majesté : je ne vous l'offre pas pour une histoire accomplie de vos royales actions, mais pour des échantillons sur lesquels vous pouvez juger de mon innocence, & du reste que je suis contraint de taire, comme ceux qui veulent en un petit tableau comprendre tout l'univers, se restraignent aux principales parties, ne pouvant en un si petit espace y représenter une infinité de villes, quoiqu'assez remarquables ; de même j'ai tiré de tous mes discours les extraits qui tendent principalement à ma decharge, & aux louanges de Votre Majesté, espérant que Votre Majesté se portera quelque jour, lorsqu'elle aura le loisir, à se faire lire le reste de ce qu'ils contiennent, & que si elle n'en louë la vérité & la fidélité, elle en excusera la liberté & l'affection, puisque les flammes d'amour consument toutes choses, je parle en ce premier discours en ces termes:

» Ainsi quand nous voyons notre

» Prince, en une ſi tendre jeuneſſe,
» par forme de paſſe temps, fabriquer
» des navires, tirer des plans, fortifier
» des places, ordonner des batailles,
» nous croyons, & les étrangers mê-
» mes, que ſi cet eſprit eſt bien mena-
» gé, tous les autres Royaumes ne ſont
» faits, que pour être un jour le prix
» de ſa vertu, & la conquête de ſes ar-
» mes. Nous relevons en le voyant tou-
» tes nos eſpérances, penſans, après un
» ſi funeſte coup, qu'elles devoient être
» enſevelies dans le tombeau de notre
» grand Roi : mais il n'eſt point mort,
» nous en voyons l'image, les actions,
» le vif eſprit & ferme entendement en
» ſon fils, il n'a changé que de nom,
» & s'eſt renouvellé comme un Phénix
» en ſes cendres royales ; ſi bien que
» l'on peut dire, que l'ame de ce grand
» Henry, ſe trouve en ſon Louis, avec
» plus d'apparence, de vérité, que ne
» faiſoit cet Empereur Romain, qui
» vouloit que l'on crût qu'il avoit l'ame
» d'Alexandre. «

En un autre endroit.

» Il ne tient point à lui, quoi que

» l'on tâche de le distraire des affaires,
» qu'il ne dise librement ce qu'il pense
» du peu de respect que l'on porte à la
» mémoire du deffunt Roi, & du peu
» d'état que l'on fait de notre jeune
» Prince; comme si nous étions moins
» obligez à l'honorer en l'âge où il est,
» que s'il étoit en sa majorité; il ne
» laisse pas d'être réputé le Pere de ses
» sujets, comme les Romains ne lais-
» soient pas d'appeller leur Empereur
» Pere de la Patrie en quelqu'âge qu'il
» fût, & si la dignité du Patriciat an-
» cienement délivroit le fils de la puis-
» sance du pere, à plus forte raison les
» Rois qui sont nos peres, doivent être
» réputez majeurs en leur minorité
» même.« Je tais le nom de celui qui s'intéressoit du peu de respect que l'on rendoit à Votre Majesté non sans cause.

Quelque temps après je fis réponse à un discours calomnieux qui courut contre l'autorité & la minorité de Votre Majesté & je disois :

» Que les Rois n'avoient point un
» plus grand théatre de leurs vertus, que
» leurs consciences, que les louanges & les
» blasmes qu'on leur donnoit, n'augmen-

» toient ni ne diminuoient leur gloire;
» que la médiſance de ce temps là étoit
» ſemblable à celle de tous les ſiècles paſ-
» ſez, que quoique toutes choſes chan-
» geaſſent, qu'elles ne changeoient que
» de nom & de viſage, que c'étoit la
» même ſubſtance, que l'on ſe plaignoit
» toujours de ceux qui commandoient.
» Que Jupiter quoique bon & tout puiſ-
» ſant, n'étoit pas agréable à tous. Que
» les Perſes honoroient leurs Rois en
» quelqu'âge qu'ils fuſſent, qu'après la
» mort du Roi, ſi la Reine étoit en-
» ceinte, ils ſceloient ſon ventre, &
» prenoient la loi ſur l'attente du fruit:
» que les ſerviteurs du grand Alexandre
» pour honorer la mémoire de leur def-
» funt Maître, faiſoient la même choſe,
» & le conſeil aſſemblé, mettoient ſon
» Sceptre dans ſa chaire, qu'ils adoroient
» avant de rien réſoudre, comme s'il
» eût été vivant. Quelles ſoumiſſions
» donc ne rendront les François aux mé-
» rites & aux biensfaits du Roi, & à
» la bonté de la Reine régente, qui lui
» eſt beaucoup plus familiere pour ſes
» ennemis, que pour ſes ſerviteurs, &
» aux eſpérances aſſurées que nous con-

» cevons des deportemens admirables de
» notre jeune Roi ? « Le reste du discours n'est qu'un panégirique des louanges de Votre Majesté.

Votre Majesté se souviendra d'un sonnet que lui présenta un soir après souper, M. de la Curée, qu'elle agréa, la substance duquel avoit plus de poids que d'étendue : elle dit que j'avois compris beaucoup de choses de conséquence en peu de paroles. Le sieur de la Curée témoignera, qu'il m'a toujours trouvé entierement zèlé pour son service. Il n'approuvoit pas comme beaucoup d'autres ce qui se passoit.

V. M. rapeltera en sa mémoire la pleinte que lui fit un jour de moi M. de Souvrai, sur ce que je disois qu'il n'y avoit aucune apparence, durant la chaleur des jours caniculaires, de la mener à la chasse en plein midi : un des plus puissans de la Cour, la voyant offensée contre moi, lui dit, que c'étoit un témoignage d'une extrême affection que je lui portois, & que véritablement il faisoit bien chaud, Monsieur Erouard premier Medécin de Votre Majesté dit, que j'avois raison, & qu'il y avoit du danger

* Déportemens, conduite.

pour sa santé. Il faut que je déclare maintenant comment le tout se passa, d'autant que c'est une très-grande preuve du soin que ledit sieur Erouard a de Votre Majesté duquel l'affection est semblable à celle du petit oiseau Héliodrome, lequel aime si éperduement le soleil, que il le suit par-tout en son orient, en son midi & en son couchant : aussi tout le monde admire l'assiduité qu'il a auprès de Votre Majesté qu'il n'abandonne jamais, le matin, à midi, & à son coucher. Un jour je le trouvai tout seul dans la sale, il me demanda aussi-tôt où étoit Votre Majesté, je lui dis qu'elle venoit de passer la Zone torride, qui étoit le Pont neuf, & qu'elle étoit allée à la chasse, il se leva en colere de dessus sa chaise, prit son chapeau & de fureur le jetta à terre, en s'écriant, ils me le tueront, Monsieur de Souvrai est trop facile. Je fus bien étonné de voir en un homme si prudent & si froid, un mouvement si brusque, & reconnus aussi que l'amour & la vertu, avoient aussi bien que toutes choses leurs Antipéristases : Je me sentis par affection vivement atteint de son déplaisir, & allai trouver Florence pour l'avertir

des accidens & des ſuites que pouvoient apporter à votre ſanté ces choſes hors de ſaiſon.

Florence, au lieu de donner cet avis à Monſieur de Souvray comme venant de lui, lui dit que je publiois par-tout qu'il n'avoit point de ſoin de la ſanté de Votre Majeſté, je fis ma paix quinze jours après avec Monſieur de Souvrai, qui approuva les raiſons qui m'avoient excité à tenir ce langage. Quoi que ce petit trait d'affection fût peu de choſe; néanmoins un bon veneur de peu de trace reconnoît beaucoup, & qui abonde profite toujours & ne nuit point.

Sire, au commencement de l'exaltation de Monſieur de Luynes, afin qu'il fit ſon profit de l'exemple d'autrui, porté de la liberté que j'avois acquiſe avec lui, fondée ſur certaines obligations qu'il m'avoit, je lui envoyai un diſcours écrit à la main, qu'il me permit quelque temps après de faire imprimer, dans lequel je lui repréſentois par raiſons fortifiées d'exemples, & conformes à tous les temps, les accidens * malheureux qui ſuivoient toujours les fortunes précipitées, & qu'il ne devoit point mettre

* Accidens, évenemens.

le pouvoir que Votre Majesté lui donnoit jusqu'au dernier point ; mais imiter les Anges, lesquels quoi qu'ils eussent des aîles sur l'échelle de Jacob, ne voloient pas pour cela, mais montoient & descendoient par ordre d'échelon en échelon, & plusieurs autres raisons pour le porter à une modération. Comme il avoit de longue main prévenu V. M. contre moi, plustôt par crainte que par mauvaise opinion qu'il en eust, il lui parla de ce discours par mepris, & lui persuada qu'il ne contenoit que des folies. Pâris tint le même langage au sage Antenor, dont mal lui en prit, lorsqu'il lui donna avis de rendre aux Grecs la belle Hélene, & lui dit que les Dieux lui avoient ôté l'entendement. Je laisse le jugement de ce discours à tous ceux qui l'ont lû & qui l'ont fort estimé, plustôt comme je crois, par rapport aux louanges & au nom de Votre Majesté dont il est décoré, que par aucune autre considération. Aussi le Peintre Nicias disoit, que le sujet étoit la principale partie de l'œuvre, & les Philosophes tiennent, que la forme reçûe en la matière, en augmente la capacité. J'envoyai deux de ces piéces à un grand Seigneur

d'Angleterre, lequel me manda que le Serenissime Roi de la Grande-Bretagne les avoit lues & approuvées, & disoit cependant que les louanges que je donnois à Votre Majesté étoient prodigieuses. Un Gentil-homme de mes amis en présenta deux étant en Hollande à MM. les Princes d'Orange & Henry, ayant été imprimé deux fois à Paris, à Lyon & à Anvers, il a son passe-par-tout. Quand V. M. m'aura fait l'honneur de le voir, je me soumettrai en cela, comme en toutes choses, à son ferme & solide jugement. C'est plutôt une prophétie qu'un discours, que nous voyons maintenant accomplie! Touchant vos sujets de la Religion, j'écrits en ces termes, & parles à Monsieur de Luynes en cette façon.

» Conservez, M. inviolablement l'u-
» nion de la Courone de France avec
» celle du Pape, & croyez que les plus
» grands ennemis de son pouvoir, le
» sont de la Monarchie, de laquelle la
» plûpart d'entre eux ne demandent que
» la ruine, quoiqu'ils s'efforcent à nous
» persuader par leurs paroles fardées,
» dissemblables à leurs effets, qu'ils sont

» ſeuls protecteurs de l'Etat, & de la
» perſone de nos Rois; on ſçait aſſez
» le contraire, mais il n'eſt pas main-
» tenant ſaiſon d'éplucher ces choſes,
» lorſque le Roi ſera plus grand, & ſes
» affaires en meilleur état, nous nous
» devons promettre qu'il ſera le maître
» en ſon Royaume; & ne ſouffrira ja-
» mais d'Etat en ſon Etat, il eſt trop
» prudent à ſon domage, & a vû trop
» de rebellions en ſa minorité pour en
» ignorer les cauſes.

En un autre endroit je lui parle de
cette ſorte. » Eloignez ces oiſeaux fu-
» neſtes aux grands, & de mauvais pré-
» ſages aux petits, de crainte qu'ils ne
» corrompent & infectent par leur con-
» tagion le bon naturel de notre Maître,
» que le ciel & la nature ont rendu en
» une ſi grande jeuneſſe accompli &
» comblé de perfections, puiſqu'il a
» comme un autre Hercule par ſon grand
» courage étouffé les monſtres qui vou-
» loient l'étouffer, comme un Ceſar,
» qui par ſa clémence a pardoné à ſes
» ennemis, comme un Auguſte, par ſa
» prudence, ſa douceur & ſa juſtice,
» entretient la paix en ſon Royaume,

» & ce qui eſt le plus admirable, comme
» Alexandre, par ſa tempérance, il a
» vaincu ſes propres paſſions. La mere
» d'Achille répandit ſur le corps de ſon
» fils une liqueur pour l'endurcir & le
» rendre invulnerable, elle n'oſa tou-
» cher aux reins, le ſéjour de la con-
» cupiſcence & de la volupté, pour nous
» montrer que l'humaine induſtrie, ſans
» le ſecours de Dieu, ne ſert de rien
» pour vaincre cette paſſion. L'Achille
» Grégeois qui vainquoit tout le monde
» a été vaincu par l'Amour. Notre
» Achille François eſt bien plus coura-
» geux, puiſqu'il a vaincu le Dieu, qui
» a vaincu l'autre. Que les Grecs ne
» vantent donc plus la valeur d'Achille
» & la ſageſſe d'Uliſſe, pour avoir plus
» de puiſſance ſur cette paſſion. On di-
» ſoit que ſa bouche & ſa langue avoient
» toutes les parties de ſon corps & de
» ſon ame ſi obéiſſantes à la raiſon,
» qu'elles commandoient aux yeux de
» ne voir, à la langue de ne parler,
» ni au cœur de deſirer que ce qui étoit
» raiſonable. Y a-t-il Prince qui ait ja-
» mais eu plus de puiſſance ſur ſon vi-
» ſage, qui preſſe & reſſerre le mieux
» ſes paſſions & ſes deplaiſirs que le

» noſtre? Toutes ſes cauſes extérieures
» & intérieures en ſa perſone ont une
» conſonance avec la raiſon : quelle pru-
» dence d'avoir ſi long temps caché ſes
» mécontentemens, quoiqu'il fut extrê-
» mement touché des miſéres que ſouf-
» froit ſon peuple en ces derniers mou-
» vemens? Eſt-il ſorti une ſeule parole
» qui ait fait conoître ſon deplaiſir? il
» n'eſt permis qu'à Dieu & au Roi de
» s'entretenir d'un ſilence. Que vous êtes
» heureux d'avoir trouvé un Prince ſi
» parfait, & une matière ſi bien prépa-
» rée pour votre gloire, vous n'aurez
» point de peine à cultiver cette belle
» plante, puiſqu'elle eſt bone dans ſa
» racine, qui prend terre & fructifie
» dans les cœurs de ſes ſujets, qui ju-
» gent certainement de la fin de leurs
» maux, quand ils voient de ſi bons
» commencemens.

Au retour du voyage, que fit V. M. en Picardie pour établir M. de Luynes en ſon gouvernement, & voyant qu'au lieu de doner le leſt au navire qui portoit ſa fortune, & s'entretenir doucement en l'honeur de ſa charge ſi relevée de Duc & Pair de france, qu'il aſpiroit à celle de Coneſtable, & que ſon ambition croiſ-

ſoit de jour en jour comme ces vapeurs d'eau, leſquelles plus elles montent en haut, & plus groſſiſſent, & chargées de trop d'humeurs, ſe crevent & ſe dechargent ailleurs, la crainte que j'avois que ce ne fût ſur votre Etat, me fit prendre la réſolution d'informer V. M. de tout ce qui ſe paſſoit, & de lui repréſenter par raiſons & par exemples les malheurs & accidens qui lui en pourroient arriver, ſi une fois ce favori, qui tenoit en ſes mains toutes les places fortes du Royaume, les grandes charges, & tout l'argent de la Cour, ennuié de vos faveurs, & pour quelque mécontentement ſe retiroit de la Cour, ſur l'ombrage qu'elle pourroit prendre, de voir en ſon Etat une ſi grande puiſſance, & laſſé de lui bien faire, prendroit le temps de s'en aſſurer. Ces conſidérations & d'autres furent la cauſe de ce malheureux, mais très-véritable diſcours, qui a fait couler comme des ruiſſeaux, ſur moi & ſur ma famille, des douleurs à pluſieurs reſtes. Il faut que je faſſe comme les Pilotes, leſquels lorſqu'ils ſe trouvent au plus fort de la tourmente, redoublent leurs prières & leurs invocations envers Dieu, afin qu'il done à V. M. autant de

patience pour lire mes plus justes ressentimens, comme il m'en a doné pour les souffrir ; pouvant dire avec vérité, que toutes les cruautez que l'on a exercé autrefois sur plusieurs Martirs, n'approchent point de l'ombre de mes peines, & que la plus grande partie de ces Martirs ont été condamnez selon le monde par des infidelles, sous une imagination de justice, croyant bien faire, d'autant que ces saints personages, comme ils faisoient une nouvelle religion en un Etat, s'étoient obligez à la peine de la loi, qui se pratique en tous les Royaumes. Et moi pour avoir écrit ce que tout le monde croyoit, & ce que V. M. sçait maintenant, on m'a couvert d'opprobres. On dit que les Anges ont mérité leur beatitude avant qu'ils l'ayent reçue, & moi j'ai souffert les peines d'Enfer avant que de les avoir méritées. Je fus donc conduit à la Bastille sur le rapport d'un home que je croiois de mes amis. Le lendemain, M. de Luxembourg prit la peine de me venir voir; je devois lorsqu'il entra en ma chambre lui faire la demande que Josué fit à l'Ange qui s'apparut à lui, & sçavoir s'il étoit de mes amis ou de mes ennemis, comme on ne

discerne pas à la première rencontre les bons Démons d'avec les mauvais, il n'y a que la fin qui les distingue, & les rend différens : Je crus au commencement, sur les assurances qu'il me donoit, que son entrée étoit pacifique, deux jours après j'appris que sa visite n'étoit qu'une inquisition, & ses promesses des leures pour me surprendre, & qu'il avoit perdu la mémoire de la générosité de notre combat, ou qu'il ne s'en étoit que trop souvenu.

Nos actions, Sire, doivent être conformes à la vertu, & sont regardées en soi ou au respect du public ; & quoique la conscience suffise pour nous-même, la bone renomée est grandement necessaire pour la satisfaction de notre prochain. Ce n'est pas assez pour nous d'être home de bien, & que je sache aussi certainement qu'il y a un Dieu, que je n'ai jamais eu dessein de vous desplaire, il faut encore, pour une plus entière satisfaction, que je réponde en peu de paroles aux calomnies & sinistres opinions que mes ennemis ont imprimé dans l'esprit de V. M. contre moi ; que s'il se fut trouvé dans ce prétendu discours quelque offence, je ne l'aurois pas

avoué, & ne ſerois pas à préſent en peine de me juſtifier, quelque legère qu'elle eût été, car ſi j'euſſes eu mille vies, elles m'euſſent été ôtées, tant je leur étois à charge, non pas pour les avoir deſobligé, mais parce que les connoiſſant, je ne pouvois m'humilier devant eux, & ne pouvois approuver ce qu'ils faiſoient, pouvant dire avec autant de raiſon, & pour une même cauſe, ce que diſoit dans Tacite un brave courage perſécuté. *Olim ſejano, nunc Macroni ſemper alicui potentium inviſus non culpâ, ſed flagitiorum impatiens.* Car qui eſt celui, s'il n'eſt très matériel, qui puiſſe tirer, comme on a fait, une conſéquence, ou une moindre apparence de crime de Léze-Majeſté, pour avoir dit que V. M. prévenue de l'affection qu'elle portoit à ſon favori, étoit ſourde, aveugle & muette pour tous ſes autres ſerviteurs. La ſuitte du diſcours montre bien mes intentions quand je dis, *Seigneur éveillez les ſemences des vertus Royales qui ſont nées avec lui, mais maintenant retenues par la crainte & la défiance qu'il lui imprime dans l'eſprit contre tous ſes ſerviteurs, pour le captiver ſeul, comme ſi le ſoleil ne luiſoit que pour lui.* Eſt-il

beſoin d'autre preuve que celle-là ; puiſque cette oraiſon ſuit l'autre, & eſt l'explication de la précédente. Il faudroit être brutal pour en faire un autre jugement, car les brutes, parce que leurs ames ſont tirées de la matière, s'arrêtent toujours aux premiers objets qu'elles rencontrent, elles voient bien l'exiſtence des choſes, qu'il pleut, qu'il vente, que le ſoleil luit, mais elles n'en ſçavent pas les cauſes : auſſi nos interprètes, s'attachant à la lettre, jugeant des mots ſelon leur ſon, ſans percer dans leur ſubſtance, & dans l'intelligence de ceux qui les proferent, ne ſont-ils pas plus que brutaux ? Ayant donc l'eſprit de V. M. les mêmes paroles que le Grand Roi David diſoit de lui même, & les amis de Céſar le premier Empereur & le plus accompli diſoient de lui, je ne puis être coupable ; c'eſt ce qui m'empêchera de m'étendre davantage pour répondre à leurs médiſances groſſiéres. Il me ſuffira pour une dernière preuve, de tout le diſcours que j'ai fait, de me ſervir encore de l'exemple & du propos de l'Empereur Dioclétien, qui n'eſt autre choſe qu'un diſcours racourci,

& un abrégé de tout ce que j'ai écrit, afin que Votre Majesté soit mon juge & que tout le monde reconnoisse si j'ai mérité la moindre peine de celles que l'on m'a fait souffrir.

Ce grand Empereur chargé de triomphes & de victoires, lorsque sa bonne fortune avoit le vent au milieu de l'eau, aimé de ses sujets, redouté de ses ennemis, & en la force de son âge, renonça volontairement à l'Empire pour se donner à lui-même, étant tout à ses sujets lorsqu'il leur commandoit (action d'autant plus recommandable qu'elle est rare) étant en son particulier avec ses amis, leur disoit qu'il étoit très-difficile de commander, parce qu'ils sont trois ou quatre qui conviennent ensemble en un, & qui ne tiennent conseil que pour tromper l'Empereur, qui est clos en son cabinet, qui ne voit, n'entend & ne sçait rien que ce qu'ils veulent qu'il sçache: ils se servent de son nom, & lui font donner les charges à qui il leur plaist, chassent de la Cour ceux qui y voudroient demeurer, volent tout, disposent du trésor public, & s'ils pouvoient, ils mettroient l'Empire & l'Empereur à

l'encan; & conclut que, *Bonus, potens, cautus, optimus, semper venditur Imperator.* Il falloit bien que ce grand Prince en parlast par expérience, & qu'il eût été trompé. Alexandre Severe, & le jeune Gordian Empereurs très-sages faisoient les mêmes plaintes, & y remedierent à la fin. Je crois avoir assez satisfait à V. M. par cet exemple, & ce rapport grandement considérable à ceux qui commandent; elle n'a point besoin maintenant de s'en servir, étant adroite, & ayant une entiére connoissance de toutes choses. Mes ennemis ne se sont pas seulement contentez des maux qu'ils m'ont fait souffrir en mes biens, en ma vie, ils ont tâché par leurs impostures & malices noires, de m'ôter l'honneur qui m'est plus cher que la vie, & ont fait courir le bruit qu'étant à la Bastille, j'avois perdu mon bon sens, & que le sieur de Luxembourg m'avoit donné la vie lors de notre combat : si c'est folie que de supporter avec patience ses douleurs, & de se montrer très-généreux entre les mains de ses ennemis, j'avoue que j'ai été interdit. Il n'y a eu prisonnier, ni soldat à la Bastille, qui n'ait admiré ma constance. M. de Luxembourg

lorſqu'il y entroit, éprouvoit ſouvent mon courage, & ſçait bien que je n'ai jamais plié ſous l'affliction, j'ai été bien tourmenté & ſecoué, mais non pas abbatu, ce n'eſt pas par vanité que je le dis, & ne donne point mes réſolutions à moi-même, mais à la grace de Dieu, qui rendoit mes peines faciles, car à meſure que les afflictions travailloient mon ame, lès grandes aſſiſtances que je recevois du Ciel, avançoient beaucoup mes tourmens, & la récompenſe que j'attendois à l'avenir de la bonté de Dieu, rendoient mes afflictions en juſte parallelle, n'étant point en doute que le principal effet de ſa miſéricorde ſe reconnoît ſinguliérement aux peines temporelles qu'il nous envoye, pour ſervir de ſatisfaction à nos pechez paſſez. Je prens pour témoins, & non pour juges MM. les Lieutenans civil & Criminel de ma conſtance; que l'on ſçache d'eux, quoique que je fuſſe dans le lit malade, ſi en l'interrogatoire qui me fut fait pendant cinq heures, ſur ſix ou ſept vingt articles, avec toute ſorte d'adreſſe, pour me faire tomber dans la naſſe, on reconnut en mes réponſes ni en mon jugement aucune altération.

Les bons esprits se rafinent & s'éprouvent comme l'or, en la fournaise de l'affliction; c'est la coupelle & vraie poudre du départ qui les fait connoître ce qu'ils sont; que si l'ombre seule d'un rayon des yeux de V. M. éclaire mes miseres, il n'y aura personne de qualité & de mérite, de ceux qui me connoissent, qui ne témoignent le contraire des bruits que mes ennemis ont semé de moi, où maintenant qu'ils voient que la passion regne encore en votre ame, ils se retiennent, crainte de lui déplaire; je ne m'en étonne pas, car les causes secondes ne produisent jamais leurs effets, si la premiere n'agit. Nous en voyons la preuve en la Piscine, où il y avoit assez d'hommes pour y jetter les malades, mais il falloit premiérement que l'Ange y descendît pour troubler l'eau, & les Anges ne présentent point nos priéres à Dieu, s'ils ne voient dans le Verbe qu'elles lui seront agréables, ainsi tous mes amis n'osent à présent parler, & quand ils reconnoîtront que votre bonté regardera les injustices que l'on m'a fait, ils ne se tairont pas; & comme le soleil lorsqu'il approche du centre d'une région, y apporte de la

chaleur, & quand il s'en recule, du froid, de même il seront alors tous pleins de feu, comme ils sont maintenant de glace.

Pour ce qui est de mon combat, je ne veux pas croire que M. de Luxembourg ait seulement pensé à dire qu'il m'ait donné la vie, ayant fait tout ce qu'il a pû pour me l'ôter, m'étant trouvé six fois sur le pré, il n'y a point d'apparence que l'on m'impute cette lâcheté: Je dirai sans vanité ce que Nestor repartit à Diomede qui lui vouloit persuader d'avoir vû Hector fuir devant lui, on ne le croiroit pas; que si j'étois maintenant aussi proportionné & égal à M. de Luxembourg, comme lors de notre combat, je lui tiendrois le langage qu'Ajax tint à Ulysse, lorsqu'il lui reprochoit de l'avoir couvert de son bouclier, & préservé de la main des Troyens, qu'il se remît en l'état où il l'avoit trouvé, je le prierois que nous retournassions sur le lieu, & nous missions comme nous nous étions trouvé, & qu'alors on verroit qui remporteroit les armes d'Achilles; mais V. M. l'ayant honoré de la Charge de Duc & Pair, je crois qu'il est trop courageux pour tirer des

avantages qui ne lui sont point dûs ; je dis la vérité pour ma satisfaction & pour ma réputation. Si celui qui a l'esprit des plus polis, & qui est un des plus sages mondains de la Cour, M. de Blainville a autant de mémoire que de jugement, il se souviendra d'une Lettre de compliment que je lui écrivis à Amboise, où sur la fin je disois, que *M. de Brante me traversoit auprès de M. de Luynes, qu'il n'y avoit guerres d'honneur & m'avoit des obligations, & que César en relevant les statues de Pompée, assuroit les siennes.* Ces paroles écrites, & que je crois qui lui furent montrées au temps de leur plus grande fortune, ne témoignent point de foiblesse, ni d'être sorties de la bouche d'un homme qui ait demandé la vie. Il ne se peut pas plaindre que je n'aie toujours parlé de lui pour ce qui est de notre combat, très-dignement ; pour autre chose, j'ai sujet de m'en plaindre, puisqu'il est la seule cause de mes maux ; il paroît bien en tout ce discours, que j'ai beaucoup de discrétion pour les morts & les vivans, taisant des choses qui me justifieroient beaucoup. V. M. voit clairement par la lecture des extraits des preuves que j'en-

ploye en ce discours, & mon innocence, & l'extrême affection que j'ai témoigné de tout temps à son service, & reconnoît les calomnies & impostures, & médisances grossiéres de mes ennemis, & qu'en tout ce qui s'est passé contre moi, on n'a jugé que la personne, & non pas la cause.

C'est trop long-temps, Sire, vous entretenir de douleurs en la joye publique que tout votre peuple ressent, de se voir commandé par sa prudence, sa bonté & sa valeur, qui seroit celui qui en tairoit la mérite? Et qui n'admireroit entre ses autres vertus, la vigilance & la promptitude qui se rencontrent en ses royales actions? Il semble à tout le monde que Votre Majesté a déja acquis les qualitez des corps glorieux, lesquels en un clin d'œil sont où ils desirent d'être, & agissent où ils sont; car, presqu'en un même instant elle a été vue ces années passées en Normandie, en Anjou, en Guyenne, en Béarn, à S. Jean, à Montauban, à Montpellier; c'est un mouvement sans fin que vos cavalcades. Il y avoit ancienement des Dieux de la course, Jules César souvent leur sacrifioit, & leur attribuoit la meilleure par-

tie de ses expéditions. Votre Majesté est le Dieu de la course des François, car au premier mouvement elle se trouve par-tout, de présence & de communication. Que si vos serviteurs n'arrêtoient pas l'ardeur de votre courage, & le laissoient en liberté à vos volontez, il seroit le premier dans les tranchées la pique à la main. Je crois que l'Ecriture sainte pour nous apprendre combien la promptitude est nécessaire aux grands Capitaines, appelloit les Rois Anges, à cause de la promptitude & de la constance qu'ils doivent tenir en leurs résolutions: car les Anges ont une extrême agilité en leurs opérations, & une constance infléxible en leurs volontés dont ils ne se départent jamais, leurs actions sont *immanentes*. V. M. a ces deux qualitez paer excllence sur tous les autres Rois, étant très-aisée & agile de sa personne, & grandement ferme en ses délibérations. Nous en avons reconnu des preuves singuliéres en plusieurs endroits, & particuliérement au siége de Montauban, où il ne lui suffisoit pas de vaincre ses ennemis par les armes, elle vouloit même pour continuer le siége, forcer

l'Inclémence du Ciel & les élémens, pour ne se pas voir frustrée du dessein qu'elle avoit de jouir de cette place. Grand Roi, ne vous étonnez pas de la Rochelle ni de Montauban, & si toutes choses ne ne réussissent pas aussi-tôt que vous le desirez, d'autant que ce Grand Dieu des armées qui gouverne toutes choses, suspend quelquefois pour des causes inconnues aux hommes, & remet à d'autres temps les effets des moindres vertus, pour faire paroître en d'autres saisons les effets des plus grandes. Il n'a pas encore voulu donner la prise de ces deux villes à la gloire de vos armes, il les reserve pour servir de trophées à votre clémence, car ils se soumettront volontairement, & demanderont pardon de leur désobéissance. Ne retirez plus, Romains, de tous vos Empereurs les vertus singuliéres qui les honorent, pour en former un imaginaire qui fut parfait & accompli. Et vous, François ne desirez plus en vos Rois la piété de S. Louis, la prudence de Louis XI. la bonté de Louis XII. pere du peuple, ni la valeur du Grand Henry, puisque vous trouverez ces qualitez en Louis XIII. Euclide

Megarien difoit qu'il n'y avoit qu'une feule vertu qui avoit plufieurs noms, en V. M. il n'y a qu'un nom qui contient toutes les vertus qui lui font fi familiéres, qu'en les exerçant toutes, elles femblent n'en exercer qu'une. Et tout ainfi que la couleur blanche, parce qu'elle excede les autres couleurs en perfection, eft la mefure de toutes les autres, & qu'en chaque genre il y en a un qui fert de règle à tous. Auffi V. M. fert d'objet aux autres Rois, lefquels font eftimez vertueux, felon qu'ils approchent, ou imitent vos vertus. Bienheureux vos fujets qui ont pour leur ordinaire entretien, & pour l'exercice en paix & en guerre, leur Prince pour exemple. Et bienheureufe V. M. de voir vos Princes & les Grands combattre par émulation entre eux, pour fe rendre dignes de la fervir & de lui plaire. Que n'ont-ils point fait depuis qu'ils ont eu l'honneur & la liberté de regarder fans énigme & fans ombrage; leur maître, qui travaille d'office, jouit de lui-même, & qui n'eft plus offufqué de nuages? Mais que ne feront pas maintenant aux occafions & au fiége de la Rochelle, ces grandes planettes &

ces étoiles fixes, quand elles se verront animées par l'aspect radieux de leur Roi leur soleil, qui leur sert de loi sur laquelle ils réglent leurs mouvemens ? Je ferois tort à V. M. si j'en taisois les mérites, & ne publiois au peuple leurs généreuses actions, & les services qu'ils lui ont rendu.

Je commencerai par M. le Prince, lequel après V. M. a eu depuis trois ans plus de part à tout ce qui s'est fait de glorieux. De parler de son esprit, de sa prudence, & de sa valeur, elle en a vû les preuves, & vos ennemis en ont senti les effets. N'est-ce pas par son conseil qu'elle partit pour aller à Caen, en Anjou, en Guyenne, & en Bearn, où en passant par-tout, vous pouviez dire comme un autre César, que vous étiez venu, que vous aviez vû & vaincu. Il n'assista pas seulement de son conseil V. M. en l'Isle de Rhé, mais il se trouva auprès d'elle, où il parut aussi vaillant que prudent en sa conduite, & en sa résolution qu'il a prise de ne souffrir plus d'état dans son Etat. Il s'est montré beaucoup plus interressé en la ruine de ceux de la Religion, que ne s'étoient montrez ses

anceſtres affectionnez pour les établir. Les Grecs diſoient qu'Hector étoit la main & l'épée des Troyens, & qu'Enée par ſa prudence en étoit l'intellect. Il eſt l'Hector & la main de V. M. par ſa valeur, & l'Enée par ſon conſeil, puiſqu'il a rendu par-tout où il s'eſt trouvé des effets admirables de ces deux grandes qualitez.

M. le Comte de Soiſſons au ſiége de la Rochelle, n'a pas ſeulement imité les vertus de ſon pere, mais s'il continue, il les ſurpaſſera, ſi elles ſe peuvent ſurpaſſer; avantagé d'un grand nombre de qualitez naturelles & acquiſes qui l'accompagnent, & aſſiſté du brave Marechal de Vitry, il ne faut pas s'étonner s'il a fait des merveilles, & ſi les Rochelois appréhendent ſon retour.

M. de Guiſe n'a pas ſeulement vaincu ſur la mer les Rochellois, mais il a chaſſé par ſa préſence Neptune de ſon Trône, & a fait conoître à tous qu'il étoit un Mars ſur la terre & ſur mer, qui combattoit ſous une ſemblance humaine.

Les Romains diſoient, que Fabius Maximus étoit leur bouclier, & Marcellus leur épée, mais que l'un donoit plus

de peine à Annibal par ſa prudence en temporiſant, que l'autre par ſon épée & par ſa valeur. Ainſi M. de Nevers par ſa prudence & l'adreſſe de laquelle il s'eſt ſervi pour arrêter le cours violent de l'armée du Comte Mansfeld, a plus acquis d'honeur qu'il n'eut fait auprès de V. M. comme un Marcellus avec ſon épée & ſa valeur ; ce ſervice eſt grandement conſidérable par lès ſuites & les conſéquences qui en pouvoient arriver, ſi Mansfeld fut paſſé en France ; c'eſt un Prince qui tiendra toujours bien ſa place par-tout.

La façon relevée de M. le Duc de Chevreuſe, & les preuves extraordinaires qu'il a donné de ſa valeur & de ſa ſage conduite en tous les ſiéges & les rencontres, fait croire aux plus vaillans qu'il y a d'autres mondes qui lui ſont reſervez, & que ſi la fortune favoriſoit ſa vertu, que ce monde-ci ſeroit trop petit pour être commandé par un ſi grand courage.

MM. de Vendoſme ſe ſont trouvé par-tout aux premiers rangs, & aux plus grands dangers, comme ces deux braves freres Caſtor & Pollux enfans de Jupiter, marchoient à la tête de l'ar-

mée des Romains contre les Latins ; l'exemple de leur générosité augmentoit le courage des plus vaillans, assuroit les foibles, leur voyant faire si peu de cas de leurs vies, comme s'ils eussent été immortels.

Ceux qui disent que les Anges ne peuvent pas être en un même temps en deux lieux, se trompent, puisque M. le Duc d'Angoulême qui a le corps moins spirituel, se trouvoit en toutes les charges, & en tous les combats, à la tête, à la queue, aux tranchées, & presque en même temps en plusieurs lieux : aussi tout le monde croyoit qu'il y avoit plusieurs Ducs d'Angoulême à l'armée.

Que peut-on dire de M. d'Elbeuf, que ce que Diomede disoit d'Hector, qu'il a toujours un Dieu qui l'accompagne en tous ses combats, puisqu'il en sort toujours victorieux : & que les cadets de la maison de Lorraine, honorent, imitent & égalent leurs aisnez. Le Comte de Harcourt son frere le suit de bien près, il a assez témoigné en ces derniers mouvemens ce qu'il valoit. On ne peut blasmer, si ce n'est par envie le traité que M. d'Elbeuf fit à Tonneins,

d'autant qu'il a deux grands Capitaines Romains, Luculle & Corbullon pour seconds, lesquels lorsqu'on leur envoyoit des successeurs aux armées où ils commandoient, crainte qu'on ne leur dérobast, après tant de périls & de hazards, l'honneur de la victoire & du triomphe, faisoient la paix avec les ennemis.

Si les Planettes émues de leur soleil ont fait des merveilles ; les étoiles fixes par l'aspect de V. M. & des Planettes, ont fait sentir à vos ennemis la force & le pouvoir de leurs influences. M. le Connestable est un grand Capitaine, qui a monté par degrez & par sa vertu à cette charge. C'est ce vieil Athlete qui anima tellement le pinceau de Zeuxis en le tirant par le souvenir de ses Couronnes & de ses victoires, qu'il en fit de de son portrait un chef d'œuvre en son art, & y écrivit qu'il seroit plustôt envié qu'imité des autres Peintres. Nous pouvons dire aussi de notre viel Alcide François, que ses victoires, prises de villes, & ses héroïques vertus seront à l'avenir plustôt admirées qu'égalées. Qui n'aimera M. le Maréchal de la Chastre, pour sa bonté & fidélité qu'il observe

lorſqu'il promet quelque choſe, & n'admirera ſon eſprit univerſel, capable de tout ? Il n'eſt homme que par la face ; ſon corps affaiſſé ſous le poids d'un ſi grand eſprit ne le peut preſque plus porter : ne vous affligez point, grand courage, vous n'en ſerez pas moins employé, parce que c'eſt la teſte qui commande, & non pas les pieds, votre accident eſt un témoignage très-certain de vos mérites, & que Dieu vous aime, car quand il départ des graces hors du commun à ſes ſerviteurs, il leur laiſſe toujours quelque touche, pour leur faire ſentir qu'ils ſont hommes. Témoins le Prophéte Ezéchiel & S. Paul: parmi leurs extaſes & raviſſemens ſpirituels & céleſtes, il en appelloit un fils de l'homme, & à l'autre il laiſſoit l'aiguillon de la chair pour lui ſervir de contre-poids.

Que pourrons nous dire du Marechal de Vitry, que ce que l'on diſoit d'Achille, qu'il n'eſt ſemblable qu'à lui-même, & que ſon épée eſt celle de Mars, qui fut trouvée par Attilla, laquelle a toujours au bout de ſa pointe des courones & des victoires ?

Si M. le Marechal de Crequi s'étoit trouvé à l'armée du Roi Agamemnon,

on ne lui eut point, je m'assure, doné comme on fit au brave Diomede, Ulysse pour compagnon ; car il est un autre Diomede en courage, & un Ulysse en éloquence, c'est un foudre aux combats, & un torrent d'éloquence dans un conseil.

Les actions Royales de M. le Marechal de Bassompière, le rendent semblable au Roi Demétrius, car il lui ressemble en toutes choses ; on appelloit Demétrius preneur de Villes, il étoit beau par excellence, & fort vaillant, M. de Bassompiere prend les villes par ses armes, les cœurs des belles Dames par ses bones graces, & tout le monde par sa courtoisie : le visage de Demétrius étoit doucement gravé, celui de M. de Bassompiere n'est fait que pour être regardé & pour attirer les yeux des Dames, mais fort terrible à ses ennemis dans les Combats, qui en fuient la rencontre, crainte de perdre la vie. Demétrius étoit si beau, qu'aucun Peintre, ni Statuaire ne l'a pû pourtraire parfaitement, qu'il n'y eut toujours quelque chose à desirer : aussi il n'y a point d'assez bone plume pour écrire & représenter dignement les belles & bones par-

ties de M. de Baſſompiere: c'eſt ce qui me fait taire crainte de n'en dire pas aſſez.

Il eſt inutile, SIRE, de repréſenter en détail à votre M. ce que tant d'autres Seigneurs des plus ſignalez ont fait dans tous les ſieges, il me ſuffit d'avoir parlé de ceux qui l'approchent de plus près, ce n'eſt pas que les ſervices de ceux dont je tais les noms ne ſoient très-conſidérables. Vous êtes le juge de tous, vous avez été ſur les lieux, vous ordonerez la recompenſe: en faiſant du bien V. M. s'en fait à elle-même, ce ſont autant de temples qu'elle éléve, & de trophées qu'elle érige à ſa gloire, il n'y a rien qui ait acquit la qualité de grand au Roi Alexandre, que d'avoir par ſes liberalitez, doné le moyen à ſes ſerviteurs de faire paroître leurs vertus. Serviteurs qui ſe ſont portez & précipitez à toutes ſortes de perils pour ſe rendre dignes de ſes bienfaits. Auſſi diſoit-il, que leur valeur l'avoit élévé juſqu'au ciel & mis au nombre des Dieux. Grand Henri III. quelles ſtatues plus vivantes parlent mieux de tes vertus, que les mérites de M. d'Epernon, & de M. le Grand tes créatures? Notre grand Roi qui reſſent tous

les jours des effets ſignalez de leurs ſervices, admirent tes jugemens, & le choix que tu fis de deux perſonages ſi accomplis, & qui ſervent en ſa Cour de miroirs & de modeles, ſur leſquels, ceux qui veulent acquerir le renom de très-parfaits courtiſans, ſe mirent, s'ajuſtent, & ſe poliſſent. Tu avois raiſon, Grand Prince, lorſque les envieux de leurs bones fortunes, ne blamoient les biens & les honeurs que tu leur prodiguois, de dire que tu deviendrois bon menager, quand tu aurois marié tes enfans; tu reçois maintenant avec uſure tes bienfaits: tu étois digne pere de tels enfans, tu avois auſſi des enfans dignes d'un tel pere, qui éterniſeront ta mémoire par la gloire de leurs faits & actions.

Sire, le plus grand bien qui luiſe en l'Univers, eſt l'ordre admirable qui s'y voit, toutes choſes y ſont en leur point, il n'y a ſi petit animal ni ſi petite plante qui ne ſervent à ſon accompliſſement, & ne nous faſſent venir par les créatures à la grandeur du Créateur. Auſſi Dieu eſt appellé Prince de tout ordre, & la vertu de l'ordre eſt en l'eſſence de Dieu, de manière que, où eſt la confuſion,

ſion, Dieu n'y eſt pas, & où eſt l'ordre ; Dieu y eſt. Par cette raiſon, Athanaric Roi des Gots étant venu à Conſtantinople pour voir l'Empereur Théodoſe, qui le reçut avec toutes ſortes d'honneurs, lorſqu'il vit tout ſi bien réglé dans la ville & dans le Palais de l'Empereur, l'ordre du ſervice, le reſpect réciproque des Officiers, dit tout haut, que l'Empereur Théodoſe étoit un Dieu qui commandoit en la terre. Ainſi quand nous voyons maintenant qu'en ce Royaume on n'y célèbre plus les Saturnales, & que la confuſion en eſt bannie, que V. M. par ſa prudence aſſiſtée des conſeils de M. le Chancelier Puiſieux, de la Vieuville, remet l'ordre en ſon Royaume & en ſa maiſon, dans la juſtice & dans les finances, que les Princes du ſang ſont honorez ſuivant leurs qualitez, les autres Princes ſelon leurs mérites, que les Maréchaux de France ſont leurs Charges, tout ce qui appartient à la Juriſdiction des Parlemens leur eſt renvoyé, que les grands & les petits ſont récompenſez ſelon leurs ſervices & mérites. Enfin que toutes choſes ſont réglées, & ſe font par poids, par meſure & en leur temps ; nous devons dire avec

joie & raiſon comme Athanaric en voyant cette belle ſymétrie, que Votre Majeſté eſt un Dieu mortel qui nous commande.

Les Peintres peignoient les Roys en la compagnie d'un vieux Mercure, pour leur montrer qu'ils devoient toujours être aſſiſtez d'un ſage vieillard, ſignalé en ſçavoir & en mérite, M. le Chancelier eſt ce Mercure, & cette forme aſſiſtante qui fortifie par ſes conſeils les ſiens, & qui àide les bons mouvemens naturels qui le touchent de ſi près pour bien régir ſon peuple, duquel il préfere toujours les intérêts aux ſiens particuliers; V. M. ne ſe fourvoyera jamais, & ſuivra toujours le chemin de la vertu accompagné d'un ſi bon Mercure. Le Roi Agamemnon reconnoiſſant combien les conſeils du vieux & ſage Neſtor lui étoient néceſſaires, faiſoit des priéres aux Dieux qu'ils lui donnaſſent dix Neſtors ſemblables au ſien, ne doutant point que par leur conduite le Roi Priam & la ville de Troye ne tombaſſent bientoſt en ſes mains. V. M. doit donc remercier Dieu de vous avoir donné un Neſtor, qui a lui ſeul toutes les qualitez que l'on pouvoit deſirer aux dix autres, lequel

par ſa dextérité & ſon induſtrie, fera en paix & en guerre réuſſir ſes glorieuſes entrepriſes. Qui eſt celui qui ne le tienne pour un prodige de prudence & de ſageſſe ? Diomede diſoit de Neſtor, que ſa nature vive en ſon âge n'étoit jamais laſſe ni oiſive. A-t-on jamais vû un eſprit ſi facile, ſi aiſé, & qui ſe laſſe le moins, que celui de notre vieux Neſtor? N'expédie-t-il pas plus d'affaires au ſceau en un mois, que ne faiſoient en des années ceux que le malheur du temps avoit mis en ſa place ? J'admire ſur-tout en ſa perſonne l'égalité & la tranquillité qui s'eſt toujours rencontrée en ſon eſprit, en ſes bonnes & mauvaiſes fortunes, car les unes ne l'élevoient point, & les autres ne l'étonnoient point auſſi. Comme un autre Moyſe il ſemble qu'il n'a jamais en l'ame aucune paſſion, & qu'il ne les connoît qu'en autrui. Que V. M. continue à ſe ſervir des conſeils du pere & du fils, qui n'ont point d'autre but ni d'autre fin que ſon ſervice. Qu'elle ne s'arrête point, & ne prenne aucune créance aux diſcours de ceux qui par envie les voudroient éloigner de la confiance où ils ſont auprès de ſa bonté. Quand M. de

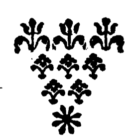
Puisieux ne lui auroit rendu autre service que l'avis qu'il lui donna à Montauban, quand il l'informa fidellement, & au hasard de sa vie, de l'état de ses affaires, & des desseins de ceux qui avoient plus de soin de leurs intérêts, que de son service, il mérite d'être bien regardé de V. M. Il a encore toutes les parties nécessaires, & pour servir & pour se faire aimer. Il est de bon âge, sçait beaucoup, a l'esprit fort, une bonne plume, l'expérience, une grande connoissance des affaires d'Etat, la mémoire de feu M. le Marquis de Villeroy, les exemples de M. le Chancelier sous lesquels ses vertus naturelles ont été cultivées & fortifiées, en pratiquant avec eux toutes ces grandes qualitez qui sont en sa personne avec éminence, & au plus haut point, doivent obliger V. M. outre les services qu'il vous a rendu, à continuer au pere & au fils l'honneur de votre bienveillance, & je pourrai dire véritablement, que si M. de Puisieux avance toujours de vertus en vertus, comme il fait, les François diront un jour, que par sa plume & ses conseils, il partagera l'honneur des triomphes & des victoires qu'obtiendront sur

vos ennemis, assistez de votre fortune tous les plus grands Capitaines de votre Royaume, comme les Espagnols disoient de Cobos premier Secretaire d'Etat de l'Empereur Charles-Quint, que sa plume & ses avis égaloient l'épée & les conquestes des grands Capitaines. Il ne faut pas taire le soin que prend M. de la Vieuville pour apporter un bon ordre aux finances; personne ne doute de sa capacité, ayant de l'acquit, les bons esprits ne trouvent rien de difficile, car Dieu en les créant leur influe de certains feux & qualitez naturelles, qui les rendent propres à tout ce qu'ils veulent entreprendre. Les avis qu'il recevra de M. de Beaumarchais trésorier de votre épargne, qui est fort homme de bien, & qui a une parfaite connoissance de toutes choses, & singuliérement des finances, fortifieront les lumières naturelles qui reluisent en sa personne; au misérable état, & en la nécessité où sont les affaires, il aura besoin que V. M. lui serve de second, pour se parer des indiscrétions & des rodomontades de ceux qui le veulent forcer à leur donner de l'argent quand il n'y en a point; il est

grandement eſtimé du louable deſſein qui le poſſede, de régler ſuivant le conſeil de M. le Conneſtable & Meſſieurs les Maréchaux de France, les logemens & les violences que les ſoldats exércent ſur votre pauvre peuple; car où ils paſſent, ils ne laiſſent rien, & broutent tout, comme ſi les ſauterelles de l'Apocalypſe y avoient paſſé. V. M. eſt reſponſable devant Dieu des excès qu'ils commettent, ſi pouvant remédier à ces déſordres, elle ne le fait pas. Quelqu'un me pourra dire, me trouvant trop long en ce diſcours, que mes afflictions ne ſont pas telles que je les publie, puiſque les petites douleurs parlent, & que les grandes ſont muettes, je leur répondrai que ce ſont les grandes douleurs qui parlent, que nous en voyons l'exemple en la perſonne du jeune Créſus, lequel étant naturellement muet, lorſqu'il apperçut ſon pere ſur le point de mourir, s'écria, pardonnez au Roi; les liens de l'amour & de la nature rompirent les liens de ſa langue muette. Ainſi j'ai été fort long temps muet, me confiant aux promeſſes de mes amis, qui m'ont trompé, & ſur ceux qui étoient obligez par

honneur, par mes ſervices, & pour avoir ſouffert pour eux, à me ſecourir & à parler pour moi, n'ayant aucun doute ſur mon innocence; mais enfin voyant leur ſilence, & le peu de part qu'ils prenoient en mes ſentimens, preſſé de la violence de mes maux, de la miſere de ma famille, de la perte de mon bien & de ma liberté, j'ai tiré de mon cœur des ſanglots & des ſoupirs, des paroles & des plaintes de ma langue, & des larmes de ſang de mes yeux. La créance que j'ai toujours eu, & que j'ai & aurai qu'il y a un Dieu qui voit les injuſtices que l'on continue à me rendre, qui entend les clameurs des innocens, & qui ne les abandonne jamais, mais les venge des torts qu'on leur fait alors que l'on y penſe le moins, m'a donné & me donne la force de reſpirer, & l'eſpérance que j'ai en la pitié & la juſtice de V. M. Déitez qui l'aſſiſtent par-tout, qui lui inſpireront en ces ſaints jours quelques bons mouvemens, & la porteront maintenant qu'elle n'eſt plus prevenue par mes ennemis à la connoiſſance des ſervices & de l'innocence ſi bien vérifiée d'un pauvre ſerviteur injuſtement opprimé ſous l'autorité de ſon nom. C'eſt la

priére la plus ſerrée que j'ai fait à Dieu depuis trois ans en ça, car me faiſant l'honneur de me croire innocent, comme tout le monde en eſt perſuadé, je recevrai de ſa bonté & de ſa juſtice, la vie, le bien & l'honneur, que j'employerai, comme j'ai commencé pour ſon ſervice, & au lieu que le Sénat Romain ne faiſoit que tous les ans le troiſiéme jour de Janvier des ſacrifices & des priéres pour le ſalut de l'Empereur, moi & ma famille tous les jours de notre vie ſupplierons le Grand Dieu qu'il continue les graces dont il a comblé V. M. & lui augmente ſes Couronnes, ſes lauriers & ſes palmes.



LETTRE écrite & présentée au Roi Louis XIII. de la part du Comte de Château-Villain. Ecrite de Cambrai le 27. Juillet 1624. Imprimée à Douai la même année.

SIRE. Etant parti ces jours passez de Paris, pour aller donner ordre à quelques affaires que j'avois, j'ai été averti que le Maréchal de Vitry, joignant l'occasion du retour de V. M. à celle de mon absence, a fait courir un bruit que je l'avois fait appeller en duel, & là-dessus s'est fait tenir à quatre par ses domestiques, & finalement il a obtenu des gardes & des deffenses de V. M. Mais connoissant comme je fais l'humeur de l'homme, plus remplie d'ostentation que d'effet, je n'ai pas eu beaucoup de peine à découvrir son dessein. Il sentoit, Sire, qu'il m'avoit offensé jusqu'au point, où quiconque fait profession d'honneur le peut être. Voyant aussi que j'avois tenté, pour ne point enfreindre vos Edits, les voyes les plus honnêtes qu'il m'a été possible, & dont il s'est moc-

qué, il m'avoit par conséquent obligé d'en avoir raison par les armes, voye, dont je ne me serois servi qu'avec la permission que j'étois résolu de demander à V. M. Il s'est hâté de prévenir mon dessein, & a pensé se tirer finement du péril par cet artifice & par cette fanfaronade. Chacun sçait, Sire, que le Maréchal de Vitry, il y a sept ou huit ans, étoit plus en état de vendre que d'acheter; mais ayant eu le bonheur d'épouser depuis ce temps-là une des bourses de votre épargne, comme il s'est vû riche de vos deniers, il a fait métier & marchandises en suivant les erremens de son beau-pere, & s'est formé le plan de s'agrandir par l'acquisition des créances du tiers & du quart. Il m'a eu en vue entre autres, & son mauvais dessein a réussi plus facilement contre moi, ayant pris le temps de mon absence, & celui auquel m'engageoit l'affaire du Duc d'Ossone en Espagne, que je ne pouvois abandonner sans compromettre mon honneur & ma vie; ce qui ne peut être inconnu à V. M. sans que je lui eusse jamais fait aucun déplaisir, ni que je lui dusse aucune chose, il a secrettement traité avec mes créanciers, il est con-

venu avec eux du prix de ma terre pour le tiers de ce qu'elle vaut, acheté deux de mes dettes, & a poursuivi le decret de cette terre en son nom : & afin d'ôter tous obstacles, & éviter les contrarietés & oppositions que faisoit ma femme lorsqu'elle eut découvert sont traité pour en empêcher & prolonger l'effet jusqu'à mon retour, il s'empara de tout le bien, sous prétexte des dettes qu'il avoit acquises : & plus par autorité privée que par justice, il l'a réduite à telle nécessité, qu'elle a été contrainte pour subsister, se voyant éloignée de moi, & dénuée de toute autre assistance, de se désister de ses oppositions, & composer avec lui comme il voulut, de tous ses droits, la menaçant encore de les lui faire perdre entiérement, afin d'arracher d'elle des conditions pires pour moi que n'avoient fait mes créanciers. Il contracta ainsi avec ma femme en vertu d'une procuration générale qu'il sçut que je lui avois laissée à mon départ, comme j'ai toujours fait dans mes autres voyages pour l'administration & conservation de mon bien, laquelle procuration il a fait servir méchamment & artificieusement à ma ruine. Par cette procédure

honteuſe, & ſans exemple, jointe au crédit de plus de ſoixante parens & alliez qu'il a au Parlement de Paris, il a comme en un moment envahi le Comté de Château-Villain, qui eſt de trente mille livres de rente pour environ quatre cens mille livres, & qui vaut à bon marché faire, plus d'un million : * Et lorſqu'il s'eſt vû en poſſeſſion tant du bien de ma femme, que du mien, il s'eſt moqué d'elle, & l'a trompée doublement, en retenant comme il retient de haute lute, non-ſeulement le principal, mais les arrérages de ſes deniers, pour empêcher qu'il ne fuſſent employez au rachapt de la terre. Il a fait pis, car ſçachant que depuis mon retour je travaillois à chercher le reſte qui m'étoit néceſſaire pour faire ſon rembourſement, lui & Beaumarchais ſon beau-pere, envoyerent des exprès à Dijon, où ils

* Nota. Que le Comte de Château-Villain a fait offre par écrit au Maréchal de Vitry de le laiſſer libre poſſeſſeur de la terre, au cas qu'étant eſtimée à la rigueur par experts convenus de part & d'autre, elle ne paſsât trois cens mille écus, offre qui montre clairement ce qu'elle vaut, & juſques où le Comte eſt interreſſé.

ſçavoient que j'avois quelque crédit ; pour intimider les gens qui autrefois avoient eu à faire à moi, & avoient bonne volonté, & qui ont refusé de me faire plaiſir par les menaces qui leur furent faites. Dans Paris même ils ont été l'un & l'autre en perſonnes en pluſieurs endroits pour faire rompre des contracts auxquels il ne manquoit plus que la ſignature. Tout le monde ſçait auſſi combien il a fait de menaces, & combien de fois il a publié, que quiconque me prêteroit de l'argent pour me tirer de ſes mains, auroit à faire à lui, voulant ainſi tenir un chacun dans l'oppreſſion tyrannique de ſa puiſſance moderne, & ſe maintenir dans mon bien par les mêmes voyes qu'il y eſt entré. J'ai encore, Sire, à me plaindre & à le blaſmer du peu de cas qu'il fait d'obſerver ſa parole, c'eſt qu'ayant reconnu que ſon procedé & ſa procédure étoient univerſellement improuvez, il les a voulu colorer, & en pallier l'horreur par des belles paroles en apparence, mais vaines & fauſſes en effet. Il a proteſté en mille lieux, & à pluſieurs perſonnes de qualité, que toutefois &

quantes le Comte de Château-Villain lui présenteroit son argent, il lui rendroit sa terre. Il a donc été sommé trois fois de cette parole, mais il s'en est mocqué. Moi-même, Sire, j'ai voulu éprouver ce qu'il avoit dans l'ame; j'allai seul avec un laquais il y a quelques semaines à Pouilly dans la maison de sa sœur, où j'avois eu avis qu'il alloit courre un cerf, & néanmoins je le rencontrai accompagné de vingt Gentilshommes: Je crus que je serois plus heureux en personne, que ceux qui s'étoient entremis jusqu'alors de nos différens, je le priai de vouloir gratieusement accepter son remboursement; mais au lieu de me traiter civilement, ainsi que ma confiance, ma franchise, le nombre des Gentilshommes qu'il avoit avec lui, mon discours, & l'état ou j'étois, l'y devoient obliger, il paya mes démarches & ma politesse d'une infinité de rodomontades, qui eussent eu meilleur grace, s'il eût été seul comme moi, il m'outragea de paroles injurieuses & offensantes, témoignant qu'il ne trouvoit pas bon, qu'après le refus qu'il m'avoit fait en public, je le suppliasse de m'écouter en parti-

culier pour lui faire d'autres propositions que celles du remboursement que je lui avois offert, & ces derniéres tellement avantageuses pour lui, que je les estimois honteuses pour moi, qui ne voulois rougir que devant lui seul, ce sont les propres termes; mais au lieu d'avoir égard à ma priére, il expliqua sinistrement mes intentions, & m'offensa de nouveau.

Voilà, *Sire*, quel a été le procedé du Maréchal de Vitry tant contre mon honneur que contre mon bien. Sur cela je lui observerai, que j'ai toujours fait profession de servir un chacun autant que je l'ai pû, & n'ai jamais eu dessein de fâcher ni offenser personne; mais comme j'ai eu cela pour principal but, aussi ai-je toujours eu la ferme résolution de ne point souffrir que l'on m'offensât, sans en pousser & porter le ressentiment, jusques où un homme de bien le peut porter. V. M. même me jugeroit indigne de porter une épée, si je ne la suppliois, comme je fais très-humblement, de m'accorder le combat contre Vitry, à pied ou à cheval, & avec telles sortes d'armes qu'il voudra choisir, & qu'il plaira à V. M. d'ordonner, n'étant plus

en état ni en résolution de recevoir autre satisfaction des offenses qu'il m'a faites, & Votre Majesté est trop juste & trop clairvoyant pour se laisser persuader le contraire à mon préjudice, ni qu'elle puisse refuser ma demande sans me faire un tort signalé, & sans contrevenir à ses Edits & à ses promesses; ou de me laisser en liberté d'en tirer raison, & de chercher telle protection & telle voye que je jugerai nécessaire pour y parvenir. J'apprens de plus que le Maréchal de Vitry, qui sçait mieux braver un homme seul, étant lui au contraire au milieu de ses domestiques, que de le satisfaire au lieu d'honneur, cherche à fuir ou à différer le combat par un nouvel artifice, me qualifiant, tant par lui, que par ses fauteurs d'étranger, attaquant publiquement ma naissance, pour dans ce doute, dont il croit l'éclaircissement éloigné, y feindre de l'inégalité avec moi, qu'il a nouvellement & publiquement offensé par cette calomnie, dont je suis averti qu'il a préoccupé l'esprit de plusieurs, ce qui m'oblige à faire cette Lettre plus longue, que ne demande le sujet, pour en faire connoître la vérité à V. M. & pour désabuser ceux

qui auroient pû y ajoûter foi. Quant au premier, il est vrai, Sire, que quoique je sois né François & votre sujet, je suis d'une extraction étrangére, & cette qualité qui m'est commune avec plusieurs grandes maisons de votre Royaume, qui y ont été heureusement transplantées & attirées par la bonté & la magnanimité des Roys vos prédécesseurs ; mais encore elle m'est commune avec celle du Maréchal de Vitry, qui y a reçu toute la grandeur & honneur qu'elle posséde aujourd'hui, n'en ayant point apporté d'où il tire son origine, pour être bassement issu de Melice, l'un des plus chetifs & misérables villages de la Calabre. On dit qu'il n'allégue rien contre mon extraction maternelle, aussi n'y auroit-il point d'apparence, puisque la maison d'Aquaviva, sortie de celle de Baviére, outre son ancienneté & sa grandeur assez connue de tout le monde, a deux choses qui se trouveront en peu de familles non souveraines. La premiére, le Duché le plus ancien de toute l'Italie, la seconde d'avoir apparenté * souventes fois avec les Rois de Naples, qui ont honoré les descendans tant hommes que femmes du

* S'être allié.

nom & des armes d'Arragon, par concession du Roi Ferdinand du 30 Avril 1478. en faveur du mariage de la Princesse Isabelle sa petite fille avec le Duc André Mathée d'Aquevive. Et quoique je n'en sois issu que par ma mere, je suis néanmoins fils de la seule héritiére & de l'aînée de toute la maison, selon le droit successif de ce Royaume, héritier du titre de Duc d'Atrie, & quoique la modestie & le peu de moyens que j'ai eu d'en soutenir la dignité, m'ait commandé de m'en abstenir jusqu'à présent, il est cependant vrai qu'il est né avec moi, & tellement inhérent à ma personne, qu'il ne me peut être contesté, ni mis en compromis par le Maréchal de Vitry, pour me faire passer pour son inférieur. Que si d'autres m'en ont usurpé la possession ce sont des effets, Sire, de la révolution des temps, & sur-tout de la prodigieuse affection & fidélité de mes ancêtres, qui ayant mieux aimé garder leur foi que leurs biens, quitterent cent mille écus de rente, pour suivre le parti François, en récompense de quoi le Maréchal de Vitry, tâche d'arracher de V. M. une injustice évidente contre moi, qui est de déclarer

entre sa qualité & la mienne de l'inégalité, ce qu'elle ne sçauroit faire sans me priver de celle que la nature m'a donnée, & qui ne peut m'être ôtée qu'avec la vie. Sire, les Rois vos prédécesseurs n'ont jamais fait de différence entre le Duc d'Atrye mon grand pere, & les autres Ducs du Royaume, après sa mort ils ont traité son fils de même tant qu'il a vécu, & ma mere depuis. Votre Chambre des Comptes est toute remplie des preuves de ce que je dis, & vos Lettres-Patentes, & les brevets que nous en avons en font foi : & enfin, Sire, ce seroit, pour contenter Vitry, achever en ma personne ce que les Espagnols ont commencé en ma maison; car ils nous ont ôté le bien sous prétexte de vous avoir trop fidélement servi, & V. M. m'ôteroit au lieu de récompense, ce qu'ils ne m'ont pû ôter, qui est le seul titre qui me reste de tant de pertes des miens, en quoi eux, & l'état de la fortune présente de leurs successeurs laissent un mémorable exemple à la postérité, & à tous ceux de leur condition pour faire voir jusqu'à quel point on doit embrasser les intérêts des Princes &

des Rois. Mais puisque c'eſt en mon extraction paternelle où il cherche principalement ſon avantage contre moi pour s'exempter de meſurer ſon épée à la mienne, & qu'il interprete malignement & avec mépris le ſujet qui m'oblige à porter le ſurnom maternel; Je vous dirai, Sire, que la maiſon de Diacette, dont je tire mon origine paternelle, ne doit rien en antiquité de Nobleſſe à celle des Aquavives, quoi que celle-ci à la vérité ait porté des titres plus illuſtres & plus relevez, & c'eſt auſſi ce qui fit déſirer à ma mere, que le ſecond fils fuſt ſon héritier, portaſt ſon nom & ſes armes, & le titre de maiſon par une convention expreſſe du contract de mariage d'entre mon pere & elle : celui de la maiſon paternelle, ayant été laiſſé avec raiſon & par honneur à feu mon frere aîné. Ce qui engagea ma mere à agir ainſi, fut afin que ſon nom ſe perpétuât en France, où elle avoit reçu tant d'honneurs des Reines ſes Maîtreſſes, & pour ne point enſevelir dans l'oubli les ſervices que les ſiens avoient rendu à cette Couronne. Juſques ici j'ai fait voir à Votre Majeſté la dif-

férence qu'il y a de la maison d'Aquavive avec celle de l'Hôpital, qui est le surnom qu'ont pris ceux de la maison de Vitry depuis qu'ils sont en France, & je lui ferai voir maintenant qu'il n'y en a pas moins entre celle de Diacette & la maison de Galluci, nom en Calabrois qui en François veut dire Coqueret, ou Cocheret, & qui est le véritable surnom du Maréchal de Vitry, & celui que les siens ont apporté du lieu d'où il tire son origine, & porté en France pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'ils ayent pris celui de l'Hôpital pour se relever & honorer, ce qu'il ne pourra nier lui-même. Pour justifier donc l'antiquité & la Noblesse de la maison de Diacette à Votre Majesté je ferai voir en présence de qui il lui plaira ordonner, par preuves & titres authentiques, qu'en l'an 1207, elle seigneurioit une bonne partie du Casentin, pays compris dans la Toscane, dans lequel elle a fondé il y a six cens ans le fameux Monastere de Camaildoli, chef de cet ordre, l'un des plus grands & des plus célèbres d'Italie. Ce Monastere subsiste encore aujourd'hui dans une grande splendeur &

grande opulence. Cette famille lui donna une partie des terres & des vassaux qu'elle possédoit en ce pays sans qu'elle reconnût autre supériorité que celle de l'Empereur par droit de foi hommage seulement : Elle a été ainsi jusqu'à ce qu'elle soit entrée en la République de Florence, soit par crainte d'être envahie par une puissance voisine, soit par d'autres considérations. Depuis qu'elle y est entrée, elle y a reçu tous les titres & tous les honneurs que cette République pouvoit conferer, & même la dignité souveraine par plusieurs fois, & entre autres en 1294. & en 1519. Le Château de Diacette, demeure ordinaire de ceux de ma maison paternelle, subsiste encore dans le même pays, & n'a jamais été possédé que par ceux de mon nom ; il m'appartient encore aujourd'hui, & les Châteaux de quelques autres terres voisines, appartiennent à des personnes de ma famille. Ces terres & Châteaux ont beaucoup de marques & de titres d'ancienneté, comme la collation de plusieurs bénéfices, & entre autres d'une Commanderie de Malte d'un revenu assez considérable, qui depuis long-

temps a été fondée par mes prédéceſſeurs, & par eux conferée à qui, & comme ils ont voulu, & dont j'ai pourvû, moi-même en 1615. le Seigneur Vinſenſe Dony; ce droit m'ayant été transféré de pere en fils. Je crois, Sire, que cette marque de Nobleſſe plus qu'ordinaire, ſe trouvera en peu de maiſons, & que ſi je dis vrai, comme j'offre de le juſtifier, le Maréchal de Vitry ne doit, ni peut prétendre aucune différence entre lui & moi pour ce qui regarde l'extraction, quand bien même je n'aurois d'autre preuve que cette derniére. Mais je lui ferai voir de plus qu'il y avoit des dignitez & des titres en la maiſon de mes peres, avant qu'il y eut des Gentilshommes dans la ſienne. Que par Lettres-patentes d'Alphonſe Roi de Naples du 26. Décembre 1441. le Seigneur Paul de Diacette, dont je deſcens, a été honoré par lui du titre de Comte en reconnoiſſance des ſervices à lui rendus dans les guerres où il l'avoit ſuivi. Il y a apparence, Sire, qu'en ce temps-là celle du Maréchal de Vitry, en l'état que je l'ai repréſentée à Votre Majeſté dans ce même pays, ne prétendoit pas aller de pair avec la mienne.

Si j'avois besoin d'une plus grande ancienneté, ou de plus grandes dignitez, pour opposer aux médisances, & aux imaginaires grandeurs du Maréchal de Vitry, je pourrois encore montrer à Votre Majesté que le Comte Orlande Cattani de Diacette, donna à saint François d'Assise, il y a plus de 450 ans, dans le même pays du Casentin, le mont de la Vergne, si connu & si renommé par le monde, ce saint y ayant fait bâtir le second Monastere de son Ordre, dans lequel il reçut les sacrez Stigmates, & célèbre encore par plusieurs miracles qu'il y a fait. La sepulture du même Comte s'y voit encore aujourd'hui à l'entrée de l'Eglise avec les inscriptions qui prouvent ce que je dis; mais parce que je ne descends pas de cette branche, qui est éteinte il y a long-temps, & que moins de 200 ans étoient suffisans pour retrouver les ancestres du Maréchal de Vitry parmi la lie du peuple, je n'ai dit ceci qu'en passant & tais le reste par modestie, & pour n'être pas superflu. Je justifierai enfin par contracts de mariage consécutifs depuis 400 ans que ceux de la maison de Diacette, tant hommes que femmes,

ne

ne se sont jamais mésalliez, & ont apparenté de temps en temps aux plus grandes & plus illustres familles de Florence sans exception, & à celle des Barberins entre autres, qui est aujourd'hui honorée du Pontificat. Et pour conclure ce point, je ferai voir sans vanité à Vitry, que ceux de sa maison ont autres fois tenu à grand honneur d'être employez au service des miens, & qu'encore depuis peu à Naples, ils ont servi en qualité de Domestiques, le pere de celui qui m'usurpe à présent le Duché d'Atrie, & que de plus en France le sieur de Liverdi, ayeul maternel de la Maréchale de Vitry, a été Secretaire du feu Prince de Melfe mon ayeul, ce qu'elle peut mettre parmi les titres les plus honorables de sa maison : Que s'il faut venir en comparaison des services rendus de part & d'autre à votre Couronne, j'ai pour le moins cet avantage sur lui, que ceux dont je descends, y ont beaucoup perdu, & les siens beaucoup gagné, & qu'aucun des miens n'a jamais porté les armes contre les Rois vos prédécesseurs, ni contre le feu Roi Henri le Grand, puisqu'au contraire le mien y a perdu la vie en le servant, &

y a presque consommé tout son bien, & contracté des dettes (dont Vitry s'est rendu l'Acheteur) pour l'entretien de grand nombre de gens de guerre, & de Garnisons qu'il a soudoyez & payez à ses depens pour la Garde de Chateau Villain, qui a été assiegé trois fois par ceux de la ligue, sans avoir été prise, & qui seule dans la Champagne, avec Langres & Chalons, n'a jamais tenu autre parti que celui du Roi Votre pere, dans le temps que celui du Maréchal de Vitry servoit ses ennemis. Pour moi, Sire, j'avoue que je ne vous ai jamais rendu de services proportionnez à mes desirs, & à mes obligations pour ne m'être point trouvé en France pendant quelques occasions qui s'y sont présentées, quoique pendant que j'y ai été, je n'en ai échappé aucune; mais c'étoit bien servir Votre Majesté, puisqu'après tant de services sans recompense, au lieu de l'importuner, j'étois éloigné avec sa permission, pour tacher de recouvrer les moyens de me maintenir auprès d'elle selon mon état & ma condition, ayant crû qu'il m'étoit honteux de vivre autrement aux yeux du monde, ne pouvant avec le peu qui me restoit, soû-

tenir l'état auquel ma naiſſance m'oblige. Et néantmoins dans tous les lieux où je me ſuis trouvé lors de mes abſences de la Cour, nombre de témoins qualifiez diront à Votre Majeſté que j'ai toujours cherché les occaſions de vous ſervir, pour n'en pas dire davantage, Votre Majeſté même ne le peut pas ignorer. Quant au Maréchal de Vitry, qui ne parle en tous lieux que de ſes hauts faits, & qui s'attribue le principal honneur de la defaite de M. de Soubiſe, j'ai appris, Sire, de quelques perſonnes de qualité & de gens de probité, qui ont très-dignement ſervi Votre Majeſté, à qui ſeule la gloire en eſt due, qu'au ſujet de cette action & autres qui l'ont ſuivi, ce Maréchal en a beaucoup plus écrit & plus fait imprimer qu'il n'en a jamais fait. Et à l'égard de ſes chefs d'œuvres précédens, dont il fait tant le glorieux & le ſuperbe, Votre Majeſté n'a ſi chétif ſujet en ſon Royaume, qui n'eût exécuté ſes ordres plus hardiment & plus réſolument que lui, & qui ne l'eût ſervi plus diſcrétement dans la ſuite. Enfin je ne vois pas, Sire, qu'en naiſſance, en qualité, en mérites, en ſervices généraux & parti-

culiers rendus à Votre personne, & à Votre couronne, en courage, en valeur, je puisse être consideré comme inférieur & inégal à Vitry, n'y pourquoi il puisse s'excuser de mesurer son épée à la mienne. Je l'appelle donc au lieu d'honneur, & non pas à la garde de la bourse de votre épargne ; c'est à Votre Majesté à ordonner le lieu qu'il lui plaira nous indiquer : & s'il veut que je perde l'opinion, que j'ai concue de longue main, qu'il y a eu toujours plus d'artifice en son fait que de valeur, & plus d'ostentation que de courage, il employera, comme je l'en somme tout son credit & sa faveur auprès de Votre Majesté pour nous faire accorder ma demande : Pour moi, *Sire*, je la tiendrai pour une très-digne recompense de tous les services que mes ancestres ont rendu à votre Royaume, & je crois que cette Requête doit d'autant plus être favorablement écoutée, que je ne la fais qu'après avoir tenté, & essayé les remedes les plus honnêtes & les plus justes que j'ai pu imaginer ; ayant même, pris pendant quelque temps les voyes ordinaires de la justice.

Mais, comment en peut-on esperer

contre ceux qui ſont en poſſeſſion de vos finances, puiſque ſur un ſimple bruit déſavoué, par ceux mêmes que l'on a dit y être intéreſſés, M. le Procureur-Général, qui fait l'aveugle & le ſourd ſur le fait de ſes parens, a fait le clair voyant ſur ce qui me regarde, & pour complaire au Maréchal de Vitry & aux ſiens, a donné ſes concluſions à Votre Parlement tendantes à ce que je fuſſe décreté de priſe de corps ſur un appel imaginaire, & dont le bruit eſt faux, & ce qui eſt de plus ſingulier, c'eſt que les concluſions ont été données ſans information & ſans connoiſſance de Cauſe. Il s'excuſe, en diſant que Votre Majeſté le lui avoit ordonné, mais quand cela ſeroit, il devoit repréſenter à Votre Majeſté qu'elle pouvoit être mal informée, que dans une telle affaire il ne pouvoit s'empêcher de ſuivre l'ordre judiciaire requis & preſcrit par les loix.

M. le premier Préſident voyant que dans cette célébre Compagnie il y en avoit pluſieurs, qui n'opinoient point & ne vouloient point conſentir à ce decret de priſe de corps ſans une information préalable, fit l'office d'allié de

Madame de Beaumarchais, remonſtrant que l'on devoit décerner ce décret, qu'il ne pouvoit produire que de très-bons effets, que par ce moyen, ou je viendrois me juſtifier en perſonne, ou on me contraindroit à quitter la France, ce ſont ſes propres termes. Je laiſſe à juger aux plus clairs voyans, s'il pouvoit avoir autre deſſein que d'attendre que mon innocence m'amenaſt priſonnier en ſes mains, c'eſt-à-dire, en celle de mes ennemis, puiſqu'il eſt leur proche parent, & là au lieu de me juſtifier & me rendre juſtice, me faire acheter ma liberté aux depens d'un accord honteux, ſachant bien qu'il ne me pouvoit ôter la vie. Les juges ordinairement, Sire, ſe recuſent d'eux-mêmes dans les Cauſes où leurs parens & alliez ont intérêt, & au lieu de cela le premier des deux que j'ai nommé envoya par l'un des ſiens au ſieur de Beaumarchais le décret de priſe de corps lâché contre moi, auſſi-tôt qu'il fut expedié, & n'ayant pû me faire arrêter, ils m'ont fait proclamer à ſon de trompe à trois briefs jours, dans la ville de Paris, & je me vois à la veille d'être mis, quand il plaira à Vitry,

ignominieusement dans un tableau; parce que je ne veux pas me laisser ravir injustement le bien & l'honneur, car ce n'est que pour cela que l'on veut me rendre criminel, croyant par ces voies injustes me contraindre à leur laisser le premier accommoder le second, & triompher de l'un & de l'autre en s'exemptant du peril si leurs desseins & projets réussissoient, qui ne sont autres que de me forcer à passer en Italie pour éviter leur oppression, où ils se persuadent que l'espérance de quelque meilleure fortune pourroit m'attirer: mais, Sire, je ne crains point la justice, n'ayant point offensé Votre Majesté, ni en pensée, ni en effet, & je ne sçais ce que c'est que d'aller chercher du bien & de la fortune aux dépens de mon honneur, que Vitry a blessé avec avantage par les injures & les menaces que j'ai représentées à Votre Majesté, dans mon bien, qu'il a volé en mon absence, dans la mémoire de mes ancestres & dans ma naissance, qu'il a calomniez faussement, dans ma vie & dans ma personne, me faisant poursuivre aussi injustement. Enfin il n'a rien oublié, en quoi il m'ait pu offenser,

qu'il ne l'ait fait, après cela on veut que je le souffre. Permettez, Sire, que je vous dise, que je mourrai plûtot de mille morts que de ne me pas plaindre à Votre Majesté du mauvais traitement que recoivent en votre Royaume, & devant vos yeux ceux qui ont quitté leur patrie, leurs biens, leurs parens & leurs amis pour se rendre vos sujets. De tout cela je n'en demande autre recompense, ni d'autre satisfaction à Votre Majesté que la permission de retirer mon honneur des mains de Vitry par un combat entre lui & moi, que je la supplie encore une fois de m'accorder, lui demandant cette grace avec tout le respect & l'humilité que vous doit, Sire, Votre très-humble, très-obéissant, & très-fidèle Serviteur & sujet. Signé, d'Aquavive Atrye.

De Cambray ce 27. Juillet 1624.



ARTICLES accordez entre les Commissaires du Sérénissime Roi de la Grande Bretagne d'une part, & ceux du Roy Très-Chrétien de France & de Navarre, d'autre; pour le mariage d'entre le Sérénissime Prince de Galles, fils dudit Sérénissime Roi de la Grande Bretagne & Madame Henriette Marie, sœur de Sa Majesté Très-Chrétienne.

I. LE Roi Très-Chrétien pour s'acquitter de ce à quoi sa dignité & pieté l'obligent, & pouvoir traiter en sureté de conscience du mariage dont il s'agit, se charge d'obtenir dispense du Pape, pour icelui dans trois mois être célébré pour toutes préfixions & délais.

II. Les Articles & pactions dudit mariage étant accordez de part & d'autre, le Roi de la Grande Bretagne commettra telle personne de qualité qu'il lui plaira pour fiancer Madame au nom du Prince en la forme usitée en l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

III. Le mariage se célébrera en

France, ſelon l'ordre & forme obſervée en celui du feu Roi & de la Reine Marguerite & de Madame la Ducheſſe de Bar.

IV. Madame ſera menée en Angleterre le plûtot que faire ſe pourra, après la célébration dudit mariage ; elle ſera conduite au frais S. M. Très-Chrétienne juſques en la ville de Calais, où elle ſera conſignée à ceux qu'il aura plû au Roi de la Grande-Bretagne de commettre à cet effet. De Calais en Angleterre le défrai de Madame ſera fait par ledit Sereniſſime Roi de la Grande-Bretagne le tout de part & d'autre, comme il eſt convenable à la dignité d'une Princeſſe, née de la maiſon de France, & jointe par mariage à l'héritier de la Grande-Bretagne.

V. Le mariage étant fait & célébré en France, a été accordé que Madame étant arrivée en Angleterre, on prendra un jour que le Roi de la Grande-Bretagne, le Sereniſſime Prince ſon fils, Madame ſa femme, étant en une des Sales du Palais Royal, parée ſelon leur dignité, lecture ſera faite du Contract de mariage d'entre le Prince & Madame, enſemble des pouvoir & procu-

tations, en vertu desquels il aura été passé, après que ledit Contrat sera ratifié par le Roi & Monsieur le Prince son fils, en présence de ceux qu'il aura plu au Roi Très-Chrétien de commettre à cet effet & des Grands des Royaumes du Roi de la Grande-Bretagne qui se trouveront en cette action, en laquelle n'interviendra aucune Cérémonie Ecclesiastique.

VI. Libre exercice de la Religion Catholique Apostolique & Romaine sera accordé à Madame comme à toute sa suite, & aux enfans qui naîtront de ses Officiers, pour cet effet Madame aura une Chapelle dans toutes les maisons Royales, & en quel lieu des états du Roi de la Grande-Bretagne où elle se trouve & demeure. Lesdites Chapelles, seront ornées comme il appartient, & le soin & la garde en seront commis à tel qu'il plaira à Madame d'ordonner. La prédication & la parole de Dieu, & l'administration de la Messe & tous Offices divins pourront librement & solemnellement être faites en icelles selon l'usage Romain, même toutes Indulgences & Jubilés que Madame ob-

tiendra du Pape, y pourront être gagnez. Sera aussi donné un Cimetiére en la Ville de Londres, auquel ceux de la suite de Madame, qui viendront à décéder, seront inhumez selon l'usage de l'Eglise de Rome, ce qui se fera modestement, ensorte qu'il ne puisse être diffamé.

VII. Qu'elle aura un Evêque pour son grand Aumonier, qui aura toute Jurisdiction & autorité nécessaire pour les causes qui regarderont sa Religion, lequel pourra procéder contre les Ecclésiastiques qui seront sous sa Charge selon les constitutions Canoniques, & en cas que la Cour séculiére se saisisse de quelqu'un desdits Ecclésiastiques pour quelque crime qui concernât l'Etat, & qu'elle eût informé contre eux, elle renvoyera les Ecclésiastiques audit Evêque avec les charges & informations faites contre lui, afin qu'il connoisse du délit, lequel étant privilégié, il le remettra entre les mains de ladite Cour, après l'avoir dégradé, & pour toutes autres fautes, seront renvoyez lesdits Ecclésiastiques au susdit Evêque pour procéder contre eux selon les constitutions Canoniques, & en cas

d'abſence ou maladie dudit Evêque, celui qu'il commettra pour ſon Grand Vicaire aura même pouvoir.

VIII. Ladite Dame aura vingt-huit Prêtres ou Eccléſiaſtiques ſur l'Etat de ſa maiſon, y compris ſes Aumôniers & Chapellains pour déſervir les ſuſdites Chapelles ſelon qu'il ſera ordonné, & ſi aucun d'entre eux eſt régulier, il pourra retenir ſon habit.

IX. Le Roi & le Prince s'obligeront par ſerment de ne tâcher par quelque voye qui puiſſe être de faire renoncer à madite Dame la Religion Catholique Apoſtolique & Romaine, ni la porter à choſe quelconque qui y ſoit contraire.

X. La maiſon de Madame ſera compoſée avec autant de dignité, & avec auſſi grand nombre d'Officiers qu'ait jamais eu aucun Prince de Galles. ou qui eût été accordé à l'Infante d'Eſpagne au dernier traité.

XI. Tous les Domeſtiques que Madame menera en Angleterre ſeront Catholiques & François, choiſis par S. M. Très-Chrétienne, & où ils viendront à mourir, oú que Madame en voulût changer quelques-uns, elle prendra en

leur place d'autres Catholiques François ou Anglois, moyennant que le Roy de la Grande-Bretagne y consente.

XII. *Les Domestiques* feront serment au Roy, au Prince & à Madame, selon la forme qui s'ensuit. Je tel, &c. jure & promets fidélité au Sérénissime Jacques Roy de la Grande-Bretagne, & au Sérénissime Charles Prince de Galles & à Madame Henriette fille de France que je garderai fidélement, & si je connois que l'on veuille attenter contre la personne, honneur & à la dignité des susdits Roy, Prince, & Madame, ou des Etats, & du bien public des Royaumes dudit Roy, j'en donnerai avis aussi-tôt au susdits Roy, Prince & Madame, ou autres qui en auont la charge.

XIII. Le dot de Madame sera de huit cens mille écus de trois livres pièce, monnoye de France, dont S. M. fera acquitter la moitié la veille des épousailles en la ville de Londres, & l'autre moitié dans un an à commencer du jour dudit premier payement.

XIV. Avenant que le Prince décéde avant Madame sans enfans de leur mariage, les deniers du dot qu'elle portera

lui seront entiérement restituez, pour en disposer à sa volonté, soit qu'elle demeure en Angleterre, ou qu'elle retourne en France, auquel cas elle les rapportera avec elle.

XV. Mais s'il reste des enfans dudit mariage, la restitution dudit dot se fera seulement des deux tiers d'icelle, l'autre tiers demeurant ameubli, soit que Madame repasse en France, ou demeure en Angleterre; mais en ce cas lui sera fait sa vie durant, rente dudit tiers ou dot ameubli auxdits enfants, au denier vingt.

XVI. Les enfans qui naîtront dudit mariage, seront nourris & élevez jusqu'à l'âge de treize ans auprès de Madame dès-leur naissance.

XVII. Les enfans dudit mariage hériteront encore après le décès de Madame, des deux tiers dudit dot qui auront été restituez, sinon que madite Dame convolât en secondes nopces, & qu'elle eût enfans du dernier mariage comme du premier, auquel cas les uns & les autres auront part auxdits deux tiers dudit dot, restituez à Madame.

XVIII. Et s'il avient que Madame décede avant ledit Prince sans enfans dudit mariage, Sa Majesté accorde que

la moitié dudit dot soit restituée seulement, & en cas d'enfans, que tous les deniers d'icelle lui demeureront acquis.

XIX. Sera madite Dame douée de dix-huit mille livres sterlin par an, revenant monnoye de France à soixante mille écus.

XX. Le Roi de la Grande Bretagne donne à Madame en faveur dudit mariage pour cinquante mille écus de bagues, lesquelles seront propres à elle & aux siens, comme celles qu'elle a dès maintenant, & lui seront données ci-après.

XXI. Qu'il sera tenu à l'entretenement de Madame & de sa maison, & en cas qu'elle fut veuve, jouira de son dot convenu & autres conditions à elle accordées.

XXII. Et en cas que le Prince vienne à prédécéder, ayant des enfans ou non, Madame jouira entiérement en quelque lieu qu'elle veuille demeurer, de son douaire, qui lui sera assigné en Terres, Châteaux & maisons qui en dépendront, dont l'une sera telle qu'elle y puisse faire son séjour ordinaire, meublée comme il appartient à une Princesse de sa qualité, la libre disposition des bénéfices,

offices desdites terres, dont l'une aura titre de Duché ou Comté appartiendra à Madite Dame.

XXIII. Il sera libre à Madame, soit qu'elle ait des enfans ou non de pouvoir revenir en France, y apporter ses meubles, bagues & joyaux, & en outre son dot, selon qu'il a été spécifié par les articles ci-dessus, & en ce cas le Roi de la Grande Bretagne sera tenu de la faire conduire à ses dépens convenables à sa qualité jusques à Calais.

XXIV. Madite Dame renoncera à toutes successions paternelles & maternelles, & aux collaterales, quant aux terres Souveraines & autres terres du domaine Royal sujettes à réversion & appanages ou autrement.

XXV. Ledit contract de mariage sera enregistré en la Cour de Parlement de Paris, & ratifié en Angleterre par ceux du Parlement assemblez, & enregistré dans les Justices ordinaires des lieux, promettant ledit Roi & Prince de ne contrevenir à aucune des clauses & conditions portées par icelui.

XXVI. A été accordé que celui des deux Rois qui viendra à manquer à

l'accompliſſement dudit mariage , ſera tenu & obligé de payer la ſomme de quatre cens mille écus, commiſe pour la peine du dedit.

Fait & arrêté par leſdits Commiſſaires de la Grande-Bretagne & le Roi Très-Chrétien, le 20. Novembre 1624. à Paris, ainſi ſigné Carile, Olande Ambaſſadeurs, Cardinal de la Rochefaucault, Cardinal de Richelieu, Aligre, Chomber, De Lomenie, & à chacun d'eux le cachet de leurs armes & ordre.



LES Hypocondriaques de la Cour.

J'Etois allé à Marſeille pour faire emplette de quelques curioſitez, quand par bonne fortune je trouvai un Marchand, qui me montra une choſe, que la rareté rendoit ineſtimable: & véritablement ſon vaiſſeau étoit chargé de mille gentilleſſes, qui n'étoient pas ſeulement agréables à la vue, mais rendoient auſſi celui qui les achetoit ſçavant & expérimenté, en lui procurant la faculté de connoître les hommes, & leurs humeurs.

Parmi les marchandiſes de cet homme, on voyoit dans de petites phioles de l'eau de la fontaine où les langes de Jesus-Christ furent lavez par Notre-Dame, cette eau rendoit aux femmes le mal d'enfant plus ſupportable & moins dangereux; j'en pris comme d'une choſe néceſſaire, croyant qu'elle ſeroit eſtimée. Je vis auſſi de la pierre, ou Notre Seigneur s'étant aſſis, diſputoit contre les Docteurs de l'ancienne Loi, & elle guériſſoit des fiévres & des migraines, &

de plusieurs autres maladies; mais entre autres choses, je pris de l'eau de la Piscine, en laquelle le lépreux de l'Evangile fut guéri : Cette eau avoit une vertu excellente; car celui qui au sortir du lit s'en frottoit les yeux, se sentoit tout d'un coup illuminé, & comme inspiré, en sorte que par une connoissance plus qu'ordinaire on pénétroit dans les plus secrets replis des consciences, on découvroit les maladies des hommes les plus cachées, les qualités de ces maladies, & leurs causes, on connoissoit à l'aspect s'ils étoient fols ou enragez ou Hypocondriaques, en un mot on connoissoit tout le bien & le mal.

Comme je balancois à croire ce Charlatan, il s'offrit d'en faire l'expérience, pour cet effet il me donna assignation chez lui au lendemain matin à sept heures, je m'y rendis, je l'éveillai, & s'étant froté de son eau, nous sortimes du logis & allames nous promener sur le port, nous n'y fumes pas plûtot arrivez, qu'ayant envisagé M. le Général des Galeres, qu'il m'assura qu'il étoit hypocondriaque, qu'il s'imaginoit être fort puissant, qu'il croyoit faire la nique au Duc de Guise sans courir le

risque des Galeres, quoi qu'il dût pour son honneur, ceder cette charge à gens qui étoient plus capables, moins yvrognes, & plus resolus que lui. De sorte que, fort content de mon achat, en ayant vû l'expérience, je le fis porter sur une charette, & partis pour Paris dans l'espérance de faire un gain considerable. Je fis sçavoir à un de mes amis la decouverte que j'avois faite: il n'eut pas plûtot apris cette avanture, qu'il m'engagea à en faire l'essai. Nous nous en allons le lendemain au Louvre, où, après être entrez dans la premiere Sale, dont l'entrée est très-accessible, nous voulumes passer plus avant pour entrer en la Chambre du Roi: l'Huissier nous arrêta, auquel il falut donner une pistole; mais comme mon compagnon devoit la débourser, il s'en fâcha, & dit tout en colere, vertu Dieu, nous n'en donnons pas tant pour baiser Madame sainte Barbe en notre Paroisse, encore nous donne-t-on un bon morceau de pain beni: enfin nous y entrames, & vismes comment on donnoit la chemise au Roi, nous nous mismes dans un coin pour éviter les querelles comme le Normand Blainville, d'où

n'oſant remuer de peur d'être raillez ou chaſſez, nous êtions plus hypocondriaque que le pauvre Cardinal de la Rochefoucault, qui diſant ſon Breviaire dans les rues, fait arrêter ſon carroſſe quand il vient aux *Oremus*, croiant que Dieu ne peut entendre ſa priere à cauſe du bruit. Etant donc ainſi aſſurez que l'on ne nous chaſſeroit point comme des truans, nous viſmes d'abord M. de M... grand perſonnage, habillé à ſon avantage, qui étoit cantoné dans un coin avec ſept ou huit cordons bleus, auxquels il racontoit les ſervices qu'il avoit rendu au Roi, il ſe vantoit fortement d'avoir par ſa ſageſſe pacifié le tumulte qui s'étoit élevé à l'incendie des ponts de bois : & penſant cracher, il haniſſoit comme un cheval, ce qui lui étant arrivé pluſieurs fois, me donna premierement du ſoupçon, mais le conſiderant plus attentivement, je vis qu'en ſes demarches il contrefaiſoit le cheval, tantôt allant à courbette, tantôt tournant tout court à droite & à gauche ; mais revenant à moi, je vis bien que cette maſſe, étant grande outre meſure, devoit être une bête plus groſſe qu'un homme, de ſorte que voulant appliquer

ma ſcience à la recherche de la cauſe de cette maladie, je vis qu'il étoit hipocondriaque & que c'étoit par foibleſſe d'eſprit, qu'il s'imaginoit être cheval. J'apperçus enſuite le Roi des Bourgeois en poſture d'un homme qui tient une pique à la main, pour défendre ſon octon, & comme ſi les ennemis étoient devant lui, il s'efforçoit de la branler davantage, & appelloit Blainville & Courtenvault; mais ayant peur, que parmi ſes extravagances, il ne nous en donnaſt par le derriere, nous nous jettames dans la Garderobbe, où étans, nous viſmes le Maréchal de Cr.... qui jouoit avec Baſſompiere, Chalais & Almeras, & quelques autres, fort gros jeu, & voyant tant de piſtoles, nous nous arrêtames pour en avoir le plaiſir; mais nous n'y fumes pas long-temps ſans reconnoître qu'ils étoient hypodriaques, car Cr...., croît être ſaint Pierre, car il renioit à tout moment notre Seigneur; mais je n'en eſpere pas la pénitence du ſaint, car il jure que s'il deſcendoit, il ſe battroit contre lui : mais comme ce même accès ne le tient pas toujours, il ſe trouve ſouvent chez la Aubry, où croyant être ſon Ange-Gardien, il ſe

couche auprès d'elle pendant que le mari va au Palais ; mais il ne gagne pas tant par ſon bel eſprit, que ſa femme par ſon cul. Pour Baſſompiere, il s'imagine voir un Coucou qui le regarde ſur les épaules de ceux qui ſont mariez, dont il a ſi grande apprehenſion, que la pauvre Ant...., voyant ſon mari ſi conſcientieux, eſt contrainte de faire viſiter ſes coquilles par d'autres.

J'y vis auſſi la Vieuville pronoſtiquant ſon malheur, & refléchiſſant ſur ce qu'il devoit devenir, il croioit encore être Jeſuite, prenant ſon chapeau par en haut, comme s'il prennoit les cornes d'un bonnet. Etant reſté quelque temps en cet endroit, j'y vis entrer le Duc de la Val...., qui croit formement que les cornes lui viennent ; fâché de ce malheur, il donne ordre que l'on ne les voie pas : car il abbaiſſe ſes cheveux, enfonce ſon chapeau, bref il eſt toujours après ſes cornes.

Saint L.. entra incontinent après lui, il ne fut pas plûtot entré qu'il prit un miroir, le mit à terre ; car il a peur que la dentelle d'une de ſes jarretieres paſſe l'autre de la moindre choſe, viſite

&

& examine les rosettes de ses souliers; & ne peut souffrir sur ses mules de velours noir aucune tache de boue; puis prenant le miroir, il examine si sa barbe va bien en pointe, consulte si son point coupé est bien tiré, enfin il est toujours en action, voulant éviter le blasphême de mal propre.

Etant sorti de cette Garderobe, j'entrai en la Sale, où je vis le Maréchal de Vit.., qui depuis la mort du Marquis d'Ancre est si fort tourmenté de son ombre, qu'il est contraint souvent de parer aux coups que l'ombre du Marquis lui done, de sorte que, troublé, un visage palissant, la vue égarée, il est dans de perpetuelles craintes; apprehendant autant les Conseils de la Reine, que l'ombre même; & on croit fermement que s'il est sage, il regagnera sa maison, avant que la pluie & l'orage le surprennent, de peur que les Deïtez qui président à ce Royaume ne lui suscitent une tempête semblable à celle qu'Eole suscita à Enée à la Requête de Junon. Je vis aussi passer le Duc d'Ang....., qui depuis qu'il a fait tirer son horoscope, pour sçavoir en quel temps il mourroit, est toujours

effrayé & donne à tout moment la Bastille au Diable ; il ne parle d'autre chose que de son innocence, & du peu de sujet que le Roi a eu de l'y faire mettre. Il dit que les services qu'il a rendu à L. Majesté sont assez grands pour contrebalancer les faussetez que ses ennemis lui imputent, comptant entre les années pendant lesquelles il a rendu des services au Roi, celles qu'il a employé à la Garde de la Bastille, où il fut si assidu, qu'il y a demeuré quinze ans sans en bouger, & vantant les avantages de son voyage à la défaite du secours qui entroit à Montauban, où le pauvre de Vic, faute de sçavoir l'art militaire, pensa perdre la tête, disoit que sans lui les Gens du Roi eussent été défaits, quoique, par le peu de diligence qu'il fit pour y arriver, il n'y survint que lorsqu'on les chassoit déja.

Je vis ensuite le Comte de Sc...... revenu de Saintonge, qui ne discourant que de son combat, fait connoître sa valeur en se faisant toujours accompagner de sept ou huit Gentilshommes afin de crier bien haut, *qui en voudra, je lui en ferai taster*, dans l'instant entra le Duc de N..... qui a besoin de be-

zicles, depuis que le Cardinal de G.... lui pocha les yeux à coups de poingt, on dit qu'il attend le chapeau de Cardinal, qu'il prend avec la charité, espérant parvenir à la Papauté, & comme s'il l'étoit déja, il distribue les chapeaux de Cardinal à ses Chevaliers, mais à la charge que par leur épée, ils le feront passer à l'offrande avant M. de Nemours : Mais il ne voit pas que les croix pronostiquent le cimetiere. Le petit M. de Long..... monte dans la Salle ayant dessein de voir dîner le Roi, faisant le poupin, le gentil, & se targuant de contenances amoureuses, croit véritablement a cause de sa bonne mine obtenir la courtoisie de celles qu'il recherchera, & pour le moins avoir des bastards : car il jette la faute sur sa femme de n'avoir point d'enfants ; mais la pauvrette en sçait bien la raison ; & je jurerois bien qu'il n'a pas de quoi chevaucher une chatte. Pour le Duc de Ch......, il croit avoir banni de son mariage le Coucou : mais qu'il y prenne garde ; car Madame sa femme croit être seulement tenue de l'avertir de ses envies la nuit. Mais le Comte de S P... est dans la croyance que le Duc d'El-

..... & le Comte d'H..... son frere, ne sont pas assez de bonne maison pour lui, car il ne s'est point offert pour second au petit M. de Long....., quand ils en ont disputé la préférence. A l'égard du Comte de Soiss..., il est trop jeune pour être malade si-tôt, ou s'il est de nos Hypocondriaques, je conjecture à sa physionomie qu'il est des malades du Duc de V......., qui n'aimant pas trop sa femme parce qu'elle est trop laide, a toujours les armes au poing, afin que par l'exercice de la pique, il serve mieux le Roi une autre fois, étant soldat à pied, qu'il ne fit au pont de Cé à cheval la Reine mere, on dit que la cause d'un si malheureux succès & si désavantageux à son honneur, vient de ce qu'il a trop d'esprit pour se faire tuer. Je vis aussi le Duc de G...., qui pendant un certain espace de temps demeurant collé contre une muraille, en posture d'un homme qui rêve, se mit un instant après à crier aux matelots & au pilote de son Navire, tantôt commandant que l'on dressât la gueule des canons de ce côté pour enfoncer le vaisseau qui venoit l'attaquer, & aussitôt qu'on éteignît le feu qui s'emparoit déja

du Navire, comme s'il eût encore donné la bataille aux Huguenots. A l'égard de Ch...., il s'enfonce fort au jeu, croyant y gagner la charge d'Almeras ; mais vous verrez qu'il en arrivera de même comme de M. de Monts, qui voulant prendre Montauban, y fut pris lui-même, & voulant gagner la charge d'Almeras, il perdit la ſienne. Pour ce qui eſt de Cour......., il croit avoir fait une grande fortune, quand il a eu la charge du pauvre Marquis d'Humiéres, mais il l'a perdue, & on croit même que le Roi lui ôtera les Pages de ſa Chambre, car il n'en veut que de très-beaux, & les aime autant que ſa femme, qui n'a pas ce don de Dieu. Pour le ſecretaire Lom...., croyant en ſe parant de l'ordre de Chevalier, qu'il ſe fera plus eſtimer, & reparera par cet ornement le défaut de ſa naiſſance, il eſt aſſez préſomptueux pour croire que ceux qui le voyent décoré de cet ordre le prennent pour un Seigneur, ou au moins pour un Gentilhomme, ce qu'il n'eſt pas à moins que ce ne ſoient quelques Limoſins. Pour le Marquis de Ch...., il croit ſa maiſon ſanctifiée, s'il y peut entretenir un Religieux Capucin ; mais

il l'a fait enlever & le mettre entre quatre murailles, quoiqu'il soit son frere. Le Connestable s'en est allé en Dauphiné, croyant delà s'en aller au Diable; car les Huguenots y vont delà en six jours, & l'inceste auquel il a consenti lui en fraye le chemin. Br.... croit être exempt du cocuage, & en fait des réjouissances; car qui oseroit attaquer sa femme? mais il ne sçait pas ce qu'elle fait de son côté. Le Duc de Vent..... croit qu'en demeurant éloigné de la Cour en sa maison, il cachera son capuchon; mais il ne le voit pas, & tout le monde le voit; car il l'a pris ici, & a balayé souvent l'Eglise: cette extravagance a été fatale à leur maison ainsi que le témoignent le pere, le grand pere & pardelà qui tous l'ont été. Le Duc d'Elb..... étant de la race des songe-creux ne peut pas dédire si bonne compagnie, il croit véritablement être fort libéral, quoi qu'il soit des œconomes du Roi.

Le Premier Président, M. de V...., quoique difforme ne marche jamais sans grimaces, & sans tourner la bouche, cependant il n'espere pas moins que les plus belles filles, comme la Bouch....; mais elles ne veulent pas de lui sinon

pour lui faire porter les cornes : Il ne croit pas mourir sans avoir la Chancelerie, mais Aigre ne lui en cede pas sa part.

Madame de M....... s'approcheroit volontiers de la Royauté, je le crois, elle se contenteroit bien de M * * Mais M * * * n'y borneroit pas ses appetits, quoique tres-belle, & verroit on de nouveau les regnes des satyres Cornards, quoique les Commandemens de l'Eglise bannissent cette croyance.

La Comtesse d'Al.... croit devoir beaucoup à son mari absent, & pour lui témoigner son affection, & le regret qu'elle a d'être privée de lui, imitant en cela nos anciennes Gauloises, elle meurt non pas une fois, mais très-souvent, c'est pourquoi elle se fait percer, voulant mourir d'une mort plus douce.

La Chaz.... est si plaisante, qu'elle croit qu'elle ne fait aucun tort à son honneur; car elle dit haut & clair que son mari est Casuiste & Jurisconsulte, pour discerner s'il y a du mal, & que s'il y en avoit il s'en plaindroit, & qu'il n'en parle pas seulement.

La Ramb..... toute vieille qu'elle

eſt & ridée, ne ſort jamais qu'elle n'ait trois ou quatre mouches ſur le nez, s'imaginant avoir le teint aſſez blanc pour paſſer pour belle.

Je vis enſuite Madame des Eſſ....., qui comme bonne Catholique n'aime pas les croiſés, témoin le Cardinal de Guiſe & l'Abbé du Bec, étant dans la ferme croyance qu'elle étoit femme de bien, & comme ſi elle ne ſçavoit pas ce que c'eſt que d'être P. en demander l'explication à la Sab... & à la Chât........ leſquelles s'étant offenſées d'une pareille queſtion, s'appellerent toutes trois P. Je n'oſai jamais les démentir.

L'Archevêque de Tours parle au Roi en ſon jargon, & comme s'il parloit à ſes baſques; il le regarde par-deſſus l'épaule lui continuant ſon diſcours & ſes entretiens ſur ſon ménage.

Le Cardinal de S....., que malgré la diſgrace de ſon Maître, il ſera chef du Conſeil.

Le Cardinal de la Val... veut bien que l'on croye qu'il fait bien ſa Cour à Rome, quoi qu'un de ſes anceſtres moins Religieux & moins raiſonnable que lui ait donné un ſoufflet au Pape Boniface.

Quant à notre Arch....., il penſe que dans le peu de graiſſe, dont ſes joues n'enflent pas, & dans les grimaces qu'il fait en donnant ſa bénédiction, on le croit corrigé & amandé, que de pécheur il eſt devenu pénitent; quoique depuis il ait été voir la Dantr.... & la Baſ.....

Baſſ........ a penſé que pour expier le nombre des péchez qu'il a commis, & pour ſe remettre dans le chemin de la vertu, il faut faire des œuvres de charité: c'eſt pourquoi, imitant Conſtantin qui donna ſa ville aux Papes, il a donné ſa maiſon & ſon lit à l'Egliſe.

L'Evêque d'Al... liſant ſouvent le Livre des Rois, a veu que Dieu promet à ſes ſerviteurs une heureuſe & nombreuſe famille, il croit qu'étant de la famille des Rois, vû le titre qu'il en a, & donnant du ſien pour l'entretien & la nourriture des Garces Dieu ne l'oubliera pas. L'Evêque de Sar..., croit que pour gagner le Paradis, il faut s'entaſſer vieux ſous le capuchon des Feuillans, ayant gagné à pied les pardons à Rome, où il ſe ſervit du privilège des Normands. L'Evêque de Conz..... croit n'avoir rien perdu en changeant ſa miſérable

cellule en une mitre. L'Evêque de M....., toujours beau & gentil, croit faire honneur à l'Eglise en paroissant avec un grand & magnifique équipage; mais ce n'est point l'intention du Fondateur. Le Cardinal de G... qui étoit de nos malades, croit avoir rendu d'assez grands services à notre Eglise, ayant laissé trois enfans à son service. Pour ce petit Seg....., il croit assez satisfaire à ses supérieurs & à ses devoirs en prêchant pour la marmite, quoi qu'il introduise dans ses prédications des grimaces, & des exclamations de Turlupin. Quant à Messieurs de saint G..... & de C..., ce sont bêtes vouées en sacrifice à Dieu. Et de crainte de jetter sur le reste de la confusion, je le lui voue aussi, & le prie d'en avoir pitié, leur donnant son paradis, car il l'a promis aux fols.



LES Cérémonies observées au mariage du Roi de la Grande-Bretagne, & de Madame sœur du Roy.

ENfin le Ciel propice à la France, a voulu ce qu'elle respire * il y a si long temps. Les nuages qui sembloient vouloir obscurcir son esclat, & qui avoient comme conspiré de faire mourir le fruict en sa fleur, sont maintenant dissipez, & cette mauvaise influence est anéantie à ce coup, Dieu a permis par une volonté secrette, que les deux plus puissantes Couronnes de la Chrestienté soient unies ensemble, par le plus célèbre mariage qui se soit jamais veu dans l'univers. C'est donc aujourd'hui que tant de félicité, de gloire & de bonheur ne promettent pas moins à nostre grand Roy invincible Louis le Juste, que l'Empire de tout le monde. Quel contentement à la France, & quel profit à la Grande-Bretagne, de se voir unies si inséparablement, par un nœud plus indissoluble que le Gordien, & par une amitié

* Desire.

mieux cimentée que les murs Babyloniens fondez par Semiramis ? Il n'y a point d'ennemis assez forts pour ébranler jamais deux Royaumes si florissans, qui puisent leur grandeur du Ciel, & bornent leur puissance de toute la terre. Réjouissons-nous donc, bons François, à ceste heure que les adversaires de l'Estat tranblant de peur & de crainte, ont leur ame affligée d'une si belle alliance. Mais pour en laisser la mémoire éternelle, & la donner en dépost à la postérité. Je veux descrire ici le plus succintement qu'il me sera possible, les magnificences, les triomphes, & l'ordre véritable de cet heureux mariage.

Le Jeudi huictiesme jour de Mai, le Roy paroissant dans sa chambre comme un beau soleil qui luit au-dessus de tous les autres astres, ayant avec lui la Royne, seconde lumière, Monsieur son frere unique, Messieurs les Ducs de Nemours & d'Elbœuf, les Mareschaux de Vitry & de Bassompierre, & autres Seigneurs de la Cour, envoya quérir Madame, qui y fut assistée par la Royne sa mere, Mesdames les Princesses de Condé & de Conty, Mesdames les Duchesses de Guise, de Chevreuse, & d'Elbœuf, &

plusieurs autres grandes Dames. Sa robe estoit de toile d'or & d'argent toute parsemée de fleurs de lys d'or, & enrichie de plusieurs diamants & autres pierres précieuses. La queue de ladite robe étoit portée par Mademoiselle de Bourbon.

Comme elle fut entrée dans la chambre du Roy avec une Majesté digne de sa naissance, Messieurs le Comtes de Carlile & Milord Holand, Ambassadeurs pour le Roy de la Grande-Bretagne, y entrerent aussitost, vestus avec le plus bel advantage qui se puisse dire, donnant au Roy le contract de mariage, qui fut lu tout haut par Monseigneur le Chancelier après que Sa Majesté eut agréé les convenances. Les Ambassadeurs se retirerent en la chambre du Duc de Chevreuse, au dessus de celle du Roy, & lui ayant fait entendre les accords, il fut aussitost trouver Sa Majesté, accompagné desdits sieurs Ambassadeurs & plusieurs autres Seigneurs de marque, estant vestu d'un habit noir à bandes, toutes garnies de diamants, & les fers d'Aiguillettes en estoient enrichies.

Arrivé devant Sa Majesté, il lui présenta sa procuration & le pouvoir que lui avoit donné le Roi de la Grande-

Bretagne, qui fut inſérée à la fin dudict contract de mariage, que le Roy ſigna, Madame, les Roynes, Monſeigneur le Duc de Chevreuſe & Meſſieurs les Ambaſſadeurs. Cela faict & arreſté, Monſieur le Cardinal de la Rochefoucault fit les fiançailles à la maniére accouſtumée.

Comme une telle union ne ſe pouvoit pas parachever ſans de grandes pompes, & d'infinies réjouiſſances. L'Egliſe de Noſtre-Dame fut choiſie pour les cérémonies de l'accompliſſement du mariage, & fut toute tenduë de riches tapiſſeries, tiſſuës de ſoye, d'or & d'argent.

L'on éleva environ de huict pieds de terre, une belle & longue Gallerie, qui prenoit ſon commencement des l'entrée de la maiſon Archiepiſcopale, & ſe venoit rendre à l'entrée du chœur de ladite Egliſe. Elle étoit ſouſtenue de pluſieurs pilliers couverte par le haut de ſatin violet, tout brodé de fleurs de lys d'or, & par le bas d'une belle toile de lin cirée, par deſſus laquelle paſſerent toutes les cérémonies du mariage, comme il s'enſuit.

Premiérement, le Capitaine de la porte, avec toute ſa compagnie.

Les cent Suiſſes des Gardes du Corps du Roy, veſtus de livrées de Sa Majeſté, le tambour battant, & l'Enſeigne deſployée.

Douze haut-bois veſtus de ſemblables livrées, qui raviſſoient par leurs ſons agréables les ames par les oreilles.

Huict tambours couverts de pareilles parures, battoient ſi furieuſement que les courages les moins hardis s'animoient au bruït d'un tel tintamare.

Dix trompettes faiſoient ſauter de joye & d'allégreſſe les cœurs dedans les corps.

Monſieur de Rhodes Grand-Maître des cérémonies marchoit après tout cela, veſtu à l'advantage & fort bien accompagné.

Après lui Meſſieurs les Chevaliers de l'ordre du Saint-Eſprit tout brillans de pierreries.

Sept Hérauts d'armes alloient enſuite avec leurs baſtons & cottes de velours tanné cramoiſi fleur deliſées d'or, marchants devant le corps de Meſſieurs les Maréchaux de France.

Meſdits ſieurs les Maréchaux de France, à ſçavoir, Maréchal de Vitry, Ma-

réchal d'Aubeterre, & Maréchal de Bassompierre.

Les Ducs & Pairs de France, Messieurs d'Uzais, de Bellegarde, de Brissac, d'Aiuin, de Luxembourg, & de Chaune.

Les Princes, Messieurs de Joinville, d'Elbœuf & Comte d'Arcourt.

Monseigneur le Duc de Chevreuse, vestu d'un habit de drap noir tout coupé & doublé de toile d'or avec une tocque aussi de velours noir, sur sa teste une enseigne qui éblouissoit la vue par son éclat, une écharpe toute couverte de roses de diamants, un capot tout brodé d'or & semé de pierreries.

Messieurs les deux Ambassadeurs extraordinaires, tous deux couverts de toile d'argent batu avec la toque, marchoient aux deux costez de Monseigneur le Duc de Chevreuse.

Le Roy avec un habit tout en broderie d'or & d'argent, tenant à sa main droite Madame, qui avoit une couronne sur la teste & sa robe toute parsemée de fleurs de lys d'or.

Monsieur de l'autre côté qui la tenoit de sa main gauche aussi superbement vestu.

La Royne Mere.

La Royne couverte d'une robe toute brodée d'or, & d'argent & de pierreries.

Mesdames les Princesses de Condé, & de Conty, portans la longue queue de ladite robe.

Madame la Comtesse de Soissons.

Mademoiselle de Montpensier.

Madame de Guyse.

Madame de Chevreuse.

Madame d'Elbœuf.

Et tous les autres Seigneurs & Dames de la Cour que je ne peux spécifier par le menu, tant le nombre estoit grand.

Toute ceste Royale & généreuse troupe s'arresta à l'entrée du grand portail de ladite Eglise, au devant duquel estoit un grand parterre destiné pour faire le mariage, & où estoit élevé au-dessus un grand poële d'une valeur inestimable, sous lequel le Roy & Monsieur son frere quitta Madame, la mirent entre les mains de Monseigneur le Duc de Chevreuse, & alors Monsieur le Cardinal de la Rochefoucault épousa Madame, avec les cérémonies ordinaires de l'Eglise.

Delà tout l'ordre cy-dessus s'en alla dedans le chœur par une longue gallerie

qui estoit allignée au milieu de la nef de l'Eglise toute couverte de tapisserie, la plus belle qui se peust jamais voir.

Au milieu dudit Chœur estoient déja placez d'un côté en siéges éminents, Messeigneurs les Présidents ayant leurs mortiers d'or sur la teste vestus de leurs robe d'écarlates doublées d'hermines, & Messieurs les Conseillers avecque de semblables robes.

De l'autre côté paroissoit à part Monsieur le Prevost des Marchands, couvert d'une longue robe de velours rouge, cramoisi & violet, assisté des Echevins du Corps de Ville.

Dans le Chœur de ladite Eglise estoit élevé de trois marches, un parterre, au-dessus duquel estoit un autre pecle, ou le Roy & les Roynes, & Monsieur furent placez & conduits par lesdits Ducs de Chevreuse & Ambassadeurs, lesquels se retirerent à l'Archevêché jusqu'à ce que le service fut achevé, puis y retournerent trouver le Roy, les Roynes après la fin de l'Office.

Leurs oraisons finies, ils s'en retournerent au même ordre dedans l'Archevêché, où toute la Cour soupa.

Et puis en même temps, l'on ouït un

tel bruit de coups de canons qui se tirerent. que l'on eust d t que la terre & le Ciel se vouloient joindre ensemble.

L'ORDRE du Festin Royal.

LE souper fut dans la grand salle lambrissée de l'Archevêché, & la table tenoit d'un bout à l'autre.

Le Roy estoit au milieu de la table, servi par Monsieur le Grand Prieur, représentant Monsieur le Grand Maître, devant lui marchoient nombre de tambours, trompettes & clairons, accompagné de Monsieur de Beaumont premier Maître d'Hôtel & trente-d ux Maîtres d'Hôtel, tous le bâton à la main.

La viande étoit portée après eux par nos Seigneurs les Princes, Ducs, Pairs & Marêchaux de France, suivis des Gentilshommes de Cour & servans, Monsieur de Joinville servoit de grand Panetier : Monsieur d'Elbœuf d'Echanson, & Monsieur le Comte d'Arcourt d'écuyer tranchant.

La Royne mere au côté droit du Roy, servie par Messieurs les Ducs de

Bellegarde, d'Usais, & Luxembourg.

La Royne sur le côté droit de la Royne mere servie par Messieurs les Ducs d'Aluin, Brissac & de Chaune.

La Royne d'Angleterre à côté gauche du Roy, servie par Messieurs les Maréchaux de Vitry, comme grand Panetier; Monsieur le Maréchal d'Aubeterre Echanson, & Monsieur de Bassompierre Ecuyer tranchant.

Monsieur le Duc de Chevreuse sous la Reine d'Angleterre servi par le sieur de Rochefort.

Les Ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre près dudit sieur de Chevreuse.

Monseigneur frere de S. M. estoit assis auprès de la Reine, & toutes les Princesses à la table, qui fut servie avecque quantité de services autant magnifiques que splendides & Royaux.

Les feux de joie & d'artifices se firent par toutes les rues, & l'on peut dire, avec vérité, que jamais la France n'eust plus de réjouissances.

DESCRIPTION des signes merveilleux apparus au Ciel sur la Ville d'Angoulême.

MOnsieur, je n'entreprens par cette Lettre de vous décrire l'histoire de ce qui s'est passé le jour de saint Laurent en cette ville, étant assuré que vous n'êtes pas à présent à en sçavoir le détail au vrai. Je vous dirai que depuis la cessation du tumulte, la plûpart des habitans se sont absenté, pour avoir vû les remuemens qui s'y font de jour à autre, & le peu de sureté qu'ils estiment y devoir être entre tant d'étrangers, qui n'ont soin, & ne pensent qu'à leur profit particulier : ils aiment mieux tout quitter que de se voir gourmander par telle canaille de Gascons, qui tiennent le pied sous la gorge à ceux qui sont demeurez, & qui n'ont voulu abandonner le peu de moyens [a] qu'ils avoient. Et afin que vous ne pensiez pas que je les plains sans sujet, vous avez

[a] Bien, faculté.

bien pû entendre quantes [b] Compagnies sont entrées en la ville, soit de chevaux legers, soit de gens de pied, qui montent à mille ou douze cens hommes, outre le nombre qui est au Château & en la Citadelle, combien [c] qu'a ladite ville il n'y ait que trois ou quatre cens maisons.

Le jour de la Notre-Dame du mois dernier [d] furent harquebusez [e] deux pauvres soldats, qu'on disoit avoir pris les armes lors du tumulte. Voyez, je vous prie si cela doit avoir augmenté la frayeur en laquelle étoient dès auparavant les habitans : telle menée [f] seroit moins que rien, si les habitans n'eussent été désarmez le Dimanche 28 Août, vrai moyen pour faire vivre sur eux à discretion tant de cherches proies, & non contens de leur jouer de si bons tours, ils se vantent partout qu'en bref ils seront massacrez, & ne permettent pas qu'ils facent la garde, & encore moins que deux habitans par-

[b] Combien de.
[c] Quoique.
[d] L'Assomption, 15. Août.
[e] Tués avec des arquebuses, gros fusils.
[f] Conduite, maniére d'agir.

lent enſemble, tellement que voilà les courtoiſies de Gaſcogne, & ne croi point que s'ils n'étoient enfarinez d'hereſie, & peut-être de l'Athéiſme, ils uſaſſent de telles cruautez.

Je laiſſerai ce diſcours pour vous dire que le Samedy 27 Aouſt dernier, apparut au Ciel entre les huit & neuf heures du ſoir une flamme de feu ſortant de la Lune d'une groſſeur eſmerveillable en façon de quadrangle qui paſſa ſur cette ville, prenant ſon cours du côté d'Occident, pour ſe rendre entre le Septentrion & l'Orient. Cette flamme apporta une telle lueur & clarté par l'eſpace d'une demie heure, qu'on eut jugé avoir devant ſoi plus de cinquante flambeaux. Lorſqu'elle voulut finir, il ſe fit telle eſcoupeterie [g] en l'air, qu'elle bailla l'allarme au Duc d'Epernon & aux ſiens, eſtimans qu'il eut été tiré en un inſtant dix ou douze coups de canon. Cela ne nous peut ſignifier rien de bon, & croi de ma part que ce ſoit un avertiſſement de Dieu, d'une prochaine ruine, ou du Duc, ou

[g] Bruit d'armes à feu comme fuſils, nommez eſcouperes.

de la ville, ſi nous n'appaiſons ſon ire par notre converſion.

Que ſçai-je ſi cela ne s'étend point plus loin, & ne menace pas tout le Royaume. Il eſt temps de nous reconnoître, & amolir cette dureté de cœur que nous avons logée chez nous il y a ſi long-temps, confeſſons la grande & eſmerveillable bonté de notre Dieu que nous avons offencé par une infinie multitude d'execrables péchés, lequel néanmoins nous tend ſa main, nous appelle, admoneſte, & convie de retourner à lui, quelques fois par maladies, & autres fois par ſignes & prodiges qui ſont le plus ſouvent herauts, trompettes, & avant coureurs de ſa juſtice.

Afin que je ne parle ſans autorité, Joſeph au 12[e] Chapitre de la guerre des Juifs, & Euſebe Livre III. Chap. 8. de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique recitent que notre Seigneur voulut prédire la ruine de Jeruſalem par les ſignes & prodiges qui apparurent ſur leur cité, entre leſquels celui-ci n'eſt pas beaucoup différent : Lorſque le peuple fut aſſemblé pour ſolemniſer la fête des années, on vit ſi grande lumière à l'entour du Temple de Jeruſalem, qu'il ſembloit qu'on

fut

fût en plein jour, & cette clarté continua par l'espace d'une demie heure sans discontinuer.

Joignons à l'antiquité, ce que nous avons vu de notre temps; quelques jours auparavant que la ville de Sarlat en Perigort fût reduite à la merci des hérétiques, les flammes de feu paroître sur cette ville. Je n'aurois jamais fait si je voulois raconter en détail tous les prodiges que l'on tient avoir signifié & présagé des malheurs advenir.

Ainsi nous dirons donc que tel signe ne s'est point montré si extraordinaire, sans présager quelque malheur à notre pauvre ville, si nous ne venons à amendement de nos fautes, & à implorer la grace & miséricorde de Dieu. Qui pourra détourner les calamitez qui nous sont prochaines, si nous demeurons obstinez & endurcis en nos vices.

Je sçai bien que vous me direz, que telles flammes fantastiques, & autres figures que nous voyons au ciel, sont naturelles, & appuyées de l'autorité d'Aristote au livre des Metéores, qu'il y a trois regions au ciel, l'une qui est très-haute qui reçoit en soi une merveilleuse

chaleur, parce qu'elle est prochaine & voisine de l'élement du feu, l'autre qui est basse reçoit les rayons du soleil reverberez de la terre.

La troisiéme est au milieu de ces deux, à laquelle la force & la chaleur, qui vient de la partie supérieure, ensemble l'ardeur des rayons du soleil par la réverbération de la terre, parviennent.

Et parceque, selon le témoignage de Pline, les astres sont continuellement nourris de l'humeur terrestre, delà procede premierement la Cause des flammes célestes; car la terre, comme Aristote enséigne au livre des Méteores étant échauffée du soleil, rend double l'aërieuse substance; l'une que nous pouvons proprement nommer exhalation chaude & seche; l'autre vapeur chaude & humide.

Et d'autant que la prémiere vapeur est plus humide & legere, elle parvient à la suprême region de l'air, où elle s'enflamme au ciel, qui en formes étranges & diverses resplendissent entre les nuées de figures prodigieuses, lesquelles produisent grandes terreurs, & éton-

nent à ceux qui en ignorent les causes. Je sçais bien, dis-je, que vous me pourrez alleguer toutes ces raisons; mais, je vous prie, ne vous aheurtez point tant à cette opinion, que vous ne reconnoissiez la bonté de Dieu qui est admirable en ses œuvres, nous annonçant quelquefois nos miseres par des moiens extraordinaires, afin que nous nous en garentissions en bienfaisant. Dieu nous en face la grace, lequel je prie, Monsieur, vous donner en santé heureuse & longue vie. A Angoulesme ce 3 Septembre 1588.



LETTRE MISSIVE envoyée du Mans ſur les déſaſtres advenus le 5. jour de Mai, veille de ſaint Jean l'Evangéliſte, ſaint Jean Porte-Latine 1583. Et autres prodiges, arrivez le même jour en Dauphiné.

NUl ne peut douter que ce bas monde ne ſe gouverne entierement par le ſuperieur, & ne dépende entierement de lui, & que les prodiges & ſignes merveilleux, qui quelquesfois ſont vûs & apparoiſſent en l'air, ne ſignifient les grandes calamitez & miſeres qui quelque temps après adviennent en ce bas monde, auquel nous ſommes conſtituez de Dieu pour quelque temps, & comme étans en icelui en garde & ſentinelle, ne nous eſt loiſible d'en partir ſans ſon exprès commandement : or perſonne n'ignore qu'iceux ne ſoient autant d'avant-coureurs de la volonté de Dieu, nous ſignifiant & donnant à entendre, que ſi nous perſeverons davantage dans nos fautes, & ſi nous ne voulons nous amen-

der, que bientôt nous sentirons sa main vengeresse appesantie sur nous, en nous punissant plus grievement qu'elle n'a fait jusqu'ici; les fautes que nous commettons à présent, étant plus énormes que toutes celles du passé.

Or ces prodiges desquels je vous parle sont bien plus merveilleux & plus étranges qu'aucuns de ceux qui sont apparus depuis long-temps. Et toutes ces Cometes de l'année derniere, & même cette lance de feu tant célébrée, pour s'être apparue devant le deffunt Roi Charles de bonne mémoire, que Dieu absolve, ne sont rien au prix de ce qui est arrivé en la ville du Mans.

Je n'ai pas voulu manquer à vous écrire que le 5 Mai 1583. pour vous informer du grand malheur survenu en cette ville du Mans.

La veille de Monsieur saint Jean l'Evangeliste, il est advenu plusieurs grands éclats de tonnerre; & sur les six heures du soir il en est advenu un si grand, que le feu est tombé du ciel sur la grande Eglise de Monsieur saint Julien qui est la Cathedrale de cette ville, près du Clocher, le feu a pris son cours de telle façon qu'en moins d'une demie heure, il

Levant fut entendu un tonnerre, chose excedant toute mémoire d'homme, veu qu'il ne se trouve en aucun écrit qu'on ait jamais oui tonnerre venant de ce côté, ce que les plus anciens du pays tiennent pour étrange merveille, & comme une menace prodigieuse. A sçavoir quelques Bergers étant alors aux champs & faisant paître leurs troupeaux près le village de Vaux assurent avoir vû tomber du feu de la grosseur d'une maison, qui ardit * l'espace d'une grosse heure & plus, mais ce qui est encore le plus étrange, c'est qu'en la place où tomba ce feu, l'herbe n'y fut non plus intérressée **, que si jamais il n'y eut eu aucun feu.

* Brûla.

** Endommagée.



EPIGRAME.

Composée en 1742.

LEs Généraux des ennemis ayant souvent été battus séparément par nos troupes, remporterent sur nous, étant réunis un avantage aux lignes de *Donavert*, mais dans cette action une partie de leur armée fut hors de combat, & perdirent un grand nombre de soldats. Un Auteur anonyme, dans un petit préambule qui est à la tête de cette Epigrame, dit que les victoires coûtent beaucoup aux vainqueurs; que vingt batailles gagnées font souvent la ruine d'un Etat, comme vingt procès gagnez causent quelquefois celle d'un Plaideur.

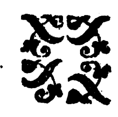
Trop heureux Généraux, vous qu'un semblable sort,
Forçoit à déplorer chacun votre défaite:
Triomphez aujourd'hui, qu'un généreux effort
Vient de vous couronner d'une gloire parfaite.
Tous vos bras réunis contre un retranchement,

SUR la mort de Madame de Fontanges.

SUivant quelques anecdotes, elle mourut empoisonnée par la jalousie de Madame de Montespan qu'elle avoit débusquée : suivant d'autres, elle mourut d'une perte de sang. Elle a été la maîtresse la plus chérie du Roy Louis XIV. Sa fortune fut brillante, mais de peu de durée. Elle étoit de la maison d'Escorail Fontanges, très-illustre dans l'Auvergne, & très-ancienne ; elle étoit d'une beauté accomplie ; on sçait qu'elle a donné son nom aux rubans que les Dames mettent à leurs coëffures, & qu'elle mit en vogue d'avoir huit chevaux aux carosses.

Beautez qui ne songez qu'à doner de l'amour,
Qui sçavez triompher du cœur le plus rebelle,
Approchez & voyez dans ce miroir fidèle
L'inévitable état où vous serez un jour.
Jalouses autrefois du bonheur de ma vie,
Ayez pitié d'un sort dont vous eûtes envie.
Si l'amour m'éleva dans un illustre rang,
Je fus de cet amour aussitôt la victime.

Et si l'ambition m'engagea dans le crime;
Il m'en a coûté tout mon sang.
Tout d'un coup à la Cour on me vit sans égale;
Maîtresse de mon Roy, je défis ma rivale:
Jamais un temps si court ne fit un sort si beau :
Jamais fortune aussi ne fut plutôt détruite.
Ah! que la distance est petite,
Du faîte des grandeurs aux horreurs du tombeau!



LETTRE d'une inconnue à M. Diderot, en lui envoyant l'article Fontange pour l'Encyclopédie.

VOus ſerez ſans doute ſurpris, Monſieur, qu'une femme qui n'a pas l'avantage de vous connoître, qui n'a aucune prétention à l'eſprit, encore moins à la ſcience, vous envoye un article pour votre Encyclopédie ; mais il ne faut que du bon eſprit pour aimer cet ouvrage, & une femme, ſans ſçavoir lire peut traitter mieux l'article *fontange* que le plus habile Medecin. Je ſçai combien celui qui s'en eſt chargé a de connoiſſances en tout genre, mais il n'a, je vous aſſure, jamais vû de *fontange* d'aſſez près, pour les bien définir, & je ne crois pas qu'Ariſtote, Hippocrate ou Galien lui ayent donné des lumières ſur cet important ſujet. Si ma fontange a le bonheur de vous plaire, je pourrai vous fournir des articles du même genre ; ſi vous la trouvez mal nouée, dénouez la & renouez là ; ſi vous préférez celle du Docteur, je

croirai qu'on peut bien parler des choses que l'on n'entend pas, & je vous enverrai un article de Médecine, qui ne sera peut-être pas mauvais. J'ai l'honneur, &c.

Fontange : nœud de rubans, qui sert d'ornement à la coëffure des femmes : il porte le nom de celle qui l'a imaginé, comme, *Palatine*, parure du col, celui de la Princesse, qui en a introduit l'usage en France.

Le desir de plaire est peut-être encore plus inventif, que l'amour de la gloire ou de la vérité. Rien dans le monde n'a pris plus de formes différentes, que la parure des femmes. Uniquement occupées à augmenter leurs charmes, où à dérober leurs disgraces, la parure est l'étude de tous leurs momens; mais les bons modèles en tout genre sont rares. Les femmes ont besoin de toutes les ressources de leur esprit, pour perfectionner ces bagatelles agréables, dont l'ensemble leur est si utile. C'est souvent au hazard que l'on doit les plus grandes découvertes. Les plus petites

au contraire ſont preſque toujours l'effet d'une application ſuivie. Newton a peut-être moins rêvé, pour trouver l'attraction univerſelle, que Madame de Fontange, pour la forme du ruban qui porte ſon nom. Si l'Amour ne l'avoit noué lui-même, auroit-elle paſſé juſqu'à nous? On remarque, que les prudes, véritablement prudes, ſont toujours mal coëffées; l'art de ſe bien mettre a des détails infinis, & l'amour en donne peut-être ſeul la parfaite intelligence. Il ne ſuffit pas de nouer une fontange & de la poſer ſur ſa tête; il faut qu'elle ſoit nouée avec grace & poſée de bon air, que ſa couleur relève celle du teint, qu'elle ſoit ſemblable à la Palatine & aux nœuds des manches, qu'elle ſoit enfin comme toute la parure, aſſortie à l'habillement. Si cette pauvre Blacke ſi ridiculiſée dans les mémoires de Gramont, avoit ſçu qu'avec des yeux marcaſſins, garnis de paupiéres blondes, longues comme le doigt, un teint & des cheveux jaunes, des rubans citrons ſont une contravention aux règles du goût, elle auroit noué ſes cheveux avec des rubans bleus; elle n'eût pas été moins laide, mais elle eût été moins ridicule.

La *Fontange* proprement dite ne sert plus aux femmes les jours de fête ; elles y ont substitué les fleurs & les diamans ; je ne sçais quel instinct secret leur a dit de la réserver pour les coëffures négligées. Tous leurs bonnets de nuit sont garnis de *fontanges*, tous leurs corsets de rubans. Quelque vertu mystérieuse seroit-elle attachée à cet attirail, où la superstition se mêle-t-elle à tous les cultes?

Voici l'Article tel qu'il est dans l'Encyclopédie. Tom. VII. p. 105. *Fontange* s. f. (modes) ce fut dans le 17e siècle, je ne dirai pas une parure, mais un édifice de dentelles, de cheveux; & de rubans à plusieurs étages, que les femmes portoient sur leurs têtes. On voyoit sur une base de fil de fer s'élever la Duchesse, le solitaire, le chou, le mousquetaire, le croissant, le firmament, le dixième ciel & la souris. Aujourd'hui c'est un simple nœud de rubans qui sert d'ornement à leur coëffure. Il porte le nom de celle qui a imaginé la fontange ancienne ; comme Palatine, parure de col, celui de la Princesse qui en a introduit l'usage en France.

LETTRE du Roi de Prusse écrite de sa propre main à la Marquise de Ribeauté d'Alais en Languedoc, qui avoit eu l'honneur de lui écrire pour le supplier de prendre sous sa protection Royale, les enfans de M. de Beaucel son frere, mort au service de ce Monarque.

C'Est toujours avec grand plaisir que je vois arriver la vérité jusqu'à moi, & la manière spirituelle & polie dont vous me la présentez, me feroit rechercher ce principe, quand je n'y serois pas aussi constamment attaché que je le suis. J'avois ignoré jusqu'à présent l'état des enfans du Major de Beaucel votre frere; je m'en ferai rendre compte & je prendrai soin de leur éducation & de leur subsistance proportionellement à leurs besoins & à leur génie. Ce n'est pas envain que vous avez cherché à m'émouvoir en leur faveur, & je vous convaincrai que je sçais reconnoître dans les enfans, les services & le zèle de leur pere. La recommandation que vous

leur accordez ne contribuera pas peu à mon attention à leur égard. Les ſentimens qui vous font agir ſont trop eſtimables & trop bien exprimez pour ne pas mériter mon eſtime. Sur ce je prie Dieu, Madame, qu'il vous ait en ſa ſainte & digne garde. Signé

Frederic.

A Poſtdam ce 10. Mars 1748.

ODE SACRE'E.

Est-ce toi qui m'ouvres l'abiſme
De l'effrayante immenſité?
J'y vois grand Dieu, j'y vois ta demeure ſublime
Dans le ſein de l'éternité,
Aſſis à tes côtés, enfans de ton eſſence,
Le pouvoir & l'intelligence
Y tiennent le deſtin aux fers;
La lumière & la gloire habitent ſur ton aîle;
Et ta voix redoutable appelle
Le temps, le cahos, l'univers.

Ton ſouffle enfante la nature
Et l'entoure des vaſtes cieux.
Ta ſplendeur dans les airs anime leur peinture,
Le jour naît & part de tes yeux:

Un ſeul de tes regards fertiliſe la terre :
Tu dis : le fils de la pouſſiére
Devient le Roi de l'univers ;
Tu parois, l'eau s'enfuit dans de nouveaux abiſmes
Et le feu pour punir les crimes
Entr'ouvre & creuſe les enfers.

Ah ! ton ſceptre a frappé la terre :
Le jour voit l'horreur de la nuit,
Dans le Tartare, tombe un éternel tonnerre
Sur ceux que ton courroux pourſuit !
A tous les maux enſemble au même inſtant livrées,
J'y vois leurs ames ennivrées
D'effroi, de remords, de douleur :
Dieu juſte : eſt-ce à jamais que la race coupable,
Boira dans la coupe effroyable
Que tu remplis de ta fureur.

Leve-toi ; vois toute la terre
Aſſiſe dans l'iniquité ;
La fis-tu pour pouvoir ſignaler ton tonnerre !
Tout péche ! où donc eſt la bonté ?
Que dis-je ! nous pouvons, ſoutenus de ta grace,
Comme tes ſaints, franchir l'eſpace
Qui reſte entre le crime & toi :
Ils avoient comme nous un cœur & des foibleſſes ;
Tu nous fais les mêmes promeſſes ;
Tu nous preſcris la même loi.

L'erreur, le penchant & l'exemple
De l'homme ennemis éternels,
Parent les objets vains, que séduit il contemple,
De la beauté des biens réels :
S'il se laisse éblouir à ces lueurs funestes,
Des vertus les graces modestes
Echaperont à ses regards ;
Les fiéres passions saisiront leur victime,
Et dans son cœur pere du crime
Viendront fondre de toutes parts.

A mes regards, toute la terre
Est comme l'insecte imposteur,
Qui se pare la nuit d'une triste lumière ;
Inutile & courte lueur !
Mais que vois-je.... Ah grand Dieu, tu parois dans la nuë
Les tombeaux s'ouvrent à ta vuë !
Terre tu vois tous tes enfans,
Leur Juge va parler : tremble dans le silence ;
Dieu, c'est le jour de ta vengeance ;
Terrible même aux innocens.

L'équité jadis méprisée
Vient s'offrir, le livre des temps !
Tu l'ouvres..... des élus l'ame est divinisée :
Le gouffre engloutit les méchans :
La mer s'élance & court : le jour meurt ; l'Enfer gronde,
L'horreur chasse l'ordre du monde ;
Tout s'ébranle : tout se confond :
L'air fuit ! le Ciel s'abat sur la terre écrasée ;
Toute la nature embrasée
Se perd dans le cahos profond.

DISCOURS *sur le Luxe* *.

NOs Rois pouſſez d'un ſaint deſir de rendre leur état floriſſant, & leur peuple bien heureux, ont relevé l'honneur des armes par des loix militaires, & rehauſſé la dignité de la Juſtice, par des ordonnances civiles : mais ils ont eſtimé que tous ces reglemens ne ſuffiſoient pas pour affermir la felicité de leur Empire, ſi par des préceptes de tempérence & de modéſtie, ils ne policeoient les mœurs, & la vie de leurs ſubjets : ſur cette conſideration ils ont fait pluſieurs belles & louables ordonnances pour modérer les dépenſes, retrancher les ſuperfluitez, & bannir le luxe d'entre les François : ainſi notre généreux Prince qui porte l'honneur des loix empreinct en ſon ame, auſſi bien

* Au mois d'Avril 1613. Le Roi Louis XIII. rendit un Edit qui faiſoit défenſes de porter du clinquant, & étoffes d'or & d'argent.

Il renouvella les mêmes défenſes par des Lettres-Patentes du 26. Mai 1617. à l'occaſion deſquelles on vit paroître la piéce ſuivante.

qu'en son nom, suivant les traces glorieuses de ses ancestres, dont il va déja surpassant la renommée par la rare merveille de ses actions héroiques, fit en l'année 1613. un Edit très-auguste pour commander la modestie, & la simplicité à ses subjects, & leur interdire l'usage de l'or & de l'argent en leurs habits : nous en requismes alors la publication en ce même lieu, & souhaitasmes que cette loi fût éternelle pour le bien de ce grand Royaume; mais bien loin de nos vœux, & de nos espérences, la licence du siècle, le desordre des troubles, & l'inclination des François s'accordans avec le luxe, & la superfluité, ont prévalu bientôt sur cet Edit si saintement ordonné : car nonobstant les deffences, nous avons veu presque à même temps plusieurs en ce Royaume ne garder point aucun ordre ni mesure en leurs depenses inutiles. Mais tout ainsi qu'auparavant paroistre revêtus d'habits somptueux & magnifiques indécens, & nullement convenables à leur profession. Le Claincan esclatoit superbement en leurs habits : l'or & l'argent y reluisoit à l'envie, & au lieu que leurs mœurs devoient estre dorées, comme celles de

leurs vieux peres, par l'exacte observation de cette Médiocrité que le Poëte Lirique appelle dorée, & que Sa Majesté leur avoit recommandée si étroitement par son Edit; au contraire par un débordement extraordinaire de vie, & de mœurs, ils n'avoient que des habits d'or : Ce n'étoit d'eux que pompe & vanité, comme Diogene disoit par mocquerie de quelques jeunes hommes Rodiens qui étoient parés de précieux & magnifiques vestemens τυφῶς τῦτ ἐςὶ Bref par désobéissance obstinée, ils violoient les loix, confondoient les qualitez, pervertissoient la bienséance, & dissipoient honteusement leur patrimoine : c'est pourquoi le Roi qui ne peut souffrir cette licence effrenée au préjudice de son Autorité & du bien de son peuple qui lui est si cher, est contraint de faire de rechef un Edit nouveau, par lequel interdisant l'usage de l'or, & de l'argent, du passement de Milan, en façon de Milan, ensemble l'ouvrage de broderie aux vestemens de ses subjets : il veut & ordonne qu'il se contiennent desormais modestement en leurs habits selon leur qualité, & profession, & enjoint à ses officiers d'y tenir la

main

main exactement en quoi nous voyons reluire un trait remarquable de cette belle police des Lacedémoniens, qui par leur ſimplicité & continence ſinguliere, ont rendu leur Republique la plus floriſſante de toute la Grece : Car par leur inſtitution, les Ephores faiſoient tous les jours une exacte recherche, & viſite des habits dont chacun ſe ſervoit, pour deſcouvrir & punir à même temps ceux qui contrevenoient a la décence & modération requiſe par les loix : & à la vérité, puiſque les veſtemens ſont comme les marques extérieures de la dignité des hommes, *dignitatis judices & cuſtodes*, ſelon le dire de Tertullien, il eſt bien convenable qu'ils ſoient differents ſuivant leur qualité. Auſſi l'Empereur Alexandre ſevere euſt intention d'attribuer par ordonnance expreſſe, une particuliere façon d'habit à chaqu'office, ce qui n'agréa pas pourtant à Paulus & Ulpien : mais néantmoins il y euſt toujours différence entre les robbes des Senateurs, des Chevaliers, des Magiſtrats & des perſonnes privées, & jamais les Roturiers n'eurent même advantage pour ſe parer, que les gentilshommes & Patriciens : il eſt donc bien

honteux, que comme les titres d'honneur sont indifféremment usurpez aujourd'hui dans ce Royaume, de même chacun se donne cette authorité de s'habiller comme il lui plaît; le roturier comme le noble, le pauvre comme le riche, prennent la qualité d'Ecuyer, & portent l'habit magnifique & somptueux sans considérer l'inconvenient de ceste confusion, n'y apprehender le danger de cette profusion.

Hic ultra vires habitus nitor, hic aliquid plus
Quàm satis est, interdum aliena sumitur arca.
Commune hoc vitium est: hic vivimus ambitiosa
Paupertate omnes.

Il n'en étoit pas de même des vieux Gaulois; car il est bien vrai qu'ils portoyent des robbes enrichies d'or, comme nous avons autrefois remarqué par le témoignage de Strabon, mais c'étoit seulement les plus relevez en dignité parmi eux, dit le même Autheur, lesquels portoyent ces vestemens comme des marques honorables de leur noblesse & autorité; au contraire les François aujourd'hui dégénerans de leurs

ancestres se servent des habillemens, comme des témoignages honteux de leur luxe & superfluité : de sorte qu'ils prodiguent l'or & l'argent en ces dépenses inutiles avec tel excès, que le prix de ces ornemens empruntez surpasse quelquefois la valeur de leurs moyens : chose étrange des forces de l'ambition, & de la vanité de faire soustenir à des corps des antiers patrimoynes : *hæ sunt vires ambitionis*, disoit Tertullien, *tantam usurarum substantiam uno corpusculo bajulare* : Mais le luxe ne s'arreste pas seulement à parer les hommes par la magnificence des habits, il s'estend encore sur les carrosses, qu'on fait esclatter, & reluyre d'or à l'envy du charroi du soleil ; duquel comme disoit le Poëte :

Aureus axis erat, temo aureus, aurea summæ
Curvatura rotæ, radiorum argenteus ordo.

Nous trouvons bien que les Romains se servoient de coches argentez & dorez, mais ce fut sur le déclin de l'empire, quand les excessives richesses dépraverent les mœurs du siècle ; & ensevelirent la République comme dans une fondriere.

de vices ; car l'ancienne vertu ayant fait place à la dissolution, on n'eust pas honte d'employer le prix des héritages entiers à dorer les carrosses.

Aurea quod fundi pretio carruca paratur.

Voire même on estima un honneste ornement de consumer en l'usage des coches ce précieux métail, qu'on croyoit auparavant un étrange prodige de voir reluire ès goblets : *quæque in scyphis cerni prodigium erat, hæc in vehiculis atteri cultus vocabatur* ; ainsi le luxe s'augmentant tous les jours par les despouilles de l'Asie, & des autres provinces conquises, rendit enfin les vainqueurs pires que les vaincus.

Non auro tectisve modus, mensasque priores
Aspernata fames, cultus gestare decoros,
Vix nuribus rapuere mares.

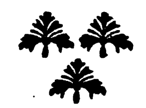
Justement donc Sa Majesté voulant arrester les débordemens de ceux qui courent à leur ruine avec des carrosses d'or, en interdit l'usage par cet Edit : & d'autant que le luxe a passé jusques aux habits des pages, & des laquais, lesquels sont aujourd'hui plus richement

habillez, que les Gentils-hommes n'estoient anciennement, comme Valere dit que les serfs de son temps mesprisoient l'usage des meubles dont les Consuls avoient esté jadis bien ayses de se servir, pour cette considération Sa Majesté qui desire retrancher en tous poincts le luxe, & la superfluité deffend à toutes sortes de personnes de faire porter aucuns habits de soye à leurs pages, & laquais. Les Princes & les Officiers de la Couronne sont exceptez de cette prohibition, ensemble de celle qui regarde la doreure des carrosses: car il est bien raisonnable que comme leur illustre naissance, & leur éminente dignité les éleve par dessus le reste des hommes, ils ayent aussi des particuliers advantages & soyent en plusieurs points exempts de la règle; comme aussi lisons nous, que les Empereurs Gratien, & Valentinien ayant deffendu l'usage des robbes de drap d'or en excepterent ceux qui avoient l'honneur d'estre particulierement employez à leur service: *Nemo vir Auratas habeat paragaudas nisi hi tantum modo quibus hoc propter imperiale ministerium concessum est.* C'est le sujet de cet Edit, qui prohibe aussi

généralement toutes autres despenses superflues, & inutiles sur les peines portées par les ordonnances, & quoique la deffence ait ordinairement accoustumé d'accroistre le desir, & attirer l'entreprise des hommes : nous croyons néantmoins que les François portez de l'obéissance qu'ils doivent aux sacrés commandemens d'un Prince si grand, si auguste, touchez du respect d'une loi si salutaire, esmeus de la consideration de leur intérêt particulier se contiendront desormais dans les bornes de la modestie, & parcimonie qui leur est commandée par cet Edit ; & ne faudra point qu'on recherche en ce sujet l'expédient de Caton le Censeur, lequel ne pouvant tout ouvertement oster le luxe qui s'étoit glissé parmy les Romains, comme ils fesoyent la prisée, & estimation des biens, mit en taxe les vestemens, les coches & autres choses semblables au double plus qu'elles ne valoyent, afin que ceux qui avoient ces superfluitez inutiles, estans par ce moyen obligez à payer une taille excessive, fussent divertis de s'entretenir à telles vanitez : nous requerons donc, que les lettres patentes du Roi,

avec l'arrêt donné ſur la vérification d'icelles ſoyent leues, publiées, ès regiſtres de ce ſiege pour en eſtre le contenu gardé & obſervé ſelon ſa forme & teneur; néantmoins qu'à noſtre diligence, copies deuement collationnées ſoient envoyez aux Juges, Lieutenans & Conſuls reſſortiſſans en la Senéchauſſée, pour eſtre par eux procedé à ſemblable lecture, publication & regiſtre en leurs ſieges avec les injonctions en tel cas requiſes.

Ce qui fut ordonné le 24 Juillet 1617.



DISCOURS prononcé lors de l'enregistrement de la Déclaration du Roi Louis XIII. du 8. Février 1620, contenant réiterées défenses de porter des étoffes d'or & d'argent.

ENtre toutes les loix, il n'y en a point de plus salutaire à l'Etat, que celles, qui par une forme de censure politique, reglent les mœurs des hommes dans leur dépense, & chassent la superfluité de leurs maisons: Ouvrage digne du soin des grands Princes; car que sert la naissance à la guerre, la prudence dans les Conseils, & la justice dans les jugemens, si la temperance ne contient les sujets dans leur vie privée, dans les bornes d'une juste modération?

Le luxe & la vanité s'accordans ensemble, oppriment par un effort mutuel les familles particulieres, & par un secret contrecoup, ruinent enfin le public. *Inanis ambitio in deterius ruente luxu certamine mutuo, usque in publica damna privatim insanit*; car

une folle & demesurée dépense, traîne après soi une indigence honteuse, & celle-ci engendre en même temps la haine de l'Etat présent, & le desir d'une nouvelle fortune ; ce qui précipite insensiblement les Royaumes les plus florissans dans les desordres d'une guerre civile.

Arma placent miseris, detritaque commoda luxu
Vulneribus reparantur, inops audacia tuta est.

Mais d'autant plus que ces loix qui contienent les hommes dans une vie reglée, mâle & vertueuse, sont utiles & recommandables : il est grandement déplorable qu'elles sont d'autant moins observées.

Nous remarquons dans l'histoire Romaine que les loix somptuaires [a] étoient enfraintes à tous propos, bien que souventes fois [b] renouvellées ; & l'expérience nous apprend, que les Edits prohibitifs du clinquant, & des étoffes d'or & d'argent, ne trouvent point d'obéissance parmi les François. Chose

[a] Loix contre le Luxe.
[b] Quoique très-souvent.

étrange, que l'on enfraigne les loix qui n'ordonnent autre chose que ce qu'un chacun devroit faire de soi-même sans autre semonce [c] que celle de la bienséance, de son intérêt propre, & de l'utilité du public. *Tantum nos luxus infecit, ut adulta consuetudo lasciviæ haud facilè videatur obtemperatura medicinæ*, disoit Pacatus en son Panegyre [d] : Mais d'où peut arriver cet aveuglement monstrueux ? Ne seroit ce point que les hommes ont, je ne sçai quelle inclination aux choses mauvaises & prohibées ?

. . . . Proclivior usus
In pejora datur. . . . .

Seroit ce parce qu'ignorant le vrai usage des richesses, ils ne croient pas les posseder tout à fait, qu'en les employant en de vains ornemens du corps, au lieu qu'ils devroient destiner ces faveurs de la fortune aux exercices de la vertu, & au service du Prince, & non pas les rendre un instrument de vanité, & une matiere de crime : ou bien seroit-ce parce qu'il leur semble que la deffense

[c] Invitation.
[d] Panegyris, Panegirique.

des habits somptueux, choquant leur folle ambition, blesse aussi leur liberté plus chere que la vie.

..... Suadet que licentia luxum,
Illecebris effræna favet.

Qui étoit le plus puissant argument dont le Tribun *Duronius* se servoit en sa harangue pour l'abrogation des loix somptuaires. *Fræni sunt injecti nobis, Quirites, nullo modo perpetiendi, alligati, & constricti estis amaro vinculo servitutis, lex enim lata est, quæ nos frugi esse jubet. Abrogemus igitur istud horrida vetustatis rubigine obsitum imperium; etenim quid opus est libertate, si volentibus luxu perire non licet?* Mais, qui ne voit qu'obéir aux loix civiles, garder les règles de la nature, vivre selon les préceptes de la sagesse & de la modestie, est une douce & agréable liberté : Comme tout au contraire s'écarter de la droite raison, pour suivre le mouvement d'un appetit déréglé, secouer le joug des Ordonnances divines & humaines, pour s'attacher au luxe, est une licence effrenée, qui rend les hommes esclaves du vice & du péché; car comme disoit élégamment saint Grégoire sur

---

DEPECHE écrite par feu M. le Marquis de Louvois à feu M. le Maréchal d'Humiéres, vers le premier de Février de l'année 1678.

LE Roi ayant résolu d'attaquer Gand à la fin de ce mois, m'a commandé de vous faire sçavoir par cette Lettre, les mesures que Sa Majesté prend pour venir à bout d'une entreprise si considérable, ce qu'il désire que vous fassiez pour contribuer à la faire réussir.

Les années passées, Sa Majesté fit tout ce qu'il lui fut possible, pour cacher la résolution qu'elle avoit prise, de se mettre en campagne auparavant la saison ordinaire, parce que la plûpart de l'armée des Etats Généraux étant en quartier en Hollande, elle croyoit qu'en cachant son dessein, cette armée demeureroit dans ses quartiers, jusqu'au jour que Sa Majesté se seroit mise en campagne, & ne pourroit arriver dans le pays Espagnol assez à temps pour traverser les desseins de Sa Majesté.

Cette année, elle a pris une résolution toute contraire, & ayant vû qu'à la fin de la campagne, la plus grande partie de l'armée Hollandoise étoit restée dans les Pays-Bas, elle a cru qu'elle ne pouvoit allarmer de trop bonne heure le Pays-Bas Espagnol, afin d'obliger le Duc de Villa-Hermosa d'appeller ses troupes Hollandoises, qui étoient restées dans le Brabant Hollandois, & le peu de cavalerie des Etats Généraux, qui étoit repassée dans leur pays.

Sa Majesté a crû que par cette conduite les troupes des ennemis se fatigueroient, le pays Espagnol se ruineroit, & les fourages se consommeroient, de manière qu'il seroit fort difficile au Duc de Villa-Hermosa de faire subsister l'armée de Hollande toute entiére jusques aux herbes, au lieu que si Sa Majesté n'avoit point fait ces démonstrations, l'armée de Hollande se seroit rendue le 15. de ce mois, entre Malines & Bruxelles, suivant le concert que Sa Majesté avoit été informée que les Espagnols avoient pris avec les Hollandois, & auroit été beaucoup plus en état de traverser les desseins de Sa Majesté, qu'elle ne le sera après avoir été aussi

inquiétée qu'elle l'a été dans cet hiver ; & avoir consommé la plus grande partie des fourages du pays.

Pour mieux réussir à l'entreprise que Sa Majesté médite, elle a fait attaquer saint Guilain dans le mois de Décembre dernier, elle a fait occuper des postes autour de Mons, elle a fait la même chose autour d'Ypres, elle a fait faire des amas de fourages, d'avoine, & de munitions de guerre & de bouche du côté de Charleville & de Metz, pour essayer en donnant de grandes jalousies aux Espagnols pour Ypres, Mons, Charlemont, Namur & Luxembourg, de les obliger à pourvoir ces places d'un grand corps de troupes, & de séparer ainsi leur armée, & la mettre en état de ne se pouvoir rassembler qu'en un temps fort considérable.

Le projet de Sa Majesté a réussi jusqu'à présent qu'il y a treize Régimens d'Infanterie Hollandoise dans Mons, quatre dans Namur & six dans Ypres, Dixmude ou Nieuport & pour leur donner une plus grosse jalousie du côté de Luxembourg & empêcher les commandans de l'armée d'Allemagne de donner plus de troupes qu'ils n'ont fait

jusqu'à présent pour garnir Luxembourg & Trêves, elle partira le 7. de ce mois pour se rendre à Toul. Le 20. elle a envoyé ordre à M. le Maréchal de Crequi de s'avancer le 10. de ce mois vers Brisach, de faire avancer des troupes de Franche-Comté & d'Alsace à la tête de Fribourg vers le 15. pour entreprendre ce qu'il trouvera faisable, vû la posture où se trouveront les ennemis.

Sa Majesté prend des mesures pour faire assembler le 22. à Metz, où Sa Majesté se trouvera le même jour, des troupes de la Lorraine & des Evêchés, lesquelles elle fera paroître autour de Luxembourg le 24. ou le 25. espérant que les courriers qui seront dépêchés en même temps au Gouverneur des Pays-Bas, le porteront à faire avancer des troupes du côté de Namur, au lieu d'en envoyer du côté de Gand.

Pour empêcher que le Gouverneur des Pays-Bas ne se serve des troupes du Duc de Nieubourg qui sont dans le païs de Juliers, de deux ou trois Régimens fort ruinés de troupes de Munster qui sont dans le Eyfeld, & des troupes de Lunebourg commandées par le sieur Chauvet qui sont dans la Guel-

dre Espagnole, le Roi fait partir de Dinant le 20. de ce mois vingt compagnies de Chevaux-Légers & seize compagnies de Dragons pour se rendre à Maestrick, & Sa Majesté ordonne au sieur de Calvo de se mettre en campagne le 26. avec cette Cavalerie & Dragons, & trente-deux compagnies de Cavalerie & de Dragons qui étoient déja à Maestrick, avec quatre mille hommes de pied & six piéces de canon, & de s'avancer à une lieue au-dessus de Mazeick avec un pont de batteaux qui lui donne moyen de passer de quel côté de la meuse qu'il voudra.

Sa Majesté s'attend que cette demande obligera les troupes du Duc de Nieubourg & la garnison d'Hasselt de se mettre ensemble & les empêchera de joindre l'armée qui pourra s'assembler pour le secours dudit Gand.

Que si quelque partie des troupes ci-dessus, qui devront s'opposer à M. de Calvo, avoit marché du côté de Luxembourg, Sa Majesté ne doute pas que les Espagnols & les Hollandois ne soient obligés d'en envoyer d'autres en leur place pour la conservation des pays de

Juliets, de Cléves, de Maſival & de la Baronie de Breda.

Sa Majeſté fera remuer encore une partie des troupes qui ſont en Artois & Picardie, pour s'avancer vers le 20. de ce mois dans les places de Hainault, & la frontiére de Champagne, pour augmenter d'autant plus la jalouſie des ennemis pour les places de la Meuſe & de la Moſelle, & les porter à faire des nouveaux détachemens vers ce pays-là.

Elle a envoyé des ordres à M. de Montal & M. de Nancré pour faire brû-ler avec un grand ſoin tous les fourages qui ſeront entre Apt, Enguien, Halle, Wavres, Indoigne, Hannuye & Namur.

Elle projette de faire paroître le 28. de ce mois à la pointe du jour des troupes du Hainault & de la frontiére de la Champagne aux portes de Namur, ſous le commandement de M. de Montal qui ſe feront tirer du canon, & demeureront entre cette place & Gemblours, autant de temps que M. de Montal croira le pouvoir faire ſeurement, afin que l'infanterie Hollandoiſe qui y eſt en garniſon ne puiſſe marcher vers Bruxelles qu'avec une groſſe eſcorte,

& qu'ainſi il faille que les ennemis conſomment un temps à envoyer de la cavalerie vers Namur, pour obliger M. de Montal à ſe retirer & donner la main à cette infanterie, vous trouverez ci-joint la copie de la lettre que je ferai rendre ſur cela à M. de Montal vers le 20. de ce mois.

Sa Majeſté deſire auſſi que vous faſſiez trouver le 28. à la pointe du jour autour de Mons, ſous le commandement de M. de Nancré & ſous lui M. de ſaint Ruth les eſcadrons mentionnés au controle ci-joint, que vous lui donniez ordre d'en tenir ſix toute la journée du côté de la porte de Bertraimont en cas qu'il ne ſoit point entré plus de cavalerie & de dragons dans Mons qu'il y en a préſentement, ſinon ce qui ſera néceſſaire pour couvrir la marche des troupes qui paſſeront à ſaint Guilain, de Maubeuges, des Eſtimes & de Bavais.

Que vers le ſoir il faſſe repaſſer ces ſix eſcadrons du côté de Nimy & d'Obourg.

Que le premier de Mars à la pointe du jour il faſſe avancer ces troupes à la vuë de la place, & avancer des gardes aſſez près pour ſe faire tirer du canon,

& qu'il demeure ainsi à la vuë dudit Mons jusqu'à la nuit bien fermée, afin de couvrir la marche de l'infanterie qui marchera de saint Guilain à Leuse & de faire ensorte que le canon de Mons & de Namur que l'on entendra à Halle empêche le Gouverneur des Pays-bas de pouvoir être éclairci de tout ce jour-là du véritable dessein de Sa Majesté.

Que le premier Mars à nuit fermée M. de saint Ruth s'en retourne à saint Guilain avec les Regimens de Pressigny, Mérinville & Doucet ou avec cette cavalerie, & celle qui devra marcher dans les postes de Binch, Mauberge, saint Guilain, & les autres places du Hainault, il prendra soin de la conservation de la frontiere, & M. de Nancré se retirera derriere Leuze où l'intention de Sa Majesté est qu'il se mette à couvert dans les villages voisins, afin d'être toujours à portée de traverser le passage de l'infanterie qui voudra marcher de Mons à Bruxelles, & d'obliger les ennemis, s'ils en veulent tirer, à détacher un gros corps de troupes, pour la venir recevoir entre Mons & Soignies.

Qu'il demeure en cette posture autant qu'il y pourra subsister au moyen des fourrages qui lui seront voiturés d'Ath, quand il aura consommé tous ceux qui sont dans le pays, à moins qu'il n'apprît que le Gouverneur des Pays bas & le Prince d'Orange passassent le Canal de Bruxelles pour s'avancer vers Alost, auquel cas Sa Majesté desire que le jour que leur armée pourra arriver sur la Dendre, il fasse arriver à Audenarde huit Escadrons des Seize qu'il aura à ses ordres, & demeure vers Leuze avec le reste, pour observer l'infanterie qui sera dans Mons, jusqu'à ce qu'il reçoive d'autres ordres de Sa Majesté.

Le Roi projettant pendant le siége qu'il va faire, de faire garder Binch, Maubeuge, & Bavais; Sa Majesté fait arriver audit Binch le 26 de ce mois le Régiment d'infanterie de la Ferté; à Maubeuge les deux bataillons de champagne, & à l'égard de Bavais, le Roi desire que vous y fassiez rendre des détachemens des garnisons de Valenciennes & du Quesnoy que vous jugerez à propos pour la garde de ce poste, & quant aux Châteaux plus avancés vers Mons, Sa Majesté estime que vous devez

vous remettre à M. de saint Ruth de les garder ou non, suivant ce qu'il estimera pour le mieux.

Pour ce qui est de Lessines & des postes qui sont du côté d'Ath, vous pouvez vous en remettre à M. de Nancré.

La copie ci-jointe de la lettre que j'écris à M. de la Trousse vous informera des ordres que Sa Majesté lui envoie & de ceux qu'elle desire que vous donniez à M. de Monbran.

Vous y verrez que Sa Majesté prend des mesures pour faire paroître le 27. du grand matin aux côtés d'Ypres des corps de troupes assez considérables pour allarmer le Gouverneur de cette place.

Sa Majesté ordonne que l'on envoye des troupes à la vuë de la place pour en faire tirer le canon & que cela se continuë jusqu'au 28. un peu avant midi, afin que le canon qui s'entendra à Bruges & à Gand, & que les couriers qui seront dépêchés de Dixmude à Gand & à Bruges fassent, s'il est possible, marcher les troupes qui seront dans les deux places du côté dudit Dixmude.

La lettre de M. de la Trousse vous apprendra qu'il n'a ordre de marcher que

jusqu'à Languemarck, & que M. de Montbran lui doit porter les votres pour marcher plus loin dans une entrevue qu'ils doivent avoir ensemble le 27. de ce mois entre Languemarck & Wormezelle.

L'intention de Sa Majesté est que pour cet effet, vous envoyez ordre à M. de Montbran d'assembler le 26. au lieu où il estimera le plus à propos, toutes les troupes qui doivent marcher avec lui, lesquelles en seront plus à portée de pouvoir arriver le 27. à bonne heure à Wormezelle.

Que vous ordonniez à mondit sieur de Montbran d'y arriver de fort bonne heure, d'envoyer des troupes aux portes d'Ypres de faire tirer du canon tout le jour, & de se trouver au lieu & à l'heure qu'il aura concerté avec M. de la Trousse le 27. après midi.

Que ledit sieur de Montbran lui explique, que l'intention du Roi est qu'il marche droit à Gand, qu'il ne parte que le 28. vers le midi, & essaye de faire que le canon d'Ypres tire jusques vers les neuf heures du matin.

Que M. de la Trousse fasse une assez petite marche ce jour-là pour que les troupes

troupes qui auront campé à Wormezelle, n'en partant que sur les neuf heures du matin, puissent y arriver commodément.

Qu'après qu'elles y seront arrivées, ledit sieur de Montbran en remette le commandement à M. de la Trousse, & s'en retourne le lendemain à Armentiéres, pour veiller à la conservation du pays qui est couvert de la Lys.

Que mondit sieur de la Trousse règle de manière ses marches, qu'il puisse arriver le 2. de ce mois au camp; & comme les Régimens de Mongomery, de précomtal & de Houdetot ne sont pas destinés pour le siége de la place, à moins que l'armée des ennemis ne vînt à son secours, ledit sieur de la Trousse les envoyera à Deinze en passant à la hauteur dudit Deinze, pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre, leur prescrivant d'y vivre de manière, que Sa Majesté n'en reçoive point de plaintes, & qu'ils prennent garde à leur sureté contre ce que les garnisons d'Ypres, Bruges, Nieuport, & Dixmude pourroient entreprendre contr'eux.

Le susdit controle ci-joint vous informera que Sa Majesté destine pour cette entreprise soixante-sept bataillons &

quatre-vingt-quatre escadrons, des ordres que vous devez envoyer à partie d'iceux & de ceux que Sa Majesté envoie.

Vous verrez aussi par le susdit Controle, que faisant marcher le 28. au matin seulement la cavalerie & les dragons destinés pour l'invêstiture de la place, vous pouvez vous trouver le premier du mois prochain à la pointe du jour autour de ladite place avec soixante-trois escadrons.

Que dans le 2. au matin la plûpart de l'infanterie sera arrivée, à la réserve des Régimens des Gardes Françoises & Suisses, & de deux ou trois autres qui n'arriveront que le trois.

Le susdit Controle vous fera aussi connoître qu'avant le 28. au matin, tout le remuement des troupes qui se sera fait, paroîtra être vers Mons ou Ypres; ainsi il sera bien à propos, que jusques à ce temps-là, il soit gardé un profond secret, & que l'on ne fasse aucun préparatif, de quelque nature qu'il puisse être, qui puisse donner connoissance aux ennemis du véritable dessein de Sa Majesté.

Pour l'investiture de cette place il faut des ponts pour passer le grand Escaut

& la Durme, autrement la riviére qui va à la Cokre, & de l'autre côté le canal de Bruges ; à l'égard de celui du Sas il y a un pont de pierre à Mulstedt duquel Sa Majesté espere qu'on pourra se servir ; si on faisoit avancer des batteaux de cuivre à Oudenarde, Sa Majesté craindroit que cela ne donnât de la jalousie aux ennemis, ou pour Gand, ou pour le pays de Vaas, qui les obligeât d'y envoyer des troupes, ainsi elle a mieux aimé laisser tous les batteaux à Tournay, & vous ordonner de vous servir pour votre premier passage, des piéces du pont de M. de Chamilly ; il y en a trente prêtes à rouler, qu'il m'a assuré encore depuis peu de jours, être en état d'être attellées en une demie heure de temps.

L'intention de Sa Majesté est que vous ordonniez à M. le Gouverneur de Courtray d'envoyer le 27. au soir trois cent chevaux de sa garnison à Oudenarde, lesquels pourront amener le 28. à Deinzé à l'heure que vous prescrirez, quatorze piéces dudit pont qui seront plus que suffisantes pour passer les deux canaux de ce côté-là.

Que vous donniez ordre à M. de

quatre-vingt-quatre escadrons, des
dres que vous devez envoyer à
d'iceux & de ceux que Sa Majesté en

Vous verrez aussi par le susdit Co
trole, que faisant marcher le 28. au m
tin seulement la cavalerie & les drag
destinés pour l'investiture de la pl
vous pouvez vous trouver le pr
du mois prochain à la pointe du
autour de ladite place avec
trois escadrons.

Que dans le 2. au matin la
de l'infanterie sera arrivée, à la
des Régimens des Gardes Fra
Suisses, & de deux ou trois
n'arriveront que le trois.

Le susdit Controle vo
connoître qu'avant le 28.
le remuement des trou
fait, paroîtra être vers
ainsi il sera bien à pr
à ce temps-là, il
secr que l'on

& la Lys;
nir se poster

Majesté a fait
ous fait voir
e à chaque
des troupes
marqués sans
lesquelles n'ont
camp & qui
approcher pour
entrer dans les
mandement que
, ou vous en son

s prescrit point de
nt ce qui est porté
elle se remet à vous
e terrain & les nou-
urez des ennemis vous
à propos d'entreprendre.
par ledit plan, que le
e les deux Escauts doit être
s Gardes du Roi, & que
destine les Régimens de
la Rochecluson pour n'en-
p qu'en cas de nécessité;
s Gardes du Roi n'arri-
trois, l'intention de Sa

Chamilly de se trouver à Mesle le même jour 18, à l'heure que vous estimerez que les troupes, qui devront investir de ce côté-là, y pourront arriver avec les piéces restantes, & deux petites piéces de canon, afin que rien ne se puisse opposer à ce passage.

Que vous donniez ordre que de Courtray, on mene aussi deux petites piéces de canon à la tête des troupes qui devront passer, vers Marinkerke, le canal de Bruges, & celui du Sas vers Meulstedt.

Que vous chargiez M. de Rannes avec M. le Chevalier de Tilladet, de l'investiture de la place depuis Drophen sur la Lys, jusqu'au pont de Meulstedt, & que vous fassiez investir par les troupes qui doivent passer le grand Escaut, à Mesle, la place depuis le canal du Sas jusqu'au grand Escaut, & chargiez quelqu'un des Officiers Généraux qui doivent servir sous vous, de faire la même chose de la Lys à l'Escaut qui vient d'Oudenarde, à l'Escaut qui va à Dendremonde, observant que comme le premier jour, il n'y aura point de pont sur la Lys & sur l'Escaut qui vient d'Oudenarde, il faut que les troupes qui

devront passer entre l'Escaut & la Lys, la passent à Deinze pour venir se poster en ce quartier-là.

Le plan ci-joint que Sa Majesté a fait faire de la circonvallation, vous fait voir les troupes qu'elle destine à chaque quartier ; vous y verrez des troupes dont les escadrons sont marqués sans couleur, & ce sont celles lesquelles n'ont point ordre de venir au camp & qui doivent seulement s'en approcher pour se mettre à portée d'entrer dans les lignes au premier commandement que Sa Majesté leur en fera, ou vous en son absence.

Sa Majesté ne vous prescrit point de suivre ponctuellement ce qui est porté dans ce plan, & elle se remet à vous de faire ce que le terrain & les nouvelles que vous aurez des ennemis vous fera juger plus à propos d'entreprendre.

Vous verrez par ledit plan, que le quartier d'entre les deux Escauts doit être occupé par les Gardes du Roi, & que Sa Majesté destine les Régimens de Bursard & de la Rochecluson pour n'entrer dans le camp qu'en cas de nécessité; mais comme les Gardes du Roi n'arriveront que le trois, l'intention de Sa

Majesté, est que vous mettiez à leur place dans ce quartier-là, le Régiment de dragons de saint Sandoux, & en la place du Régiment de saint Sandoux, ceux des dragons de Bursard & de la Rochecluson, lesquels s'en retourneront entre les deux riviéres, lorsqu'après l'arrivée des Gardes du Corps le Régiment de saint Sandoux aura pris son poste.

Sa Majesté sera bien aise que son quartier soit entre les deux Escaut, le plus proche de l'Escaut d'Oudenarde que faire se pourra, afin qu'elle soit plus près de l'attaque qui se doit faire entre l'Escaut & la Lys.

Vous verrez par ledit plan que Sa Majesté croit qu'il y aura dans plusieurs quartiers deux lignes des troupes & même trois, lorsque toutes les troupes entreront dans les lignes; elle ne desire point que dans le campement on ait aucun égard à la troisiéme ligne, mais bien qu'on le fasse sur le pied de deux, en cas que sur le terrein on reconnoisse qu'il y ait assez de troupes pour les composer.

S'il se trouve trop de troupes pour être placées dans la circonvallation, il faudra ôter quelques Régimens de la

queuë des Brigades ; tant de cavalerie que d'infanterie & les porter à Quinardé à couvert de l'Escaut.

Sa Majesté ne doute point que vous ne pourvoyiez à faire rompre tous les ponts qui vous pourroient nuire sur la Lys entre Courtray & Gand ; à faire occuper tous les Châteaux & Eglises des environs du camp, & qui pourront favoriser le commerce par batteaux sur la Lys & sur l'Escaut.

Sa Majesté espere que l'on trouvera en ce pays-là quantité de fourrages considérables, & comme il seroit difficile d'en fournir à un si grand corps de cavalerie, elle sera bien aise que vous pourvoyiez à le faire ramasser avec soin dans les premiers jours ; elle croyoit même que vous pourriez envoyer pour les premiers jours quelques corps de dragons à Loktre pour en faire un amas & l'amener au camp par batteaux, s'il est possible, sinon pour brûler tout ce qu'il y aura de fourrages au-delà dudit Loktre, & des autres lieux où l'armée ennemie en pourroit trouver pour s'approcher de celle de Sa Majesté.

Elle desire que vous donniez ordre au Baron de Quinchy de détacher le 28.

au matin du corps qui ſe doit trouver à Ath quatre ou cinq cent chevaux commandés par des Officiers aſſurés qui partent d'Ath le 28. de bonne heure, & aillent brûler tous les fourrages qui ſe trouveront entre la Dendre & le ruiſſeau qui paſſe à ſaint Liekenshautem, enſorte qu'il n'y en reſte pas un poil.

S'il étoit poſſible d'en faire autant au-delà de la Dendre entre Brughen, Melſthem & Dendremonde, ce ſeroit une choſe fort avantageuſe, mais Sa Majeſté ſe remet audit Sieur de Quincy de donner ſur cela les ordres qu'il croira qui pourront être exécutés.

Ce détachement pourra être dehors tout le 28. de ce mois & le premier de Mars, & il ſera bon qu'il revienne la nuit du premier au ſecond, rejoindre l'armée, à moins que quelque gros parti des ennemis ne l'obligeât de ſe retirer auparavant.

Toutes les troupes qui marcheront pour le ſiége de Gand, devront prendre du pain ou du biſcuit & de l'avoine pour cinq jours, ſuivant le mémoire que vous trouverez ci-joint; je ne marque point que vous leur pourrez faire prendre des

munitions de guerre parce que je ne doute pas que vous n'y pourvoyiez.

A l'égard de l'artillerie & des pionniers le mémoire qui sera ci-joint vous informera de ce que Sa Majesté a projetté sur ce sujet, & comme elle croit que si l'on attendoit un jour ou deux devant le siége à assembler des Officiers d'artillerie, cela pourroit donner quelques soupçons aux ennemis, elle desire que le sieur Dumetz assemble le 22. de ce mois les Officiers d'artillerie que je lui ai expliqué que le Roi désiroit avoir pour l'ouverture de la campagne & qu'il les fasse rendre ledit jour 20. à Guise, n'en gardant auprès de lui que le petit nombre absolument nécessaire pour ce qui sera à exécuter dans les deux premiers jours du siége ; le susdit mémoire ci-joint vous expliquera ce que je ne pourrois que repeter ici concernant l'artillerie, les pionniers & les ingénieurs.

Le sieur de Chamlay se rendra le 27. à Douay de grand matin où vous lui ferez, s'il vous plaît, trouver vos ordres chez M. de Pierrefitte pour le lieu où il vous plaira le joindre, & comme il est particuliérement informé de tout ce

que Sa Majesté a pensé sur les détails du campement, il sera en état de vous donner tous les éclaircissemens que vous désirerez de lui.

A l'égard des Officiers Généraux vous ne devez point vous assujettir à suivre le projet que Sa Majesté en a fait, mais disposer ceux dont le Roi trouve bon que vous vous serviez suivant que vous jugerez le plus à propos.

Elle désire que vous vous serviez de M. de Rannes & de M. de la Trousse pour Lieutenants-Généraux, & de Messieurs de Cuincy, Rose, Chamilly & le Chevallier de Tilladet pour Maréchaux de camp.

Elle désire aussi que le Chevallier d'Esclainvilliers reste Commandant sous M. de Nancré, du corps de cavalerie qui après avoir investi Mons, doit se retirer à Leuse, & qu'ainsi vous ayiez soin de faire venir auprès de vous à l'avance, les Brigades de ces Régimens-là, lesquels vous employerez s'il vous plaît au siége, quoique leur corps n'y soit pas, vous aurez connu par-tout ce que je vous ai expliqué ci-dessus, que Sa Majesté ne fait le voyage de Lorraine dont je vous

ai parlé, que pour faire que toute l'attention des ennemis soit pour les places de la Meuse & de la Moselle.

Vous verrez par les mouvemens que feront les troupes vers le 22. de ce mois, que Sa Majesté a eu intention de confirmer les soupçons des ennemis pour ces côtés-là, & que lorsque pour arriver au temps porté par les apostilles du Controle ci-joint es environs de la place que Sa Majesté veut attaquer elle fait faire des mouvemens aux troupes pour s'en approcher; elle les a réglé de manière, que jusqu'au 28. au soir tous ces mouvemens doivent regarder Mons; elle sera bien aise qu'autant que cela pourra s'accorder avec l'exécution & avec ce qui est ci-dessus expliqué des intentions de Sa Majesté, vous confirmiez que la marche des troupes doit tourner vers la Meuse; elle estimeroit même qu'il seroit utile que vous & la plus grande partie de vos équipages vous avanciez le 21. ou 22. à Douay, & que vous n'en partiez que le 27. le plus tard que faire se pourra, elle se remet à vous néanmoins de faire sur cela ce que vous jugerez plus à propos.

Si pour confirmer aux ennemis la marche du côté de la Meuse vous jugiez à propos de faire passer à Guise une vingtaine de piéces de campagne & de les faire arriver le 22 ou 23. Sa Majesté s'en remet à vous.

L'équipage de Gautier qui devra partir ainsi qu'il est marqué ci-dessus le 18 de Landrecy, pourra les mener au camp & les nouvelles qui en seront portées, à Mons & à Bruxelles pourront beaucoup contribuer à faire prendre aux ennemis le parti de faire avancer des troupes de ce côté là, & ainsi les éloigner de la place que Sa Majesté à intention d'attaquer.

Je crois encore inutile de vous faire observer de quelle importance il est, d'avoir à tous momens des nouvelles des marches des ennemis, ainsi je ne doute pas que vous ne preniez toutes les mesures nécessaires pour en être informé fort souvent.

Il me reste à vous expliquer le temps que Sa Majesté se propose d'arriver, elle fait état de partir de Toul le 26, & de se rendre à grandes journées à cheval, ensorte qu'elle arrive le trois de

Mars à Oudenarde, & le lendemain au camp à la pointe du jour.

Sa Majesté m'a commandé de rester à Paris jusqu'au 15 ou 16 de ce mois que je partirai pour me rendre à Louvois, comme si j'allois joindre Sa Majesté d'où je serai en état de recevoir à tout moment de vos nouvelles par les courriers que j'établirai à saint Quentin, pour me les apporter, & j'en partirai assez à temps pour me rendre le 28 au soir à Oudenarde & auprès de vous le premier du mois prochain de bonne heure.

S'il vous reste quelque difficulté sur l'éxécution du projet de Sa Majesté, je vous supplie de me la faire sçavoir diligement afin que je puisse vous mander ses intentions, si elle me les a expliqué, si non avoir le temps de recevoir ses ordres & vous les adresser.

J'omettois de vous dire de quelle maniere Sa Majesté desire que vous fassiez garder la Lys; elle compte que vous pourrez faire détacher six cens Mousquetaires de la Garnison de Courtray pour mettre à Commines, & commander mille hommes de la Garnison de Lille pour envoyer soit à Armentieres,

foit au pont que vous avez fait faire fur la Lys.

Que vous pourrez remplacer ce détachement à Lille de fix compagnies des Regimens de Navarre & de Bourgogne qui font en Garnifon dans la ville d'Arras, & de fix des compagnies du Regiment de la marine qui font à Douay.

A l'égard de la Cavalerie vous verrez par le controle cy joint, ce que Sa Majefté en a deftiné pour Armentieres & pour Commines, qu'elle fe remet à vous de diftribuer comme vous eftimerez plus à propos.

Les Garnifons de faint Omer & d'Aire pourront fournir les détachemens que vous defirerez pour la Garde du neuf foffé, & comme la Garnifon de Caffel en devra fortir le 26. Vous aurez, s'il vous plaît, foin d'ordonner à M. le Marquis de S. Génies, d'envoyer le 24 fix bonnes compagnies de la Garnifon de faint Omer dans le Fort de Caffel & le détachement de cavalerie qu'il jugera à propos.

Pour vous informer de ce qui fe doit faire du côté de la Meufe pour l'exécution des deffeins de Sa Majefté, je vous

envoie la copie de l'instruction que je donnerai à M. Robert qui doit dans le temps que vous y verrez se rendre à Charleville, & de la Lettre que j'écris en conformité à M. de Chazeron.

Je crois qu'il est inutile que je vous supplie de communiquer cette Lettre ci à M. Pelletier après que vous l'aurez lûe & que vous le voudrez bien faire pour m'épargner la peine de lui écrire tout ce qu'elle contient qui le regarde. Je suis très-véritablement à vous.

Ce Mémoire, qui n'étoit connu que du Roi, du Ministre, de M. le Maréchal d'Humiéres, de M. de Vauban, de M. le Pelletier, & de M. de Chamlay, fut communiqué vers le 15. à M. Dumetz Commandant l'artillerie, & à quelques autres Lieutenans ou Officiers Généraux, & quoique le secret de cette entreprise fut entre les mains de trente-six personnes nécessaires pour son exécution, il n'en transpira rien qui put donner le moindre soupçon à l'ennemi. La Ville fut investie le 1. Mars 1678. Elle se rendit au Roi le 9. & la Citadelle le 12. du même mois.

LETTRE de Louis XIV. à Charles, Marquis de la Vieuville, Conseiller en ses Conseils, son Lieutenant-général au Gouvernement de Champagne, Maréchal de ses Camps & armées, Capitaine de la Compagnie des Gardes Ecossoises de son Corps, Grand Fauconnier de France, Chevalier des Ordres de Sa Majesté, principal Ministre, & Sur-Intendant de ses Finances.

» MOnsieur le Marquis de la Vieuville, l'assurance qui m'a été donnée de votre affection à mon service, m'a convié à vous permettre de revenir en ma ville de Paris. Je vous ai fait expédier mon passeport pour cet effet, & vous écris cette Lettre pour vous dire que je serai toujours bien aise de vous donner des preuves de mon affection en votre endroit. Sur ce je prie Dieu, Monsieur le Marquis de la Vieuville, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 23. jour de Mai 1643.«

Signé LOUIS.

Et plus bas BOUTHILLIER.

EXTRAIT des Régistres de Parlement, du 24. Juillet 1643, portant l'entérinement des Lettres-Patentes du 11. Juin de ladite année, qui mettent au néant, cassent, annullent & révoquent l'Arrêt rendu le 6. Janvier 1632. par les Commissaires de la Chambre de Justice établie à l'Arsenal, ensemble la condamnation de mort prononcée par lesdits Commissaires, par deffaux & contumaces, contre le Marquis de la Vieuville; avec la teneur desdites Lettres-Patentes, entérinées malgré les oppositions qui y furent faites alors.

VU par la Cour, les grande Chambre Tournelle & de l'Edit assemblées, les Lettres-Patentes du Roi, données à Paris le onziéme jour de Juin 1643, signées Louis, & sur le repli, par le Roi, la Royne Regente, sa mere présente, De Guenegaud, & scellées sur double queuë en cire jaune, à elle addressantes: Par lesquelles le dit Seigneur voulant prévenir les mauvais Jugemens

ces présentes Lettres verront, salut. Les services & la fidélité de notre cher & bien amé Charles Marquis de la Vieuville, Conseiller en nos Conseils, Chevalier de nos Ordres, & notre Lieutenant-Général au Gouvernement de Champagne, étant notoires tant au maniement des Finances en la Charge de Sur-Intendant qu'il a ci-devant exercée, qu'en la conduite des affaires comme principal Ministre, & honoré particuliérement de la confiance du feu Roi d'heureuse mémoire, notre très-honoré Seigneur & Pere, font assez connoître que son éloignement, après une prison de treize mois, & tout ce qu'il a souffert pendant dix-huit à dix-neuf années, a été par la pratique & l'oppression de ses ennemis, & non selon les intentions & volontez de notre dit feu Seigneur & pere, ainsi qu'il a diverses fois témoigné pendant sa vie, & encore en sa derniére maladie, à plusieurs personnes notables, même à la Royne, notre très-honorée Dame & mere; ensuite de laquelle oppression ayant été contraint lors de la retraite de notre très-cher oncle le Duc d'Orléans en Lorraine, de sortir aussi de France, & de se retirer en Flandres,

pour éviter une seconde prison, s'il fut demeuré en France, & depuis la guerre déclarée entre les Couronnes de France & d'Espagne de sortir de Flandres, & de passer en Angleterre, pour ne pas demeurer plus long-temps en lieu suspect & pays ennemi. Sesdits ennemis, après avoir contraint la Dame de la Vieuville & six de ses petits enfans de sortir, même iceux faire mener & conduire hors le Royaume par Herbelot, l'un des Exempts des Gardes de notre Corps, se servirent de la sortie dudit sieur de la Vieuville hors dudit Royaume, comme d'un juste sujet pour lui faire donner Commissaires, faire & parfaire son procès, & le faire condamner à mort par jugement de deffaut & contumace, rendu en la Chambre de Justice établie en l'Arsenal le sixiéme Janvier mil six cent trente-deux, avec tant de chaleur & d'animosité, que toute sa vie fut recherchée, jusques à lui imputer le meurtre d'un nommé Poitrincourt, arrivée lorsqu'il prit la ville de Mery sur Seine, & la remit à l'obéissance dudit feu Seigneur Roi, l'ayant assiégée comme son Lieutenant-Général en ladite Province de Champagne, avec des forces dont

la plus grande partie étoit levée à ses dépens ; après laquelle prise de Mery étant retourné en Cour, au lieu d'être accusé, ni lors, ni depuis, il fut bien venu & agréé de notre dit feu Seigneur & Pere, demeura publiquement à Paris, & n'en partit que pour mener ses troupes à l'armée qui étoit vers le Poitou, & depuis ensuite de ses autres services notre dit feu Seigneur & pere lui auroit confié sa personne en la Charge de Capitaine de la Garde Ecossoise de son Corps, & l'auroit enfin appellé au Ministere de ses affaires, à la Sur-Intendance de ses Finances. A ces causes, voulant prévenir les mauvais jugemens que la postérité pourroit faire de la condamnation rendue par deffaut contre ledit sieur de la Vieuville, préjudiciable à sa réputation & à la fidélité & intégrité qui parut en toutes ses actions, pendant l'administration de ses Charges, à la guerre, aux Finances, & aux affaires, & pour autres bonnes & grandes considérations ; à ce nous mouvants, nous bien & duëment informés de la fidélité dudit sieur de la Vieuville, & qu'il n'a rien fait en tous les cas contenus audit procès, que ce qu'un bon & loyal

sujet à dû faire, & n'est sorti de sa prison & de notre Royaume, que pour assurer sa vie, & se garentir de l'oppression & mauvais dessein de ses ennemis, de l'advis de la Royne Régente, notre très-honorée Dame & mere, & de notre grace spéciale, pleine puissance, & autorité Royale, avons mis au néant, annullé & révoqué, & par ces présentes annullons & revoquons lesdits deffaux, contumace, jugement, & ce qui peut s'en être ensuivi, remettant & rétablissant ledit sieur de la Vieuville en ses biens, honneurs, charges & dignitez, pour en jouir par lui, comme si ledit Arrêt ne fut pas intervenu, nonobstant l'Ordonnance des deffaux & contumace, & toutes les autres Ordonnances, Lettres & dispositions contraires, que ne voulons lui nuire, ni préjudicier, & dont en temps que besoin seroit, nous l'avons relevé & dispensé, relevons & dispensons par ces présentes. Si donnons en mandement à nos amez & féaux Conseillers, les Gens tenants notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils ayent à Régistrer, & du contenu en icelles faire jouir & user ledit sieur de la Vieuville pleinement & paisiblement,

sans permettre qu'il y soit contrevenu; leur en attribuant à cette fin toute Cour, Jurisdiction & connoissance, & icelle interdisant à ladite Chambre de Justice, & à tous autres Juges. Car tel est notre plaisir. En foi de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes, données à Paris le onziéme jour de Juin l'an de grace mil six cent quarante trois, & de notre Regne le premier. *Signé*, Louis. Et sur le repli, de par le Roi, la Reine Régente sa mere présente. De Guenegaud, & scellé du grand scel de cire jaune, sur double queuë. Conclusions du Procureur général du Roi, tout consideré.

Dit a été, que ladite Cour, sans s'arrêter à ladite opposition, a entheriné & entherine lesdites Lettres, pour jouir par ledit sieur Marquis de la Vieuville, du contenu en icelles selon leur forme & teneur, &c. Fait en Parlement le vingt-quatriéme Juillet mil six cent quarante-trois.

Signé Guyet.

Par Lettres-Patentes du 2. Septembre 1643. le sieur Marquis de la Vieuville fut rétabli dans l'Ordre du Saint-Esprit, & ses armoiries remises en place aux Grands Augustins.

Par d'autres Lettres-Patentes du 8. Avril 1644. il fut rétabli en sa Charge de Lieutenant-Général au Gouvernement de Champagne.

Par d'autres Lettres-Patentes du 20. Mai 1650, enregistrées au Parlement, le 18. Juillet suivant, tous jugemens, Sentences, Arrêts intervenus, toutes procédures faites, tant contre lui que contre les siens, ainsi que tout ce qui s'en étoit ensuivi, furent mis au néant, cassez, revoquez, & annullez.



BREVET du 19. Septembre 1651, qui rétablit le sieur Marquis de la Vieuville en la Charge de Sur-Intendant des Finances, qu'il a exercée jusqu'à sa mort, arrivée le 2. Janvier 1653

AUjourd'hui IXe de Septemb. 1651, le Roi à Paris, ayant consideré la vertu & le mérite du sieur Marquis de la Vieuville, Conseiller en son Conseil d'Etat, & Chevalier de ses Ordres, sa connoissance & grande expérience au fait des Finances, & dans les affaires les plus importantes, sa probité connue de tout le monde, sa prudence & sage conduite en toutes choses, sa fidelité & affection particuliere au service de Sa Majesté & au bien de l'Etat, dont il a donné des preuves signalées en toutes les occasions qui s'en sont présentées, & même dans les fonctions des Charges éminentes qu'il a tenues sous le feu Roi, dont il s'est dignement acquité, particulierement de celle de Surintendant des Finances, qu'il a exercée avec beaucoup d'hon-

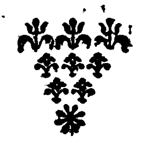
sieur & d'estime publique. Sa Majesté a crû ne pouvoir mieux faire que de le rappeller en la fonction de ladite charge, afin de rétablir par son industrie & sage œconomie, ce qui a semblé manquer jusques à présent en l'administration de ses finances, & parce que Sa Majesté a jugé nécessaire, à cause de la grandeur & importance de ladite charge, pour autoriser ledit sieur Marquis de la Vieuville dans ses Conseils, & rendre sa fonction plus utile, de lui conserver le rang accordé à ceux qui l'ont ci devant exercée, afin de lui témoigner d'autant plus l'estime qu'elle fait de sa personne, Sadite Majesté veut & prétend que ledit sieur Marquis de la Vieuville prenne désormais séance dans son Conseil au dessus de tous les plus anciens Conseillers de son Conseil d'Etat, & immédiatement après les Officiers de sa Couronne, tout ainsi que faisoient les autres qui l'ont précédé en ladite charge, & ce en vertu du présent Brevet, qu'elle m'a commandé de lui en expédier, & qu'elle a pour témoignage de sa volonté, signé de sa main, & fait contresigner par

moi, ſon Conſeiller, Sécretaire d'Etat & de ſes commandemens & finances.

Signé LOUIS.

Plus bas GUENEGAUD.

PAr autres Lettres du 30 Septembre 1651, le Roi lui accorda le titre & la qualité de Conſeiller honoraire dans toutes les Cours ſouveraines de France, pour y avoir entrée, ſéance, voix & opinion délibérative, & jouir de tous les honneurs, droits, privileges, prérogatives, dont jouiſſoient, & avoient toujours joui ceux qui avoient été pourvus & reçus en la même dignité & du même rang qu'il tenoit dans ſes Conſeils.



LETTRES de Ministre d'Etat, données par le Roi le 9. Novembre 1651, au sieur Marquis de la Vieuville.

LOuis par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à notre amé & féal Conseiller ordinaire en notre Conseil d'Etat, Chevalier de nos Ordres, & Surintendant de nos Finances, le sieur Marquis de la Vieuville, salut. Dans le desir que nous avons d'appeller dans nos Conseils des personnes de vertu & de mérite qui soient estimez pour leur naissance, comme étant l'une des choses plus nécessaires au Gouvernement des Monarchies, & qui leur acquiere plus grande réputation, sçachant que toute sorte de louables & avantageuses qualités se trouvent joingtes en vous, avec une grande & singuliere affection au bien de cet Etat, & de notre service, dont vous avez donné des preuves singulières dans les fonctions des charges & emplois importans & honnorables que vous avez eus sous le feu Roi notre très-honoré Seigneur

& Pere, nous avons crû ne pouvoir faire un meilleur choix que de votre personne, pour être utilement assistez dans nos Conseils des bons & sages avis qui nous peuvent être nécessaires pour la conduite & administration des importantes affaires qui s'y traitent. A ces causes, & autres, à ce nous mouvans, nous vous avons nommé, ordonné, & établi par ces présentes signées de notre main, nommons, ordonnons, & établissons l'un de nos Ministres d'Etat, pour dorénavant en cette qualité avoir entrée, séance, & voix déliberative dans nos Conseils, tout ainsi que les autres qui sont par nous honnorez de semblable pouvoir, & jouir comme eux des appointemens qui vous seront ordonnez par nos Etats, car tel est notre plaisir. Donné à Paris le neuvième jour de Novembre, l'an de grace mille six cens cinquante & un, & de notre Regne le neufvième.

Signé LOUIS.

Plus bas, par le Roi. De GUENEGAUD avec Paraphe; scellé du grand scel de cire jaune sur simple queüe.

LETTRES-Patentes, par lesquelles le Roi nomme Duc & Pair de France, le sieur Charles Marquis de la Vieuville, en Décembre 1651.

LOuis, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre. A tous présens & à venir salut. Considérant qu'il est de la grandeur & magnificence des Rois d'eslever aux principaux honneurs ceux qui s'en trouvent dignes par les bonnes qualitez de leur naissance, & par leur propre vertu, & qu'il n'y a point de récompence qui soit plus chere aux hommes qui en font profession, que celles qui leur donnent rang au dessus des autres, & qui passent à leur postérité, nous avons esté conviez de reconnoître les fidels, recommandables, grands & anciens services qui nous ont esté rendus, & à cette couronne, par notre très-cher & bien amé le sieur Charles Marquis de la Vieuville, Conseiller en tous nos Conseils, Chevalier de nos Ordres, & Surintendent de nos Finances, en lui donnant une marque

honnorable à jamais à lui & aux siens; de la parfaite satisfaction qui nous est demeurée de l'estime que nous faisons de sa maison : sçachant comme le Roi, nostre très-honnoré Seigneur & Pere, de glorieuse mémoire, que Dieu absolve, qui lui avoit autrefois confié la même charge qu'il exerce à présent pour l'administration de ses Finances, laquelle est une des plus importantes du Royaume, à la manutention de l'Etat, au soulagement des peuples, & à la satisfaction publique, l'avoit honoré des témoignages de son souvenir & de sa bienveillance dans les derniers jours de sa vie, & l'avoit recommandé à la Reine, nostre très-honorée Dame & Mere, au sujet de ladite charge à laquelle nous l'avons appellé, espérans de sa bonne & sage conduite, que l'ordre ancien sera rétably en nos Finances, & qu'il en reussira divers avantages à notre Personne, à notre Royaume, & à nos sujets, & afin de l'obliger à en faire son devoir selon notre attente, nous resolusmes aussi de l'eslever aux premieres Dignitez & plus honnorables du Royaume, connoissans bien qu'il faisoit consister en cela toute la

recompense de ses services, & nous conformans à la pensée que le feu Roi, nostre dit Seigneur & Pere, en avoit eue pour lui, estant d'ailleurs bien informé qu'il s'est signalé en divers emplois & occasions importantes en la guerre, & même en qualité de l'un de nos Lieutenans Généraux au Gouvernement de notre Province de Champagne, où dans les troubles de l'Etat il a fait connoître une inviolable fidélité à notre service, ainsi qu'une grande générosité & valeur en plusieurs actions considérables; & qu'ayant esté obligé de se retirer de notre Royaume pour des causes, dont après estre plainement esclaircy, nous lui avons donné très-volontiers nos Lettres d'innocence, n'y ayant point eu d'offres de Princes estrangers, & même de ceux qui sont à présens nos ennemis déclarez, qui ayent esté capables de tenter sa fidelité, qu'en outre il y a eu entre ses ancestres plusieurs personnages de grande réputation & mérite, qui ont possedé les premieres charges de cet Etat, & de notre maison, & qui se sont rendus si recommandables auprés des Rois nos prédécesseurs, qu'ils ont été honorez de leur

singuliere privauté & confiance ; & qu'aussi les enfans dudit sieur Marquis de la Vieuville, imitans leur exemple & ceux de leurs Ayeux, lesquels remplissent des charges honnorables dans la guerre, & méritent tous les jours d'y être de plus en plus eslevez par leur généreuse & fidelle conduite, l'aîné d'entre eux estant Mestre de Camp de notre Regiment de Picardie, & notre Lieutenant-Général aux Baillages de Rheims & de Rhetel, & le second Chevalier de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem, Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie Françoise, & tous deux Maréchaux de Camp en nos armées, où ils agissent dans les occurrences qui se présentent ; de sorte que ledit sieur Marquis par lui-même, par ses enfans, & par son extraction, nous donne un très-digne sujet d'accomplir la volonté du feu Roi & la nostre, en reconnoissant ses services & mérites, & attachant à aucunes des terres qu'il possede en grand nombre en plusieurs endroits de notre Royaume, un titre qui les releve à perpétuité, & pour cet effet nous ayant proposé ses Baronnies de Nogent l'Artault sur Marne, & de

saint Martin d'Abloys, toutes deux en notre Province de Champagne, pour estre unies & les voisines mouvantes de nous à un seul & plein hommage à cause de notre Tour du Louvre, lesquelles & les autres Fiefs qui en dependant, & qui lui appartiennent en propriété, éstant si nobles & privilegiées, & les revenus si considérables, qu'elles sont accompagnées de toutes les qualitez nécessaires & susisantes pour soûtenir le nom, titre, honneur & dignité de Duché & Pairie de France. Sçavoir faisons que nous, pour ces Causes, & autres bonnes & grandes considérations, à ce nous mouvans de l'avis de la Reine, notre très-honnorée Dame & Mere, d'aucuns Princes, & autres grands & notables personnages de notre Conseil, & de nostre propre mouvement, certaine science, grace spéciale, pleine puissance & autorité royale, avons joint, uni & incorporé, joignons, unissons & incorporons, inséparablement & à toujours, ladite Baronnie de Nogent l'Arrault sur Marne, les terres & Seigneuries de Saulchery, Montoizel, le Pont, & autres estans des appartenances & dependances de ladite Baronnie, ensem-

ble la Baronnie de saint Martin d'Abloys, la Nonnelle, le Mesnil Huitier, & toutes ses autres appartenances & dependances, pour ne faire désormais qu'un seul corps, & les avons créées & érigées, créons & érigeons en nom, titre & dignité de Duché & Pairie de France; voulons & nous plaît que les dites Baronnies, Seigneuries & terres, faisant un seul corps, soyent dès maintenant & à toujours appellées & denommées le Duché de la Vieuville, pour les tenir sous ledit nom & appellation de Duché, à une seule foi & hommage de nous & de nos Successeurs Rois, à cause de nostre Couronne & Tour du Louvre, & en jouir & user par ledit sieur Marquis & ses hoirs, & descendans masles Seigneurs desdites Seigneuries, nés & à naître en loyal mariage, perpétuellement & à toujours, audit titre de Duc de la Vieuville, aux honneurs, autoritez, prérogatives, prééminences, séances en nos Cours de Parlement, franchises & libertés, que font les autres Ducs & Pairs de France, & dont ils ont de tout temps joui & usé, jouissent & usent, en tous actes & endroits, tant en Justice & Ju-

risdiction, qu'en assemblée de Noblesse, faits de guerre, & autres généralement quelconques, & ce sous le ressort de notre Cour de Parlement de Paris, à laquelle nous voulons que les appellations qui seront interjettées des affaires dudit Duché ressortissent nuement & sans moyen en tous cas, excepté les cas royaux, dont la connoissance demeurera aux Officiers auxquels elle appartient. Permettons audit sieur Marquis de la Vieuville d'ériger & establir audit Duché les Officiers nécessaires pour l'administration de la Justice, ainsi que font les autres Ducs & Pairs. Voulons que tous ses vassaux & tenans fiefs lui rendent & à ses successeurs audit Duché les foi, hommages, adveus & dénombremens qu'ils seront tenus quand le cas y écherra audit titre de Duc de la Vieuville & Pair de France, & que la Justice soit exercée audit Duché par les Officiers qui y sont à présent, ou seront establis par lui, avec le titre, scelle & autorité, accoûtumez aux Ducs & Pairs de France, sans qu'au moyen de la présente création & érection en Duché & Pairie, & des Edits & Déclarations des années mil cinq cens soixante, & six,

soixante & dix-neuf, quatre-vingt un & quatre vingt deux, sur l'érection des Duchez, Marquisats & Comtez, nous, ni nos Successeurs Rois puissions prétendre ledit Duché de la Vieuville estre réuny, ni incorporé à notre Couronne, défaillans la ligne masculine dudit sieur Marquis de la Vieuville, & avons pour cette fin dérogé & dérogeons auxdits Edits & Déclarations, & à toutes Ordonnances, Reglemens, Loix, Statuts, & Arrêts à ce contraires, sans laquelle condition ledit sieur Marquis de la Vieuville n'auroit pas accepté notre dite grace; & ce faisant, il nous a presté le serment, foi & hommage qu'il estoit tenu de nous faire en ladite qualité de Duc de la Vieuville & Pair de France, auquel nous l'avons reçeu sous ladite condition, à la charge néanmoins qu'au deffaut d'hoirs masles nés & à naistre dudit sieur Marquis de la Vieuville en loyal mariage, ladite dignité de Duc & Pair de France demeurera esteinte & supprimée, & lesdites Baronnies de Nogent l'Artault & de saint Martin d'Ablois, leurs appartenances & dépendances, retourneront en leur premier estat, Jurisdiction, & nature: & d'autant que

l'âge où est ledit sieur Marquis pourroit donner sujet d'apprehender qu'il n'arrivast faute de sa Personne, avant que nos présentes Lettres de création & érection desdites Baronnies audit titre de Duché de la Vieuville fussent présentées & enregistrées en notre dite Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Paris, & que l'on pourroit prétendre que le sieur Charles, aussi Marquis de la Vieuville, son fils aîné, seroit obligé à obtenir de nous de nouvelles Lettres pour jouir de la présente création, voulans reconnoître les services dudit sieur Marquis de la Vieuville Pere, en faveur des siens, & même ceux qui nous ont esté & nous sont tous les jours rendus par son dit fils aîné, & par ses autres fils, nous avons, du même advis que dessus, & de notre propre mouvement, grace spécialle, plaine puissance & autorité Royalle, dit, déclaré, & ordonné, disons, déclarons & ordonnons par lesdites présentes, Voulons & nous plaist que ledit cas advenant du deceds dudit sieur Marquis de la Vieuville Pere, avant la présentation & enregistrement d'icelles en notre dite Cour du Parlement, ou même le deceds advenant de

son dit fils aîné, celui de ses descendans masles qui lui succedera, jouisse de l'effet & du contenu en icelles, tout ainsi que si elles étoient conceues en son nom, les ayant relevez & dispensez, relevons, & dispensons, par ces dites présentes, d'obtenir de nouvelles Lettres, ni de plus ample & plus expresse déclaration de notre volonté, que celle portée par ces présentes, non obstant tous Edits & Ordonnances, Uz, Coûtumes, Réglemens, Arrêts, & autres choses à ce contraires. Sy donnons en mandement à nos amez & féaux les gens tenans notre Cour de Parlement de Paris, Chambre de nos Comptes audit lieu, & tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, que nos présentes Lettres d'union & incorporation desdites Baronnies de Nogent l'Artault & de S. Martin d'Abloys, & de leurs appartenances & dependances, & de la création & érection d'icelles, & mutation de leur ancien nom en celui de Duché de la Vieuville, ils ayent à faire lire & publier & enregistrer, & du contenu en icelles jouir & user ledit sieur Marquis de la Vieuville, ses hoirs & descendans masles, plainement & paisiblement,

& perpetuellement, sans leur faire, ni permettre qu'il leur soit fait aucun trouble, ni empêchement au contraire, nonobstant tous Edits, Reglemens, Ordonnances, Arrests, & autres Lettres à ce contraires, car tel est notre plaisir : & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel auxdites présentes, sauf en autre chose nostre droit & l'autruy en toutes. Donné à Poictiers, au mois de Decembre, l'an de grace mil six cent cinquante un, & de notre Regne le neufviéme. *Signé* LOUIS, & sur le reply, par le Roi. Le Tellier. Visa Molé. Scellé du grand Scel de cire verte en lacs de soye verte & rouge.

Toutes les susdites Piéces collationnées aux Originaux.

AVERTISSEMENT.

ON n'avoit annoncé que six Volumes de ces *Recueils Alphabétiques*, pour cette année 1760; & le *Recueil K* ne devoit paroître qu'au mois de Décembre; mais l'empressement que le Public a témoigné pour ce genre de collection, a dérangé ce premier plan; & l'on s'est efforcé de satisfaire à ses désirs, en doublant le nombre des Volumes. On a eu sur-tout attention de ne s'arrêter qu'à des matières intéressantes; & les Lecteurs s'appercevront aisément qu'elles le deviennent toujours davantage, à mesure que les Volumes se multiplient.

Le Recueil L paroîtra dans le mois d'Août prochain. Ainsi *que le cinquième Volume du Chansonnier François, Vaudevilles & Ariettes avec les airs notés à la fin de chaque Recueil.*

TABLE

DES PIECES CONTENUES

dans ce Volume.

* » La mort de *Jacques I.* Roi d'Angleterre, » arrivée le 6. Avril 1625, empêcha qu'il ne » vit l'accomplissement du mariage célébré » le 11. Mai suivant, entre *Henriette* sœur » de *Louis XIII.* & *Charles I.* son fils. La » Cour conduisit la jeune Reine jusqu'à » Amiens; & ce fut dans ce voyage que M. de » *Bouckingham* fit voir toutes les folies, qui » furent les semences de sa haine contre la » France. « *Abrégè Chron. de M. le P. Hénault année* 1626. » La Reine d'Angleterre » sort d'Excester, que le Comte d'*Essex* se » préparoit à assiéger, ayant à peine eu le » temps de faire ses couches. Elle arrive à » Paris, où leurs Majestés la logerent au Louvre, & où elle reçut les respects de toutes les Cours souveraines. « *L'année* 1644. le Pere d'*Avrigny*, dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Europe*, sous l'année 1625. dit: » *Henriette Marie de France*, » épouse *Charles I.* Roi de la Grande-Bretagne. Le Cardinal de la *Rochefoucault* en fit » la cérémonie a Notre Dame de Paris. Le » Duc de *Chevreuse* avoit reçu la procuration » de *Charles* pour épouser la Princesse en » son nom. Les articles du contrat de mariage » avoient été signés à Paris le 20. Novembre de

» l'année précédente. Ils ne pouvoient être plus » avantageux à la Religion : ils parurent fort » étranges aux Protestans, qui n'auroient rien » attendu de pareil de leur Roi Théologien. » *Louis XIII.* non content d'en avoir obtenu » ces conditions, vouloit d'abord qu'il renon- » çât au vain titre de Roi de France, qu'il » prenoit, à l'exemple de quelques-uns de ses » prédécesseurs. Il se contenta ensuite de la » Lettre que ce Prince lui écrivit au mois de » Février de cette année, dans laquelle il » déclara que *la France est le Royaume héré-* » *ditaire de* LOUIS *XIII. qui le tient de* » HENRI *IV son pere, à qui il appartient* » *& par le droit de sa naissance, & par celui* » *de ses conquêtes.*

* Le Pere d'*Avrigny* dit au sujet du siége de Gand, qui fait l'objet de cette dépêche : » La ville de Gand se rend au Roi, n'ayant » soûtenu que quatre jours de siége. Le Châ-

» teau capitula le 12. Le Roi avoit feint d'abord » un voyage du côté d'Allemagne. Et s'étoit » trouvé en Lorraine dès le mois de Février. » Il avoit ensuite fait investir Charlemont, » Namur & Luxembourg, puis il étoit tom- » bé tout-à coup sur Gand, dont le Duc de » Villa Hermosa avoit retiré une partie de la » garnison pour la jetter dans Ypres. « *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Europe; année 1678.*

Fin de la Table.